



HAL
open science

Archéologie des conflits contemporains en régions Île-de-France et Centre-Val de Loire - Programme Collectif de Recherche - Rapport 2025

Gwénaél Mercé, Rémi Ancel, Aurélie Battistini, Olivier Bauchet, Mehdi Belarbi,
David Capps-Tunwell, François Capron, Éric Champault, Cécile Dardignac, Didier
Dubant, et al.

► To cite this version:

Gwénaél Mercé, Rémi Ancel, Aurélie Battistini, Olivier Bauchet, Mehdi Belarbi, et al.. Archéologie des conflits contemporains en régions Île-de-France et Centre-Val de Loire - Programme Collectif de Recherche - Rapport 2025. Inrap; Office national des forêts (ONF); Service régional d'archéologie d'Île-de-France; Service archéologie du département du Val-de-Marne; Département de la Seine-Saint-Denis. 2025. <hal-05443879>

HAL Id: hal-05443879

<https://hal.science/hal-05443879v1>

Submitted on 6 Jan 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

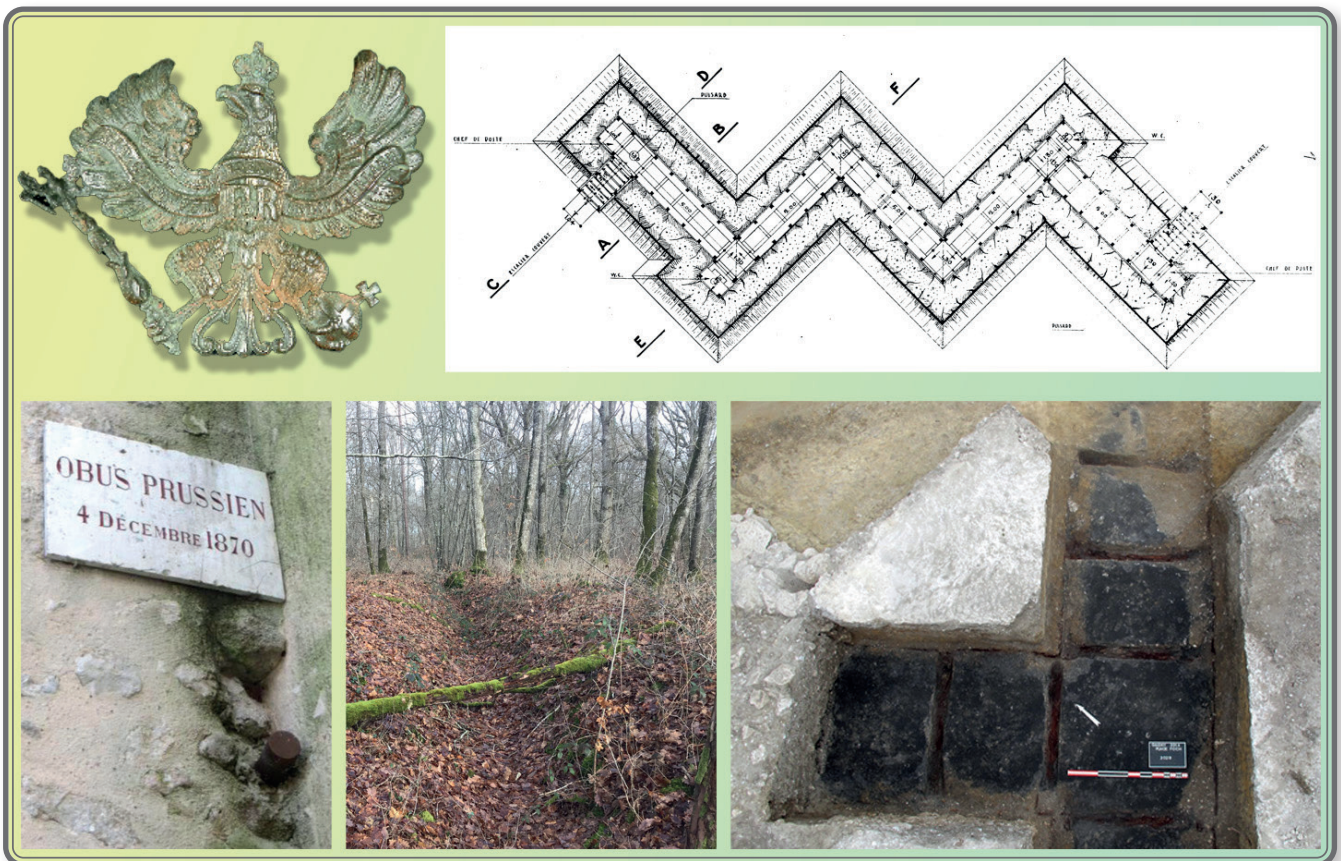


HAL Authorization

ARCHÉOLOGIE DES CONFLITS CONTEMPORAINS EN RÉGIONS ÎLE-DE-FRANCE ET CENTRE-VAL DE LOIRE

Programme Collectif de Recherche Rapport 2025

Coordination : Gwénaél Mercé



ARCHÉOLOGIE DES CONFLITS CONTEMPORAINS EN RÉGIONS ÎLE-DE-FRANCE ET CENTRE-VAL DE LOIRE

Programme Collectif de Recherche Rapport 2025

Coordination : Gwénaél Mercé

Contributeurs et contributrices :

Rémi Ancel ¹, Aurélie Battistini ¹, Olivier Bauchet ², Mehdi Belarbi ², David Capps-Tunwell ³, François Capron ², Eric Champault ², Cécile Dardignac ⁴, Didier Dubant ², Nathalie Gomes ², Cristina Gonçalves-Buissart ⁵, Gilles Gredat ⁶, Sylvia Jouanneau-Bigot ², Jean-Marie Laruaz ⁷, Antoine Le Boulaire ², Gérard Lemaitre, Dorothee Lusson ², Véronique Martel ⁸, Gwénaél Mercé ², Mathieu Munos ², Gregory Poitevin ², Pascal Poulle ², Alexis Raymond ⁹, Agathe Riou ⁴, Nicolas Samuelian ², Pierrick Tigreat ¹⁰, Franck Verneau ²

1 : Conseil départemental du Val-de-Marne, service archéologique

2 : Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

3 : Chercheur indépendant

4 : Office National des Forêts

5 : Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Bureau du patrimoine archéologique

6 : Fédération archéologique et historique du Loiret

7 : Conseil départemental d'Indre-et-Loire, service archéologique (Sadil)

8 : Archiviste municipale de Pithiviers

9 : Archeodunum

10 : Service Régional d'Archéologie d'Île-de-France

Table des matières

5	1. INTRODUCTION (G. Mercé)
7	HISTORIQUE DU PROJET
8	CONTENU DU PRÉSENT RAPPORT
11	2. NOTICES DE SITES
	(O. Bauchet, F. Capron, C. Dardignac, D. Dubant, C. Gonçalves-Buissart, E. Champault, G. Gredat, S. Jouanneau-Bigot, J.M. Laruz, A. Le Boulaire, G. Lemaître, D. Lusson, G. Mercé, M. Munos, G. Poitevin, P. Poulle, A. Raymond, A. Riou, N. Samuelian, F. Verneau)
12	GUERRE DE 1870-1871
12	Cantonnements
12	Poupry (28) - La Fromagée
18	Traces de combats
18	Chevilly (45) - Le Clocher d'Ambron
20	Mardié (45) - Église Saint-Martin
23	Prasville (28) - Carrière Les Marmonneries
25	PREMIÈRE GUERRE MONDIALE
25	Sites d'entraînements
25	Chambon-sur-Cisse (41) - Les Sablonnières
30	Cercottes (45) - Carrefour du Chêne Brûlé
33	Soings-en-Sologne (41) - Bois du Vent
42	Mobilier
42	Sèvres (92) - Cité de la céramique, 2 place de la Manufacture Nationale
44	SECONDE GUERRE MONDIALE
44	Infrastructure défensive française
44	Amboise (37) - Le Rempart Interne
50	Bombardements
50	Saint-Jean-de-la-Ruelle (45) - Tête Nord du Pont de l'Europe
54	Défense passive
54	Saint-Ouen-Sur-Seine (93) - Place Jean Jaurès, place de la République, rue des Ecoles (93)
60	Gagny (93) - Place Foch
67	Châteauroux (36) - Ruelle Basse, 19 rue du Gué des Chevaux, 2 rue Alain Fournier
73	Déols (36) - Grandéols, phases 1 et 2, Les Terres de Boislarge, Les Chamberlaines
84	Romorantin-Lanthenay (41) - Place de la Paix
87	Saint-Amand-Montrond (18) - Place de la République
95	Villevaudé (77) - 41, rue de la Tour
100	Aérodromes/infrastructures de la Luftwaffe
100	Épieds-en-Beauce, Tournois et Saint-Sigismond (45) - Cerqueux
104	Épieds-en-Beauce (45) - Le Champ aux Bombes
107	Aulnoy (77) - Le Champ Navet
110	L'aérodrome de Chartres (28) - Champhol
116	Gondreville (45) - Le Bas de la Garenne

119	Caches d'armes
119	Maillé (37) - Diagnostic LGV SEA2 - Phase 111
125	Tours (37) - ZAC des Casernes Beaumont
129	Vendôme (41) - Quartier Rochambeau

133 **3. ARCHIVES ET SIG** (M. Belarbi, R. Ancel, A. Battistini, D. Capps-Tunwell, F. Capron, V. Martel)

134	CARTOGRAPHIES DE LA PREMIÈRE BATAILLE DE LA MARNE – SEPTEMBRE 1914 (M. Belarbi)
134	Source utilisée
134	Structuration des métadonnées historiques
135	Les nouvelles couches vectorielles
136	Perspectives

137 **INVENTAIRE DES ABRIS ANTI-AÉRIENS DANS LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE : DÉMARCHE ET PREMIERS RÉSULTATS (R. Ancel, A. Battistini)**

137	État des lieux des recherches archivistiques
137	Description des sources
139	Lacunes et perspectives de recherche
139	Inventaire et cartographie des tranchées-abris dans le département du Val-de-Marne
142	Perspectives d'évolution du projet

144 **TACTICAL TARGET DOSSIERS (D. Capps-Tunwell)**

144	Introduction
144	Comment ils ont été produits
145	Ce qu'ils contiennent
145	English version : Introduction
145	How they were produced
145	What they contain

146 **LES ABRIS ET LA DÉFENSE PASSIVE À PITHIVIERS (45) : ÉLÉMENTS POUR UNE ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE (F. Capron, V. Martel)**

146	Les grandes étapes de la défense passive et l'aménagement d'abris à Pithiviers, à partir des fonds d'archives municipales
146	La mise en place du cadre réglementaire et les prémices (1918- avril 1935)
147	Planification et blocage financier jusqu'à l'Occupation (avril 1935- juin 1940)
147	Exécution sous la contrainte et destruction des abris (juin 1940 - mars 1945)
148	Présentation et analyse des documents sources

165 **4. VALORISATION SCIENTIFIQUE**

166	PLAQUETTE DE VALORISATION
166	JOURNÉE D'ÉTUDE
167	COMMUNICATIONS/CONFÉRENCES
168	ENSEIGNEMENT
169	FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE PROGRAMMÉE

171 **5. BILAN ET PERSPECTIVES (G. Mercé)**

1. INTRODUCTION

(G. Mercé)

The screenshot displays the QGIS interface. The central map shows a geographic area with numerous red circular markers, each labeled with a number (e.g., 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37). The map is overlaid on a street grid and green spaces. The left sidebar shows the 'Explorateur' (Explorer) panel with a tree view of layers, including 'Bibliographie [108]', 'Vestiges [6]', 'Observations [107]', 'Sites [93]', 'Liens', 'Listes et Thesaurus', 'Caviar', 'interregion', 'departements', 'communes', 'prescription', 'ouverture', 'uniteobservation', 'Anciens_documents', 'shapes WW2', and 'openstreetmap_mapnik'. The right sidebar shows the 'Sites' table with 93 records. The first record is selected, showing the following data:

id_site	1
titre de la notice	Deux tranchées d'infanterie du camp retranché de Paris à Villiers-le-Bâcle
departemen	91
commune	Villiers-le-Bâcle
code_insee	91679
parc_cad	ZA 16
coord_x	634995
coord_y	6848329
loc	En bordure nord de la RD 36, presque perpendiculaire à celle-ci. (Fig. 11)
loc_licent	NON
chrono_dé	Diagnostic : dirigé par Benoit Dupéré (Irap), de mars à mai 2017, préalablement à l'élargissem
chronologi	Première guerre mondiale
début_pos	NULL
début_att	Septembre 1914
atteste o	NULL
atteste_1	NULL
fin_attest	NULL
fin_possi	1917
nom_usuel	camp retranché de Paris
famille de	Fortification passagère
comment	enregistré à partir de la notice de GM, à relire/compléter par lui. Le polygone est à revoir à parti
avance_not	en cours
aut_notice	Givénaël Mercé
aut_saisie	François Capron
morpholog	née Nord/Sud. L'extrémité nord o été reconnue et comportait certainement un accès. Son plan li
métrolog	se : 40 m Largeur minimum : 0,9 m Largeur maximum : 1,9 m (au niveau des redans) Longueur
comblemen	ues ont pu être distinguées : un niveau de piétement en fond de tranchée, des litages très sabl
mobillier	Du fil de fer torsadé et une gamelle en fer peint et zingué ont été mis au jour.

Ce rapport est le cinquième produit par un groupe d'archéologues, ponctuellement renforcé par des archivistes et des historiens, réunis sous l'intitulé « PCR Archéologie des conflits contemporains en régions Île-de-France et Centre-Val de Loire ».

HISTORIQUE DU PROJET

En Île-de-France, les premiers travaux archéologiques collaboratifs portant sur les conflits contemporains ont concerné le camp retranché de Paris (CRP), système de défense de la capitale pendant la Première Guerre mondiale. De 2008 à 2015, à l'initiative des archéologues de l'Office National des Forêts (ONF), des prospections pédestres et Lidar couplées à des recherches en archives ont été menées, en association avec le Service régional d'Archéologie et les services départementaux du Val d'Oise et des Yvelines (DARDIGNAC, BÉNAILY 2015 ; DARDIGNAC, DAVID 2015).

L'attention croissante portée aux vestiges du CRP par les archéologues préventifs a entraîné un renforcement des liens entre archéologues franciliens, notamment ceux de l'ONF et de l'Inrap (MERCÉ 2018).

Au fil des découvertes archéologiques et de travaux de recherches divers, l'intérêt s'est par la suite porté sur les autres conflits militaires de l'époque contemporaine, autorisant une première synthèse diachronique sur les systèmes de défense et d'attaque de Paris et les fortifications de campagne (MERCÉ *et al.* 2019) et permettant de proposer un développement des recherches lors du colloque de Caen tenu au printemps 2019 (MERCÉ *et al.* 2024B).

C'est à la suite de ces synthèses que la question de l'intérêt de développer un PCR s'est posée.

Après une proposition formulée fin 2019 par le coordinateur du projet et reçu positivement par le Service Régional d'Archéologie d'Île-de-France, l'année probatoire du PCR « archéologie des conflits contemporains en régions en régions et Centre-Val de Loire » s'est déroulée en 2020.

L'objectif était de fédérer des énergies et des compétences variées afin d'accentuer les dynamiques de recherches à l'œuvre quant à l'archéologie des conflits contemporains, tant au niveau régional que national. Un des objectifs de départ était tout simplement de se donner la possibilité de comprendre et d'interpréter au mieux des vestiges régulièrement mis au jour. Il s'agissait de caractériser ces « polémoformes » dans leur diversité typologique, tout en précisant leurs attributions chronologiques et fonctionnelles.

Plusieurs axes de travail avaient été établis, dont :

- la réalisation d'un inventaire normalisé systématique des vestiges liés aux guerres contemporaines pour les deux régions, et leur présentation sous forme de notices.
- un approfondissement des investigations dans les fonds d'archives, afin d'identifier les fonds potentiellement « utiles » aux archéologues et de pouvoir examiner les vestiges au regard d'autres sources historiques.
- l'intégration des données, tant archéologiques qu'archivistiques, dans un SIG
- l'établissement de bibliographies de référence

Des outils communs ont été construits, dont une base de données relationnelle et spatiale et un thesaurus, toujours en évolution.

Un premier inventaire des rapports d'opérations archéologiques avait par ailleurs permis de dégager plusieurs axes de recherches thématiques, liés aux types, fonctions et chronologies des vestiges reconnus.

Au-delà de la caractérisation des structures archéologiques, les recherches en archives ou l'analyse des cartographies anciennes, notamment, permettent de replacer ces vestiges d'infrastructures, souvent découverts isolément, au sein d'un site (militaire), d'établir des comparaisons entre sites et d'appréhender le fonctionnement de ces sites comme éléments d'un système (défensif ou offensif, par exemple) d'ampleur régional ou supra-régional.

Tous ces points sont développés dans les rapports d'activités annuels, tout comme les évolutions, réajustements et choix méthodologiques effectués au cours de ces années (MERCÉ *et al.* 2021 ; MERCÉ *et al.* 2022 ; MERCÉ *et al.* 2023 ; MERCÉ *et al.* 2024A).

CONTENU DU PRÉSENT RAPPORT

L'organisation générale du rapport est semblable à celle des trois précédents.

Notices et notules de sites concernent des vestiges liés à la Guerre de 1870-1871 et aux Première et Seconde guerres mondiales.

Elles portent essentiellement sur des thématiques identifiées comme pouvant prêter à synthèse, du fait de la récurrence des occurrences archéologiques.

Il s'agit pour la Première Guerre mondiale des sites d'entraînements, pouvant être considérés comme objet d'étude pour les archéologues, particulièrement depuis la publication d'un article sur le sujet (BRENOT *et al.* 2022).

Pour la Seconde Guerre mondiale, des aménagements liés à l'armée de l'air allemande (*Luftwaffe*) sont à nouveau présentés. Enregistrées dans le cadre de diagnostics archéologiques ou prospections aériennes pour les régions d'étude du PCR, ces infrastructures variées font l'objet de prescriptions d'archéologie préventive dans plusieurs départements (synthèses pour les infrastructures de communication dans LE BOULAIRE *et al.* 2023, pour la *flak* dans LABBEY *et al.* 2024).

Des infrastructures de défense passive sont également présentées ; elles constituent un axe thématique pouvant contribuer à faire progresser les analyses de ces vestiges considérés encore récemment comme « méconnus » (BARIL, SAMUELIAN 2023).

D'autres types de vestiges moins couramment renseignés, à l'échelle des régions prises en compte, sont également présentés, tel des retranchements « expéditifs » attribuables à l'armée française en 1940.

C'est également le cas du mobilier, moins fréquemment abordé pour lui-même dans les précédents rapports. La mise au jour de caches d'armes pose la question de l'interprétation de ces dépôts. L'enregistrement de vestiges mobiliers relevant des aspects mémoriels des conflits ouvre peut-être quant à lui de nouvelles perspectives.

Le traitement des fonds d'archives relatifs à la défense passive montre encore l'implication forte de plusieurs membres du PCR sur cette thématique. Et si l'intégration des cartographies de la bataille de la Marne dans un SIG constitue la réalisation d'un projet évoqué dès 2020, de nouvelles archives ont été portées à connaissance et intégrées dans le corpus de référence, tels les Tactical Target Dossiers, source essentielle pour historiciser les vestiges des infrastructures militaires allemandes de la Seconde Guerre mondiale.

Sont enfin regroupées, sous la thématique générale « valorisation scientifique », les actions de diffusion et de partage des connaissances acquises ou en cours d'acquisition, qu'il s'agisse de démarches collectives issues des échanges animant le groupe PCR ou d'initiatives de ses participants et participantes.

Bibliographie

Baril, Samuelian 2023

BARIL (Q.), SAMUELIAN (N.) — Des vestiges méconnus de la Seconde Guerre mondiale : les tranchées-abris du programme de défense passive : Les exemples d'Olonne-sur-Mer (Vendée), Nanterre (Hauts-de-Seine) et Sauveterre-de-Guyenne (Gironde). *Revue d'archéologie contemporaine*, 2, 2023, p. 145-158.

Brenot et al. 2022

BRENOT (J.), DESFOSSÉS (Y.), PERARNAU (R.), LOZANO (M.), DEVOS (A.) — The Practice of Trench Warfare : Training Sites in the Aube Region of France (Champagne), 1914-1919. In : *Military Geoscience : A Multifaceted Approach to the Study of Warfare*. Springer, 2022, p. 71-82.

Dardignac, Bénaily 2015

DARDIGNAC (C.), BÉNAILY (G.) — *Le Camp retranché de Paris : prospections archéologiques dans les forêts domaniales franciliennes* : Fontainebleau : ONF. Direction territoriale Ile-de-France - Nord-Ouest. Bureau d'étude, 2015. 219 p.

Dardignac, David 2015

DARDIGNAC (C.), DAVID (S.) — L'apport de l'archéologie et du LIDAR dans la découverte du camp retranché de Paris. In : *Le camp retranché de Paris, Actes du colloque régional 9-10 octobre 2014*. Somogy, 2015, p. 85-97.

Labbey et al. 2024

LABBEY (B.), AYMARD (L.), OLIVIER (C.), DERVIN (S.), TESSIER (V.), BESNARD (M.), GHESQUIÈRE (E.), GIAZZON (D.), GALLOUIN (E.), CAROFF (L.), PALLUAU (J.-M.), JAMET (G.), MORIN (O.), HERUBEL (S.) — *Une batterie antiaérienne allemande chargée de la défense de l'aérodrome de Carpiquet 1940-1945 - zone 2, Les Forques, Le Buisson Bretteville-sur-Oudon, (Calvados) : rapport de fouille* : Cesson-Sévigné : Inrap GO, 2024. 1 vol. (415 p.).

Le Boulaire et al. 2023

LE BOULAIRE (A.), CHAZETTE (A.), COFFINEAU (E.), DIOCHET (F.), DUFOUR (B.), FORRÉ (P.), LE BAILLY (M.), NAULEAU (J.-F.), PRADAT (B.) — *Grandchamp-des-Fontaines (Loire-Atlantique), ZAC de la Belle Etoile : Une station de radio-navigation de l'armée allemande de la Seconde Guerre mondiale : rapport de fouilles* : Cesson-Sévigné : Inrap GO, 2023. 2 vol. (318 p., 165 p.).

Mercé 2018

MERCÉ (G.) — Evaluer et fouiller les vestiges de la Première Guerre mondiale en Île-de-France. Eléments pour servir à l'archéologie préventive du camp retranché de Paris. *Revue archéologique d'Île-de-France*, 10, 2018, p. 207-227.

Mercé et al. 2019

MERCÉ (G.), DARDIGNAC (C.), BELARBI (M.), BENAILY (G.) — Des tranchées par milliers : évolutions des systèmes défensifs et des fortifications de campagne en Île-de-France au cours des conflits contemporains (1870-1940). In : *Archéologie francilienne : actes des journées archéologiques d'Île-de-France : Journées archéologiques d'Île-de-France 2018*. Créteil : Paris : Service régional de l'archéologie/Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, 2019, p. 110-122.

<https://hal.science/hal-03751864v1>

Mercé et al. 2021

MERCÉ (G.), BELARBI (M.), BÉNAILY (G.), DARDIGNAC (C.), SAMUELIAN (N.), TIGREAT (P.) — *Archéologie des conflits contemporains en régions Île-de-France et Centre-Val de Loire, Programme Collectif de Recherche : rapport d'année probatoire 2020* : La Courneuve, 2021. 168 p.

<https://hal.science/hal-03751869v1>

Mercé et al. 2022

MERCÉ (G.), ANCEL (R.), BELARBI (M.), BÉNAILY (G.), BRENOT (J.), CAPRON (F.), DARDIGNAC (C.), POULLE (P.), RONCIN (O.), SAMUELIAN (N.), TIGREAT (P.) — *Archéologie des conflits contemporains en régions Île-de-France et Centre-Val de Loire, Programme Collectif de Recherche : rapport de première année d'opération triennale 2021*. Inrap - Centre Île-de-France ; Service Départemental d'Archéologie du Val d'Oise, DRAC / SRA Île-de-France ; Service Régional d'archéologie d'Île-de-France ; Office National des Forêts (ONF), 2022. 95 p.

<https://hal.science/hal-03751865v1>

Mercé et al. 2023

MERCÉ (G.), BATTISTINI (A.), BAUCHET (O.), BELARBI (M.), CAPRON (F.), DARDIGNAC (C.), GOMES (N.), GRANCHON (P.), GREDAT (G.), LABBEY (B.), OLIVIER (L.), POULLE (P.), RONCIN (O.), ROYER-PEREZ (O.), SAMUELIAN (N.), TIGREAT (P.) — *Archéologie des conflits contemporains en régions Île-de-France et Centre-Val de Loire, Programme Collectif de Recherche : rapport de deuxième année d'opération 2022*. Inrap - Centre Île-de-France ; DRAC / Service Régional d'archéologie d'Île-de-France ; Office National des Forêts (ONF), 2023. 201 p.

<https://hal.science/hal-04157300v1>

Mercé et al. 2024a

MERCÉ (G.), ALIX (C.), BATTISTINI (A.), BAUCHET (O.), BELARBI (M.), BRUANT (C.), CAPRON (F.), COURTOIS (J.), DARDIGNAC (C.), GOMES (N.), GRANCHON (P.), HAMEL (A.), LECOQ (A.), POULLE (P.), ROUX-CAPRON (E.), SAMUELIAN (N.), TIGREAT (P.), VERNEAU (F.) — *Archéologie des conflits contemporains en régions Île-de-France et Centre-Val-de-Loire, Programme Collectif de Recherche : rapport de troisième année d'opération 2023*. Toulouse : Inrap - Centre Île-de-France ; DRAC / Service Régional d'archéologie d'Île-de-France ; Office National des Forêts (ONF), 2024. 1 vol. (163 p.).

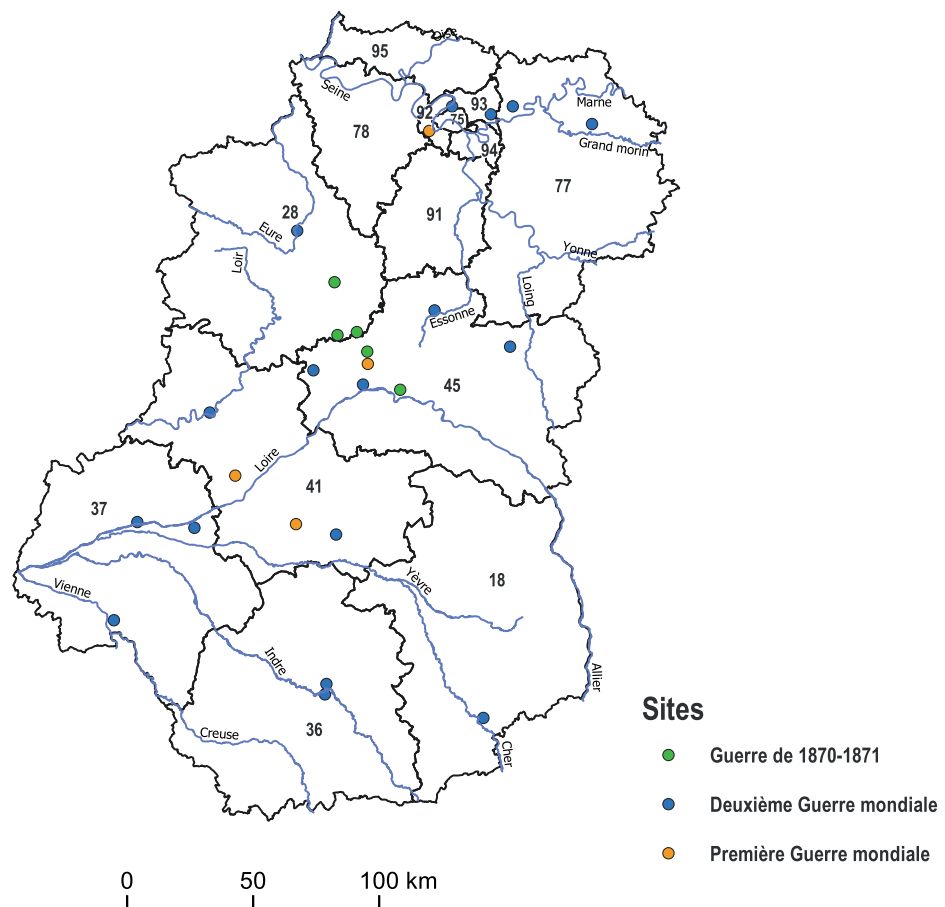
<https://hal.science/hal-04717504>

Mercé et al. 2024b

MERCÉ (G.), DARDIGNAC (C.), BELARBI (M.), BÉNAILY (G.) — L'archéologie des conflits contemporains en Île-de-France. À propos d'objets d'étude en construction. In : *De Verdun à Caen - L'archéologie des conflits contemporains en question : méthodes, apports et enjeux*. Verdun-Caen : Presses Universitaires de Rennes, 2024,.

2. NOTICES DE SITES

(O. Bauchet, F. Capron, C. Dardignac, D. Dubant, C. Gonçalves-Buissart, E. Champault, G. Gredat, S. Jouanneau-Bigot, J.M. Laruaz, A. Le Boulaire, G. Lemaitre, D. Lusson, G. Mercé, M. Munos, G. Poitevin, P. Poulle, A. Raymond, A. Riou, N. Samuelian, F. Verneau)



GUERRE DE 1870-1871

CANTONNEMENTS

POUPRY (28) - LA FROMAGÉE - Cantonnements de la première brigade d'infanterie bavaroise

Code Insee : 28303

Parcelle cadastrale : ZT53 (en 2024).

Coordonnées Lambert 93 : X = 615180 ; Y = 6677775
(localisation au centre des vestiges)

Auteur notice : François Capron à partir du rapport de Jean-Yves Noël (NOËL *et al.* 2011).

Diagnostic : dirigé par Jean-Yves Noël (CG28), du 16 août au 17 octobre 2011, préalablement à l'aménagement d'une ZAC.

Chronologie : Guerre de 1870-1871.

Nature des vestiges : trous de poteau (de tente ?) dont un avec calage de fragments d'obus.

Localisation : En périphérie de la ville d'Artenay, au lieu-dit « La Fromagée » (fig. 1).

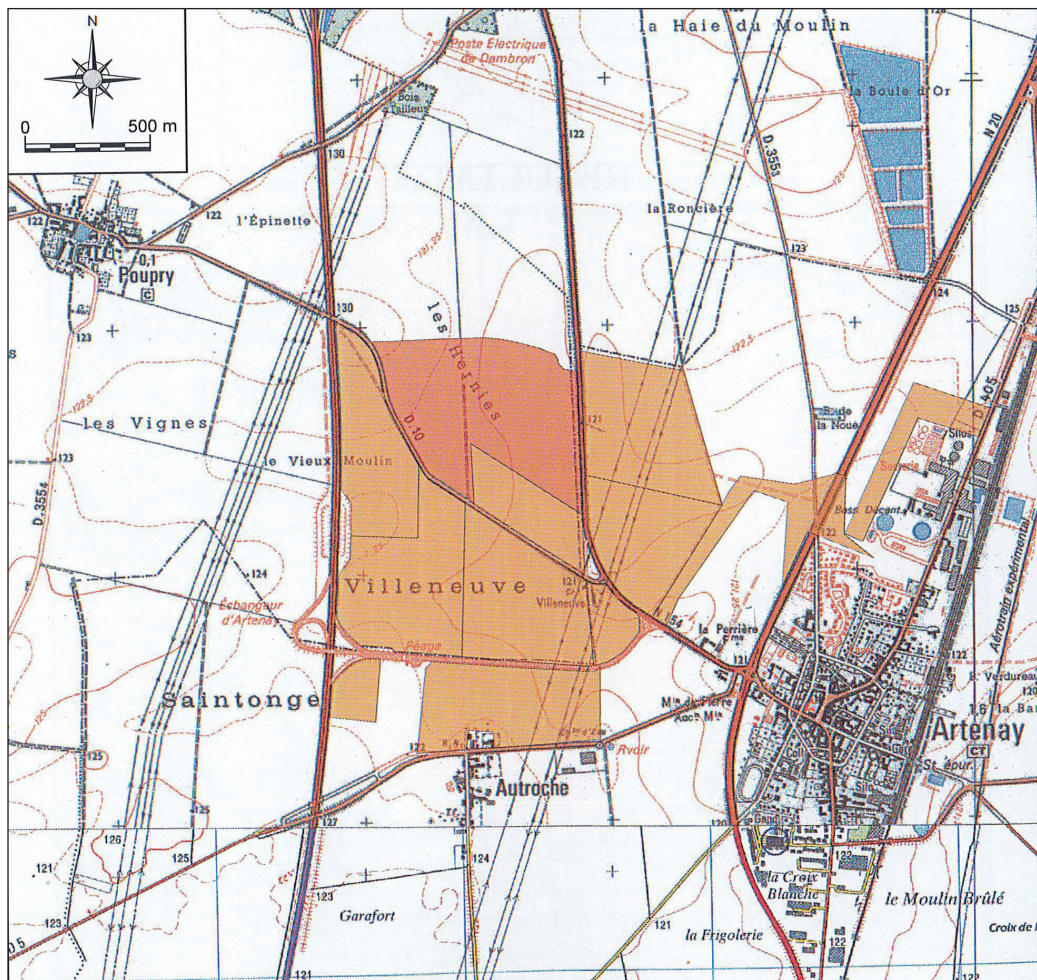


Fig. 1 Localisation des diagnostics sur extrait de la carte IGN série verte Paris-Orléans. Le présent diagnostic est en orange foncé, les opérations antérieures en orange clair. CD 28

Description :

Morphologie : Neuf trous de poteau ont été mis au jour dans une extension autour de la tranchée de diagnostic (fig. 2).

« Les quatre trous de poteau les plus grands (F. 0302, F. 0309, F. 0311 et F. 0303) marquent les angles d'un quadrilatère presque régulier [...]. Seul F. 0311 semble circulaire (0,56 m de diamètre), les autres étant de forme oblongue (0,42 x 0,34 m, 0,50 x 0,47 m, 0,36 x 0,30 m). Deux d'entre eux ont été sondés par moitié : F. 0303, conservé sur 0,11 m de profondeur et F. 0302, sur 0,08 m. La fouille de celui-ci a révélé l'existence d'un calage fait d'éclats d'obus, l'empreinte du poteau étant, de plus, visible comme une tâche plus homogène (US 302.1) que le reste du comblement (US 302.2). Ces deux indices permettent de restituer un poteau de section oblongue (environ 0,30 x 0,20 m).

On peut y associer quatre trous oblongs, interprétés comme autant de trous de piquets liés au même aménagement (F. 0304, F. 0307, F. 0308 et F. 0327), dont les dimensions respectives sont de 0,52 x 0,31 m, 0,43 x 0,29 m, 0,52 x 0,30 m et 0,32 x 0,16 m. F. 308, situé à peu près au centre du quadrilatère, pourrait indiquer l'emplacement d'un poteau central, les autres ceux de poteaux secondaires.

Enfin, un dernier trou de poteau pratiquement circulaire (0,54 x 0,50 m), en position isolé au nord-ouest du bâtiment, est associé par défaut à cette occupation (F. 0313) » (NOËL *et al.* 2011 : 144).

Métopologie :

Les quatre trous de poteau constituent un quadrilatère « dont trois côtés mesurent 2,65 m et le quatrième 2,96 m (côté sud-est) ». « Si on laisse de côté ce dernier fait [F. 0313], les deux séries de trous de poteau délimitent un aménagement sur poteaux cohérent, d'une surface de 20 m² environ, pouvant correspondre à un petit bâtiment ou à une grande tente » (*ibid.*).

Mobilier :

« Le seul mobilier associé à ces structures étant l'ensemble de fragments d'obus découvert dans le comblement de F. 0302, il a été décidé de le vider entièrement, pour récupérer l'intégralité du lot.

Les différents fragments appartiennent à un même obus, dont deux autres exemplaires ont été retrouvés dans l'emprise du diagnostic, hors de tout contexte spécifique.

Il s'agit d'obus oblongs en fonte, à ailettes (tenons) en zinc, du type le plus couramment utilisé par l'artillerie française du Second Empire » (*ibid.*).

Données archivistiques / éléments de chronologie :

« Les environs d'Artenay et de Poupry sont le théâtre de nombreux combats pendant la guerre franco-prussienne. Le 19 septembre 1870, l'armée de la Loire s'installe à Artenay. Le 10 octobre, les Prussiens franchissent la ligne tenue par les Français entre Artenay et Patay. Une carte dressée a posteriori par le nouvel état-major allemand indique que la première brigade d'infanterie bavaroise est cantonnée, avant la bataille, sur les terrains concernés par le diagnostic (fig. 3). Le général Von der Trann établit son quartier général à Artenay, d'où il organise la prise d'Orléans. Le 10 novembre, les Français reprennent Orléans et Von der Trann se replie entre Angerville et Toury. Le 2 décembre, les Prussiens sortent victorieux d'un affrontement massif entre Loigny et Poupry. Ils reprennent Artenay, puis Orléans, les 3 et 4 décembre (Le conflit franco-prussien. L'armée de la Loire 1870-1871 [sans date]). Les restes de 292 militaires des deux camps ont été inhumés dans un caveau à Artenay » (*ibid.* : 43-44).

Le type d'obus mis au jour dans le trou de poteau est un « type, dont le chargement se fait par le canon, est notamment utilisé par des pièces de 4 et de 8, d'une portée maximale de 3400 m (Le conflit franco-prussien. L'armée de la Loire 1870-1871 [sans date]). L'utilisation de ces deux types de canon lors des combats du 10 octobre est signalée dans le rapport du chef d'état-major du 15e corps de l'armée de la Loire, qui confirme la présence d'une demi-batterie d'artillerie à Artenay (PALADINES 1889), distante de moins de deux kilomètres des découvertes. Les obus trouvés à Poupry sont donc, probablement, des témoins du bombardement des positions prussiennes depuis Artenay même. Par déduction, on peut avancer l'hypothèse que la structure sur poteaux mise au jour dans la tranchée 3 appartient au camp dressé par les soldats prussiens avant le siège d'Artenay. Cependant, comme il est peu probable que les soldats aient transporté un obus avec eux, celui trouvé dans le comblement de F. 0302 a dû être ramassé sur place. Par conséquent, cet aménagement est soit construit, soit remanié après la bataille.

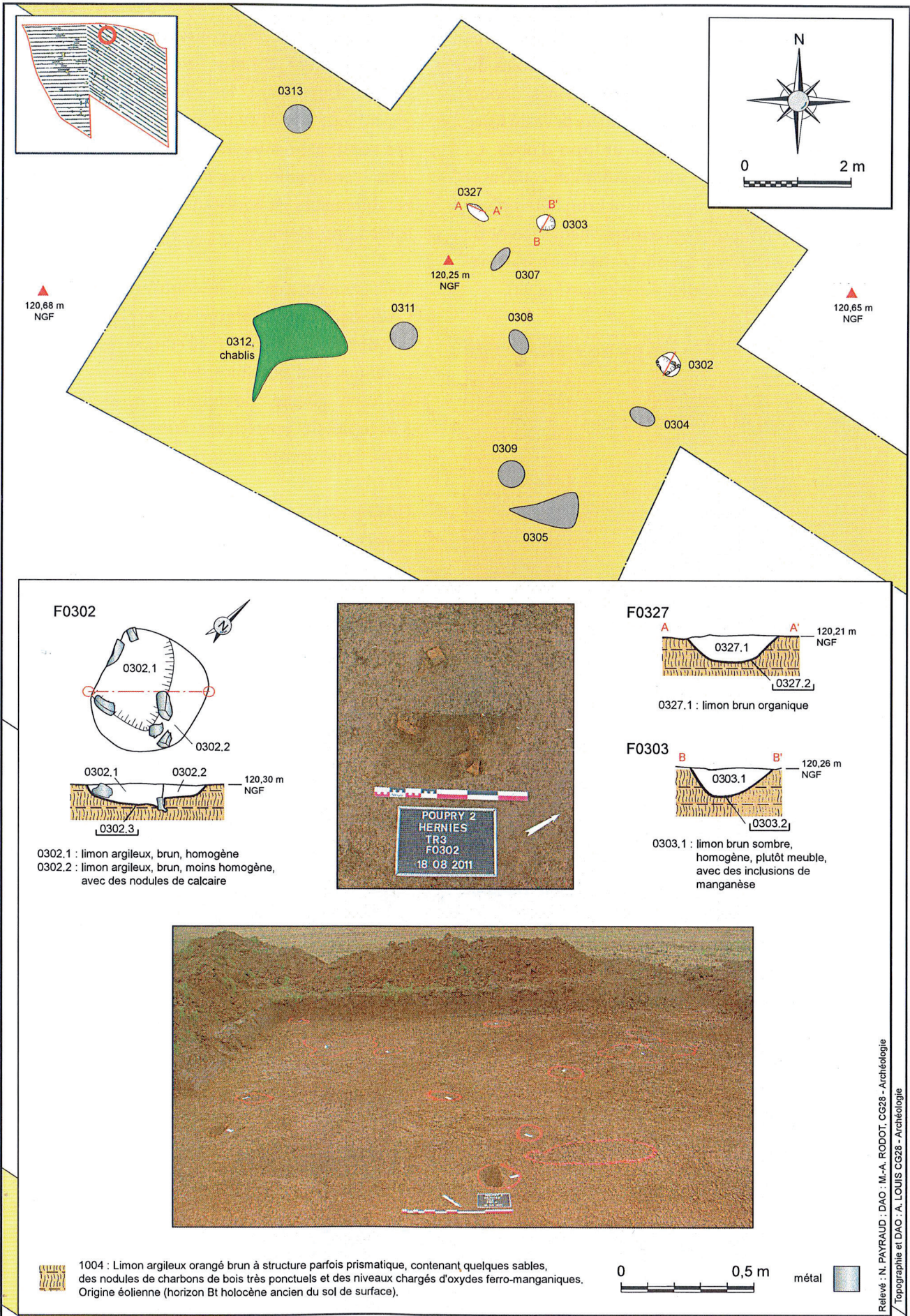


Fig. 2 Trous de poteau attribués à l'occupation prussienne de la parcelle lors de la guerre de 1870. CD 28

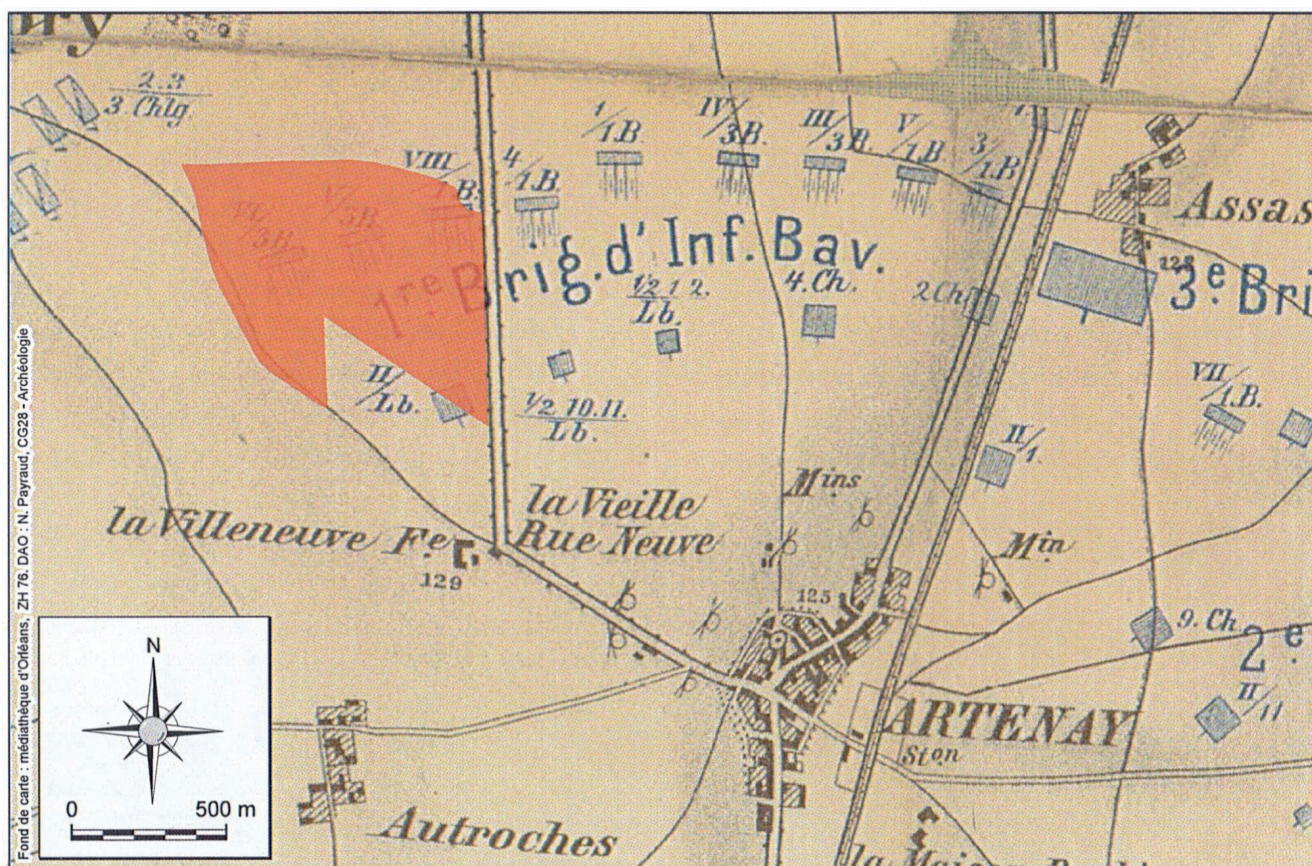


Fig. 3 Carte d'état-major prussienne postérieure à 1870. CD 28

Quelques photographies conservées aux archives de l'Etat allemand donnent une idée de l'allure des camps militaires de cette période ; sur la suivante, prise à Queuleu, près de Metz, on peut voir différents types de tente, mais aussi, sur la droite, une structure plus grande, quadrangulaire avec poteau central, qui pourrait correspondre aux structures mises au jour à Poupry (fig. 4).

Les seuls bâtiments en bois généralement évoqués dans les souvenirs des participants à la guerre de 1870 sont les infirmeries et hôpitaux de campagne, les cuisines et les sanitaires. Des poteaux isolés ou alignés ont pu aussi servir à attacher des chevaux ou des trains d'artillerie, quand ce ne sont pas tout simplement des mangeoires ou abreuvoirs. Dans un article récent, Nicolas Meynen (MEYNEN 2009) précise que les Allemands n'hésitent pas à en construire en France et que de nombreux médecins militaires recommandent d'isoler les malades des autres soldats. Cependant, les dimensions du bâtiment mis au jour à Poupry ne correspondent pas à celles des hôpitaux mentionnés par l'auteur. Tout au plus cette construction confirme-t-elle l'existence de baraquements en bois dans les camps de la guerre franco-prussienne.

Tous ces éléments ont été confirmés, oralement, par l'Adjudant-chef Lafargue¹ du Service Historique de la Défense. Il précise en effet, que des installations pérennes sont possibles dans les camps allemands de cette guerre, notamment pendant la phase d'occupation, postérieure aux combats de l'hiver 1870. Cette dernière a duré jusqu'en 1874.

Ce faisceau d'indices concorde donc à situer, dans le secteur des 36 Mines, un camp prussien de la guerre de 1870, période pour laquelle on ne dispose d'aucun site de comparaison en Eure-et-Loir. Fort de ce constat, nous ne pouvons exclure que certaines zones d'anomalies circulaires, de type trous de poteau, notamment les moins organisées et les plus petites (trous de piquets), peuvent aussi appartenir à cette phase d'occupation du site. Effectivement, si l'on en croit la superposition de la carte d'état-major de 1870 (fig. 5) et celle du diagnostic, toute la moitié nord de la parcelle de la Fromagée est aussi concernée par ce camp prussien » (*ibid*). On indiquera ici qu'aucune des autres opérations d'archéologie préventives (diagnostics et fouilles) réalisées dans ce secteur n'a permis de mettre en évidence des vestiges de cette occupation.

¹ Archéologue militaire



Fig. 4 Le camp de Queuleu (Moselle) en 1870 (Source Bundesarchiv 146-1970-053-09.

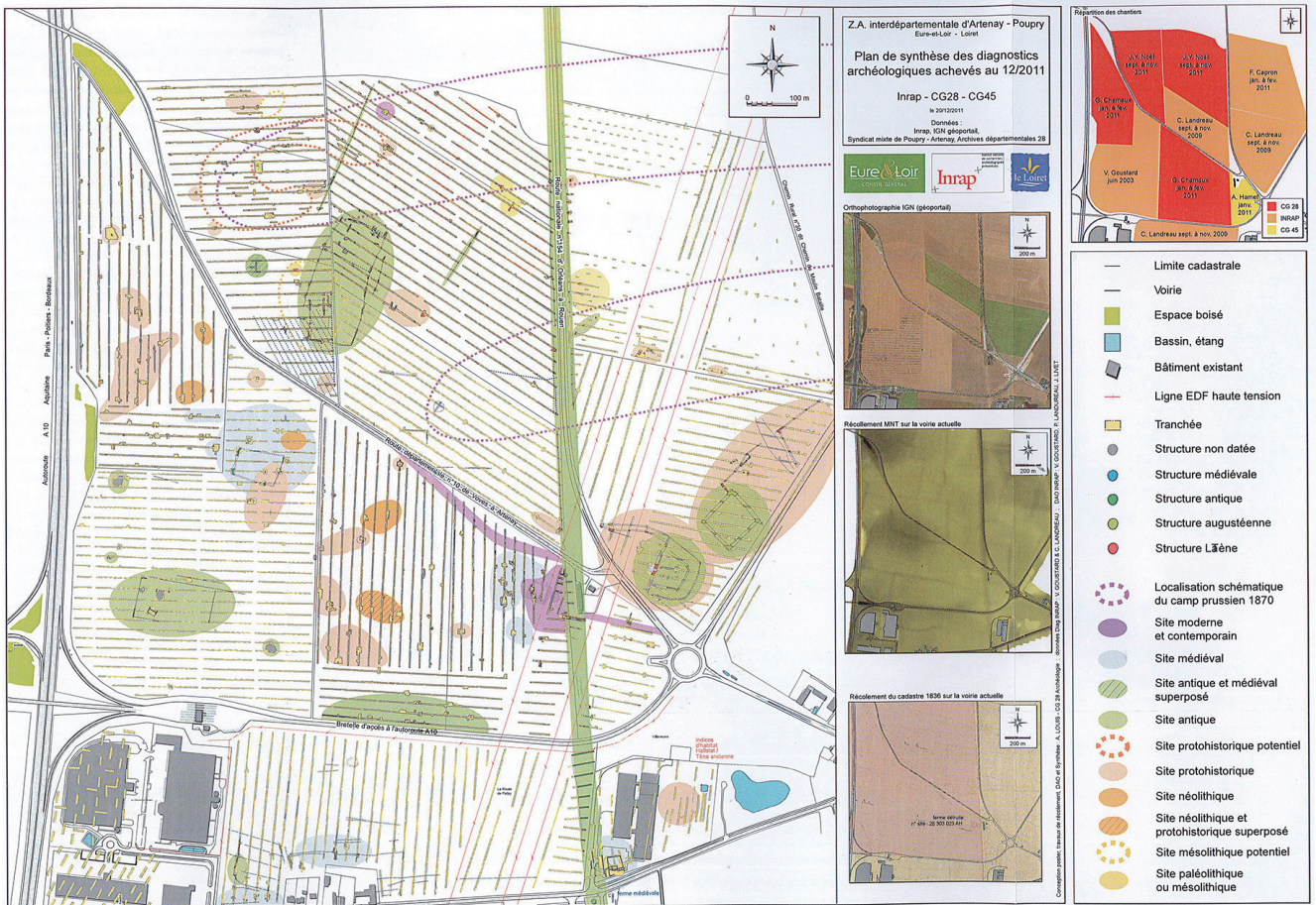


Fig. 5 Synthèse globale des vestiges découverts depuis 2003, lors des diagnostics archéologiques de la future Zone d'Activité d'Artenay-Pouppy. En tiret violet, la localisation schématique du camp prussien de 1870. CD 28

Bibliographie

Meynen 2009

MEYNEN N., « Les hôpitaux militaires sous tentes et baraqués au XIX^e siècle », *Revue historique des armées*, 254, pp. 92-109.

Noël *et al.* 2011

NOËL J.-Y., PAYRAUD N., LOUIS A., SELLÈS H., Poupry (Centre - Eure-et-Loir) : « Les Hernies, Les 36 Mines et La Fromagée », Rapport de diagnostic archéologique, Chartres : CG 28.

Paladines 1889

PALADINES A. de, « Rapport officiel adressé à M. le ministre de la Guerre sur les combats livrés à Artenay et Orléans les 10 et 11 octobre 1870 », in *Un mois de commandement au 15^e corps* [en ligne], Orléans : Herluison, pp. 69-78, URL : [www.loire1870.fr > pages > pa_pdf > mlamp1870_doc_ope_9997.pdf](http://www.loire1870.fr/pages/pa_pdf/mlamp1870_doc_ope_9997.pdf).

[Sans date]

« Le conflit franco-prussien. L'armée de la Loire 1870-1871 » [en ligne], URL : <http://www.loire1870.fr/index2.html> [lien valide au 12 septembre 2024].

TRACES DE COMBATS

CHEVILLY (45) « LE CLOCHER D'AMBRON »

Code Insee : 45093

Parcelle cadastrale : ZL 4 p, 6 p, 7 p.

Coordonnées Lambert 93 : X = 633875 ; Y = 6772055

(localisation approximative car ce sont les coordonnées indiquées dans la fiche signalétique du rapport)

Auteur notice : François Capron à partir du rapport de Marie-Claude Bakkal-Lagarde. Remise en contexte de la découverte Gilles Gredat.

Diagnostic : dirigé par Marie-Claude Bakkal-Lagarde (Inrap), en deux phases discontinues du 21 août 2006 à février 2007, préalablement à l'aménagement d'une carrière d'extraction de matériaux. Vestige enlevé avant la réalisation de l'opération archéologique (fig. 6 et 7).

Chronologie : Guerre de 1870-1871.

Nature des vestiges : « une tête d'obus de calibre 106 de la guerre 1870 ».

Description :

Dans son rapport, l'auteur indique la découverte « de deux fragments d'une tête d'obus de calibre 106 de la guerre 1870 dans la tranchée A4, faits F81, au contact du substrat calcaire » (BAKKAL-LAGARDE, VICTOR 2007 : 24). La description est celle du rapport et comme ce mobilier n'est pas mentionné dans les inventaires il n'est pas conservé (impossible d'y revenir).

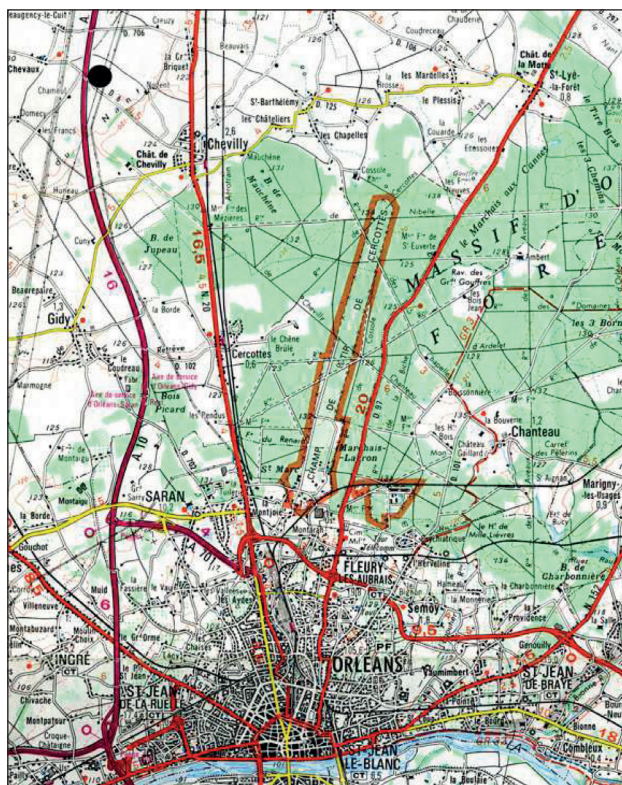


Fig. 6 Localisation sur extrait de la carte IGN série verte Paris-Orléans

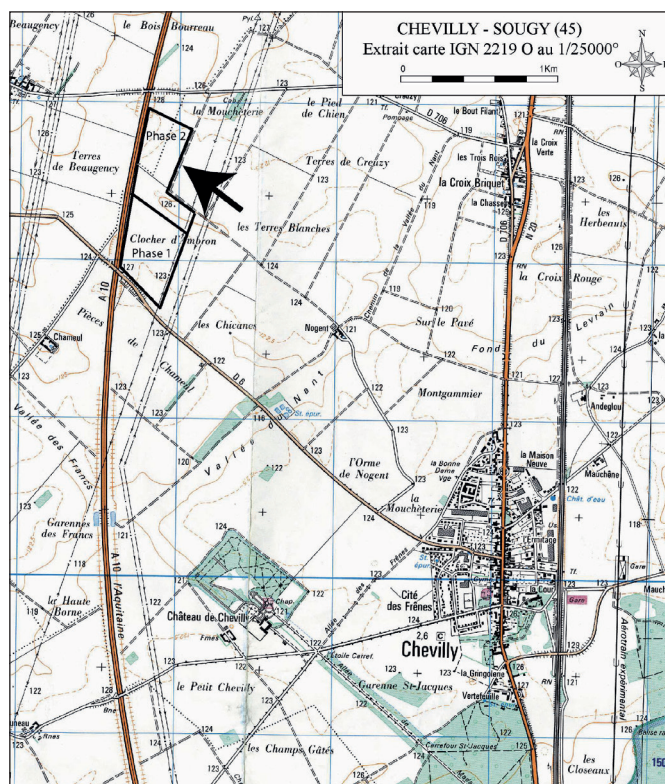


Fig. 7 Carte de localisation de l'opération (phases 1 et 2)

Données archivistiques / éléments de chronologie :

Cette découverte isolée apporte en soi peu d'informations sur ce conflit mais il faut bien reconnaître que c'est un conflit qui a plus marqué les mémoires que le sous-sol. C'est pour cette raison que nous proposons dans un premier temps de réaliser une série de notices sur toutes ces découvertes isolées pour ensuite les mobiliser dans une synthèse sur ce sujet.

Il est cependant possible de présenter une première remise en contexte, de façon très simplifiée, avec le déroulé des opérations susceptibles de concerner Chevilly, au gré des flux et reflux des protagonistes : Après la défaite de Sedan et la chute de l'Empire (4 septembre 1870) le Gouvernement de Défense Nationale décide de poursuivre la lutte en province. Les armées "allemandes" (pour simplifier) se dirigent vers Paris dont elles commencent l'encerclement puis se dirigent vers la Beauce afin de reconnaître quelles forces peuvent être en cours de formation. En provenance de Pithiviers, Orléans est l'objectif à atteindre.

Des combats, disons des escarmouches plus ou moins importantes, ont lieu au long de la RN 20 actuelle : Chevilly le 30 septembre 1870, Artenay le 10 octobre 1870, ...

Ces combats opposent les armées allemandes aux composantes de la Première Armée de la Loire commandée alors par le Général Joseph de La Motte Rouge.

Orléans sera investie le 11 octobre 1870.

Le Général Joseph de La Motte Rouge est alors relevé de son commandement au profit du Général Louis d'Aurelle de Paladines, futur vainqueur à Coulmiers (9 novembre 1870).

Le 2 décembre 1870 une vaste contre-attaque visant à libérer Paris de son siège est ordonnée. Le front s'étire des environs de Loigny-la-Bataille (28) à Artenay (45). Chevilly est aussi concerné.

L'échec de cette contre-attaque aboutira à la reprise d'Orléans par les Prussiens (4 décembre 1870).

Il y a ensuite création de la Deuxième Armée de la Loire, dont le commandement est confié au Général Alfred Chanzy, qui combatta au fil de la Loire jusqu'à l'armistice de janvier 1871.

Ces éclats d'obus témoignent de ces combats, leur enfouissement étant possiblement à dater entre la fin du mois de septembre et début du mois de décembre 1870.

Bibliographie**Aurelle de Paladines 1872**

AURELLE DE PALADINES L., *La première Armée de la Loire*, Paris, France : H. Plon.

Bakkal-Lagarde, Victor 2007

BAKKAL-LAGARDE M.-C., VICTOR N., Chevilly « *Le Clocher d'Ambron* », Sougy (Loiret) « *Le Bois Bourreau-Sud* » : Phase 2 : rapport de diagnostic [en ligne], Pantin : Inrap CIF, URL : <https://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0115687>.

Groupe d'Histoire locale intercommunal Ingré-Saint Jean de la Ruelle 2020

(Jean-Marie Bois, Jean-Pierre Bourdiot, Colette et Christian Jeulin), *Il y a 150 ans... 1870 près d'Orléans*. Edition Le Souvenir Français,.

Flonneau 2011

FLONNEAU J.-M., *Le Loiret dans la guerre franco-allemande de 1870-1871*, t. XX-Vol. 166, Orléans : coll. « Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais ».

Serreau 1970

SERREAU R., *L'Armée de la Loire*, Orléans : éditions Sistem.

MARDIÉ (45), ÉGLISE SAINT-MARTIN, UNE TÊTE D'OBUS DE LA GUERRE 1870 FICHÉ DANS LE MUR

Code Insee : 45195

Parcelle cadastrale : AM 168.

Coordonnées Lambert 93 : X = 629490 ; Y = 6754390

Auteurs notice : Carole Lallet et Gilles Gredat.

Diagnostic : l'église a fait l'objet d'un diagnostic archéologique avant sa restauration (sous-sol et bâti) mais le pan de mur où cette tête d'obus est conservée comme élément mémoriel n'était pas dans le projet car déjà restaurée (LALLET, TANE 2017).

Chronologie : Guerre de 1870-1871.

Nature des vestiges : « obus prussien du 4 décembre 1870 ».

Description :

Cet obus et la plaque qui l'accompagne sont observables dans la maçonnerie de la tourelle d'escalier du clocher située au nord de la nef de l'église de Mardié (fig. 8 et 9).

Données archivistiques / éléments de chronologie :

Cette découverte isolée sera intéressante dans le cadre d'une synthèse sur ce conflit (cf. notice de Chevilly « Le Clocher d'Ambron »). Le contexte général est globalement le même que celui de cette notice.

L'offensive française de grande envergure, lancée fin novembre pour libérer Paris, est stoppée d'une part du côté de Beaune-la-Rolande (bataille du 28 novembre 1870) et d'autre part sur le front Loigny-Artenay (bataille du 2 décembre 1870).

Après Beaune-la-Rolande les 18^{ème} et 20^{ème} corps d'armée française, placés sous les ordres du Général Joseph-Constant Crouzat, se replient sur Orléans. Les prussiens poursuivent les français avec comme objectif la reprise d'Orléans, ce qui sera effectif le 4 décembre 1870).

Au cours de ces opérations militaires bon nombre de petites villes et villages proches d'Orléans, dont Mardié, font l'objet de combats épisodiques.

Bibliographie

Les amis de l'Histoire de Beaune-la-Rolande 2004, 2008, 2011 et 2023

Bulletins de liaison n° 13 (janvier 2004), n° 22 (juillet 2008), n°47 (janvier 2021), n° 51 (janvier 2023).

Lallet, Tane 2017

LALLET C., TANE F., LOIRET, MARDIÉ, *Eglise Saint Martin, place Jean Zay : diagnostic avant la restauration de l'église* : rapport de diagnostic, Pantin : Inrap CIF.

Martin des Pallières 1873

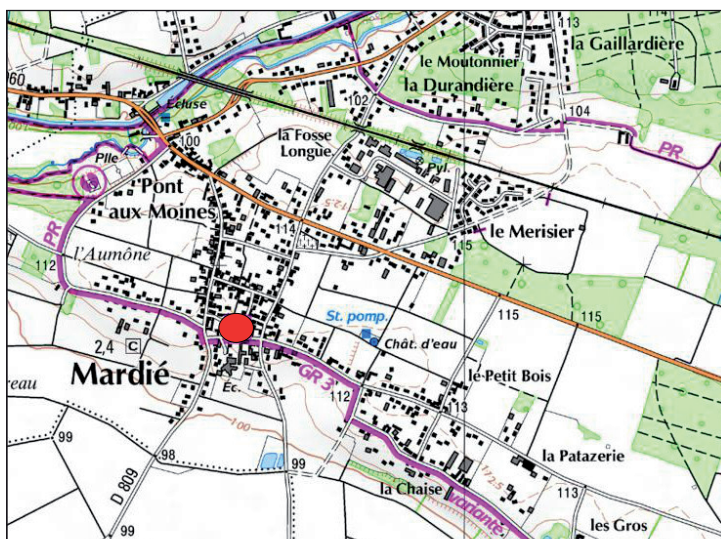
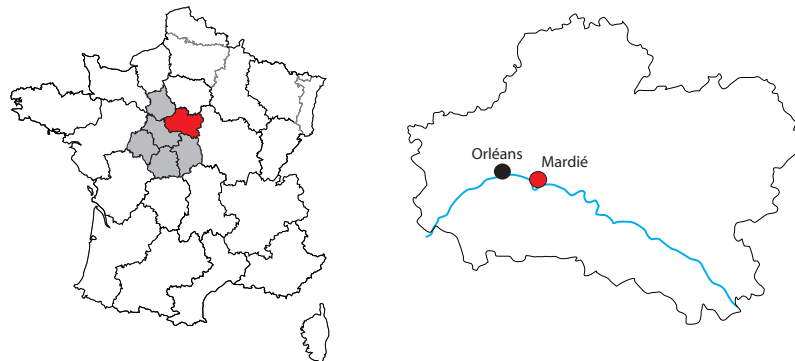
MARTIN DES PALLIÈRES C., *Histoire politique et militaire de la guerre de 1870-1871*, Orléans : Henri Plon.



Localisation de l'opération

Centre - Val de Loire
 Loiret
 Mardié
 Eglise Saint-Martin, place
 Jean Zay

Lambert 93
 X : 629480
 Y : 6754390
 Z : environ 112,50 m NGF



● localisation de l'opération



Fig. 8 Localisation de l'intervention sur la carte IGN au 1/250 000 et 1/25 000. Fond de plan IGN



Eglise de MARDIÉ (45)
Obus prussien dans le mur de l'église
11/10/2020

Fig. 9 Clichés de l'obus dans le mur de l'église (Gilles Gredat)

PRASVILLE (28) « CARRIÈRE LES MARMONNERIES »

Code Insee : 28304

Parcelle cadastrale : C 240, 241, 242, 246, 247, 237, 205, 238, 243.

Coordonnées Lambert 93 : X = 604520 ; Y = 6794990

Auteur notice : Éric Champault (Inrap).

Diagnostic : dirigé par Éric Champault, du 18 février au 18 mars 2019, préalablement à l'extension d'une carrière sur une surface de 201 700 m² (CHAMPAULT *et al.* 2019).

Chronologie : Guerre de 1870-1871.

Nature des vestiges : fragments d'obus autrichien de 1861 d'un diamètre de 15 cm de la guerre de 1870.

Description :

Au nord de la tranchée 7, nous avons découvert des fragments d'obus de la guerre de 1870 (fig. 10 et 11). Ils ont été identifiés par Frédérique Pécout (Inrap) comme des éclats d'obus autrichien de 1861 d'un diamètre de 15 cm. Ces obus pouvaient peser jusqu'à 28 kg et étaient tirés généralement par des canons allemands de 15 de l'usine KRUPP.

Ce mobilier a été prélevé (US1001 ; Tr7 ; 1848 g ; 6 NR ; parcelle 264 ; caisse 8) dans l'inventaire du mobilier (p. 130 du rapport). Il est donc disponible pour une éventuelle étude complémentaire.

Données archivistiques / éléments de chronologie :

Dans le cadre du rapport, une recherche rapide a été effectuée, sur internet notamment. Dans l'encyclopédie Wikipédia, il est stipulé que les prussiens ont occupés la commune du 17 novembre 1870 au 16 mars 1871.

Bibliographie

Champault *et al.* 2019

CHAMPAULT É., AUBAZAC G., AUNAY C., COUSSOT C., FOURRÉ A., HAMON T., LÉCUYER S., LIÉVEAUX N., *Centre-Val de Loire, Eure-et-Loir, Prasville, Carrière Les Marmonneries* : Rapport de diagnostic, Rapport d'opération : diagnostic archéologique, Pantin : Inrap Centre Ile-de-France.

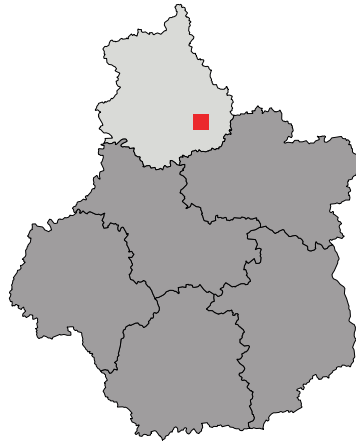
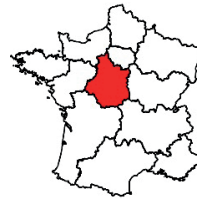


Fig. 11 Éclat d'obus de la guerre de 1870.
Crédit : E. Champault

Localisation de l'opération

Centre-Val de Loire,
Eure-et-Loir, « Carrière Les Marmonneries »,
Section C, parcelle 240, 241, 242, 246,
247, 237, 205, 238, 243

x : 1604500 m
y : 7228500 m
z : 139,25m NGF



■ Emprise diagnostic

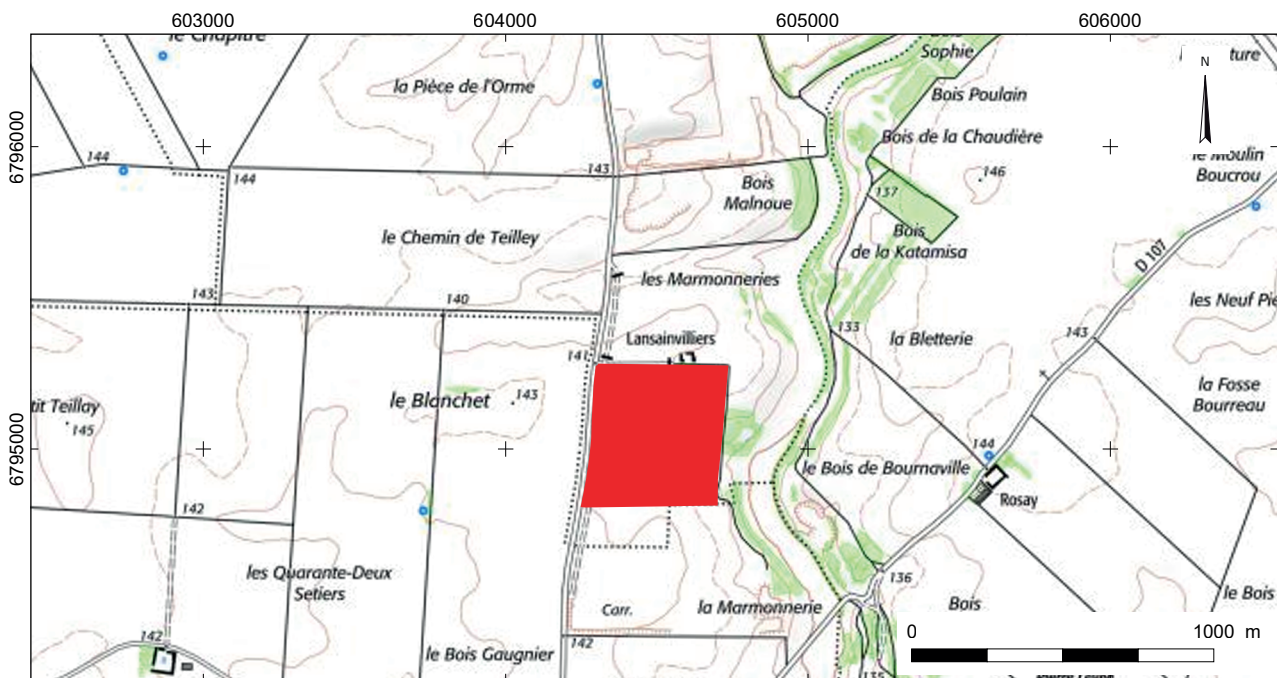
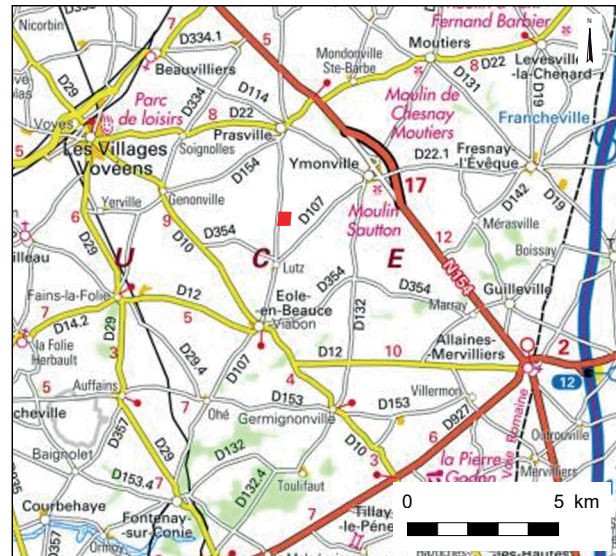


Fig.10 Localisation de l'opération sur fond I.G.N. au 1/250 000 et au 1/25 000, SCAN Régional® ©IGN 2011, Inrap

PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

SITES D'ENTRAÎNEMENTS

CHAMBON-SUR-CISSE (41), LES SABLONNIÈRES

Code Insee : 41033

Parcelle cadastrale : BT 19 (parcelle forestière n°110).

Coordonnées Lambert 93 : X = 567960 ; Y = 6719070

Auteurs notice : François Capron et Gwénaél Mercé

Chronologie : Première guerre mondiale (première mention des militaires sur le site : le 9 janvier 1915 – dernière mention 16 septembre 1917).

Nature des vestiges : site d'entraînement pour l'infanterie, réseaux de tranchées, boyaux, abris de tranchées, trous d'homme...

Localisation : Ce site est situé à une dizaine de kilomètres à l'ouest du centre de la ville de Blois (41) sur le territoire de la commune de Chambon-sur-Cisse (fig. 12). Il prend place dans en forêt domaniale de Blois en bordure de sa lisière occidentale. Le sous-sol est constitué de sable.

Historique récent du site :

La découverte d'une baïonnette dans son fourreau (fabriquée entre 1865 et 1868) dans la boue d'un chemin forestier de ce secteur dans les années 1980 conduit Alain Gauthier à interroger les riverains et à se documenter sur ces vestiges.

De 1999 à 2011, il a réalisé avec le concours de géomètres et « de voisins et amis chambognots » lever topographique précis et détaillé de ces vestiges (fig. 13), tout en menant des recherches documentaires et archivistiques.

Ces travaux ont été publié dans un article (GAUTHIER 2013).

L'essentiel de cette notice reprend les données consignées dans ce document (interprétations des structures, données historiques et d'archives)

L'engagement d'Alain Gauthier pour la connaissance et la préservation de ce site a permis l'inscription de la totalité de la parcelle B19 (structures et sol) au titre des monuments historiques par arrêté du 10 avril 2015 (<https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA41000070>).

Description :

L'ensemble s'inscrit dans une zone triangulaire d'environ 10 hectares, s'étend sur 500 mètres de long et 250 m au plus large.

Aujourd'hui, on observe encore plus de trois kilomètres de tranchées d'entraînement, laissées en l'état, à l'issue de la guerre, profondes encore de plus d'un mètre avec des levées de terre de plus de 20 centimètres (fig. 14).

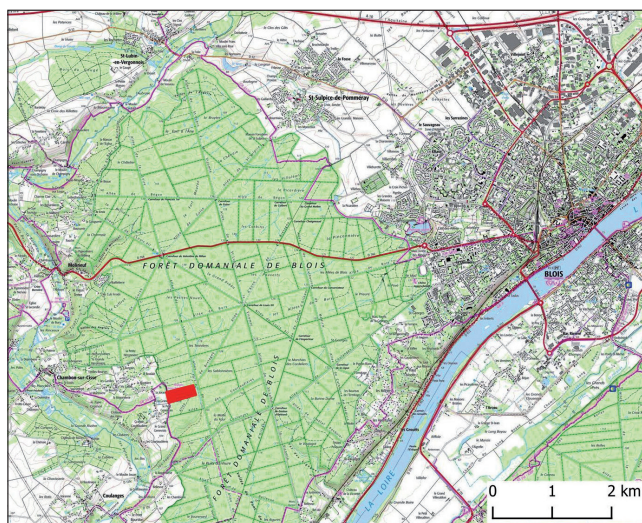


Fig. 12 Localisation du site. Fond de carte flux WMS IGN.

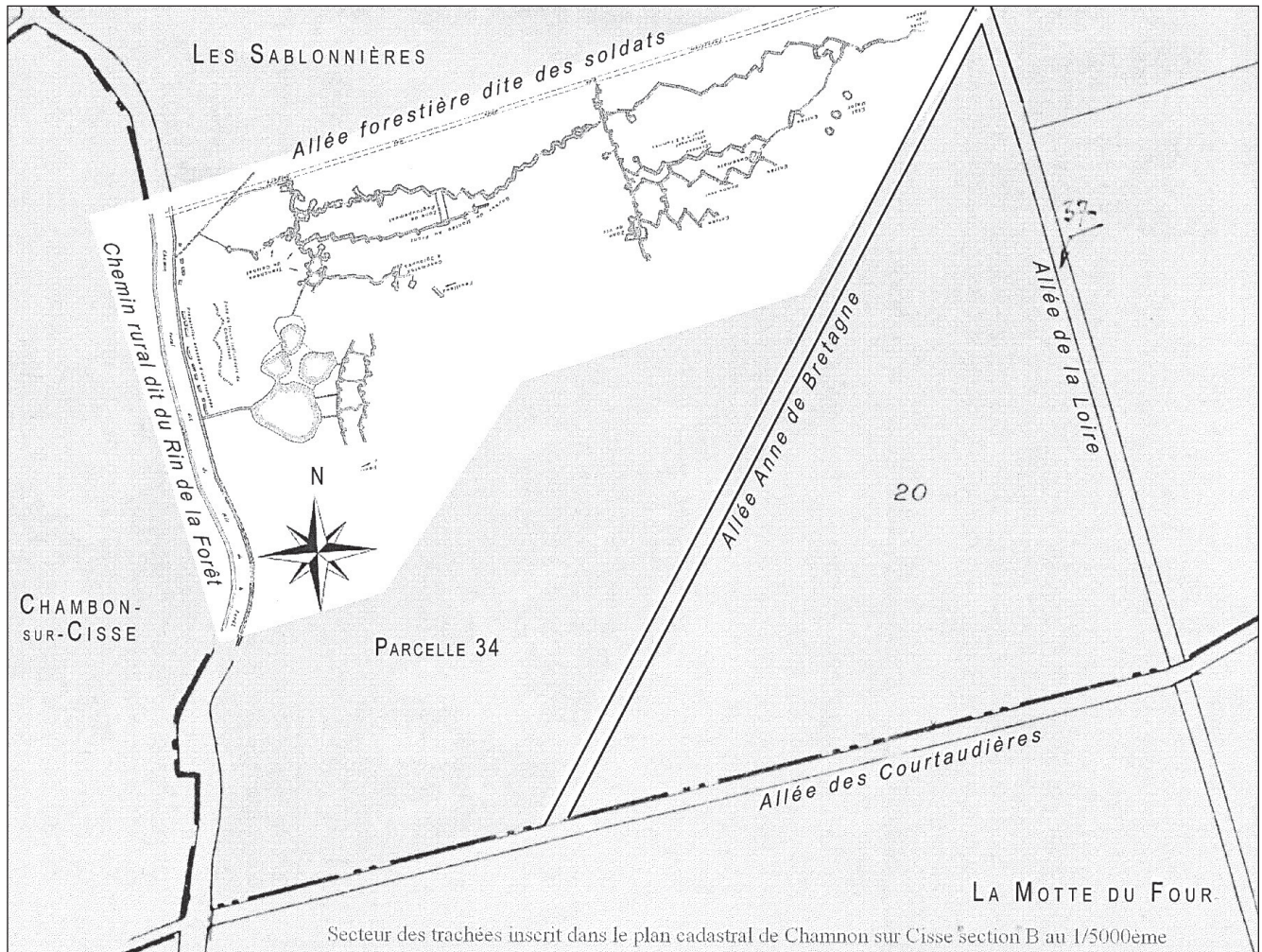


Fig. 13 Plan topographique des tranchées replacées sur le cadastre. A. Gauthier



Fig. 14 Vues des vestiges. Clichés ONF

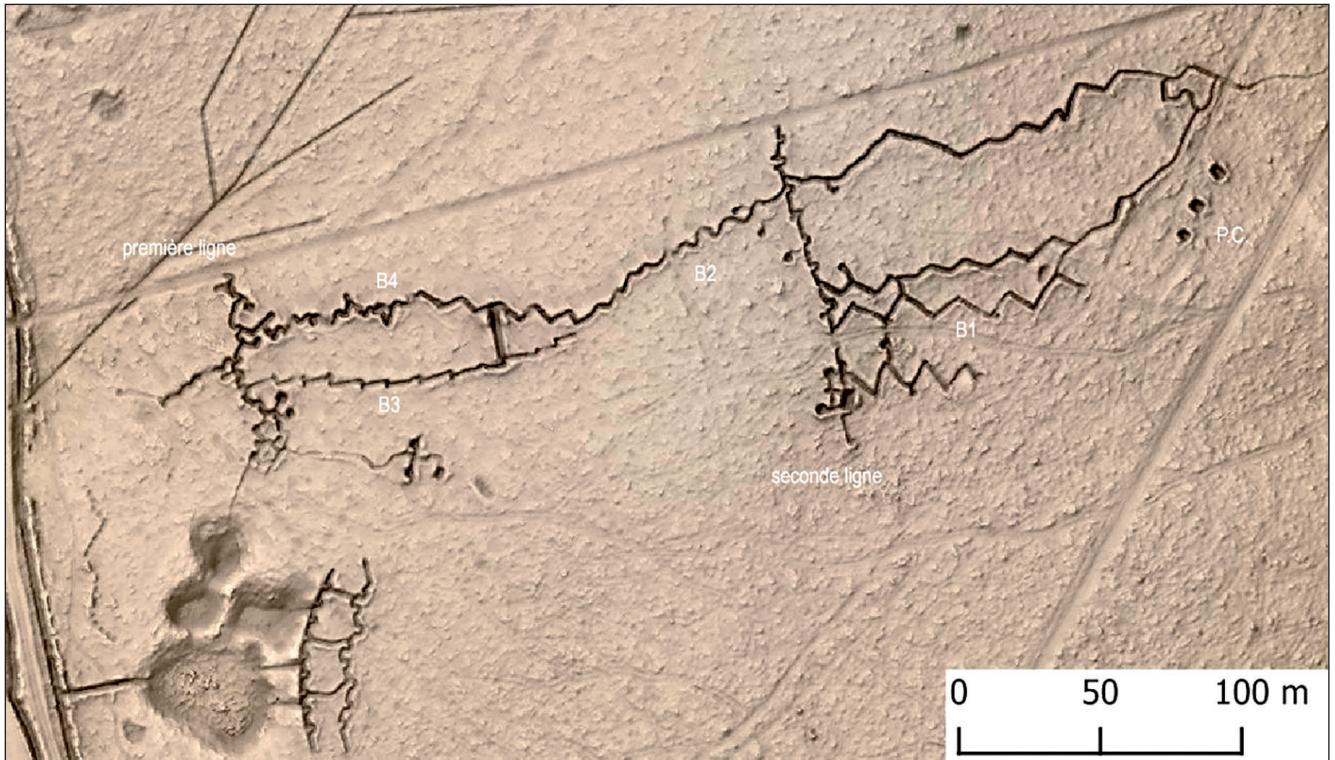


Fig. 15 Image Lidar du site et éléments d'interprétation. Données Lidar IGN, traitement F. Callède, Inrap

Les vestiges sont essentiellement constitués de tranchées et boyaux. Il est possible de distinguer spatialement deux secteurs cohérents.

Le premier secteur restitue un réseau « complet » se développant sur un peu plus de 400 m d'est en ouest, de l'entrée du réseau en arrière ligne au poste avancé.

Il prépare les soldats en leur présentant tous les éléments qu'ils vont découvrir en arrivant sur la zone de combat.

Pour les troupes arrivant de la caserne de Blois à environ 8 km, l'accès au réseau s'effectue par l'est.

A proximité des entrées sont implantées trois structures en creux quadrangulaires de quelques mètres carrés interprétées comme les abris du poste de commandement (fig 15).

Les tranchées de première et seconde lignes sont des tranchées de tir à traverses (plus régulière pour la seconde ligne) dotées d'abris, plutôt localisés au sud pour les deux lignes.

A l'extrémité ouest, en avant de la première ligne, un boyau sinueux conduit vraisemblablement à un poste de surveillance avancé, dit « petit poste ».

A mi-chemin entre les deuxième et première lignes, un creusement linéaire large reliant deux boyaux peut être interprété comme une zone de rassemblement avant l'assaut.

L'usure prononcée des talus de la première ligne observée sur le terrain semble montrer que la sortie de la tranchée pour l'assaut était une pratique importante de cet entraînement.

L'ensemble de ces éléments est relié par des boyaux.

Ici encore, la diversité des morphologies est significative du caractère « pédagogique » du site. La typologie établie d'après les données Lidar traitées sur de vastes secteurs du front en Champagne-Champagne recense cinq types de boyaux (TABORELLI *et al.* 2017). Parmi ceux-ci, quatre sont représentés à Chambon-sur-Cisse : en zigzag (B1, fig. 4), en crémaillère (B3), à tracé sinueux régulier (B2) et irrégulier (B4).

Le second secteur est localisé à l'ouest et au sud-ouest, au long d'un chemin longeant la lisière (le Rin) ; les structures peuvent correspondre à des zones d'entraînements particuliers :

- Les prémices d'établissement de tranchée par la jonction de trous individuels au début de leur édification (fig. 16). Les soldats dans une progression se mettent à couvert en se couchant et en entreprenant de suite leur protection à l'aide de leurs outils individuels portatifs. Ils creusent sous eux afin de trouver des matériaux pour protéger leur corps et les rejettent devant eux. Correctement disposés par leurs chefs, ils s'organisent en ligne brisée et peu à peu se rejoignent. C'est donc le cas de cette ligne qui comporte 20 emplacements d'environ 1 mètre chacun.

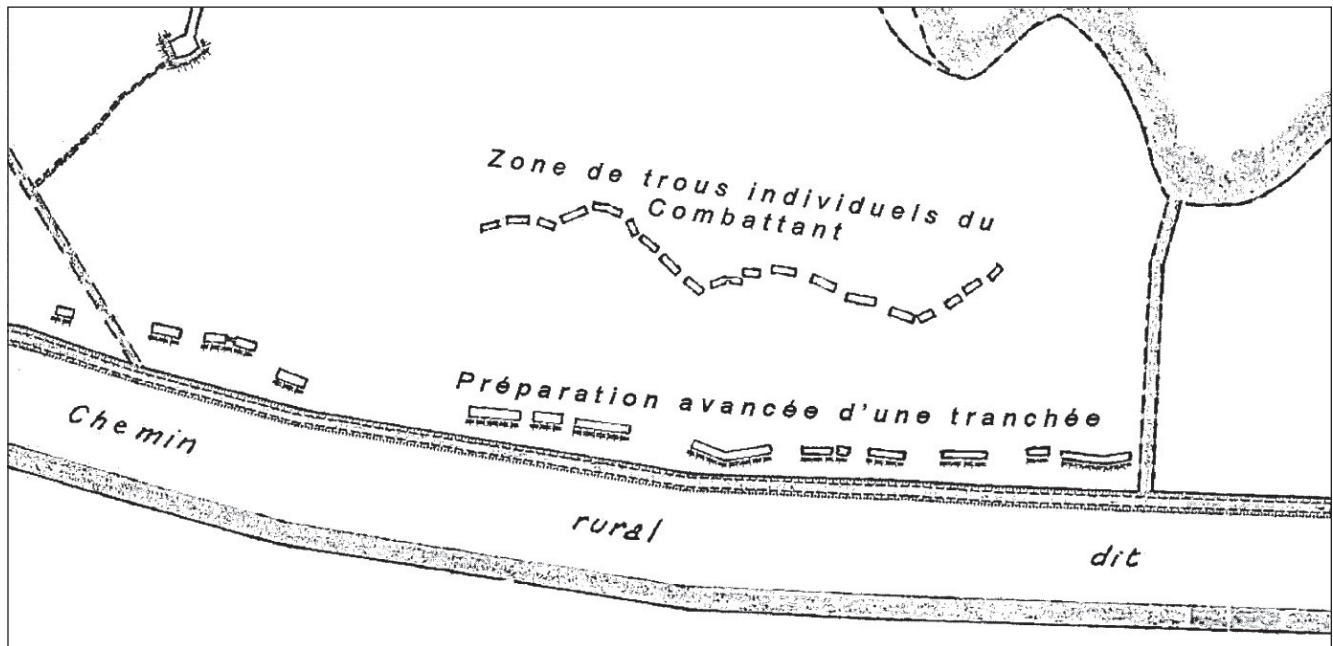


Fig. 16 Détail des structures du secteur ouest, plan orienté à l'est. Plan A. Gauthier

Plus avant presque au bord du Rin (chemin de lisière) et sur l'ados du fossé, existent également des emplacements du même type, plus larges, creusés plus profondément et non encore reliés en dent de scie.

- Au sud-ouest, deux tranchées de tir à traverses sont placées en surplomb d'excavations (sablères) ; elles peuvent avoir servi spécifiquement d'exercice au tir.
- Enfin des emplacements typiques de mitrailleuses, non lisibles sur le lidar ont été formés directement dans le fossé du Rin. Ils étaient en mesure de battre le glacis situé devant eux correspondant à une parcelle de terre labourable².

Données archivistiques :

Grâce à l'ONF, Alain Gauthier a eu accès à un document d'archive précieux et inédit, le carnet de triage du garde des Eaux et Forêts, Henri Perthuisot, ayant la charge de 715 ha de forêt, dont le secteur des Sablonnières. Son analyse et ses transcriptions sont ici reprises

Ce véritable journal de bord débute en 1912 et s'achève, à sa mort, en 1920. Dans ce document, il décrit scrupuleusement ses tournées au jour le jour ainsi que le prévoient les instructions. Il transcrit également les événements dont il est le témoin.

Aucune annotation ne concerne les militaires ou l'armée en général avant janvier 1915. Il est donc très probable que c'est à cette date que cette parcelle est attribuée à l'autorité militaire.

En tournée sur le secteur plusieurs fois par semaine, il ne mentionne que très rarement la présence des militaires.

Le 27 janvier, il a rendez-vous en forêt de Russy pour délivrer des pins aux militaires. Les travaux de boisage des tranchées ou de construction des abris doivent être en cours ou imminents

Le 24 mars, il constate : « qu'un incendie avait eu lieu récemment près du fossé bordier de l'allée de la Loire. Cet incendie paraît avoir pris naissance sur le bord de la dite allée, il a parcouru une surface de 12 ares a détruit seulement la mousse et les feuilles sèches le dommage causé aux arbres est nul. Ce sinistre qui ne semble pas dû à la malveillance ne peut être attribué qu'à l'imprudence de quelque fumeur, le lieu de l'incendie n'est éloigné que de 70 m de la parcelle 34 où les troupes de la garnison de Blois ont campé la nuit de 19 au 20 courant et excentré des travaux de fortification passagère (tranchées, abris etc...) »

² Deux faits appuient cette interprétation : l'existence de la correspondance d'un instructeur de mitrailleurs qui venait d'Orléans en 1916 pour faire des formations en forêt de Blois et un fouilleur clandestin avec un détecteur de métaux aurait retrouvé des douilles qui semblent provenir de munitions à blanc.

Le 11 janvier 1916, il consigne « Vu la troupe de Blois dans la parcelle 20 et 24 de la 4^{ème} série. Le 14, je rends compte à Mr le Conservateur que faisant ma tournée aux Sablonnières j'ai constaté que les militaires de la section de mitrailleuses avaient mis leurs chevaux dans les parcelles 20 et 2431. j'ai voulu faire connaître à quelques militaires sortant encore de ces parcelles qu'il leur était interdit de se servir de parcelles autre que la parcelle 34 ; me voyant mal reçu je n'ai pas insisté plus loin j'ai préféré rendre compte de la situation à Mr le Conservateur pour lui demander ce qui doit être fait dans le cas où ils recommenceraient à pénétrer dans ces parcelles où quelques petits arbres ont été écorchés ».

Début février 1916. Le 1^{er} : "En tournée dans le canton des Sablonnières et des Ténières où j'ai constaté que les militaires avaient coupé des petits chênes et charmes pour construire des fascines dans la parcelle 34."

Le 2, note à Monsieur l'Inspecteur : " Je me permets de rendre compte à monsieur l'Inspecteur que faisant ma tournée aujourd'hui 1er février dans le canton des Sablonnières, 3^e série. J'ai constaté qu'il venait d'être coupé des petits chênes et charmes dans la parcelle 25 ; en me retirant de cette parcelle j'ai trouvé deux militaires sortant de la parcelle 29, canton de la Motte du Four avec chacun une botte de charme mélangée de petits chênes destinée à être transportée dans la parcelle 34 pour l'établissement de fascines. Je me suis rendu sur les lieux et j'ai trouvé dans les bottes qui étaient déjà rendues sur place de nombreux petits chênes pris certainement au hasard et sans avoir avisé personne.

Dans ces circonstances voyant ce regrettable fait je rends compte de cette situation à monsieur l'Inspecteur car les chefs de détachement font faire et ne demandent rien à personne."

Le 3, il est encore en tournée sur le même secteur.

Le 23, "Vu le lieutenant Migault au sujet des fascines lui faisant part des abus qui se produisait dans les jeunes semis."

Des aménagements semblent réalisés le 15 septembre 1916 puisqu'il indique « avoir été avec le brigadier dans la parcelle 34 Canton de la Motte du Four marquer du bois demandé par l'autorité militaire ».

L'activité se poursuit probablement jusqu'en septembre 1917 où le 16, « Dans le canton des Héronnières ayant trouvé des soldats belges munis d'un diable chargé de bois provenant des parcelles destinées à l'armée, je les ai fait immédiatement décharger le bois. »

Ce site de Chambon-sur-Cisse revêt un caractère relativement exceptionnel, pas tant par son état de conservation, d'autres sites d'entraînement attribuables à la Première Guerre étant bien conservés par ailleurs en forêt, mais notamment par l'existence de données archivistiques permettant de préciser sa chronologie. La connaissance de cette source et la protection de ce site doit évidemment beaucoup au travail d'Alain Gauthier.

Bibliographie

Gauthier 2013

GAUTHIER A., « Les Sablonnières [Chambon-sur-Cisse (41)] : un site historique méconnu en Forêt de Blois », *Bulletin « Vallée de la Cisse »*, 22, pp. 1-24.

Taborelli *et al.* 2017

TABORELLI P., DEVOS A., LARATTE S., DESFOSSES Y., BRENOT J., « Typologie et organisation spatiale des " polémo-formes " de la Grande Guerre révélées par l'outil LiDAR et les Plans directeurs. Application à la Champagne et à l'Argonne », *Revue de Géographie Historique*, 10-11, p. <http://rgh.univ-lorraine.fr/articles/view/88>.

CERCOTTES (45), CARREFOUR DU CHÊNE BRÛLÉ

Code Insee : 45062

Parcelles forestières : 1472 et 1474

Coordonnées Lambert 93 : X = 618480 ; Y = 6765150

Auteurs notice : Agathe Riou et Cécile Dardignac (ONF), Gwénaél Mercé

Prospections pédestres : Réalisées par Agathe Riou dans le cadre de sa thèse de doctorat sur la forêt d'Orléans.

Chronologie : Première Guerre mondiale

Nature des vestiges : Site d'entraînement pour l'infanterie, tranchées de tir, boyaux de communication, abris

Localisation : Forêt domaniale d'Orléans

Description :

Le traitement des données Lidar de l'IGN disponibles pour la forêt domaniale d'Orléans a permis de reconnaître plusieurs réseaux de tranchées d'infanterie situés sur la commune de Cercottes.

Au sud-est du carrefour du Chêne brûlé, ces tranchées occupent environ 8 ha (fig. 17) Elles forment deux réseaux cohérents se faisant face (fig. 18).

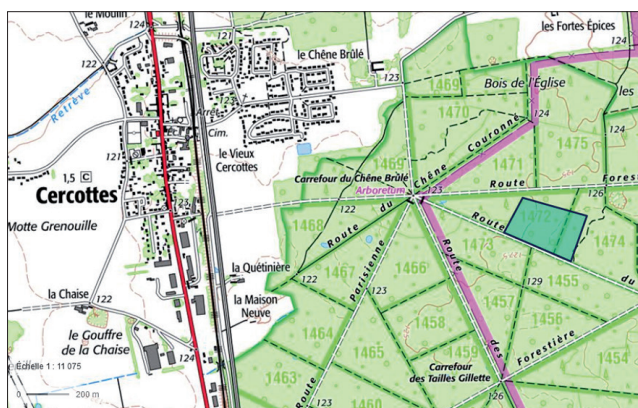


Fig. 17 Localisation du site du Chêne brûlé. Fond de carte IGN

L'organisation générale de ces réseaux est structurée, pour chacun, de deux lignes principales de tranchées à traverses (tranchées de tir) reliées par un ou plusieurs boyaux (tranchées de communication). Chaque réseau possède une troisième ligne à l'arrière, matérialisée pour le réseau ouest par une tranchée sinueuse et pour le réseau est par quatre larges creusements linéaires (tranchées-abris) ; ces derniers sont connectés aux tranchées de tirs par quatre boyaux en zigzag.

Les prospections pédestres permettent de vérifier les dimensions de ces diverses infrastructures. Leur largeur conservée est comprise entre 1 et 1,5 m et leur profondeur, d'un mètre en moyenne (fig. 19). Aucun mobilier archéologique n'a été repéré en surface.

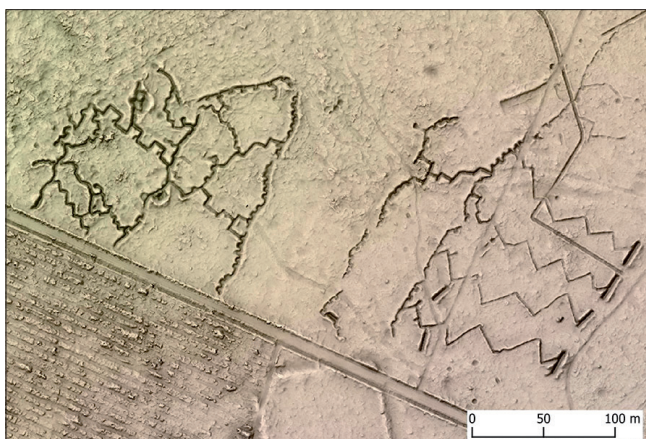


Fig. 18 Réseaux de tranchées du Chêne brûlé, parcelles 1472 et 1474. Données Lidar IGN



Fig. 19 Sections de tranchées visibles dans la parcelle 1474 du massif d'Orléans. Cliché Agathe Riou).

D'autres tranchées sont reconnaissables au sud de ces deux réseaux sur la commune de Cercottes, ainsi qu'au nord sur la commune de Chevilly, où sont également présentes des positions d'artillerie (fig. 20 et 21).

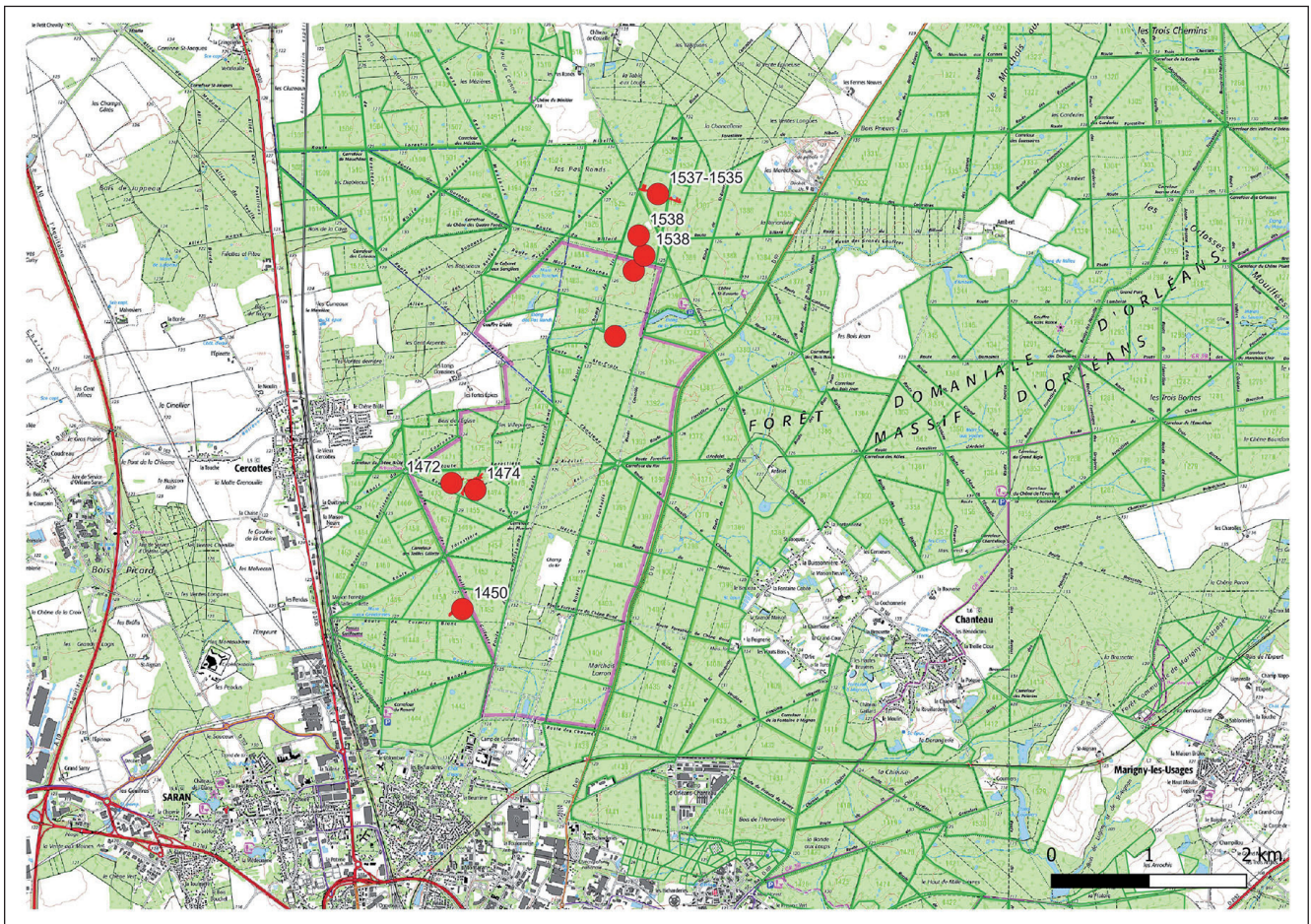


Fig. 20 Infrastructures militaires (tranchées d'infanterie et positions d'artillerie) identifiées après traitement des données Lidar. Cécile Dardignac, fond de carte IGN

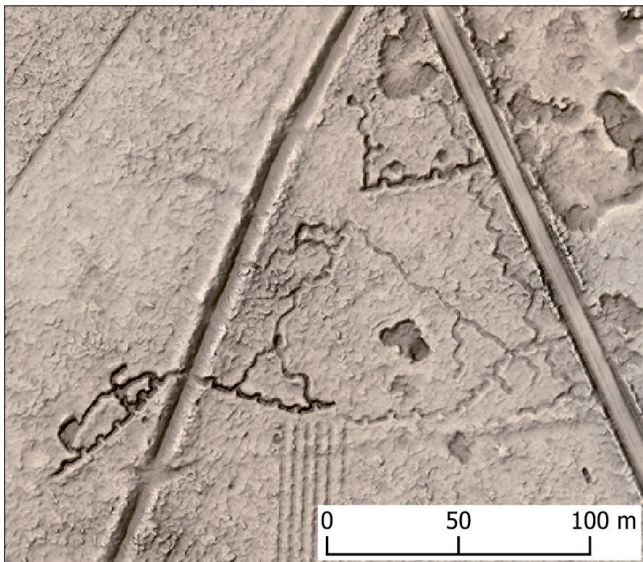


Fig. 21 Réseaux de tranchées de la parcelle forestière 1450. Données Lidar IGN

Contexte historique / éléments de chronologie :

L'ensemble de ces infrastructures est situé en périphérie immédiate du champ de tir de Cercottes. A défaut de recherches archivistiques ou bibliographiques, la notice « camp de Cercottes » disponible sur le site Anciens Aérodrômes permet de proposer un bref contexte historique.

Le champ de tir est organisé en 1874 par et pour l'école d'artillerie du V^e corps d'armée, dont le commandement est installé à Orléans cette même année. Dans les années 1900, il sert également de terrain d'aviation et accueille à partir de 1909 une école d'aviation Morane-Saulnier qui formera des pilotes militaires.

A partir de 1914, le camp, bénéficiant d'une desserte ferroviaire sur axe important, devient un lieu de rassemblement des soldats avant leur envoi au front. De 1916 à 1918, le camp devient l'un des trois camps de chars créés hors zone des armées pour les essais et la formation des équipages de chars.

Le camp de Cercottes demeure toujours un site militaire.

Si les infrastructures destinées à l'artillerie peuvent s'inscrire dans le temps « long » de l'histoire du champ de tir, les vestiges de tranchées destinées à l'entraînement de l'infanterie sont plus probablement à dater de la Première Guerre mondiale et liés aux fortes concentrations de troupes dans ce secteur à partir de 1914. L'organisation générale des réseaux du Chêne brûlé, en trois lignes successives, correspond aux modèles préconisés à partir de la fin de 1914, tout comme la morphologie des tranchées de tir à traverses ou des boyaux.

SOINGS-EN-SOLOGNE (41), BOIS DU VENT

Code Insee : 41247

Parcelle cadastrale : C636, C968, C731, C967, C715, C970 (statut privé)

Coordonnées Lambert 93 : x = 589065 ; y = 6700923 ; z = 105

Auteur notice : Sylvia Jouanneau-Bigot (Inrap, UMR 7324 CITERES-LAT),
Dorothee Lusson (Inrap, UMR 7324 CITERES-LAT) et avec la collab. de
Pascal Juge (Inrap)

Diagnostic : dirigé par Sylvia Jouanneau-Bigot du 18 mars au 26 avril
2024, préalablement à l'aménagement d'une pépinière de production

Chronologie : Première Guerre mondiale

Nature des vestiges : quatorze faits archéologiques composés de six tranchées et huit de fosses constituant les vestiges d'un camp d'entraînement militaire américain.

Localisation : lieudit « Bois du Vent » au sud du centre-bourg de Soings-en-Sologne dans le Loir-et-Cher (fig. 22).

Description : Localisés dans le tiers septentrional des 52,20 ha de l'emprise prescrite, ces vestiges ont été repérés dans six tranchées différentes et associés à une grande quantité de munitions militaires : 564 restes, environ 6 kg. Ils se rassemblent sous la forme six de portions linéaires ou de tranchées et de huit fosses organisés selon un axe globalement est – ouest en direction du tumulus du Grand Montanjon (fig. 23 ; 24). Ces vestiges apparaissent entre 0,50 et 0,80 m sous les cultures actuelles et l'ancien couvert forestier. Elles sont installées dans un horizon colluvié. Les parcelles prescrites sont dominées par les faluns (m3) et les Sables et Marnes de l'Orléanais et du Blésois (Smob : m2-3) ; ce qui complique la lecture au sol des vestiges excavés.

Les tranchées E.15 et E.16 :

De direction nord – sud et localisées entre les tranchées de diagnostic n° 8 à 10, les plans des tranchées sont grossièrement rectilignes et les profils en palier / escalier ou en cuvette (cf. *supra* fig. 23 ; 24). Les largeurs varient du mètre au triple mètre. Tout dépend de l'état de conservation et de la lisibilité en plan de ces vestiges (fig. 25). Il en va de même pour les profondeurs conservées. Hormis pour F.36, qui dévoile des lambeaux d'espaces de circulation, les autres portions linéaires ne contenaient qu'un unique remplissage sableux, toutefois riches en militaria : étuis de balles, balles et lames de chargeur. On note la présence d'un vestige de baril ou jerrican dans le comblement de F.18 (fig. 26). La morphologie des structures et le mobilier contenu dans leurs remplissages incitent à les interpréter comme des tranchées creusées à des fins d'exercices militaires de l'armée américaine dès 1917. Il pourrait s'agir de banquettes de tir. Cependant, aucune trace de planchage ou de clayonnage n'a été repérée le long des parois afin de les maintenir dans ce sédiment sableux.

Les fosses E.17 :

Sept fosses ont été découvertes aux extrémités méridionales des tranchées de diagnostic n° 23 et 24. Les plans sont ovales et les profils généralement en cuvette (cf. *supra* fig. 23 ; 24). Les longueurs moyennes mesurent 1,38 m et les largeurs moyennes 1,09 m. Les profondeurs conservées sont faibles (fig. 27). Ces structures en creux ovalaires ou en forme « d'œuf » évoquent des trous d'homme, ou bien des stands de tir. Ces hypothèses s'appuient sur les munitions américaines, dont une française, mises au jour dans le comblement de ces dernières. Les calibres des étuis identifiés sont également datés du premier quart du XX^e s.



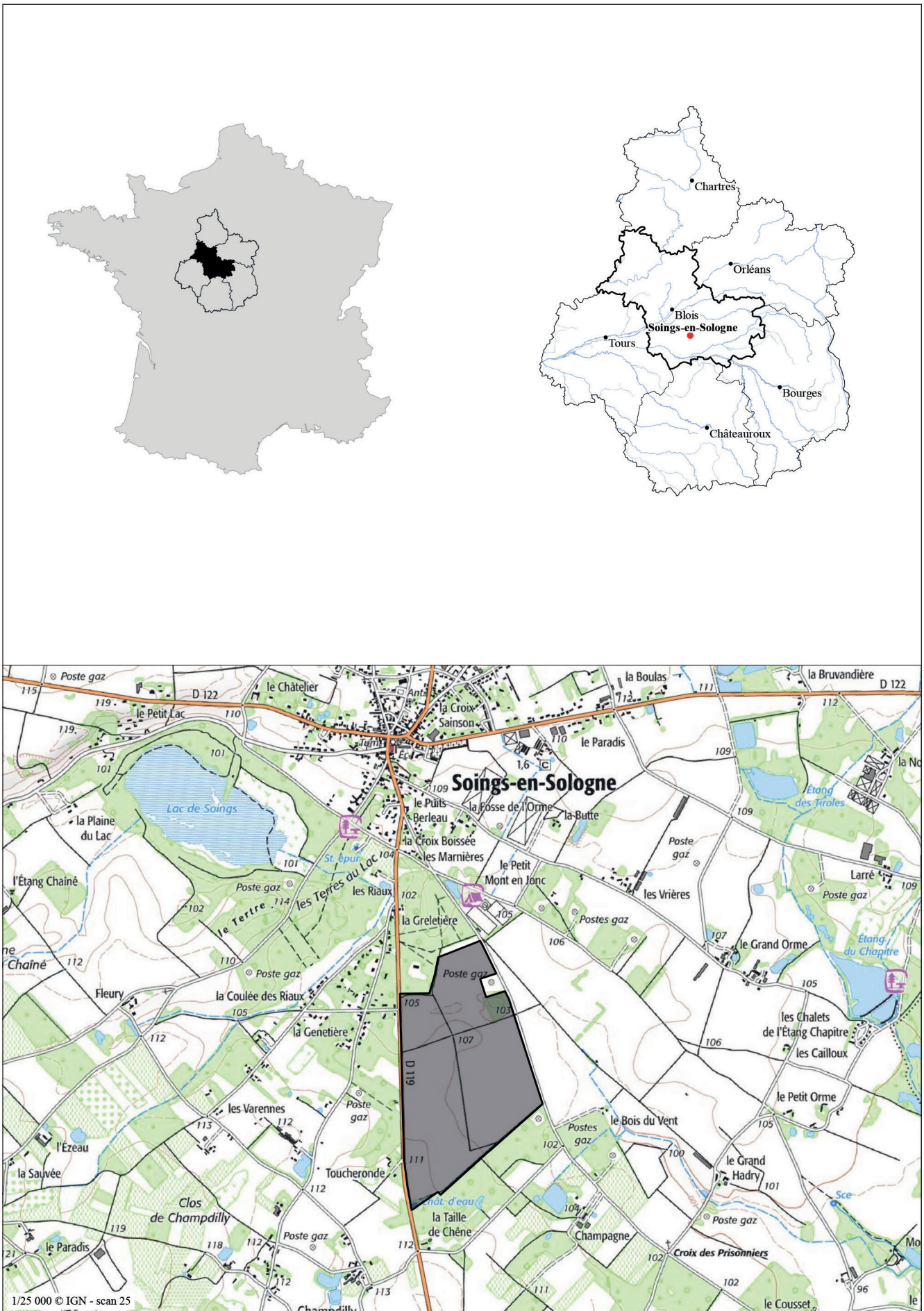


Fig. 22 Localisation de la commune et de l'emprise archéologique prescrite sur fond de carte IGN© au 1/25000 © Léa Roubaud, Inrap

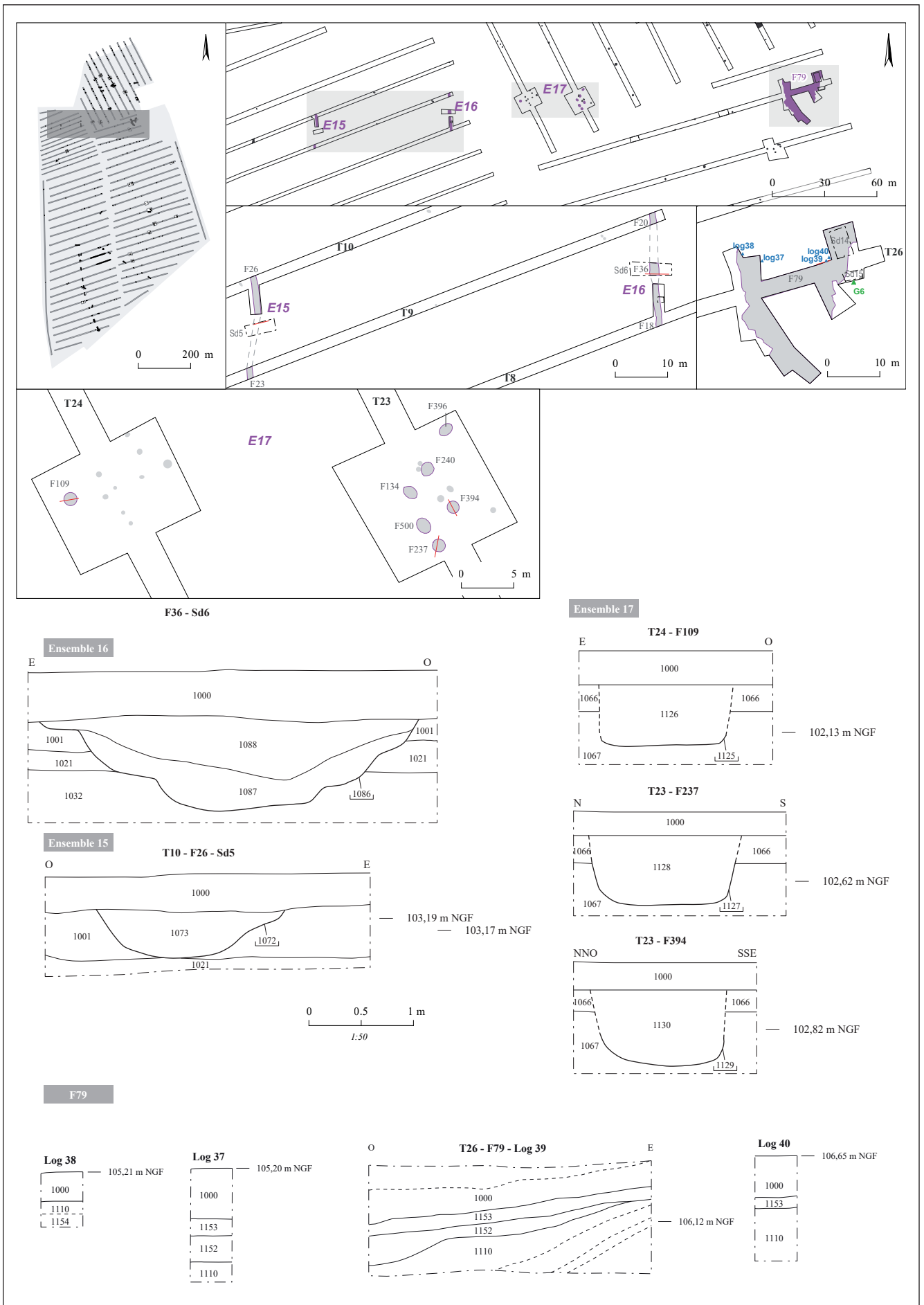


Fig. 23 Localisation, plans et coupes des vestiges liés au conflit de la Première Guerre mondiale sur l'emprise prescrite © Léa Roubaud, Inrap

Fait	Ident.	Statut	Plan	Profil	D. (m)	L. (m)	I. (m)	P. (m)	NGF sup. (m)	NGF inf. (m)
18	Tranchée	fouillé	rectiligne			8,13	2,00		102,59	
20	Tranchée	\	rectiligne			2,15	1,20		103,48	
23	Tranchée	\	rectiligne				1,10		103,32	
24	Tranchée	\	curviligne				1,30		104,05	
26	Tranchée	fouillé	rectiligne	en cuvette			1,80	0,46	103,26	102,80
36	Tranchée	fouillé	rectiligne	irrégulier		2,37	3,04	0,94	103,41	102,47
79	Fosse	fouillé	irrégulière			32,00	23,00	1,03	104,61	103,58
109	Fosse	fouillé	ovale	en auge		1,24	1,02	0,08	102,91	102,83
134	Fosse	\	ovale			1,52	1,18		102,96	
237	Fosse	fouillé	circulaire	en cuvette	1,52			0,20	102,70	102,50
240	Fosse	\	quadrangulaire				0,96		103,10	
394	Fosse	fouillé	ovale	en cuvette		1,35	1,20	0,29	102,77	102,48
396	Fosse	\	ovale			1,45	1,10		103,38	
500	Fosse	\	ovale			1,35	1,05		102,69	

Fig. 24 Caractéristiques morphologiques et dimensions des faits rattachés au premier conflit mondial dans l'emprise de diagnostic

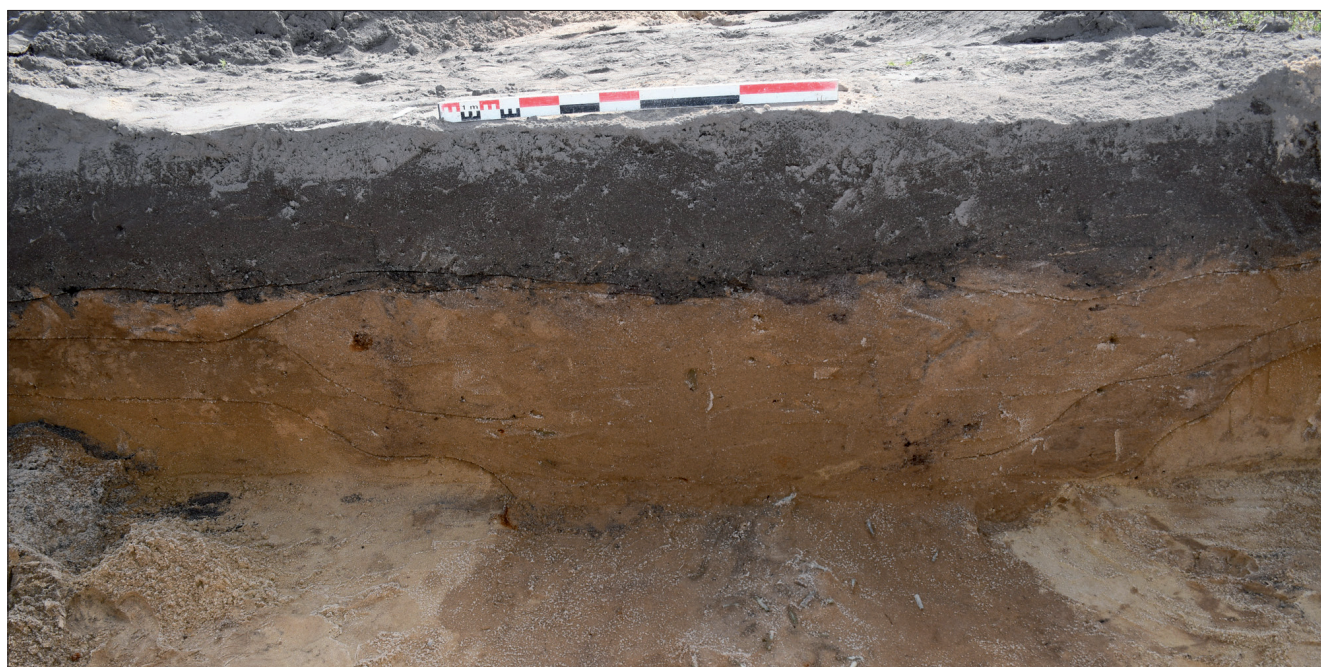


Fig. 25 Vue en coupe vers le sud de F.36, sondage n° 6, tranchée n° 8. Aperçu de son profil en palier et des nombreuses munitions contenues dans son remplissage © Pascal Juge, Inrap



Fig. 26 Détail vers l'ouest du jerrican ou baril mis au jour dans le comblement de F.18 en tranchée n° 8, mire de 0,50 m © Sylvia Jouanneau-Bigot, Inrap



Fig. 27 Exemple de fosse rattachée à la première Guerre mondiale. Vue oblique vers le nord-ouest de F.394, mire de 1 m © Florence Tane, Inrap

La grande fosse F.79 :

F.79, mise au jour en périphérie orientale de la tranchée de diagnostic n° 26 et à proximité du tumulus du Grand Montanjon, est une imposante fosse mentionnée sur la carte géologique en tant qu'ancienne carrière de matériaux locaux (FLEURY *et al.* 1997) (cf. *supra* fig. 23 ; 24). Non perçue en totalité, son extension maximale observée est donc de l'ordre de 32 m de longueur et 23 m de largeur ; le fond n'a pas été atteint (fig. 28). Si le creusement de cette structure en creux ne peut pas être formellement daté, son utilisation secondaire et abandon le sont. Compte tenu du matériel prélevé dans ses remplissages, F.79 a été utilisée à des fins militaires : balles, étuis de balle, fils barbelés, fer de pelle, pieux en bois, fragments de jerrican (?), etc. (fig. 29 ; 30). Les estampes apposées sur certains étuis de balles indiquent une fabrication entre 1913 et 1918. Ce qui correspond à la période d'entraînement des militaires américains sur le sol de la commune de SoingsenSologne.



Fig. 28 Vue d'ensemble vers le nord-est de F.79 en tranchée n° 26. Tumulus du Grand Montanjon en arrière-plan, mire de 1 m © Sylvia Jouanneau-Bigot, Inrap



▲ **Fig. 29** Vue de détail de fils de fer barbelé mis au jour dans l'un des complements de F.79, mire de 0,50 m © Joseph Gerber, Inrap



► **Fig. 30** Vue du fer de pelle à œil complet © Dorothee Lussou, Inrap

L'instrumentum issu des vestiges excavés rattachés à la Première Guerre mondiale :

Dans la zone d'entraînement militaire mise en évidence sur le diagnostic, 763 restes de militaria tout confondu ont été prélevés (728 NMI).

Dans les tranchées E.15 et E.16, on décompte une balle indéterminée, une balle de calibre 11.43x45 mm ACP, seize étuis de balles indéterminés, trois étuis de balles de calibre 11.43x45 mm ACP, six-cent-trente-neuf étuis de balle de calibre 7.62x63 mm essentiellement dans la tranchée F.18 (E.16), dix-neuf fragments de fils barbelés, un jerrican ou baril dans le comblement de F.18 et de soixante-trois lames ou « clips » de chargeurs de fusil de calibre 7.62x63 mm dans F.18, F.20, F.26 et F.36 (fig. 31 ; 32).

Dans les fosses de l'ensemble E.17, les munitions découvertes sont de calibres variés. Un exemplaire français de calibre 8x50 mm utilisé avec le fusil Lebel modèle 1886 est à noter (fig. 33). Ces munitions peuvent être liées à une dotation pour l'armée américaine parfois sous-équipée (COULAUD 2019 : 10).

Dans la fosse F.79, de nombreux matériels militaires datant du premier quart du XX^e s. ont été découverts. On dénombre soixante-et-une balles de fusil, essentiellement du calibre 11.43x45 mm ACP, quarante-quatre étuis de balle, dont les calibres 8x50 mm, 7.62x63 mm et 11.43x45 mm ACP et trente-et-un autres vestiges mobiliers qui entrent dans la sphère de la militaria : fragments de fils de fer barbelé, éléments de jerrican, pelle en fer, etc. (cf. *supra* fig. 26 ; 29 ; 30). Par ailleurs, signalons la présence à proximité ouest de la fosse F.79 d'un potentiel culot d'obus découvert dans les colluvions (fig. 34).

Enfin, lors des prospections pédestres effectuées pendant le déroulé du diagnostic autour de la zone des vestiges militaires, un bouton d'uniforme américain a été découvert. Il s'agit d'un bouton de petit modèle pour épaulettes, manches ou poches (fig. 35). En alliage cuivreux et de forme bombé, il présente sur l'avant un sceau frappé d'un pygargue surmonté d'étoiles et tenant dans ses sers une branche d'olivier et des flèches, symbole de l'armée des États-Unis (Coulaud 2019 (Coulaud 2019 : fig. 28 n° 1 ; LE BOULAIRE *et al.* 2022 : 281, ill. 241). Le revers est marqué de la compagnie et ville de fabrication "R.L MFG. Co - NEWARK" pour Roy Liebman, MFG Company, Newark, New Jersey.)



Fig. 31 Cartouche en base cuivre de calibre 7.62x63 mm © Dorothée Lussion, Inrap



Fig. 32 Clip de chargeur en base cuivre © Dorothée Lussion, Inrap



Fig. 33 Étui de balle en base cuivre de calibre 8x50 mm © Dorothée Lussion, Inrap



Fig. 34 Culot d'obus, vue de dessus © Dorothée Lussion, Inrap



Fig. 35 Bouton d'uniforme américain, avers © Dorothée Lusson, Inrap

Discussion et sources archivistiques :

Au regard du matériel militaire mis au jour dans les ensembles E.15 à E.17, dans la fosse F.79 et à proximité, il ne fait aucun doute du passage de régiments d'infanterie de l'armée américaine dans ce secteur lors de la Première Guerre mondiale (cf. *supra* fig. 2). Les vestiges en creux et matériels sont disséminés dans le tiers septentrional de l'emprise, selon un axe est - ouest, en direction du tumulus du Grand Montanjon. En comparaison avec d'autres sites militaires de la même époque : en Champagne, dans la Nièvre, en Côté d'Or ou encore en Loire Atlantique, les infrastructures militaires mise au jour sur le diagnostic de Soings-en-Sologne sont peu comparables et moins élaborées (DEVEVEY 2014 ; COULAUD 2019 ; BRENOT *et al.* 2022 ; LE BOULAIRE *et al.* 2022). Il s'agit peut-être de structures réalisées rapidement en relation avec le principe américain de guerre d'offensive et de mouvement. Il fallait envoyer rapidement les soldats sur le front. Toutefois, les portions de tranchées E.15 et E.16 offrent des paliers le long de leurs parois, suggérant des pas ou banquettes de tir. Les fosses en forme « d'œuf » de l'ensemble E.17 évoquent sans doute des trous d'homme, sans plus de précisions. Enfin, la grande excavation F.79 a vraisemblablement servi d'abri, de point stratégique, puis de vaste dépotoir pour l'infanterie américaine. Si l'on regarde l'agencement et la direction de ces vestiges, ils sont axés sur le tertre. L'hypothèse alors avancée est que ce dernier aurait servi de cible lors d'exercices de tirs.

Les sources archivistiques nous informe de la présence du Corps Expéditionnaire Américain (CEA) et notamment de la 41st division d'infanterie américaine entre 1917 et 1919 dans la Vallée du Cher et dans la Sologne viticole, étayant l'hypothèse de structures militaires associées à l'entraînement d'un régiment d'infanterie américain sur les parcelles prescrites. « À Soings, les archives manuscrites mentionnent la présence d'un État major de bataillon et d'un bataillon d'infanterie comprenant 26 Officiers, 1.000 hommes, 100 chevaux et 30 voitures environ. » (Ref. ad_41_r_vrac © adlc³).

Les munitions prélevées sur la zone d'entraînement du diagnostic archéologique de Soings-en-Sologne sont conséquentes. Le calibre le plus répandu est le 7.62x63 mm / 30-06, utilisé pour le fusil américain Springfield M1903 ou M1917. Les ateliers de production référencés pour ce calibre sont : Franckford Arsenal, Philadelphia, Pennsylvania (FA) ; Winchester Repeating Arms Company, Bridgeport, Connecticut (WRA Co) ; Remington Arms Company, Moboken, New Jersey (RA H) ; United States Cartridge Company, Lowell, Massachusetts (USC Co) et Western Cartridge Company, East Alton, Illinois (WESTERN). Les datations estampées⁴ sur les étuis indiquent les années de fabrication s'étalant depuis 1904 jusqu'à 1918. Ensuite, vient le calibre 11.43x23 mm 45 ACP fonctionnant avec un 45 Automatic Colt Pistol de 1911.

Enfin, le site d'entraînement de l'infanterie américaine mis en lumière site le diagnostic de Soings-en-Sologne semble être une petite partie d'un vaste ensemble, représentant une fonction spécifique parmi bien d'autres et participant du paysage de guerre construit en Sologne et dans la Vallée du Cher en 1917-1918 (fig. 15). Les sites d'entraînement de la Première Guerre mondiale apparaissent désormais considérés comme des objets patrimoniaux, comme le sont, par exemple, le site des Sablonnières à Chambon-sur-Cisse, dans le Loiret-Cher, classé au titre des Monuments Historiques ou encore le Camp de classification et de remplacement⁵ basé à Courcheverny dans le Loiret-Cher (AMERICAN NATIONAL ARCHIVES 1919 ; GAUTHIER 2012 ; MERCÉ *et al.* 2023).

3 M. Michaël Fauvinet, archiviste, Direction des Archives départementales, Conseil départemental de Loir-et-Cher

4 Identification des marquages d'étuis de balle : cartridgecollectors.org : Headstamps

5 <https://catalog.archives.gov/id/313154832>

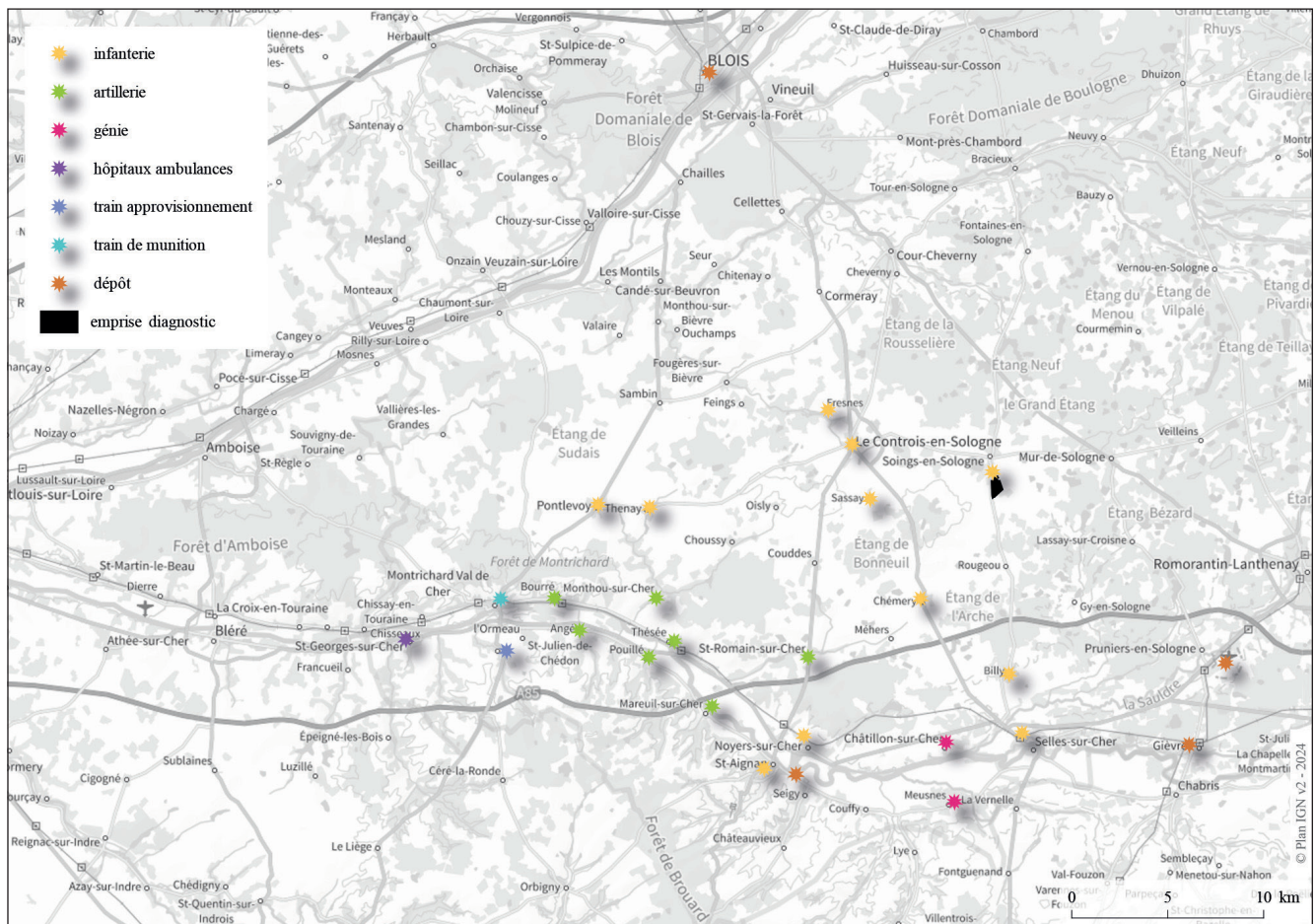


Fig. 35 Localisation des troupes militaires américaines en région Centre – Val de Loire lors de la Première Guerre mondiale, d'après Mercé et al. 2023
© Léa Roubaud, Inrap

Bibliographie

American National Archives 1919

AMERICAN NATIONAL ARCHIVES, « Classification and Replacement Camp, plan. 1st Lieutenant William R. Wheeler, Replacement Officer in charge. Signal Corps Replacement Depot. Cour Cheverny, Loir et Cher, France », *National Archives NextGen Catalog* [en ligne], URL : <https://catalog.archives.gov/id/313154832>

Brenot et al. 2022

BRENOT J., DESFOSSÉS Y., PERARNAU R., LOZANO M., DEVOS A., « The Practice of Trench Warfare : Training Sites in the Aube Region of France (Champagne), 1914–1919 ». In : BONDESAN A., EHLEN J. (éd.), *Military Geoscience : A Multifaceted Approach to the Study of Warfare* [en ligne], Cham : Springer International Publishing, coll. « Advances in Military Geosciences » : 71-82, URL : https://link.springer.com/10.1007/978-3-030-79260-2_5

Coulaud 2019

COULAUD A., « La logistique militaire américaine à travers la culture matérielle en France durant la Grande Guerre. L'exemple de l'Hospital Center de Mars-sur-Allier (Nièvre), 1917-1919. », *Cahiers LandArc, Archéologie, Recherche, Communication*, 31, 23 p.

Devevey 2014

DEVEVEY F., « Archéologie de la Grande Guerre : les recherches archéologiques sur les gares régulatrices françaises et américaines de Marcilly-sur-Tille, 1914/1919 (Côte-d'Or) », *insitu* [en ligne], 25, URL : <http://journals.openedition.org/insitu/11599>

Fleury et al. 1997

FLEURY R., CHARNET F., CORPEL J., DEBRAND-PASSARD S., GROS Y., MAGET P., *Carte géologique de la France. Notice explicative de la feuille Romorantin-Lanthenay au 1/50 000 (n°460)*, BRGM Éditions, Service géologique national, Orléans, France

Gauthier 2012

GAUTHIER A., « Les Sablonnières [Chambon-sur-Cisse (41)] : un site historique méconnu en Forêt de Blois », *Bulletin « Vallée de la Cisse »*, 22

Le Boulaire et al. 2022

LE BOULAIRE A., COLLADO E., COTTE O., DUFOUR B., FORRE P., HENAFF X., LE BAILLY M., NAULEAU J.-F., SAEDLOU N., SANZ PASCUAL FA., *Savenay (Loire-Atlantique), La Gagnerie du Tertre : Une unité de l'hôpital américain de Savenay (1917-1919)* [en ligne], rapport d'opération de fouille archéologique préventive, Cesson-Sévigné : Inrap GO, URL : <https://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0169228>

Mercé et al. 2023

MERCE G., BATTISTINI A., BAUCHET O., BELARBI M., CAPRON F., DARDIGNAC C., GRANCHON P., GREDAT G., LABBEY B., OLIVIER L., POULLE P., RONCIN O., ROYER-PEREZ O., SAMUELIAN N., TIGREAT P., *Archéologie des conflits contemporains en régions Île-de-France et Centre-Val de Loire. Programme Collectif de Recherche - Rapport de 2eme année d'opération 2022*, Projet Collectif de Recherche, Inrap CIF, SRA Centre - Val de Loire, Office National des Forêts

MOBILIER

SÈVRES (92) – CITÉ DE LA CÉRAMIQUE, 2 PLACE DE LA MANUFACTURE NATIONALE

Code INSEE : 92072

Parcelle cadastrale : AD 06

Coordonnées Lambert 93 : X= 6859050 ; Y= 642900

Auteur de la notice : Gabriel Drwila et Nicolas Samuelian, Inrap

Diagnostic : dirigé par Gabriel Drwila, Inrap

Chronologie : Première Guerre mondiale

Nature des vestiges : production de la plaque commémorative en carreaux

Localisation : vestige découvert dans la terre végétale de la première tranchée du diagnostic dans l'enceinte de la Cité de la céramique (fig. 37).

Description :

Il s'agit d'un panneau commémoratif composé d'une plaque en béton armé sur laquelle ont été collés des carreaux en grès de couleur brun, beige et bleu (fig. 38). Des lettres en porcelaine blanche formant une inscription ont été apposées sur certains carreaux bruns. Les carreaux bleus sont lisses ou présentent un décor végétal moulé. Les petits carreaux beiges encadrent l'inscription.

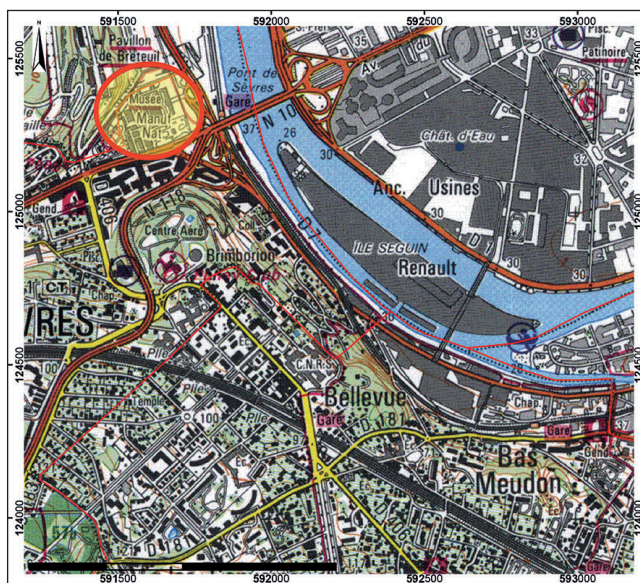
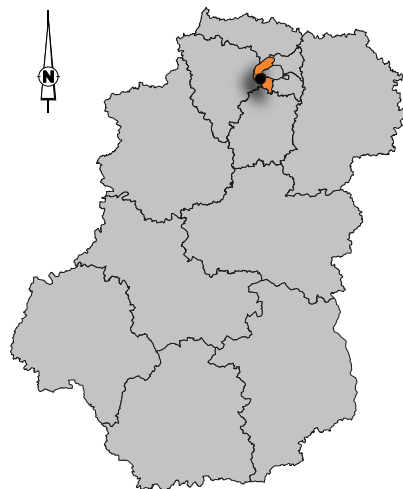


Fig. 37 Localisation du diagnostic



Fig. 38 Panneau commémoratif de la Première Guerre mondiale.
© G. Drwila

Données archivistiques / éléments de chronologie :

Des recherches documentaires ont permis de retrouver un panneau identique apposé sur une ancienne école de la commune d'Andrésey dans les Yvelines (fig. 39). La comparaison de cette pièce avec nos fragments a permis de déchiffrer l'inscription en entier: « Aux Instituteurs de Seine et Oise Aux Enfants de la Commune Morts Pour La Patrie Le Département 1914 1918 ». Le panneau complet comportait aussi deux têtes d'enfants (fille et garçon) en bas relief en biscuit de porcelaine et la croix de guerre en grès bleu. Les panneaux commémoratifs ont été commandés suite à une délibération du Conseil général de Seine et Oise de mai 1919, à la Manufacture de Sèvres, qui les a livrés en 1923 aux communes. Le modèle avait été dessiné par Blanchard, architecte du département, assisté de Prodhomme, professeur de dessin à l'École normale d'instituteurs de Versailles. Le panneau mis au jour a été très probablement rejeté pour un défaut de fabrication.



Fig. 39 Panneau commémoratif de la Première Guerre mondiale en grès de Sèvres dans l'ancienne école communale d'Andrésey (Yvelines). © L. Kruszyk (Région Ile de France, Inventaire général du patrimoine culturel)

SECONDE GUERRE MONDIALE

INFRASTRUCTURE DÉFENSIVE FRANÇAISE

AMBOISE (37) « LE REMPART INTERNE » - INSTALLATION MILITAIRE EN LIEN AVEC LA MISE EN DÉFENSE DU CHÂTEAU, PENDANT L'INVASION ALLEMANDE (PRINTEMPS 1940).

Code Insee : 37 400

Parcelle cadastrale : BI0192

Coordonnées Lambert 93 : X : 548 477,15 ; Y : 6 703 361,81

Auteur : Jean-Marie Laruaz (CD 37, Sadil)

Contexte archéo : opération de fouille programmée (rempart du Néolithique et de la Protohistoire)

Chronologie : avril à juin 1940

Nature des vestiges : vaste creusement en arrière d'un talus et *militaria*

Localisation : immédiatement à l'est du château d'Amboise, sur le plateau dominant la Loire (fig. 40).



Fig. 40 Localisation de la fouille sur le fond de plan orthophoto de l'IGN

Description :

Morphologie : creusement avec un fond plat, observé lors d'une coupe dans le talus néolithique et protohistorique. Cette installation mesure au moins 2,30 m de profondeur pour 4,20 m de large. Sa longueur est inconnue. Elle pourrait se déployer le long du talus.

Comblement :

le comblement est en grande partie assurée par l'effondrement des terres du talus.

Mobilier :

obus anti-aériens français de 25 mm (modèle 1938), balles de 7,5 x 54 mm de l'arsenal de Puteaux. Sécateur, boîte de conserve et flacon de lotion oculaire.

Dès les premiers coups de pelle mécanique réalisés sur le versant oriental du « rempart interne », sur le plateau des Châtelliers à Amboise (fig. 40), les traces d'un bouleversement ont été observés. Des artefacts ont rapidement été découverts dans un creusement de forme subcirculaire (1,5 m de diamètre) : boîte de conserve, verre, fragment de sécateur) orientant l'interprétation vers un creusement d'époque contemporaine (F1). La perturbation semblant s'étendre plus largement, le sondage a été poursuivi afin de déterminer son emprise exacte (F2). Il a été stoppé lors de l'apparition de plusieurs blocs calcaire. Lors du nettoyage des coupes de ce sondage, un objet métallique a été mis au jour, qui a très vite été identifié comme un obus. Cette découverte – plutôt inhabituelle en Touraine – nous a conduit à solliciter l'intervention du service de déminage de La Rochelle, afin de procéder à la sécurisation de la zone. Lors de l'intervention, le passage du détecteur de métaux a permis de mettre en évidence plusieurs zones sensibles, ce qui a incité le responsable de cette unité à élargir et à approfondir le sondage. Lors de cette recherche de nouveaux obus entiers ont été découverts (3) ainsi que deux autres incomplets. Six balles de fusil ont par ailleurs été mises au jour. La position de ces éléments est approximative, hormis pour deux d'entre eux, dont la position a pu être topographiée. Celui qui a été mis au jour le plus profondément reposait à plat, sur un niveau, manifestement arasé, daté du Néolithique, d'où provenaient les blocs.

Après la mise en sécurité de la zone, les investigations ont permis documenter cet aménagement. A l'issue des recherches, on peut établir que F2 mesure 2,30 m de profondeur au maximum, pour une largeur de 4,20 m. Il n'est pas possible de restituer sa longueur (dans l'axe du talus) et sa forme compte tenu de la présence des paliers de sécurité et de l'exiguïté de la tranchée. Signalons qu'une prospection géophysique a été réalisée sur les terrains attenants à la fouille. Elle a permis de mettre en évidence des indices potentiellement en lien avec F2. Il s'agit d'une perturbation légèrement sinieuse, observée sur environ 20 m de longueur dans la partie sud de la parcelle, à la base du talus, coté externe. Elle est axée dans la direction de F2. On pourrait donc envisager que cet indice correspond à la poursuite de cet aménagement, étayant l'hypothèse d'une structure militaire qui aurait impacté le talus, dans sa longueur, sur le côté externe (fig. 41).

Le fond de F2 est presque parfaitement plat. Des traces grisâtres et iridescentes observées à la base de F2 ont été interprétées par le responsable de l'unité de déminage, comme de possibles reliquats de poudre. L'obus qui reposait à plat sur ce niveau, semble confirmer qu'il s'agit d'un niveau de circulation. Il est à noter que ce dernier portait encore des traces de son emballage en carton. Les déblais issus du creusement de F2 pourraient avoir été rejetés en contrebas du talus, au niveau de la rue des Châtelliers. Cela expliquerait l'observation d'une « stratigraphie inversée » par Y. Rialland en 1992, lors d'un suivi de réseau à cet endroit. Le creusement F2 ne semble pas avoir été étayé avec des éléments en bois. Nous n'avons en effet observé aucune trace d'élément organique dans le comblement, ni l'emplacement d'éventuels supports. Cette hypothèse est confortée par la nature du comblement, qui résulte d'un éboulement progressif du matériau constituant le talus tout autour. La fouille n'a pas permis de préciser exactement le rythme du colmatage. Le comblement supérieur a livré une partie d'un sécateur ainsi que le fond d'un flacon en verre bleu. Ce dernier comporte la marque « OPTRAEX » sur le fond. Ce type de flacon est destiné à contenir une préparation pour bain oculaire, produite par le laboratoire Flamel (PATARD 2010). Le brevet de ce flacon, muni d'une oeillère amovible, a été déposé en 1930. La présence de cet objet ne contredit pas l'hypothèse d'un comblement au cours de la seconde Guerre Mondiale. Toutefois, ce médicament a été commercialisé sous ce nom jusqu'en 1997. Malgré l'absence de

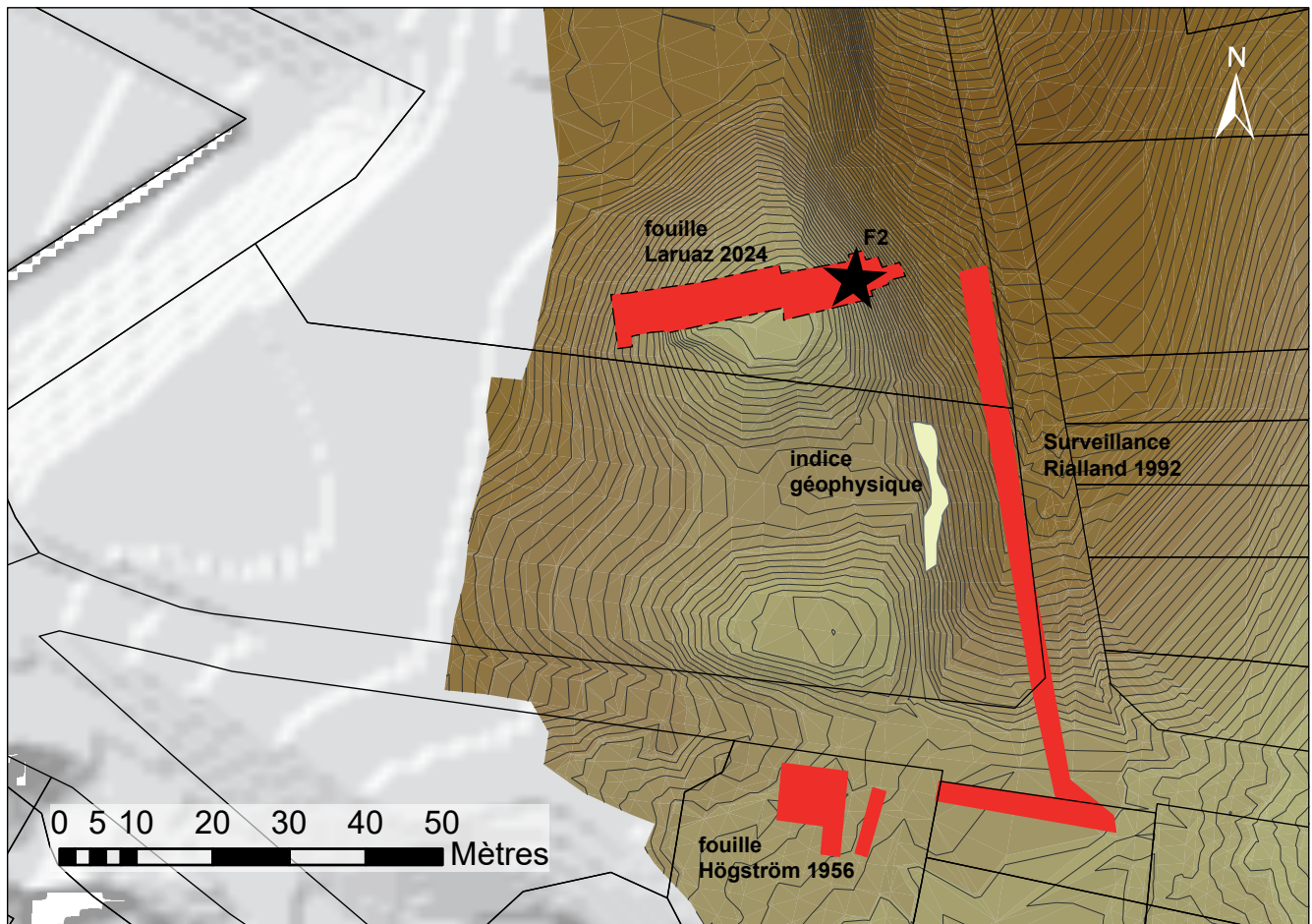


Fig. 41 Plan des vestiges en lien avec la seconde guerre mondiale

traces évidentes d'un boisage, ou d'un quelconque confortement, on suppose malgré tout que F2 correspond à un aménagement organisé. Le fond parfaitement plan, permet effectivement de circuler. Par ailleurs, la position en arrière du talus, constitue une protection évidente si l'on envisage une fonction défensive (abri), pour ce creusement. Il faut effectivement signaler que ce point topographique offre une vue plongeante sur le franchissement de la Loire.

Les obus, et les parties d'obus (fusée détonateur), découverts lors de l'opération sont tous du même type. Il s'agit de munitions anti-aériennes, françaises. Plus précisément il s'agit de cartouches de 25 mm, modèle 1938, à obus explosifs. Ces munitions sont destinées au tir contre les avions volant bas (entre 1500 et 3000 m). Les exemplaires complets ne présentent pas de traces d'utilisation, et certains conservent des traces de leur emballage. Sous la supervision de la sécurité civile, nous avons pu réaliser sur le terrain des clichés d'un des obus prélevés (fig. 42). Le poinçon sur le culot indique à 3h l'année de fabrication (1939). Ils ont pu être tirés par un canon de 25 mm antiaérien Hotchkiss, qui est le matériel le plus fréquent dans l'artillerie antiaérienne en 1940 (POMMIER 2021).



Fig. 42 Vues d'un des obus prélevés par la sécurité civile (Clichés équipe de fouille).

Les balles, quant à elles, sont toutes du même modèle. Elles n'ont pas été utilisées. Leur longueur totale est de 75 mm et celle de leur étui est de 54 mm. Les culots comportent tous un poinçon avec l'abréviation « APX »

à 12h, qui correspond à l'arsenal d'Etat de Puteaux (Hauts-de-Seine) (fig. 43). Il s'agit donc de munitions françaises. A la suite on peut lire 2-23 sur l'une d'elles et 3-23 sur les autres, ce qui doit signifier qu'elles appartiennent respectivement au 2e lot et au 3e lot de 1923. On peut lire également l'abréviation « BA » à 6h, que nous n'avons pas identifiée pour l'instant. L'année de fabrication de ces balles interroge, puisque le calibre 7,5 x 54 mm ne devient réglementaire qu'à partir de 1930. Les cartouches de 7,5 x 54 mm sont des munitions françaises pour fusil, fusil mitrailleur et mitrailleuse (cf. fiche wikipedia). Elles ont pu être tirées dans des fusils de type MAS 36, qui équipe l'armée française depuis 1936, en remplacement des traditionnels fusils Lebel, mais la défense sol-air des unités de l'armée françaises reposait encore aussi sur des fusil-mitrailleurs et des mitrailleuses de 8 mm de modèles parfois anciens.



Fig. 43 Marquage sur le culot des balles mises au jour dans F2. – APX-3-23 BA (cliché J.-M. Laruz).

Données archivistiques :

(avec la collaboration de S. Chevreau, Archives Départementales d'Indre-et-Loire)

Après le déclenchement de la guerre en 1939, l'Indre-et-Loire accueille les différents ministères du gouvernement. Le ministère de l'air prend ses quartiers au château d'Amboise dès les premiers jours de septembre. Le haut commandement militaire n'avait vraisemblablement pas conçu que les Allemands pourraient venir jusqu'au bord de la Loire. Les moyens de défense devaient être alors plutôt rares dans la région, sauf peut-être quelques canons de défense antiaérienne à Tours, autour de la base aérienne. Un entraînement de la population à des bombardements avec des gaz avait été donné, et on avait creusé des tranchées par tout dans Tours pour des abris antiaériens... (par absence de caves...). D'après l'ouvrage de Robert Uhart consacré à cette période, on sait que des mitrailleuses de DCA sont installées dans le château d'Amboise à partir de mars 1940, sur la tour Garçonnet et sur la tour des Minimes (UHART 1995 : 2).

Quelques mois plus tard, devant l'avancée des forces allemandes, des troupes françaises sont chargées d'organiser en urgence la défense du pont (17 juin). Elles sont constituées de 300 chasseurs à pied formés au camp du Ruchard (Indre-et-Loire) et d'un bataillon du régiment d'infanterie du Maroc (RICM). Dans ce contexte, plusieurs interventions sont réalisées : les murs du château sont éventrés et des sacs de sable sont disposés sur place, ainsi que le long des parapets des digues de la Loire (fig. 45); des batteries de 55 sont placées en bordure de la forêt, au niveau de la Pagode de « Chanteloup » (*ibid* p.19) ; d'autres de 75 au lieu-dit « La Briqueterie ». Le témoignage du caporal Jamet, indique l'usage de mitrailleuses de type Hotchkiss et de fusils mitrailleurs utilisés en DCA (*ibid* : 281). Le 18 juin, le pont est détruit pour empêcher les allemands de traverser. Les allemands bombardent le château - qui reçoit près de 200 obus - et pénètrent à l'intérieur le 19 juin (fig. 46). Les soldats du RICM sont faits prisonniers. Le château sera occupé jusqu'en 1944. Signalons que les armes abandonnées dans la région par les troupes en repli (fusils, balles, fusils mitrailleurs, grenades) sont cachées dans divers endroits de la commune et utilisées par les réseaux de résistance locaux à partir de 1942 (*ibid* p. 201). En juillet/aout 1944, la commune subie de nouveaux bombardements (anglais et américains), sur le pont et la gare notamment, puis les allemands quittent la ville.

Synthèse

L'organisation et la morphologie de l'aménagement F2 restent encore imprécises, en raison des modalités de cette opération dont l'emprise est assez limitée. Les données à notre disposition plaident toutefois pour envisager qu'il s'agit d'un ouvrage sommaire, bien que ses dimensions soient assez conséquentes. Il est également possible qu'il s'étende assez largement en dehors de l'emprise fouillée, le long du talus, d'après les indices à notre disposition grâce à la géophysique. A l'appui de cette hypothèse, il faut également signaler que la présence de munitions a déjà été signalée précédemment dans un secteur plus ou moins proche de notre



Fig. 45 Canon devant les parapets de la levée de la Loire à Amboise, photo prise par un soldat allemand en 1940 (ADIL – cote 4NUM167/1/052/2/1).



Fig. 46 Vue du château après les bombardements de 1940 (ADIL – cote 4NUM167/1/055/2/1).

intervention par A. Högström dans les années 1950. Ce dernier, dans son carnet de fouille rédigé en 1956, lors des fouilles du château d'eau (à 60 m vers le sud, sur le tracé du talus) mentionne effectivement la présence d'une « cachette de grenades à main de la guerre de 1940 » dans une terre remaniée.

La présence de ces vestiges indique une fréquentation par les troupes françaises, sur cette position très favorable pour établir un point d'artillerie, abritée par le talus. L'aspect sommaire de l'installation pourrait s'expliquer par le caractère d'urgence de cette installation. Néanmoins, aucun des témoignages que nous avons consultés n'évoque la présence d'un point d'artillerie à cet endroit. La bataille d'Amboise de juin 1940 n'ayant duré que deux jours, il semble que l'on puisse exclure le creusement de F2 dans ce laps de temps. Il faut donc certainement envisager que cette installation est comprise entre mars et mai 1940, au moment où le ministère de l'air place le château en défense : les sources concernant cette période sont en effet plus limitées. On sait toutefois que des canons sont placés sur les tours du château dès le mois de mars. Avec le début de l'invasion allemande le 10 mai et la progression rapide des forces du III^e Reich, d'autres aménagements ont pu être réalisés en urgence. Après la défaite du mois de juin, on peut ensuite envisager que ce creusement se soit délabré pendant toute la durée de l'occupation allemande. Un cliché aérien de l'IGN daté du 25 août 1947 semble montrer qu'il ne reste aucune trace de cet aménagement au moins depuis cette année.

Bibliographie

Laruzat *et al.* 2024

LARUAZ (J.-M.), AVEC BRAGUIER S., CINÇON L., DI NAPOLI F., FROQUET-UZEL H., LANDREAU C., NOËL A., RÉAUD A., TROUBADY M., et la collaboration de ANGLADE J., CHEVEREAU S., BAIRE E. ET GRAJWODA E. - *Amboise, « Le rempart Interne », campagne 2024*. Rapport de fouille archéologique programmée. Tours : Conseil départemental d'Indre-et-Loire ; Orléans : SRA Centre, 2024, 266 p.

Patard 2010

PATARD L. - Pierre Famel, sa pharmacie, ses laboratoires et ses produits pharmaceutiques. *In: Revue d'histoire de la pharmacie*, 97^e année, N. 365, 2010. pp. 31-50.

Pommier 2021

POMMIER C. - Maîtriser les airs depuis le sol : la DCA française en 1940 , revue *Nacelles*, En ligne], 10 | 2021, mis en ligne le 10 mai 2021, URL : <http://interfas.univ-tlse2.fr/nacelles/1240>

Uhard 1995

UHART R. - *Amboise et sa région (1939-1945)*, 1995, Lycée d'Enseignement Professionnel Sainte-Clotilde.

BOMBARDEMENTS

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE (45), TÊTE NORD DU PONT DE L'EUROPE

Code Insee : 45285

Parcelles cadastrales : section AR, parcelle 865

Coordonnées Lambert 93 : X = 615855 ; Y = 6756030

Auteur notice : Alexis Raymond, Archeodunum

Diagnostic : dirigé par Alexis Raymond (SAVO au moment de l'opération), du 14 au 25 octobre 2024, préalablement à la requalification de voiries.

Chronologie : Seconde Guerre mondiale

Nature des vestiges : Cratère dû au bombardement des Alliés du 19 juillet 1944 sur le quartier de la Madeleine situé entre Orléans et Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Localisation : Le diagnostic s'est déroulé à la tête nord du Pont de l'Europe situé à Orléans, sur plusieurs parcelles réparties entre Orléans et la commune voisine de Saint-Jean-de-la-Ruelle. Ces parcelles sont situées à moins de 100 m au nord du cours actuel de la Loire et à 1,5 km à l'ouest du tronçon ouest de l'enceinte moderne d'Orléans (fig. 47 et 48).

Description :

Morphologie : Une fosse de grande dimension a été mise au jour dans la partie nord de l'emprise diagnostiquée, immédiatement au nord-est de la place Paul Bert. Présente en partie sous les bermes de la tranchée (large de 2 m) et se poursuivant vers l'ouest, elle n'a pas été mise au jour intégralement. Si la structure n'a pas fait l'objet d'un sondage profond permettant d'atteindre sa base, la partie observable de son profil suggère fortement une cuvette très évasée.

Métrologie

Longueur observée : 6,3 m

Largeur observée : 2 m

Profondeur observée : 1,2 m

Complements

On distingue deux séquences de strates qui sont associés à la structure. La première séquence correspond à la retombée des sédiments immédiatement après l'impact, ici une alternance de terres végétales et agricoles mêlées et de substrat naturel déstructuré. La seconde séquence se compose en deux parties : un comblement inférieur avec de nombreux blocs de béton, des pierres de calcaire ainsi que des briques et du mortier pris dans une matrice fine de sable. Il a été interprété comme un remblai de démolition, venu combler la dépression avec le tout-venant. Le comblement supérieur est assez similaire mais avec des remblais plus compacts et comportant moins de gravats. Le tout est scellé par une couche qui vient probablement niveler le terrain.

Mobilier

Les complements de la structure contenaient 8 tessons de céramique attribuées à la période contemporaine ainsi que des déchets de métal et des fragments de verre. 6 tessons de céramique ont été ramassés dans les strates remaniées lors de l'impact, tous datables du XIX^e siècle au début du XX^e siècle (datation S. Jesset, SAVO).



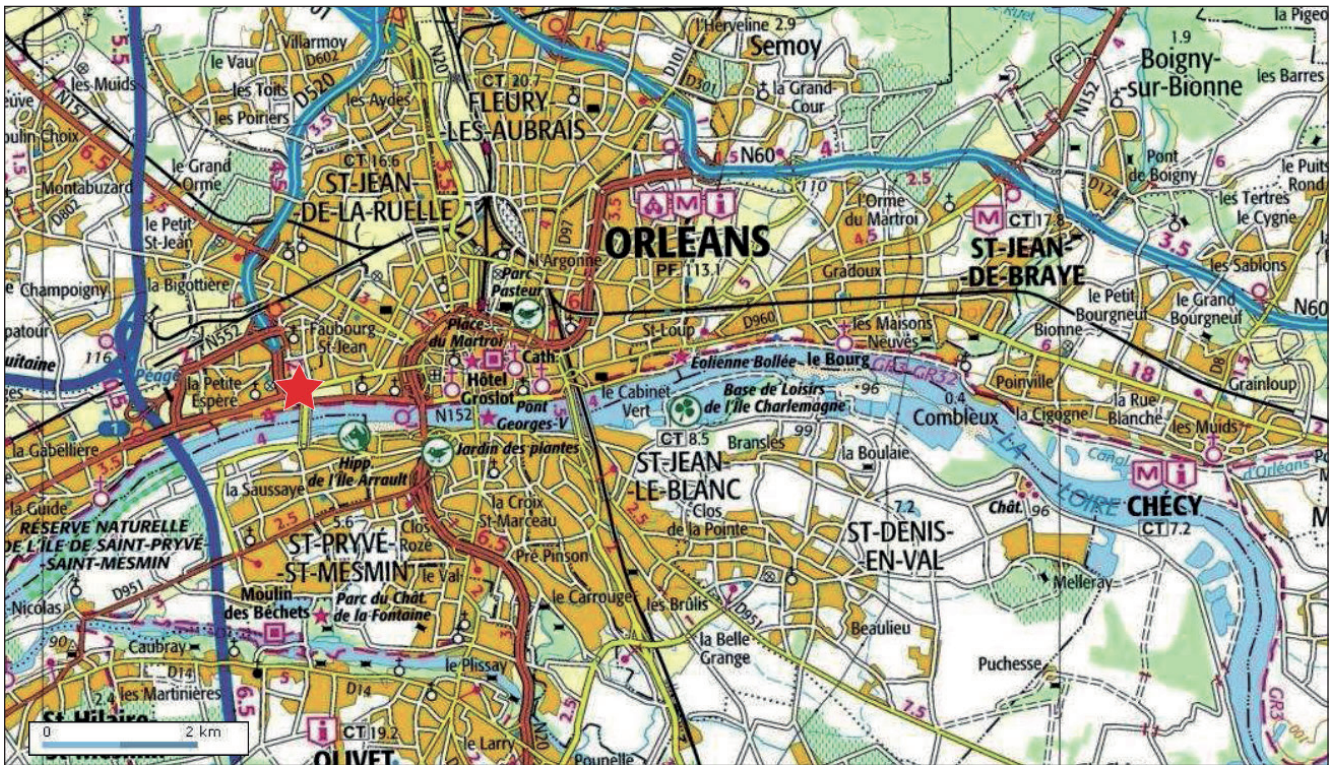


Fig. 47 Localisation du diagnostic archéologique Espaces publics Tête Nord du Pont de l'Europe. Fond de carte IGN, SAVO.

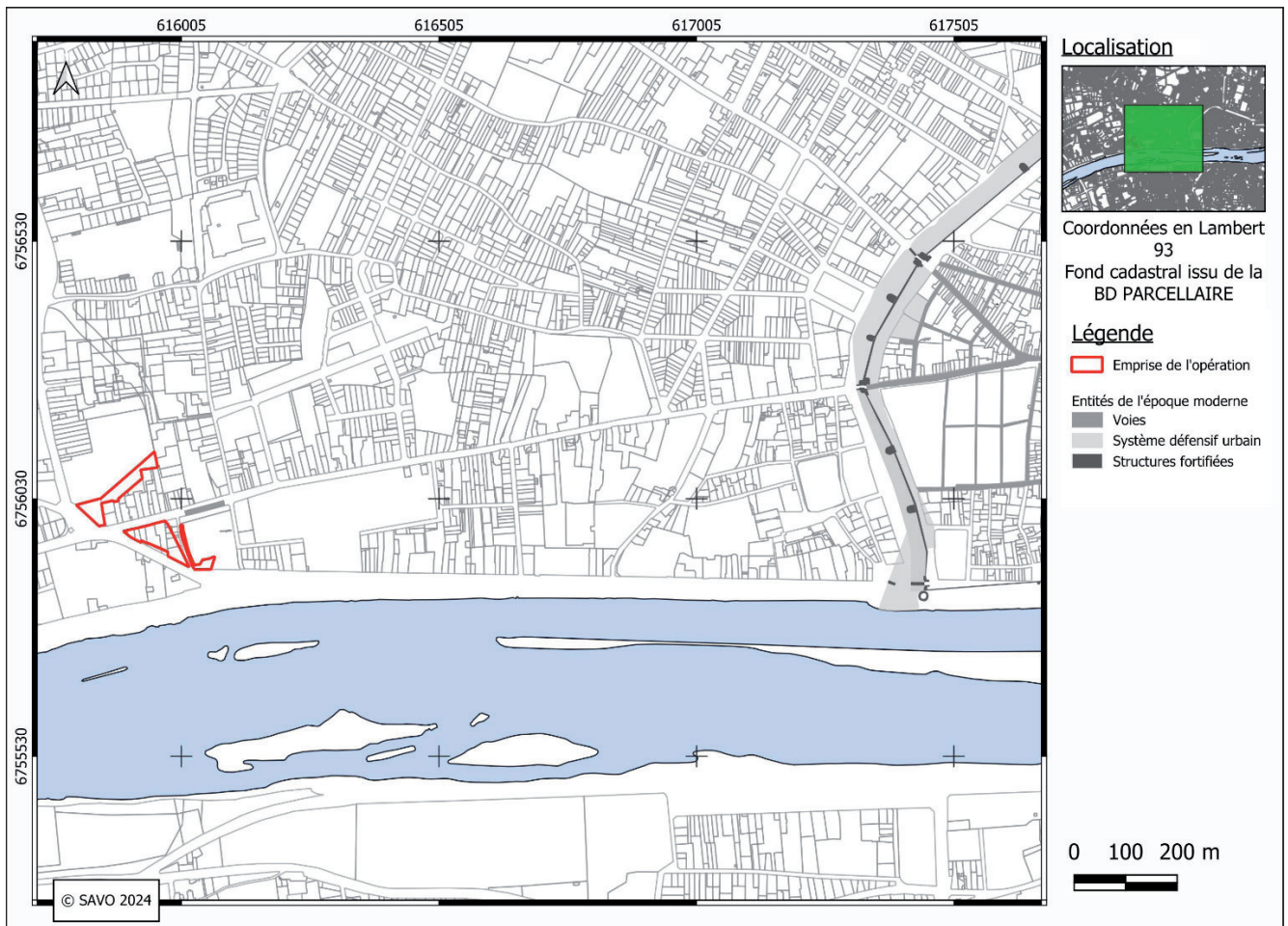


Fig. 48 Localisation du diagnostic (en rouge) par rapport à l'enceinte moderne de la ville d'Orléans, sur fond de carte parcellaire. A. Raymond, SAVO.

Interprétation :

La structure a initialement été comprise comme une fosse, ou une suite de fosses, de grande dimension. C'est la dynamique stratigraphique « inversée », très particulière, qui a permis d'identifier sa nature : ici, la marne naturelle a été soulevée par le souffle de la déflagration et s'est retrouvée déposée sur les terres agricoles en place avant l'impact (fig. 49).

Données archivistiques/éléments de chronologie :

La ville d'Orléans et les communes qui l'entourent ont été meurtries par des bombardements lors de la Seconde Guerre mondiale, avec deux grandes phases recensées : d'abord en 1940 par la *Luftwaffe* puis en 1944 par les Alliés. Les bombardements de 1940, précédant l'occupation de la ville par l'armée allemande, ont considérablement détruit le centre-ville (LECOQ 2023) et ne semblent pas être à l'origine de la structure qui nous intéresse. En 1944, les zones ciblées étaient plutôt les points stratégiques situés en périphérie comme les gares, les ponts et les usines.

Données de photo-interprétation :

De nombreux impacts de bombes sont visibles sur plusieurs photographies aériennes datées de 1944. Le géoréférencement d'une photographie, datée du 10 août 1944 (cliché IGNF_PVA_1-0__1944-08-10__C2219-0461_1944_US7GP2831_3054), permet de constater une correspondance parfaite entre la structure observée lors du diagnostic et un impact visible. L'omniprésence de cratères dans cette zone indique la présence dans ce secteur d'un point stratégique ciblé lors du bombardement (fig. 50, en vert).

Deux témoignages permettent de préciser le jour exact de la frappe qui a touché le quartier, le 19 juillet 1944. Il s'agit alors de l'un des derniers bombardements ayant touché Orléans, le dernier datant du 20 juillet 1944. Toutefois, bien que les témoignages soient unanimes sur la date, l'objectif diverge : une société de matériel d'aviation et une société d'équarrissage dans un cas, une usine d'engrais dotée de fûts dans un autre. Cette question ne pourra pas être tranchée sans une recherche en archives en raison de la destruction totale de la zone.

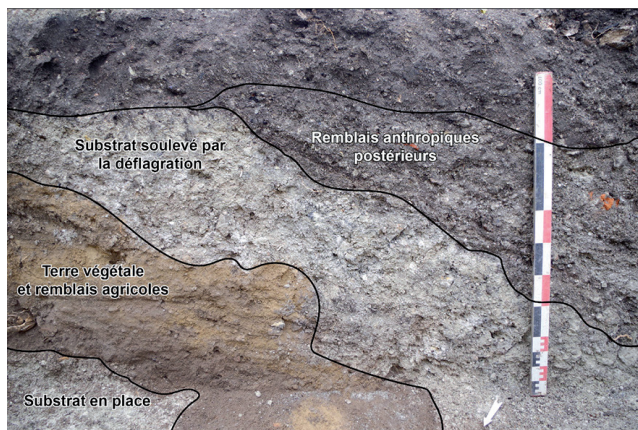


Fig. 49 Dynamique stratigraphique de la structure, cliché A. Michau, SAVO.

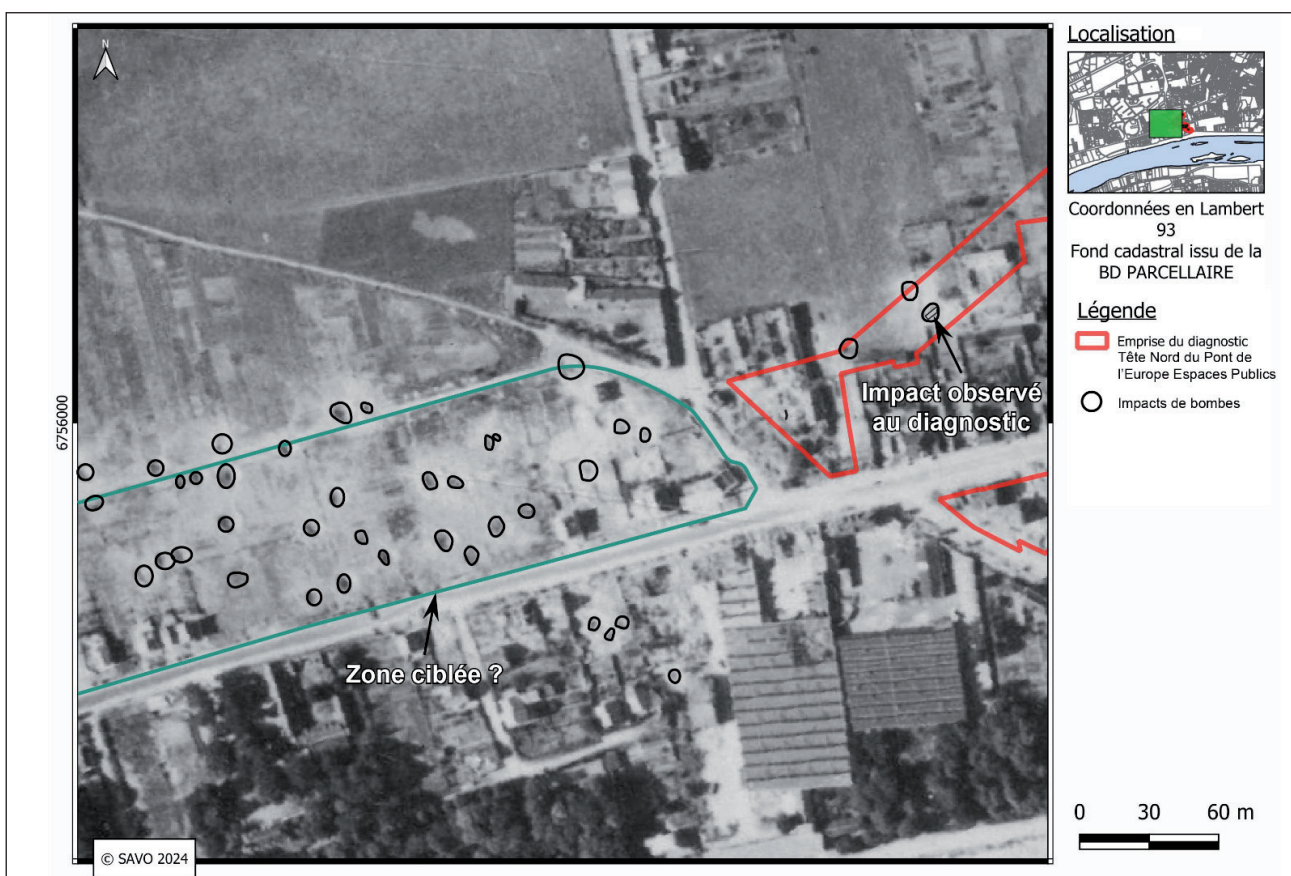


Fig. 50 Situation des impacts du bombardement sur la photo aérienne du 10 août 1944, cliché n°3054, IGN Remonter le temps.

Bibliographie

Lecoq 2023

LECOQ (A.) – *Les Orléanais face à l'effondrement national : un quotidien bouleversé par la guerre (1939-1940)*, Orléans, mémoire de master, université d'Orléans, 2023

Raymond et Michau 2025

RAYMOND (A.) (DIR.), MICHAU (A.) – *Orléans – Saint-Jean de la Ruelle, Espaces publics Tête Nord du Pont de l'Europe*. Rapport final d'opération de diagnostic, Orléans : service d'archéologie, Ville d'Orléans/SRA Centre, 2025

Sources

Site de l'IGN Remonter le temps

Mission 2219-0461 – Cliché IGNF_PVA_1-0__1944-08-10__C2219-0461_1944_US7GP2831_3054

URL <https://remonterletemps.ign.fr/telecharger/?lon=1.890423&lat=47.907022&z=15.2&layer=pva&pointer=t rue&year=1943&mission=2219-0461>

Article France Bleu « Le 19 juillet 1944, un bombardement américain tuait dix-neuf personnes à Saint-Jean-de-la-Ruelle » du 19 juillet 2024, URL <https://www.francebleu.fr/infos/societe/le-19-juillet-1944-un-bombardement-americain-tuait-dix-neuf-personnes-a-saint-jean-de-la-ruelle-7703180>

Article La République du Centre « SAINT JEAN DE LA RUELLE. André Chevrier avait 14 ans le 19 juillet 1944 » du 23 juillet 2014, URL https://www.larep.fr/saint-jean-de-la-ruelle-45140/actualites/andre-chevrier-avait-14-ans-le-19-juillet-1944_11089689/

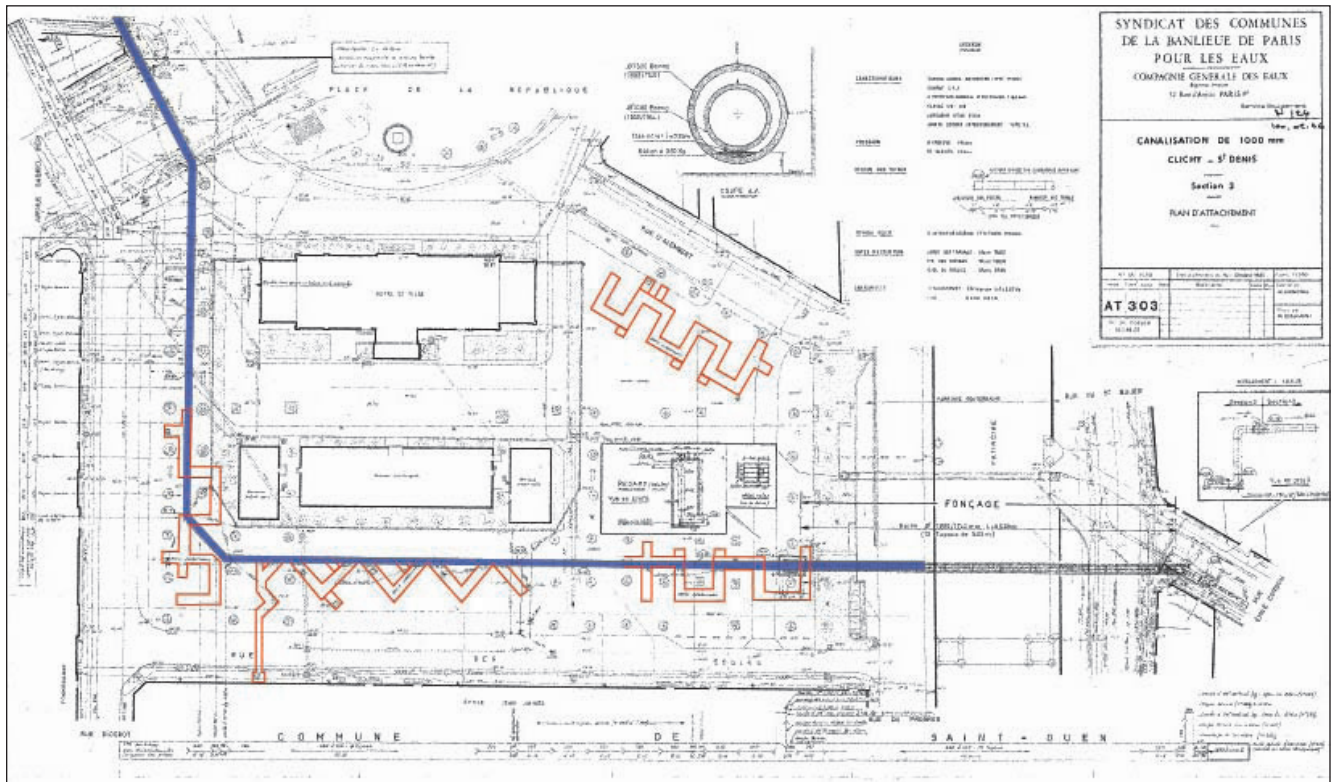


Fig. 52 Plan du Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les eaux - Compagnie Générale des Eaux - Octobre 1985. Les « abris souterrains » sont retracés en rouge et le réseau d'eau en bleu.

Description :

Les galeries identifiées correspondent à des tranchées-abris de défense passive de la Seconde Guerre Mondiale qui figurent sur un plan du Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les eaux - Compagnie Générale des Eaux - d'octobre 1985 et y sont mentionnées comme « abris souterrains » (fig. 52).

Ces galeries ont été impactées par le passage des réseaux d'eau ; elles ont été partiellement remblayées et des murs en parpaings ont été dressés pour en condamner l'accès.

Lors des travaux de voirie de 2024, 12 galeries ont été mises au jour et examinées lors de la visite du 7 mars 2025 (fig. 53) pour une surface totale de 270 m².

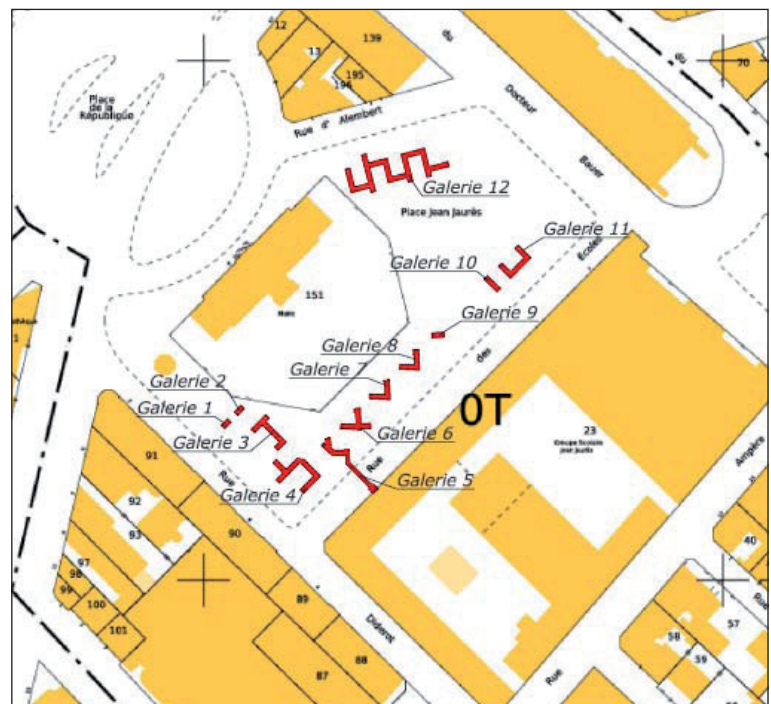


Fig. 53 Plan de localisation des 12 galeries sur le cadastre actuel.

Ces tranchées-abris ne sont constituées que de galeries et ne disposent pas de pièce. Dans leur organisation, on note un long couloir menant au sous-sol du groupe scolaire Jean Jaurès (fig. 54). Ce dispositif devait probablement permettre l'évacuation rapide et sécurisée des élèves de l'établissement d'autant que les mentions de tranchées-abris dans des cours d'école ou à proximité d'établissements scolaires sont assez nombreuses. Néanmoins, aucun élément dans les galeries ne permet de certifier le passage d'enfants comme des dessins.



Fig. 54 Vues du couloir d'accès au groupe scolaire Jean Jaurès. Clichés SémoFi.

- Typologie et modalités de construction

Les tranchées-abris identifiées à Saint-Ouen-sur-Seine sont de deux types : « en crémaillère » et « en grecque ».

- Les tranchées-abris « en crémaillère » sont situées au nord-ouest du collège Jean Jaurès avec un accès direct. Elles sont en pierres maçonneries au ciment ; celles-ci sont de nature et module différents, probablement de réemploi. On observe des traces de peinture, de papier peint, des marques de taille... (fig. 55).



Fig. 55 Planche des maçonneries en pierres des tranchées-abris « en crémaillère ». Clichés Cristina Gonçalves-Buissart, BPA.

- Les tranchées-abris avec tracé « en grecque » ont été repérées à trois extrémités de la Place Jean Jaurès à proximité et parallèlement à des rues : le long de la rue Diderot, le long de la rue d'Alembert et le long de la rue des Ecoles dans le même alignement que les tranchées-abris « en crémaillère ». Elles sont construites en béton armé avec des dalles préfabriquées (fig. 56)

Nous ne disposons pas d'informations propres aux accès des tranchées-abris de Saint-Ouen-sur-Seine pendant la Seconde Guerre Mondiale. Aujourd'hui, l'accès se fait par des tampons au niveau de la chaussée avec une échelle à barreaux ou par des puits d'accès réalisés dans le cadre des travaux. On observe également que certains couloirs ont été condamnés probablement après la guerre par des murs en pierres (et non pas en parpaings comme les galeries condamnées par les travaux de la Compagnie Générale des Eaux) (fig. 57).

Les tranchées-abris présentent une hauteur sous plafond de 1,82 à 2,01 m pour une largeur moyenne de 1,45 m et répondent ainsi aux recommandations du Ministère de la Défense Nationale et de la Guerre. Les plafonds sont constitués de poutres manportables préfabriquées ; on y observe des éléments métalliques pour armer le béton ainsi que des éléments en bois probablement des restes de coffrage des poutres. Les sols sont en béton.

- Aménagements

Les sols présentent des rigoles le long des parois qui permettent d'assurer l'écoulement des eaux. Certains tronçons de tranchées-abris ont également révélé des puisards d'évacuation (fig. 58).



Fig. 58 Exemple de rigole et de puisard d'évacuation. Clichés Cristina Gonçalves-Buissart, BPA.



Fig. 56 Exemple d'une tranchée-abri avec tracé « en grecque », en béton avec dalles préfabriquées. On distingue les limites des dalles (à gauche). La vue de droite montre l'épaisseur des dalles. Clichés Cristina Gonçalves-Buissart, BPA (à gauche) et Nicolas Girault, SRAIF (à droite).



Fig. 57 Exemple de murs maçonnés condamnant des accès ou tronçons de galerie. Clichés Cristina Gonçalves-Buissart, BPA.

Afin d'assurer une respiration convenable dans les galeries, les plafonds ont été perforés. On observe deux types d'ouverture : des rectangulaires qui sont des trous d'aération et des circulaires qui semblent destinées à la ventilation car certaines ont conservé en place un tuyau métallique. Les premières semblent ne pas respecter de localisation particulière, alors que les secondes sont situées systématiquement à des angles de murs (fig. 59).



Fig. 59 Exemple de trous de ventilation et d'aération. Clichés Cristina Gonçalves-Buissart, BPA.



Fig. 60 Système d'éclairage. Clichés Cristina Gonçalves-Buissart, BPA.

Les tranchées-abris disposent également d'un système d'éclairage reconnu par la présence de câbles, de crochets de fixation (fig. 60), de perforations dans les parois, d'une douille d'ampoule ou de traces de cordeur-marqueur de couleur bleue ou rouge. D'après les éléments identifiés, les câbles électriques devaient courir le long des murs à une dizaine de centimètres du plafond.

Dans les tranchées-abris « en grecque », les murs sont occupés par des alignements de bancs rabattables sur des deux côtés. De ceux-ci sont conservées aujourd'hui les ferrures métalliques destinées à recevoir des dalles en béton servant d'assise dont de nombreux exemplaires ont été recensés. Les ferrures métalliques sont des anneaux en acier fixés dans les murs dans lesquels s'insèrent une tige en L, toujours en acier, avec un léger retour pour bloquer l'assise en béton et permettre le rabat en cas d'affluence ou de nécessité libérant ainsi les espaces de circulation. Les assises mesurent 1 m de longueur pour 0,25 m de largeur et sont espacées d'environ 0,40 m. Un banc devait permettre d'accueillir deux adultes (fig. 61).

Dans les tranchées-abris « en crémaillère », quelques fixations ont été identifiées mais elles sont peu nombreuses, à priori que d'un côté et en fer. La plupart des tronçons visités n'ont pas livré de fiches métalliques ni même de bancs.

Il semble donc que ces aménagements soient différents selon le type de tranchée-abri.

A noter que dans deux cas de tranchées-abris « en grecque », au niveau des accès, on a pu constater la présence d'une assise plus petite pour une personne (fig. 61) probablement le gardien puisque les tranchées-abris n'étaient ouvertes que lors des alertes. A proximité de ces assises individuelles, on a pu identifier un meuble en pierre doté d'une porte métallique ; il pourrait s'agir d'un meuble de rangement ou de stockage de matériels auquel seul le gardien d'abri avait accès (fig. 62).

Dans son manuel d'instruction sur la défense passive, la Direction de la Sécurité générale (annexe 4, titre III, p.27) précise, pour les tranchées, que « les itinéraires à suivre pour se rendre aux tranchées, et les entrées de celles-ci sont indiqués par des écriteaux. ». Contrairement à ce qui est observé dans d'autres tranchées-abris, aucun panneau ou cartel d'information ou d'indication n'a été observé à l'intérieur ou à l'extérieur.



Fig. 61 Exemples d'assises. Clichés Cristina Gonçalves-Buissart, BPA.



Fig. 62 Meubles de rangement ou de stockage. Clichés Cristina Gonçalves-Buissart, BPA.

- Inventaire des traces au mur (fig. 63)

La plupart des galeries ont livré des traces au mur qui sont des informations liées à une phase de chantier sans toutefois pouvoir identifier laquelle. On observe ainsi :

- des lignes bleues ou rouges de niveau de chantier ;
- des croix ou étoiles à la craie blanche à l'emplacement des perforations destinées à recevoir les fixations des câbles électriques ;
- un triangle isocèle dessiné à la craie blanche avec deux points, A et B, indiqués ;
- des additions, des nombres, des annotations au crayon à papier liées à une hauteur ;
- des flèches à la craie blanche ou rouge ;
- des marques rouges non déterminables ;

On note aussi :

- des symboles gravés (croix, étoiles) ;
- des annotations au crayon à papier, entre les pierres, où l'on peut lire les lettres « NC » suivies de
- « MARIE » (le reste n'est pas lisible), les mentions « FH » et « Henry ».
- une annotation à la craie blanche mentionnant « FO»,
- des dessins au crayon à papier : des coeurs, des croix gammées et probablement un visage de profil ;
- deux inscriptions ont été repérées dans la même galerie, l'une, sur du plâtre, au crayon à papier avec la mention « Année 1944, Juin 7, Titine » et l'autre, gravée sur une pierre, avec la mention lisible « EUGENE » et les lettres C - - A - N D. Aucun élément ne permet de dater cette inscription

- Mobilier

Le mobilier observé est constitué des assises des bancs, des deux meubles, des attaches de fixation des bancs ou du réseau électrique, d'une douille d'ampoule et d'une bouteille en verre.

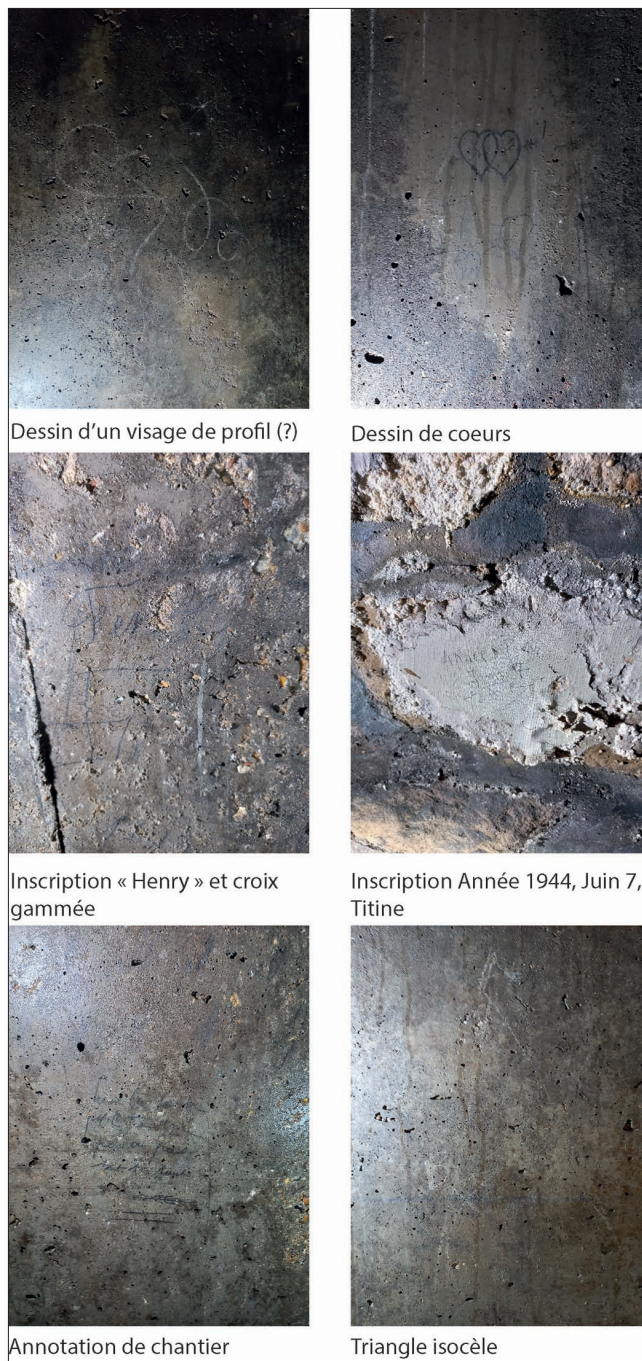


Fig.63 Exemples des différentes traces au mur. Clichés Cristina Gonçalves-Buissart, BPA.

Bibliographie

Gonçalves-Buissart et Pouvreau à paraître

GONCALVES-BUISSART (C.), POUVREAU (B.) à paraître— *Saint-Ouen-sur-Seine, Place Jean Jaurès, place de la république, rue des écoles*, rapport de prospection thématique. Département de la Seine-Saint-Denis, Service du patrimoine culturel.

GAGNY (93), PLACE FOCH

Code Insee : 93032

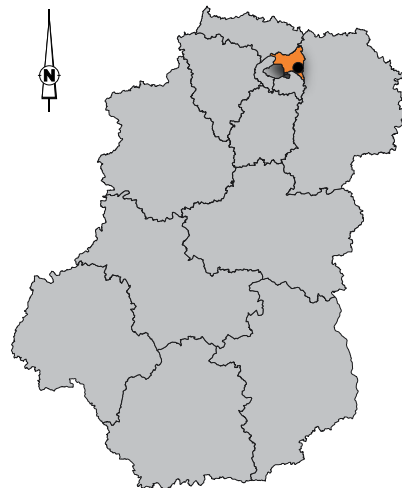
Parcelles cadastrales : espace public

Coordonnées Lambert 93 : X = 665986 ; Y = 6865149

Auteur notice : Olivier Bauchet, Inrap

Fouilles :

En amont de la construction d'un parking souterrain, une première phase de fouille a été dirigée par François Renel (Inrap) sur la place Foch, d'août à décembre 2014. La seconde phase, couvrant la suite de la place Foch, est menée par Christelle Seng, depuis novembre 2024 et se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2025 (fouille en cours).



Chronologie : Seconde Guerre mondiale

Nature des vestiges : tranchées de défense passive

Localisation : à moins de 100 m au nord-ouest de la mairie de Gagny (fig. 64).

Description :

Morphologie : Dans la zone fouillée en 2014, une première tranchée a été ouverte selon un axe général est-ouest. Son tracé adopte une forme régulière en « crémaillère », composée de segments rectilignes d'environ 6,50 m de longueur. L'un de ces segments dépasse l'angle qu'il forme avec le suivant et se prolonge sur environ 1 m supplémentaire (about). La tranchée présente un profil rectangulaire aux parois verticales.

Des traces de boisage, réalisées à l'aide de planches, sont visibles sur ses parois. Le fond est occupé par une succession de traverses de chemin de fer en bois, posées sur un lit de sable jaune, tandis que les espaces interstitiels sont comblés par une couche de bitume (fig. 65). À l'extrémité ouest, un accès en escalier est également conservé.

Au fond de la tranchée, deux fosses circulaires d'environ 0,60 m de diamètre et 0,30 m de profondeur ont été creusées. L'une d'elle est située à proximité immédiate de l'accès.

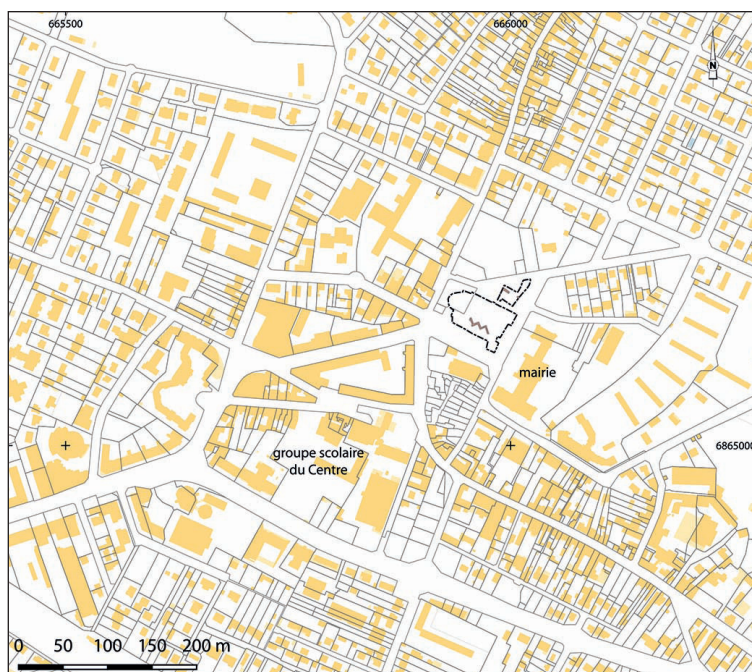


Fig. 64 Plan de localisation des fouilles de la place Foch à Gagny (Seine-Saint-Denis), O. Bauchet, Inrap.



Fig. 65 Détail du sol en bitume. Cliché Inrap

Dans le périmètre de la fouille de 2024-2025, deux autres segments de tranchées distinctes ont été identifiées, situés à moins de 40 m au nord de la première. La fouille n'étant pas achevée, aucune information supplémentaire n'a pu être recueillie, hormis leur position planimétrique.

Métrologie :

Tranchée en crémaillère 3029 (2014) :

Longueur observée des tronçons : entre 4,30 et 8 m (longueur médiane 6,50 m).

Longueur totale utile : 39 m

Largeur : 1,60 m

Profondeur : non communiquée

Longueur escalier : non communiquée

Largeur escalier : environ 1,60 m.

Tranchée 601 (2024-2025) :

Longueur du tronçon reconnu : >8,30 m

Largeur du tronçon : 1,60-1,90 m

Profondeur : ??

escalier : ??

Tranchée 603 (2024-2025) :

Longueur du tronçon reconnu :

Largeur du tronçon : 1,70

Profondeur : ??

escalier : ??

Mobilier :

Dans la tranchée 3029, hormis quelques tessons résiduels, seul un fragment de plat en porcelaine blanche ainsi que quelques éléments métalliques pourraient être rattachés à la phase d'utilisation de la tranchée.

Données archivistiques / éléments de chronologie :

Le service des archives municipales de Gagny conserve plusieurs dossiers relatifs à l'ouverture de tranchées-abris sur le territoire communal (notamment boîtes 1, 4 et 7). Le projet de création de tranchées de défense passive remonte au mois de juillet 1939. Il prévoyait la construction de deux types d'abris : des tranchées coffrées et couvertes en bois, qualifiées « de circonstances », et d'autres, bétonnées, dites « permanentes ». Ces dernières devaient être établies sur des terrains appartenant à la commune, du moins « là où la destination des terrains ne s'opposerait pas à la conserver », en particulier dans le parc de la mairie et sur la place Foch. Leur tracé devait adopter une forme « à la grecque », c'est-à-dire articulée selon des angles orthogonaux (fig. 66). Ce projet fut remplacé par un nouveau programme, rédigé en mai 1940, prévoyant la construction de tranchées-abris permanentes en béton, mais suivant un tracé à crémaillère, dans les mêmes secteurs (fig. 67). L'accès devait se faire par des escaliers aménagés aux deux extrémités. Deux abouts latéraux, situés aux angles des galeries, étaient destinés à servir de « chambre du chef de poste », tandis que deux autres abouts opposés, plus courts, devaient accueillir des WC. Toutefois, l'avancée des troupes allemandes interrompit la mise en œuvre de ce projet.

Il faut attendre le mois d'avril 1942, pour que le programme de construction de tranchées-abris réapparaisse à Gagny. L'architecte communal, Henri Mathé, chargé de conduire le projet, reprit le principe des tranchées-abris en crémaillère, mais cette fois réalisées exclusivement en bois de sapin, et implantées dans onze localités de la commune. Les archives de ce projet rassemblent un devis descriptif (cf. pièce justificative), un devis estimatif, les plans d'implantation ainsi que des dessins techniques d'un module de tranchée-abri (plan général, coupe transversale cotée, coupe longitudinale, coupe et élévation d'un accès).

Sur la place Foch, le plan général des tranchées (fig. 68) reprend celui établi en 1940 avec quelques modifications :

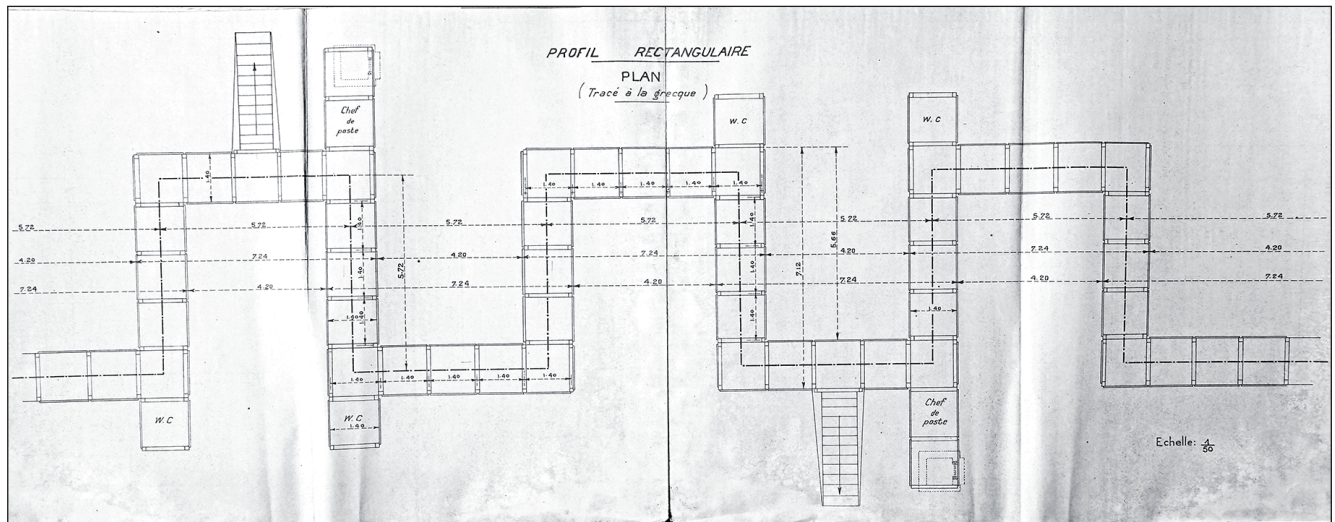


Fig. 66 Plan d'un module de tranchée-abri permanente en béton pour Gagny, 1939, Arch. mun. Gagny, boîte 4.

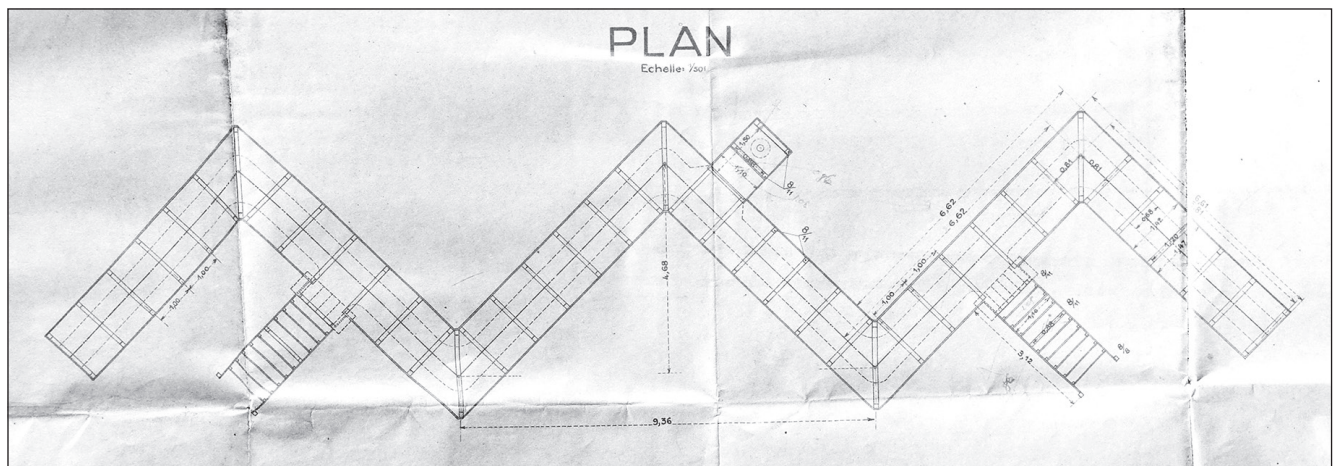


Fig. 67 Plan d'un module de tranchée-abri permanente en bois pour Gagny, 1940. Arch. mun. Gagny, boîte 4.

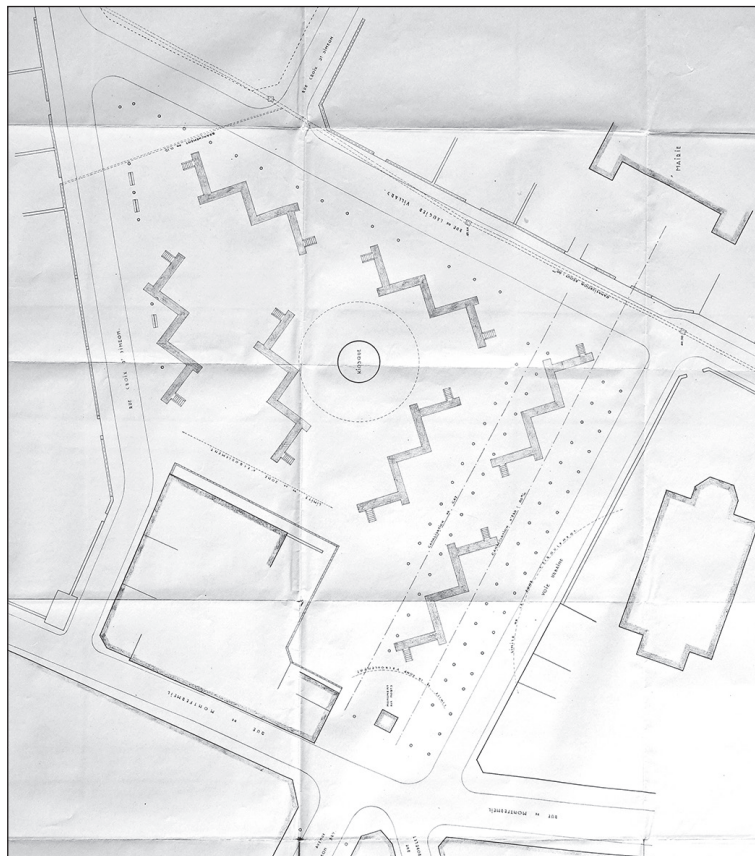


Fig. 68 Plan général des tranchées de la place Foch à Gagny, Arch. mun. Gagny, boîte 1.

- l'orientation des accès est inversé,
- les deux abouts servant de poste de commandement sont repositionnés à proximité des accès,
- et les deux WC sont installés dans des abouts intermédiaires et opposés l'un à l'autre.

Le repositionnement des vestiges archéologiques sur ce plan révèle une concordance satisfaisante avec le projet de la tranchée sud (fig. 69). En revanche, ni l'accès ni les WC situés à l'est n'ont pas été identifiés sur le terrain. Leur absence pourrait s'expliquer par un décaissement plus important dans cette zone de la fouille. De même, l'absence totale de vestiges attribuables à la tranchée nord pourrait relever de la même cause. La tranchée « est » partiellement incluse dans l'emprise, n'a pas été observée, cet espace décapé n'ayant pas fait l'objet d'un suivi archéologique.

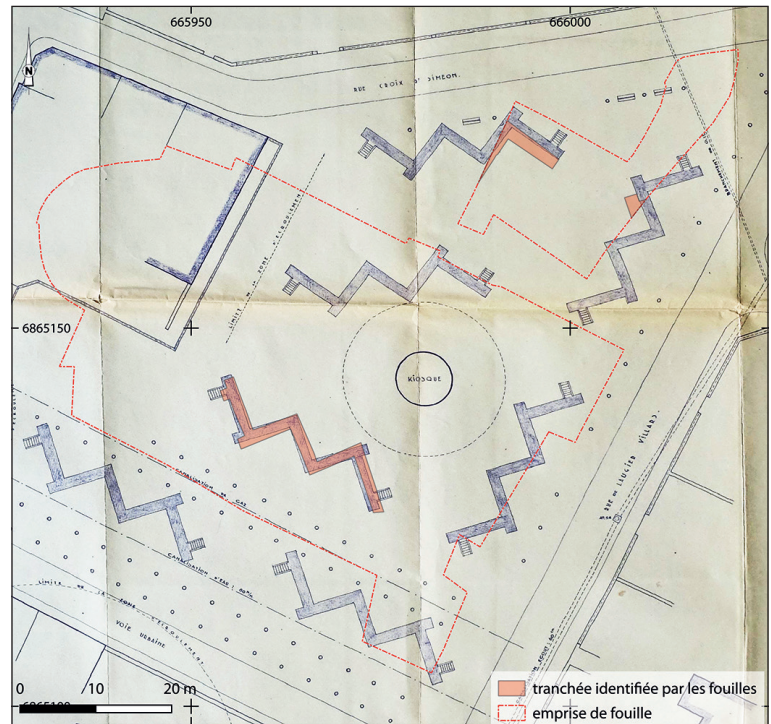


Fig. 69 Superposition des vestiges archéologiques de la Seconde guerre mondiale sur le plan du projet de tranchées-abris de la place Foch à Gagny, 1942, Arch. mun. Gagny, boîte 1, O. Bauchet, Inrap.

Le plan type d'un « élément » de tranchées donne divers détails (fig. 70) :

- la répartition tous les mètres de cadres de charpente (poteaux et traverse de « couche »), retenant les planches de coffrage ;
- l'aménagement d'un puisard circulaire au pied de chacun des deux escaliers ;
- la disposition des WC dans les abouts intermédiaires.

La coupe de la tranchée (fig. 71) fournit l'ensemble des informations dimensionnelles. On y apprend notamment que :

- la tranchée devait atteindre 1,65 m de profondeur,
- la charpente dépassant d'environ 0,60 m au-dessus du sol, devait être recouverte par les déblais,
- les bancs devaient être réalisés le long des deux parois de la tranchée,
- le sol devait être drainé à l'aide de mâchefer et de sable, sur une épaisseur équivalente à celle d'une traverse de couche, etc.

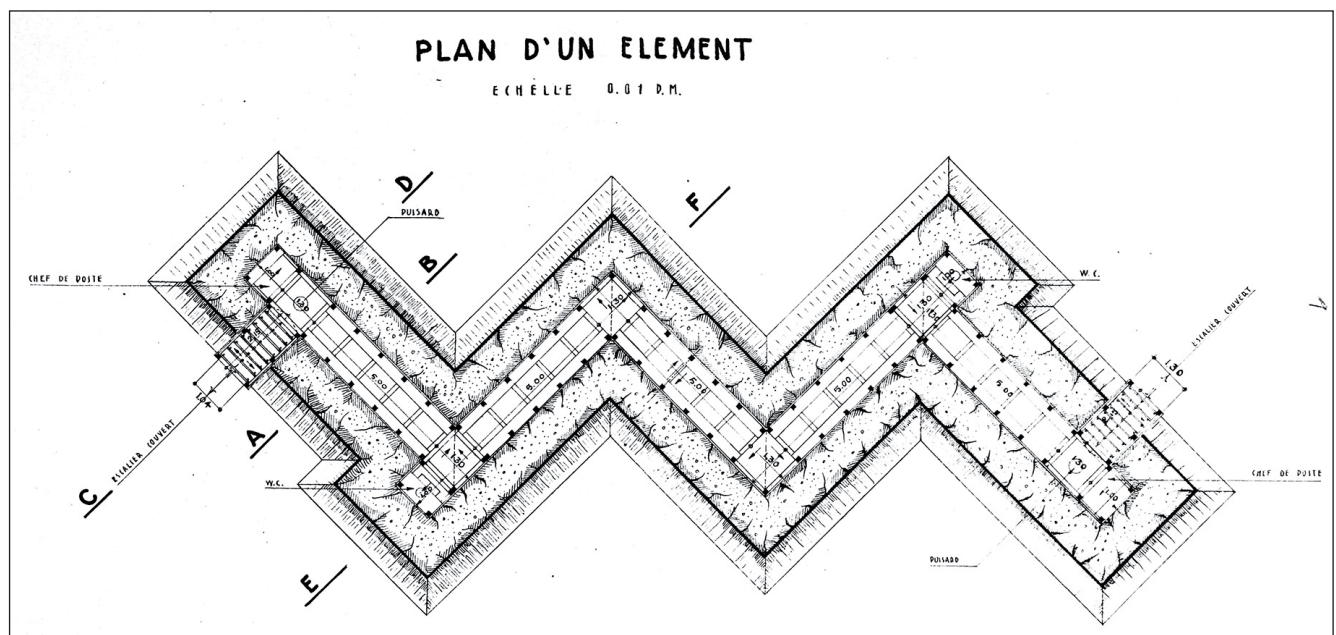


Fig. 70 Plan type d'un « élément » de tranchée-abri à crémaillère à Gagny, 1942, Arch. mun. Gagny, boîte 1.

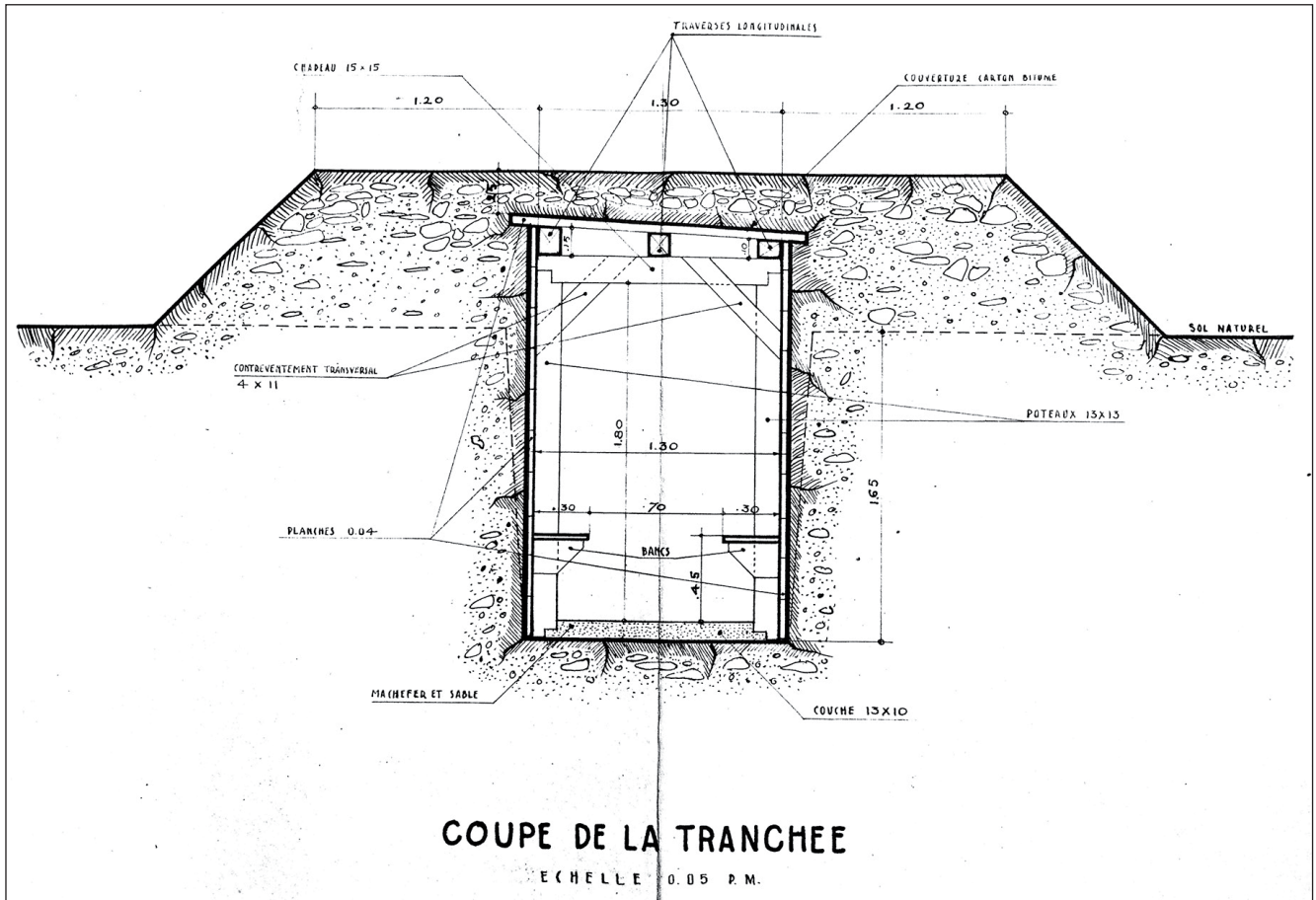


Fig. 71 Coupe transversale d'une tranchée-abri à Gagny, 1942, Arch. mun. Gagny, boîte 1.

La coupe longitudinale (fig. 72) indique par ailleurs que le sol des WC n'était pas sur-creusé comme pour les latrines, mais équipé de tinette.

La coupe de l'escalier (fig. 73) montre qu'il possédait des contremarches en bois. Selon le devis descriptif, le garnissage des marches devait également être composé de mâchefer et de sable. Le puisard, quant à lui, pouvait être renforcé si le sol se révélait instable, et être surmonté d'un encadrement en bois avec caillebotis.

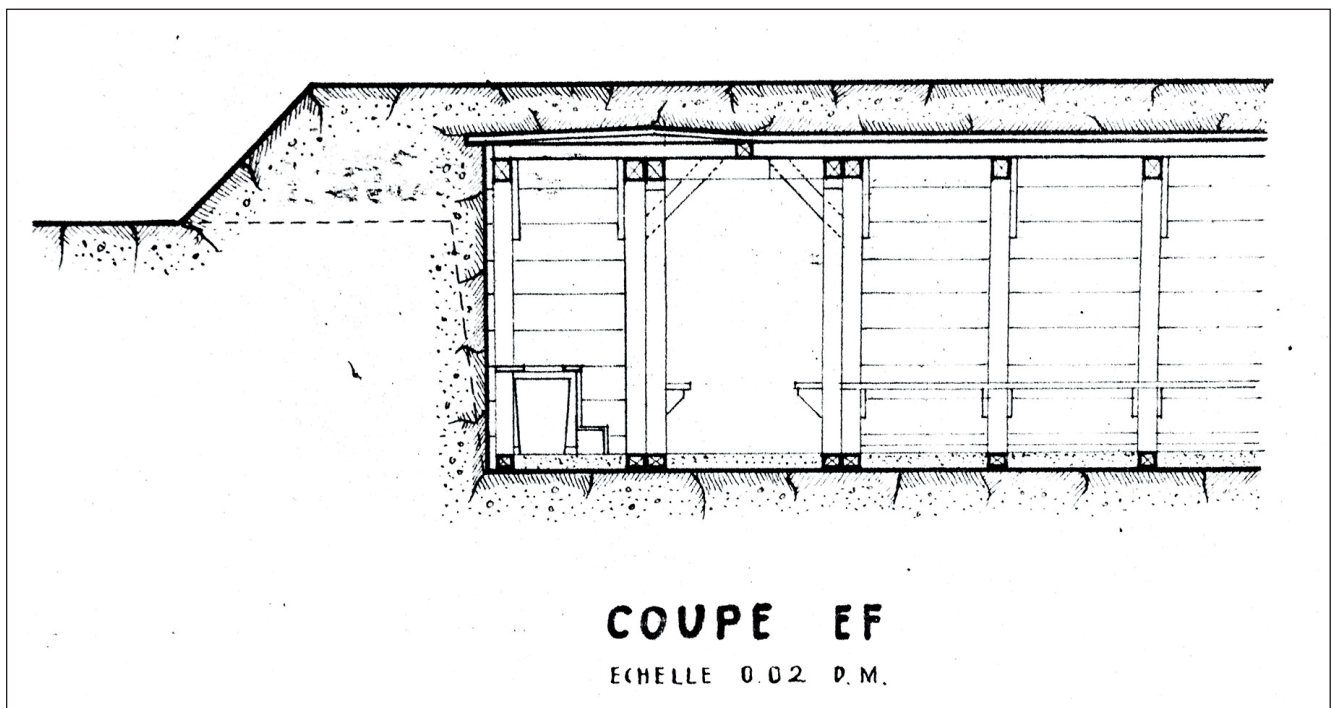


Fig. 72 Coupe longitudinale d'une tranchée-abri à Gagny, 1942, Arch. mun. Gagny, boîte 1.

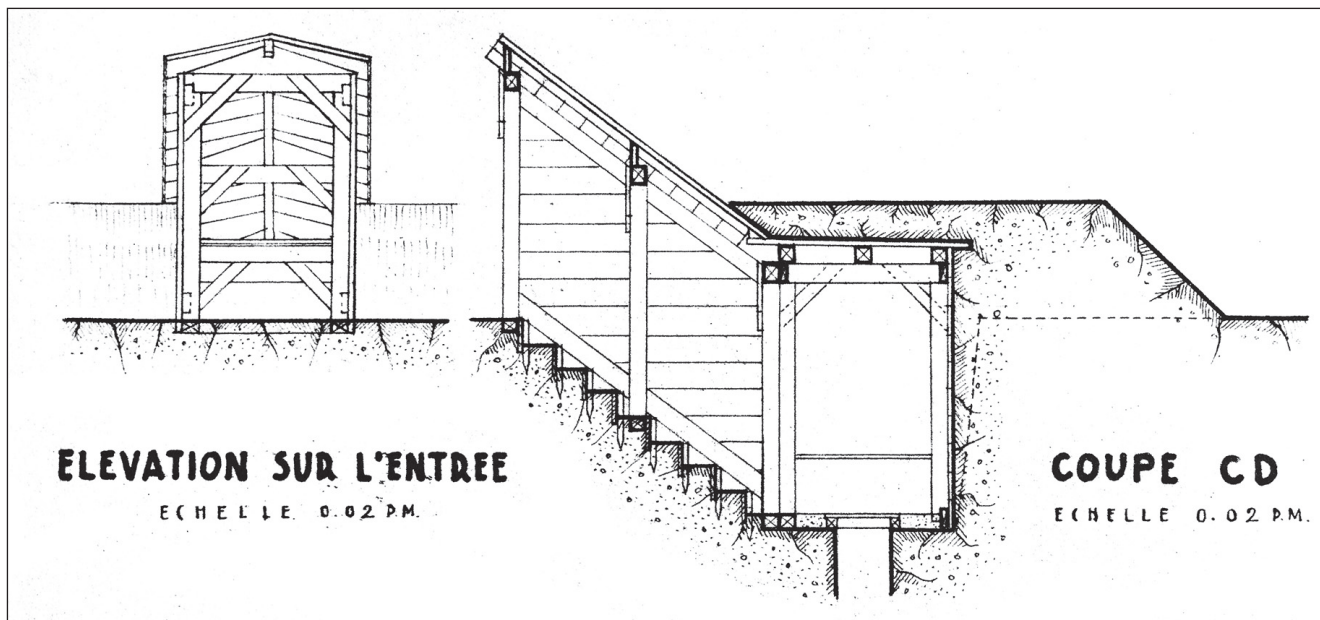


Fig. 73 Coupe d'un escalier de tranchée-abri à Gagny, 1942, Arch. mun. Gagny, boîte 1.

Les sept tranchées devaient mesurer 41,10 m linéaire, soit 287,70 m au total, pouvant accueillir 840 enfants ou 700 adultes. Elles étaient normalement affectées au groupe scolaire du centre de Gagny, avenue Jean Jaurès, situé à environ 300 m.

Les travaux des onze sites ont été adjugés le 20 mai 1942 à une entreprise de maçonnerie parisienne (J. Malherbaud et Gendre), qui devait les achever dans les 3 mois, soit d'ici fin août 1942. Les archives ne fournissent aucune information sur leur utilisation. En revanche, selon les échanges de courriers entre la mairie, l'architecte communal et la préfecture de la Seine-et-Oise, le comblement des tranchées aurait pu intervenir entre mai et juin 1945.

Bibliographie

Renel 2025

RENEL (F.) — *Gagny (Seine-Saint-Denis), Place Foch* : rapport de fouille. Pantin : Inrap CIF, 2025. 2 vol. 333 et 138 p.

pièce justificative

1942, 12 avril

Devis descriptif des travaux à exécuter pour la construction de tranchées-abris par éléments dits « à crémaillère », dressé par Henri Mathé, architecte communal (Arch. mun. Gagny, boîte 1).

SAVOIR :

L'entrepreneur devra se conformer aux plans soit de détails ou de situation qui lui seront remis et n'aura droit à aucun supplément pour la nature des terrains qu'il rencontrera tant en ce qui concerne la composition géologique du sol que de l'emplacement des ouvrages concernant l'approvisionnement des matériaux, de leur transport à pied d'œuvre, de leur emmagasins ou gardiennage. Toutefois il est indiqué que les sondages effectués n'ont fait ressortir aucune faille aquifère superficielle.

Terrassements

L'entrepreneur devra les fouilles en tranchées compris jets sur berge et d'éloignement nécessaire pour la mise en œuvre des cadres, coffrages ou autres.

Il devra, et ce pour chaque élément de tranchées, la façon de deux puisards circulaires recueillant les eaux de ruissellement provenant des eaux de surface, ainsi que la façon des marches d'accès. Après la pose des cadres et au fur et à mesure de la pose des coffrages il devra le remblai des terres entre les dits coffrages et les parois

de la fouille jusqu'au niveau du sol. Ce remblai sera exécuté en terres fines. À l'exclusion des débris de masse, et bourrées au bois de façon à obtenir, autant que faire se pourra, une homogénéité parfaite avec la paroi fouillée.

Après la pose des planches de ciel et de l'étanchéité, il devra le recouvrement de cette étanchéité en terre fine sur une épaisseur de 0,05 afin d'éviter le percement de celle-ci par des cailloux anguleux.

Au droit des parois de coffrages au-dessus du sol naturel et de la toiture, il rapportera les terres provenant des fouilles en buttant et recouvrant la toiture et les coffrages comme il est indiqué aux plans. Ces terres seront pilonnées à la batte et les abords des accès seront nettoyées et dégagés de tous détritiques, déchets de bois, etc. En fin de travaux, l'entrepreneur devra le garnissage des dessus de marches ainsi que le remplissage des fonds de tranchées, entre et au niveau des couches de cadres, en mâchefer avec du sable remplissant les interstices, le tout parfaitement pilonné.

Charpente et boisage

La charpente de ces tranchées sera constituée par des cadres en sapin comprenant chaque deux poteaux de 0,13 x 0,13, une couche en 0,13 x 0,10, un chapeau de 0,15 x 0,15 et deux liens de contreventement de 0,04 x 0,11. Au droit de chaque poteau, pour supporter les bancs, consoles en sapin de 0,04 épaisseur clouées sur les montants, les bancs seront formés par des planches rabotées sur un parement reposant sur ces consoles. Pour recevoir les planches de ciel, traverses longitudinales en sapin de 0,10/0,15 pour les deux extrêmes celles-ci étant pour le servant haut posées debout, et pour le versant bas posées de champ, la traverse intermédiaire étant en 0,10/0,15 avec calages à la demande.

L'entrepreneur devra toutes les entailles et assemblages simples qui seront nécessaires et se conformera aux indications des pentes des combles qui sont portées aux plans.

Les coffrages des parois seront constitués par les planches en sapin de 0,04 d'épaisseur, elles seront coulées pour les parties en fouille et bloquées par les terres, et clouées pour les parties au-dessus du niveau du sol, y compris les toitures des galeries.

Tous les assemblages seront arrêtés par des clous de longueur suffisantes et dans les cas spéciaux, par des boulons ou tirefonds.

Les WC seront installés en about de deux galeries. Ils comprendront un dessus en sapin raboté et percé d'un trou circulaire, la face ainsi que la marche de surélévation, pour la partie centrale devra être amovible pour permettre l'enlèvement de la tinette. Les parties adjacentes seront fixes.

Les escaliers d'accès, comme il est indiqué aux plans, seront couverte en deux pentes, celles-ci étant formées par des planches coupées biaises formant arbalétriers, panne de faitage de réunion des dits en sapin 0,08/0,10, les sablières étant constituées par les contreventements longitudinaux.

Pour couverture, planches en sapin de 0,04 et carton bitumé avec tringle de clouage en sapin.

Aux intersections des tranchées entre-elles et les accès, WC et postes de commandement ; des poteaux, chapeaux et couches seront à prévoir afin d'assurer un contreventement général en tout sens évitant ainsi, en cas de sinistre une déformation ou effondrement en ces pointes.

Dans les postes de commandement fourniture et pose d'un banc de sapin.

Chaque élément de tranchée sera fermé par des portes en sapin 0,027 sur barres et écharpe ferrées avec chaque deux pentures à charnière, un morillon avec piton et un cadenas avec deux clefs. Ces cadenas étant identiques pour chaque accès d'élément.

À chaque puisard, encadrement en sapin 0,10/0,10 avec caillebotis amovible en sapin 0,04/0,04. En cas de terrain éboulé l'entrepreneur devra le blindage du puisard.

Les contremarches des escaliers d'accès seront constituées par des planches en sapin de 0,04, maintenues d'une part dans les coffrages par des taquets cloués et intermédiairement par des piquets fichés dans le sol.

L'entrepreneur devra tous les clous, boulons, tirefonds, taquets, cales et coins nécessaire ainsi que l'enlèvement de tous ses déchets de bois ou détritiques quelconques et remettra les tranchées en parfait état d'occupation et de propreté.

CHÂTEAUX (36), RUELLE BASSE, 19 RUE DU GUÉ DES CHEVAUX, 2 RUE ALAIN FOURNIER

Code Insee : 36044

Parcelle cadastrale : AN 1365

Coordonnées Lambert 93 : X = 600435 ; Y = 6635760

Auteurs notices : Grégory Poitevin (responsable d'opération) et François Capron (rédaction de la notice).

Diagnostic : dirigé par Grégory Poitevin (Inrap), du 10 au 17 juin 2024, préalablement à la rénovation des jardins (POITEVIN *et al.* 2024).

Chronologie : Seconde Guerre Mondiale.

Nature des vestiges : tranchée de défense passive.

Localisation : L'emprise prescrite de 2 570 m² s'implante sur le rebord du coteau surplombant au sud la vallée de l'Indre. Elle se localise dans la partie orientale de la ville médiévale. Les parcelles sont délimitées au nord-ouest et à l'est par l'enceinte urbaine du XV^e s. Cette opération archéologique intervient dans un jardin public, rare espace ouvert, dans ce secteur bâti. Cette emprise est située à proximité d'une école. (fig. 74 et 75).

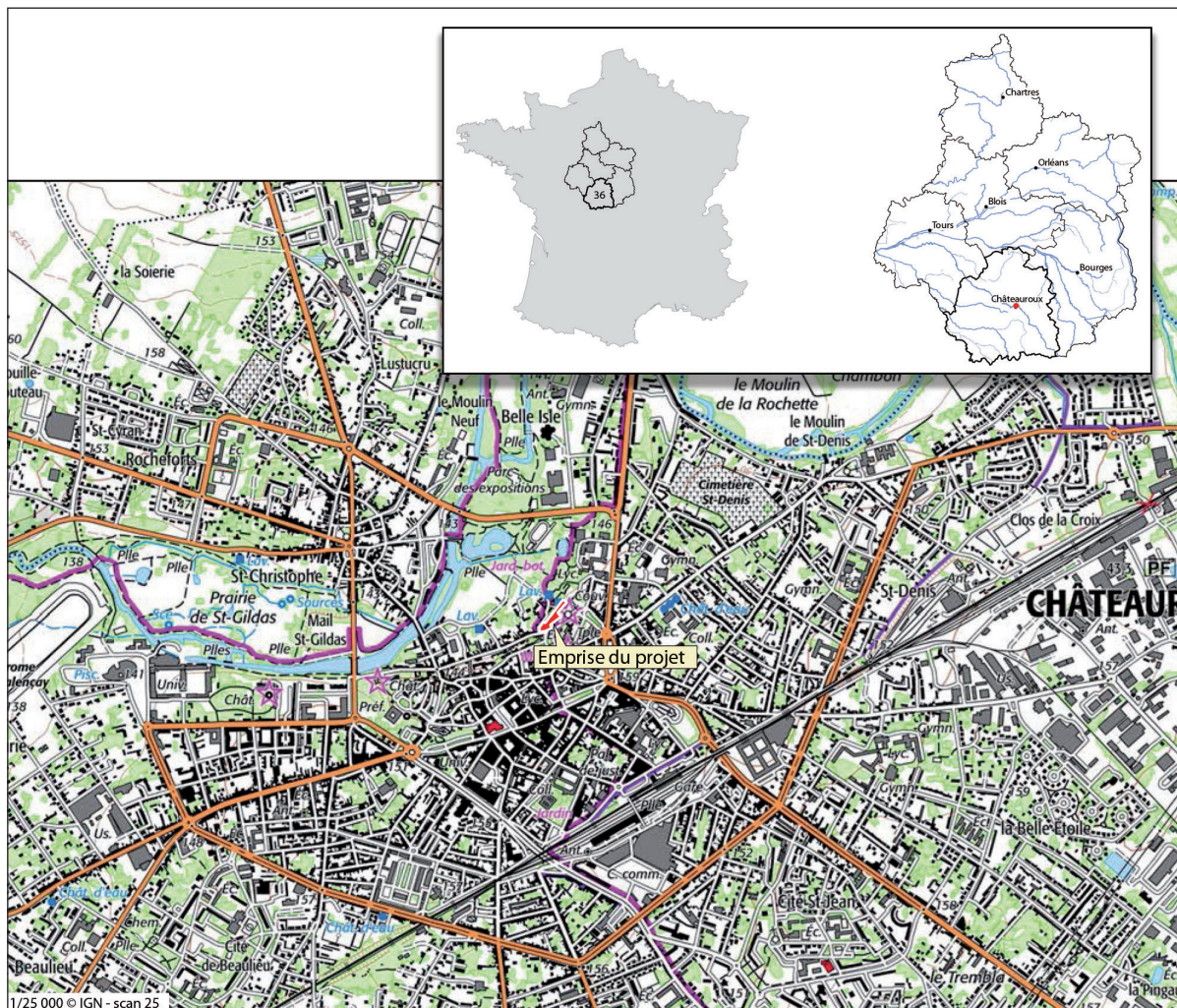
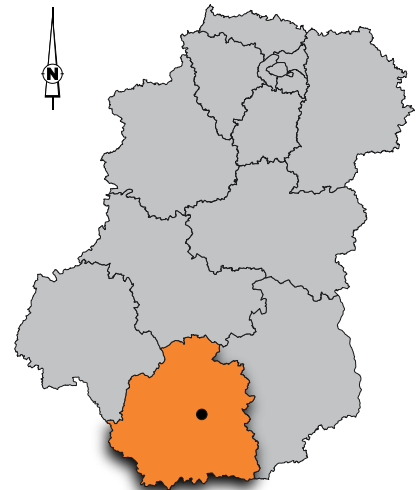


Fig. 74 Localisation de l'opération. Jérôme Tricoire, Inrap

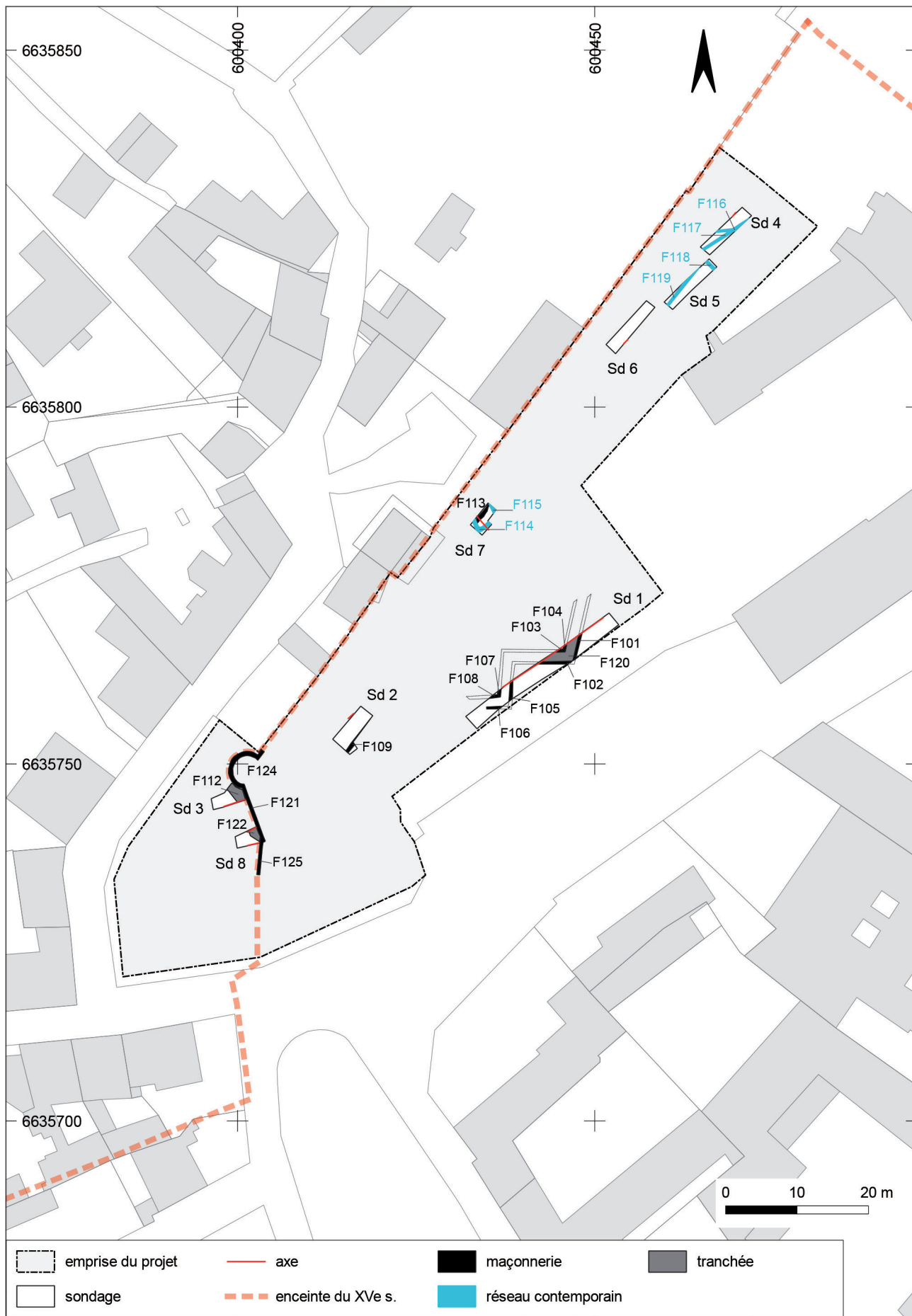


Fig. 75 Implantation de l'emprise de prescription et des sondages de diagnostic sur fond cadastral actuel. Jérôme Tricoire, Inrap

Description :

Une tranchée a été observée dans le sondage 1 au plus près de cette école (fig. 76). Elle est reconnue sur la quasi-totalité du sondage 1. Elle est identifiée par le creusement F110, les murs F101, 102, 103, 104, 105, 106, 107 et 108 et le sol F120. Elle est comprise entre 0,20 et 1,60 m de profondeur sous la surface actuelle. Les travaux débutent par le creusement d'une vaste tranchée (F110) dont le plan est trop partiel dans le sondage pour être clairement identifié. Le creusement a des parois évasées (US 1011 et 1014). L'aménagement se poursuit par la construction des huit murs à l'intérieur de la tranchée. Par couple, ils sont parallèles et sont orientés alternativement est-ouest et nord-sud en formant des chevrons (fig. 77). Ils sont visibles sur une longueur maximale de 4,60 m (F102) et ont une largeur moyenne de 0,35 m. Les murs ont une élévation conservée maximale de 1,40 m (F101). Plus ou moins plaqués contre le creusement de la tranchée et avec un parement visible unique, les constructions s'apparentent à des murs terrasses. Le parement est composé de moellons calcaires dont le calibre est compris entre 0,20 x 0,13 x 0,10 et 0,36 x 0,35 x 0,10 m (fig. 78). Le parement de F102 possède onze assises régulières mais d'épaisseurs différentes. Il a des joints composés de mortier de chaux et de sable légèrement gravillonneux. Les joints ont des épaisseurs qui varient entre 2 et 3 cm. Deux graffiti sont lisibles sur le parement du mur F102 (fig. 79). Ils sont interprétés comme des opérations mathématiques posées. Coté parois du creusement, le blocage du mur est composé de tout venant de cailloutis calcaires. Le liant est composé de sable fin orangé. L'espace compris entre le creusement de la tranchée et le mur est comblé par du remblai de sable limoneux contenant de nombreux cailloutis calcaires et quelques fragments de TCA.

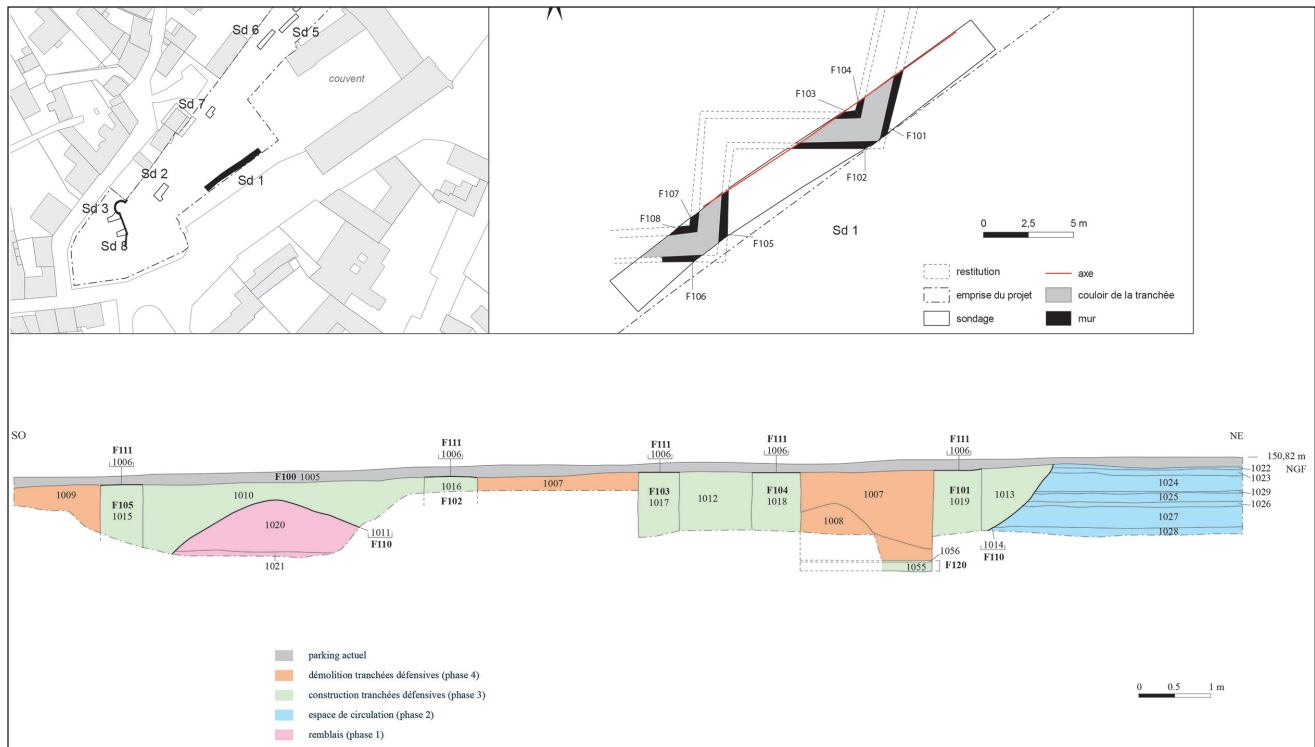


Fig. 76 Localisation, plan et coupe du sondage 1. Jérôme Tricoire, Inrap



Fig. 77 Vue zénithale des murs de la troisième phase d'occupation (détail), sondage 1 © Nicolas Holzem, Inrap.



◀ Fig. 78 Détail du parement du mur F102 et du sol F120, sondage 1 © Grégory Poitevin, Inrap.



▲ Fig. 79 Graffito présent sur le parement du mur F102, sondage 1 © Nicolas Holzem, Inrap.

Les murs délimitent un couloir dont la largeur moyenne est 1,30 m. Le sol est aménagé par un radier de pierres calcaires posées à plat dont le module est compris entre 0,10 x 0,10 x 0,22 à 0,28 x 0,20 x 0,08 m (US 1055). Le tout est lié par un lit de sable orange (fig. 80). Une fine couche de mortier faite de ciment et de sable jaune-orangé forme la finition du sol (US 1056).

Cet aménagement maçonné excavé en zig zag est interprété comme une tranchée de défense passive. Il s'inscrit dans un rectangle de 17,20x7,80 m. La restitution permet d'envisager la présence d'une tranchée de 1,30 m de large et d'environ 22 m de long (cf. fig. 76). Les rares tessons découverts datent de la seconde moitié du XIX^e ou de la première moitié du XX^e s. Ils paraissent en position résiduelle.

Il est intéressant de signaler que la tranchée défensive découverte au couvent jouxte l'école installée dans l'ancienne église des Cordeliers de 1878 et 1970.



Fig. 80 Vue d'ensemble du parement du mur F102 et du sol F120, sondage 1 © Grégory Poitevin, Inrap.

Données archivistiques / éléments de chronologie :

Aucune recherche en archive a pu être réalisée dans le cadre de cette opération de diagnostic. Il nous est donc nécessaire de mobiliser des connaissances provenant d'autres lieux pour interpréter ces vestiges tout en reconnaissant que faute d'archive dédiée, il nous échappe forcément des éléments essentiels quant à la compréhension de ce dispositif.

Cette tranchée s'apparente effectivement aux dispositifs de protection préconisés par la Défense Passive pour protéger les populations des bombardements et des gaz.

À défaut de pouvoir observer les dispositifs de calfeutrage de l'abris contre le gaz, on supposera ici qu'il est, comme le plus souvent, dédié à abriter des individus des projections liées aux bombes.

Une seule tranchée est observable ici par la mise au jour de quatre tronçons. Les projets de tranchées-abris présentent le plus souvent un dispositif avec exactement ce nombre de tronçons (parfois 6) et où on accède par deux escaliers situés à chacune des extrémités. Dans le cas présent, avec nos connaissances, il est impossible de savoir avec certitude le développement de cet abri.

Il est cependant très probable que le plan adopté ici soit celui à crémaillère, déjà par la forme des vestiges mais aussi puisque son emploi est préféré car il a un meilleur rendement de capacité. Pour les calculs, on va se baser sur ce qui est observé donc quatre tronçons de 5 m de longs. La profondeur sous la surface actuelle de 1,60 m est compatible avec celle préconisée dans les manuels puisqu'elle est de 1,80 m sous plafond (mais une partie peut être hors-sol). Il est aussi possible de se référer aux exemples mieux connus ailleurs dans la région (fig. 81). La largeur de 1,30 m est aussi en accord ces documents et permet l'installation de bancs de chaque côté. Leur système d'accroche (barres de métal) n'a pas été observé ici, on peut même se demander si elles ont existé. Le même constat s'impose pour le sol, simple sol de propreté réalisé avec le mortier de murs. Il ne semble pas y avoir de rigole pour l'écoulement des eaux ou autres dispositifs. La nature du plafond nous échappe complètement (dalle, tôle, rondins...) mais elle devait être surmontée des terres du creusement.

On évalue le plus souvent la contenance de ces abris à la disposition en vis-à-vis de deux personnes qui occupent une largeur d'un mètre. Cet abri pourrait donc servir à 2x20 soit une quarantaine d'individus.

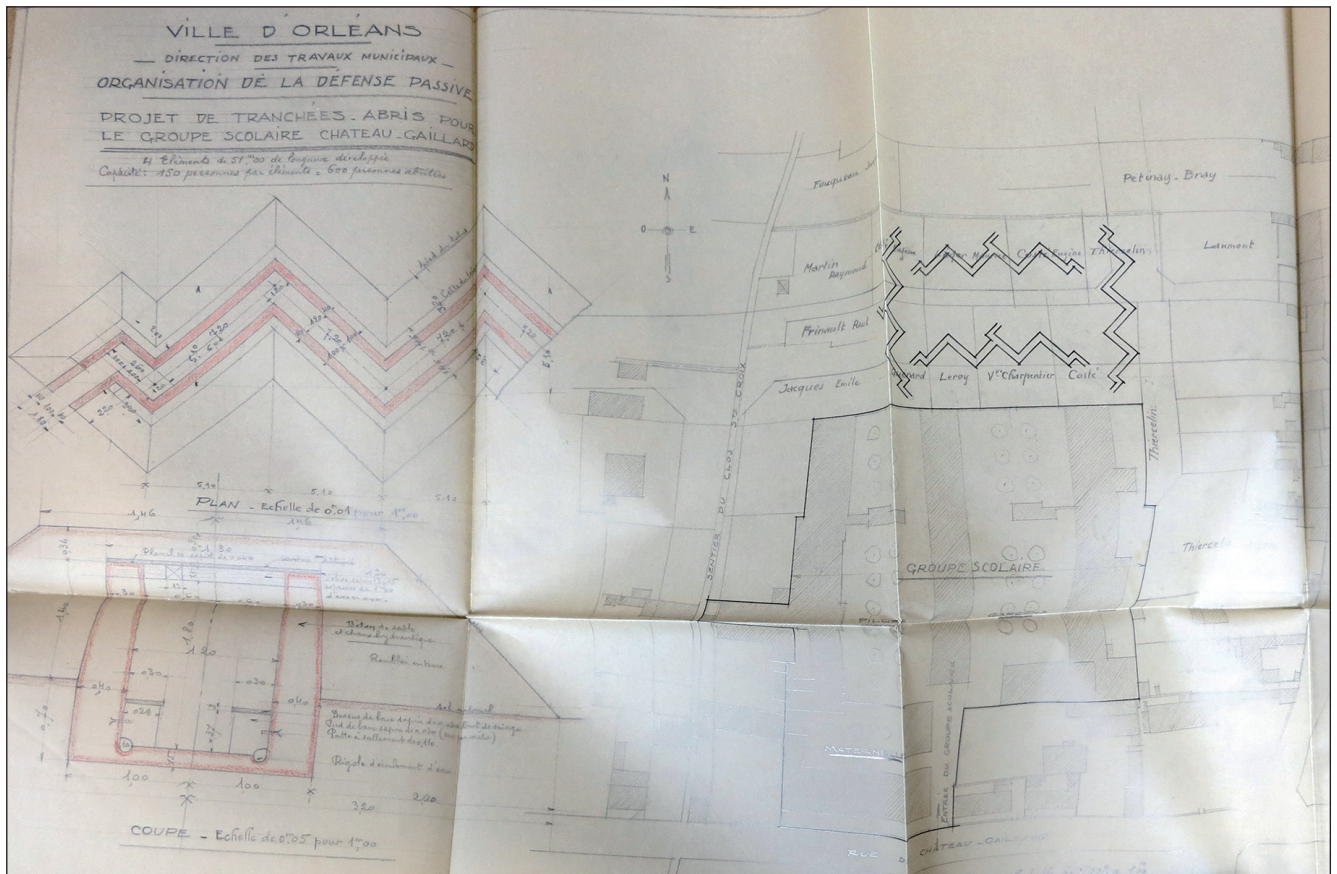


Fig. 81 Projet de tranchées-abris pour le groupe scolaire Château-Gaillard d'Orléans (45). Archives municipales d'Orléans (AMO 792). Cliché Clément Alix (Ville d'Orléans).

En l'état de nos connaissances, il est impossible de trancher si cet abri est destiné aux élèves de l'école situé à proximité ou aux riverains et implanté dans un espace libre de ce secteur densément bâti . Dans le premier cas, on ne connaît pas les chiffres de la population des élèves de cette école mais on peut supposer qu'elle dépasse une quarantaine d'individus donc que celui-ci est accompagné d'autres tranchée-abri. S'il est destiné aux riverains, il peut être seul.

L'emploi de mortier de chaux pour la maçonnerie est un bon marqueur pour estimer la datation de cet ouvrage de défense. Il est ainsi possible de la situer à un moment au cours du conflit. On retiendra que les projets situés en amont et au début du conflit envisagent systématiquement l'emploi du béton. Les difficultés d'approvisionnement au cours de la guerre conduiront à proposer des aménagements employant des maçonneries au mortier de chaux ou utilisant des rondins de bois (notice 2400 DP/ ST du 10 juillet 1941). La réalité des pénuries conduit à creuser de simple tranchées, non couvertes, à la fin du conflit en 1944.

En l'état, il est impossible de savoir si cet abri a été finalisé et s'il a été utilisé au cours du conflit.

Bibliographie

Poitevin *et al.* 2024

POITEVIN G., GARDERE P., HOLZEM N., *Châteauroux, Ruelle Basse, 19 rue du Gué des Chevaux, 2 rue Alain Fournier : Centre-Val de Loire, Indre* : rapport de diagnostic, Pantin : Inrap CIF.

DÉOLS (36), « GRANDÉOLS » PHASES 1 ET 2, « LES TERRES DE BOISLARGE », « LES CHAMBERLAINES »

Code Insee : 36 071

Diagnostic 2007-2008

Parcelle cadastrale : section ZL, parcelles 56, 58, 59 et 60, ZM 289, 291, 293 et 294 et section BT parcelles 8, 9, 12 et 13.

Coordonnées Lambert 93 : X = 601685 ; Y = 6640290.

Diagnostic : 2010

Parcelle cadastrale : parcelles cadastrales BT 10 et 11 ; ZH 5, 6, 7 et 8.

Coordonnées Lambert 93 : X = 601950 ; Y : 6640900



Auteurs notices : Matthieu Munos et François Cherdo (responsables d'opérations, relecteurs de la notice), Didier Dubant (recherches documentaires, recueil de témoignages et rédaction de la notice) et François Capron (rédaction de la notice).

Diagnostics : deux diagnostics. Le premier dirigé par Matthieu Munos (Inrap) en deux phases sur le terrain (phase 1 en décembre 2007, janvier 2008 et phase 2 en octobre et novembre 2008) sur une surface de 402 552 m² (MUNOS *et al.* 2009). Le second, dirigé par François Cherdo du 8 novembre au 17 décembre 2010 sur une surface de 258 379 m² (CHERDO *et al.* 2011). Ces opérations sont réalisées en préalable à l'extension de la zone d'aménagement concertée (ZAC) de Grandéols.

Chronologie : Seconde Guerre mondiale.

Nature des vestiges : tranchées-abris de défense passive.

Localisation : les opérations de diagnostic sont localisées sur la commune de Déols dans le département de l'Indre à six kilomètres au nord de la ville de Châteauroux (fig. 82). Les parcelles diagnostiquées se situent entre 2 et 3,5 km au nord de la ville de Déols. Elles sont actuellement comprises entre deux axes principaux, l'ancienne N20 qui passe immédiatement à l'est (actuelle D135) et l'actuelle autoroute A20 à l'ouest (livrée au nord de la sortie n° 13 en juin 1996). Au sud le giratoire du Grand Verger fut réalisé en février 1995, la partie sud de l'ancienne A20 jusqu'à l'entrée de la ville de Déols devenant la D151a.

Description :

Lors des diagnostics réalisés sur deux parcelles contiguës le long de la nationale 20, les ouvertures archéologiques ont permis de mettre au jour les vestiges de tranchées-abris creusées pour abriter les ouvriers de l'usine d'aviation Marcel Bloch (S.N.C.A.S.O.)⁷ lors des bombardements alliés de la Seconde Guerre mondiale. Dans le cadre du diagnostic de 2007-2008, elles ont été observées au nord du secteur 2 dans les tranchées 50 à 56 (MUNOS *et al.* 2009 : 80-83) (fig. 83). À l'est, le diagnostic de 2010 a permis la mise au jour de deux tranchées-abris enregistrées comme les faits F326 et 309 (CHERDO *et al.* 2011 : 86 et 100) (fig. 84).

⁷ Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Sud-Ouest. Marcel Bloch prendra après la deuxième guerre mondiale le nom de Marcel Dassault, mais pas son usine de Déols, nationalisée en 1937.



Fig. 82 Localisation des opérations de diagnostics archéologiques, Inrap



Fig. 83 Plan général du secteur 2 du diagnostic de 2007-2008 sous la direction de M. Munos où ont été mis au jour les tranchées-abris (zone en rose), Inrap.

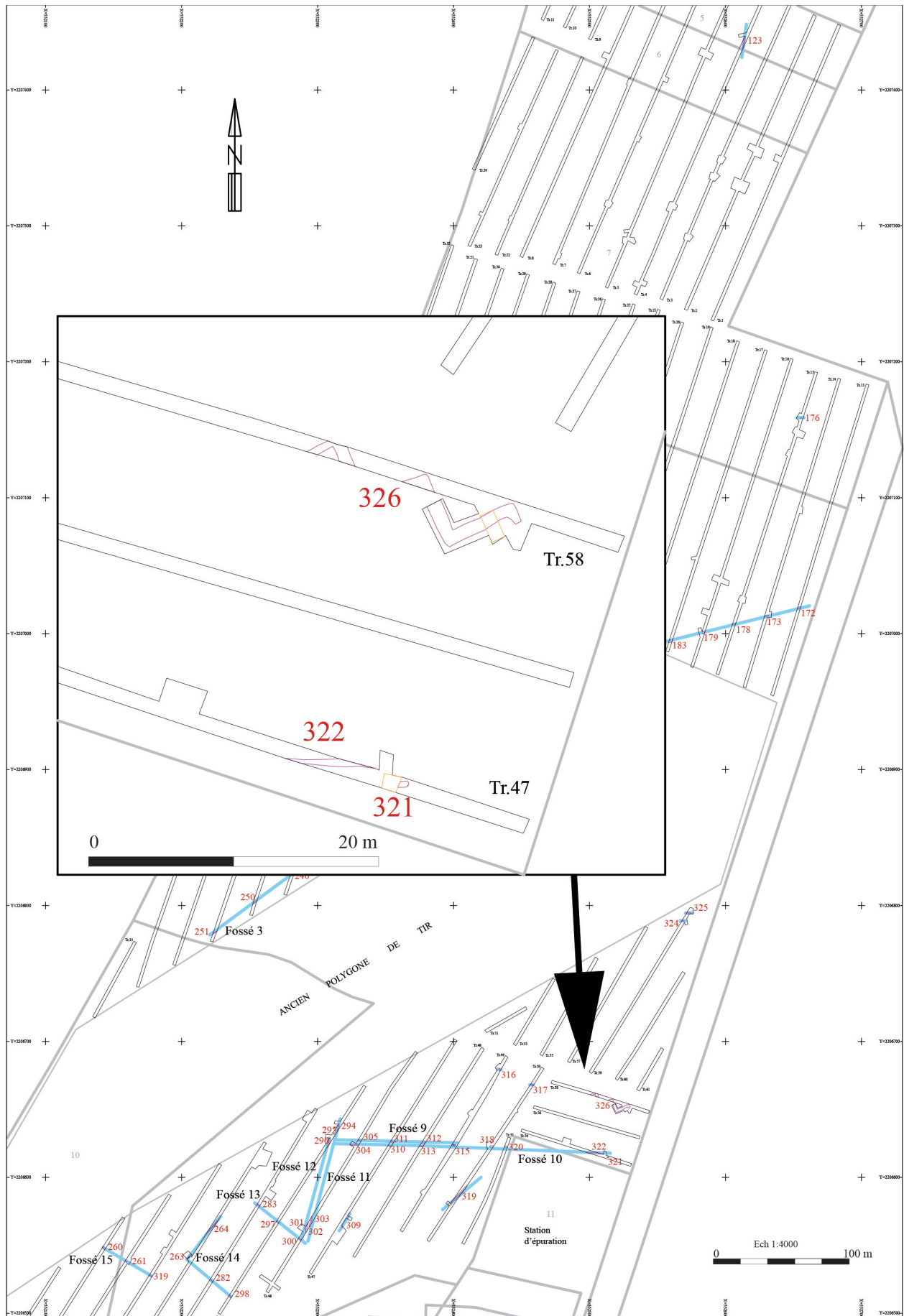


Fig. 84 Localisation des vestiges contemporains avec un détail sur les vestiges de tranchées-abris du diagnostic de 2010 sous la responsabilité de F. Cherro, Inrap.

Le fait F326 dans la tranchée 58, est une tranchée abri d'axe ouest-est. Son plan est en crémaillère, constitué d'au moins cinq tronçons et d'un escalier à l'extrémité sud (parcelle ZH 8). Ce vestige apparaît à 0,20 m sous la surface. L'ouverture d'une fenêtre de décapage permet d'observer cette entrée et les deux premiers tronçons du dispositif. Cette tranchée mesure 1,60 m de large et chaque tronçon, ou branche, entre les deux angles mesure environ 7,6 m de long. Un sondage a été réalisé dans cette tranchée et permet de connaître son comblement, son profil et d'estimer sa profondeur⁸ (fig. 85 et 86). L'escalier mesure 1,20 m de long.

À l'ouest, le fait F309 dans la tranchée 47 est une autre tranchée abri dont un seul tronçon a été mis au jour sur une longueur de 1,40 m.

Il est aussi possible de signaler que chacune de ces opérations a conduit à la mise au jour de munitions en lien avec ce conflit. En 2007-2008, a lieu la découverte de deux obus de mortier de 81mm à l'extrême nord de la tranchée 20, au sud du secteur 2. En 2010, c'est un obus au phosphore anglais de 15 mm qui a d'ailleurs été neutralisé par les services de déminage durant l'opération.



Fig. 85 Vue générale de la tranchée-abri F326 depuis le nord-est. Auteur : F. Cherdo, Inrap.



Fig. 86 Vue de la coupe du sondage dans la tranchée-abri F326. Auteur : F. Cherdo, Inrap.

Données archivistiques / éléments de chronologie :

Les tranchées-abris

Un cliché aérien du 29 janvier 1944 permet d'identifier formellement ces vestiges puisqu'il montre les tranchées-abris découvertes (fig. 87). Sur ce cliché, on observe un premier groupe de dix tranchées-abris à l'est du cliché. Quatre sont dans l'emprise du diagnostic de 2007-2008 et deux pour celle de 2010. Elles sont du type a tracé en crémaillère avec apparemment seulement une entrée/sortie du côté des bâtiments de l'usine d'aviation. Il ne semble pas y avoir de couverture ou tout autre type d'aménagement, donc on peut supposer qu'elles sont du type « tranchée de circonstance ». Ces abris sont situés en face de l'usine au plus près des ateliers dont ils sont séparés par la route nationale. Les tranchées-abris ne sont pas de tailles identiques, de 3 à 7 branches, et sont adaptées au nombre de personnes à accueillir.

À l'ouest du cliché, un second groupe de tranchées-abris (Ensemble 2) est présent, il est implanté dans le prolongement d'un fossé de drainage provenant de l'usine d'aviation, le long d'une limite parcellaire matérialisée par une ligne d'arbres. Cette végétation nous masque en partie ces éléments, dont on peut cependant en reconnaître six. Il est impossible d'en reconnaître avec certitude le plan et le nombre de branches, mais celle la mieux visible semble comporter au moins cinq branches.

⁸ Seuls des clichés ont été réalisés sur le terrain, pas de relevé de coupe.

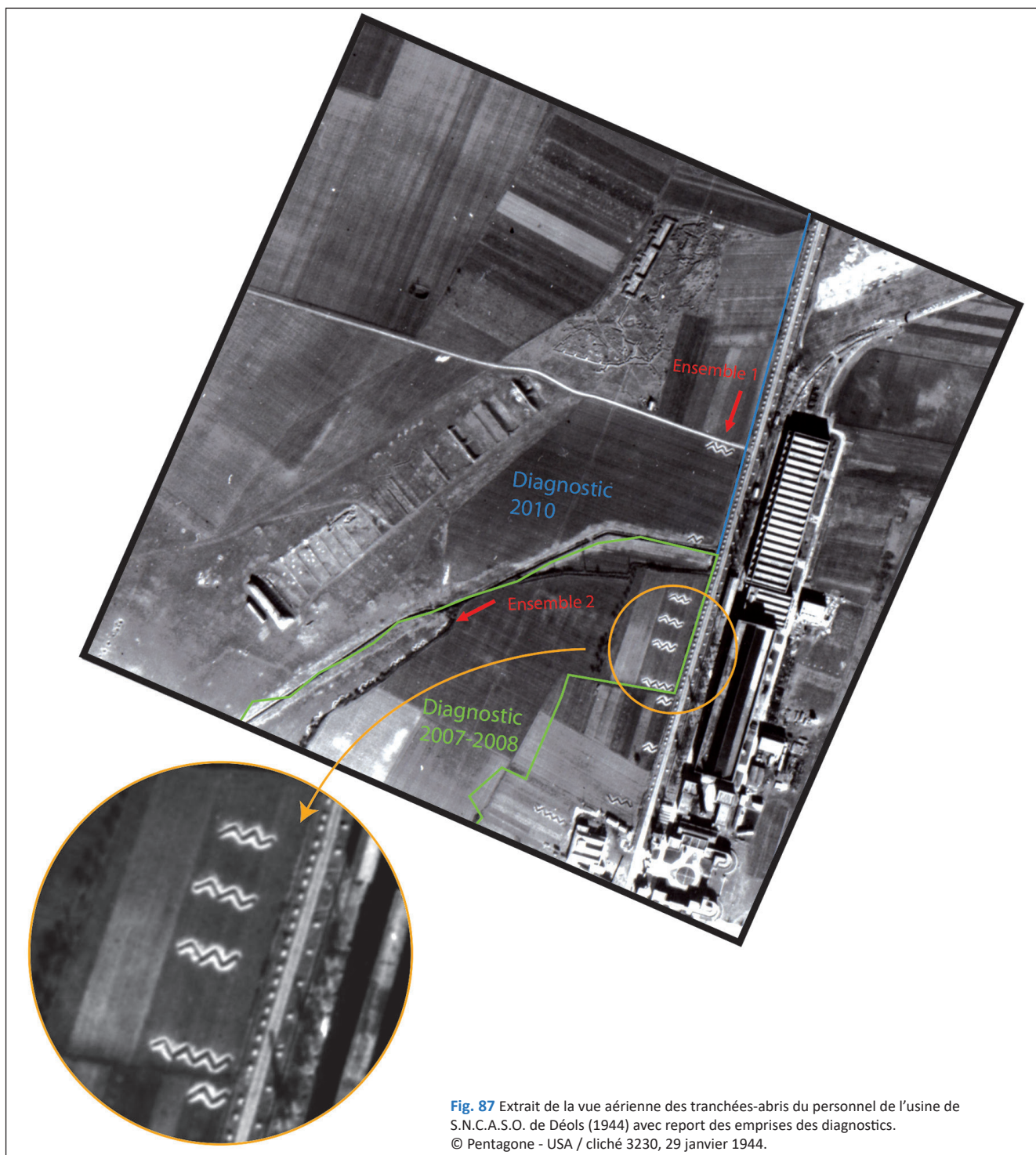


Fig. 87 Extrait de la vue aérienne des tranchées-abris du personnel de l'usine de S.N.C.A.S.O. de Déols (1944) avec report des emprises des diagnostics.
© Pentagone - USA / cliché 3230, 29 janvier 1944.

Malheureusement, ce cliché ne présente que la partie nord de l'usine. Pour avoir l'ensemble des aménagements en périphérie de l'usine (Ensemble 1), il faut utiliser un cliché plus récent postérieur au bombardement allié de la nuit du 10 au 11 mars 1944 ([fig. 88](#)). Il présente trois tranchées supplémentaires au sud et des cratères de bombes sur certaines d'entre elles. Ces deux clichés, de bonne qualité, ne présentent chacun qu'une partie de l'usine d'aviation, mais il est possible d'identifier toutes ces informations sur un cliché moins détaillé pris le 23 mars 1944 ([fig. 89](#)). Pour décrire ces tranchées-abris, il semble utile de les numéroter (de 1 à 13 et du nord vers le sud pour l'Ensemble 1 et de 14 à 19 pour le 2 - [fig.90](#)).

Une évaluation rapide de la contenance de ces tranchées reste possible, mais elle doit être considérée comme une simple approximation, destinée à alimenter la réflexion plutôt qu'à fournir des chiffres certains. Trop d'éléments manquent en effet pour proposer une estimation fiable.



Fig. 88 Vue aérienne du 27 mai 1944 avec les tranchées-abris et les impacts du bombardement allié de la nuit du 10 au 11 mars 1944. Crédit : 3354 106G.535.27. MAY.44.F/36//540 Sqdn – National Collection of Aerial Photography.



Fig. 89 Vue aérienne du 23 mai 1944 avec les tranchées-abris et les impacts du bombardement allié. Crédit : 3001 US 7GR 1519 23 MAY44 F24//27.500 22 SQ – National Collection of Aerial Photography.

N° de tranchée	Nombre de tronçons/branches	Correspondance diagnostic archéologique
1	5	2010-F326
2	3	2010-F321
3	5	2007-2008- ?
4	5	2007-2008- ?
5	5	2007-2008- ?
6	7	2007-2008- ?
7	3	hors emprises
8	3	hors emprises
9	5	hors emprises
10	8	hors emprises
11	5	hors emprises
12	5	hors emprises
13	5 (branches pas orthogonales)	hors emprises
14	5 ?	2007-2008- ?
15	5 ?	2007-2008- ?
16	5 ?	2007-2008- ?
17	5 ?	2007-2008- ?
18	5 ?	2007-2008- ?
19	5 ?	2007-2008- ?

Fig. 90 Tableau des caractéristiques des abris.

La première inconnue concerne la largeur de ces tranchées : bien que leur ouverture, décrite comme « importante » (1,60 m), puisse laisser supposer une occupation sur deux rangs, l'observation de la photographie de la coupe du seul sondage disponible (cf. fig. 86) suggère plutôt une structure aux parois évasées – peut-être en raison d'effondrements – avec un fond d'environ un mètre de large, compatible avec un seul rang. L'Ensemble 1, constitué de 64 branches (arrondi à 7 m mètres linéaires), pourrait, selon les manuels de défense passive, abriter deux ou quatre personnes par mètre (respectivement sur un ou deux rangs). Cela donnerait une capacité totale de 896 personnes en occupation simple, ou de 1 792 en double rang. À titre de comparaison, l'usine employait 1 185 personnes au début du conflit, le 15 septembre 1939 (source : Service historique de la Défense, cote Z12937).

Pour l'Ensemble 2, l'incertitude est encore plus grande, faute d'observations directes sur le terrain. En supposant des dimensions identiques à celles de l'Ensemble 1 et cinq branches par tranchée, sa capacité pourrait atteindre 504 personnes (un rang) ou 1 008 (deux rangs).

Dans les deux cas, la fourchette basse – soit une occupation sur un seul rang – semble amplement suffisante pour accueillir les ouvriers d'une usine dont l'activité, d'après les archives, apparaît moins intense à la fin de la guerre qu'au début du conflit.

Un abri bétonné complète ce dispositif (DUBANT 2020 ; BEUZELIN 2021). Il est situé à l'est de l'entrée de l'usine d'aviation (cf. fig. 87). L'abri antiaérien de l'usine d'aviation S.N.C.A.S.O. à Déols est une structure rectangulaire, entièrement enterrée, conçue pour résister aux bombardements aériens. Orienté nord-est – sud-ouest, il mesure environ 8 mètres de long pour 4,20 mètres de large, avec une hauteur sous plafond de 2,40 mètres. Ses murs, renforcés pour limiter les effets des explosions (murs anti-camouflet), soutiennent une dalle de béton de plus d'un mètre d'épaisseur. L'accès à cet espace sécurisé s'effectue par un couloir rectiligne, relié perpendiculairement à un escalier venant du sud-est.

Destiné à accueillir un petit groupe de 4 à 6 personnes (directeur, ingénieur en chef, téléphoniste et secrétaires), cet abri sert de poste de commandement. Depuis cet espace confiné, les ordres et signaux d'alarme peuvent être transmis au personnel des ateliers, assurant ainsi la coordination des opérations même sous la menace des raids ennemis.

Situé entre les deux rotondes des bâtiments administratifs, à proximité immédiate de l'entrée principale de l'usine, il se trouve également à côté du bureau utilisé par Marcel Bloch (plus tard connu sous le nom de Marcel Dassault) lors de ses visites à Déols. Ce bureau, installé à l'étage de la rotonde la plus méridionale, souligne l'importance stratégique de cet abri dans l'organisation de l'usine.

C'est à la fin de l'année 1939, alors que la Seconde Guerre mondiale s'annonce et que les usines travaillant pour la Défense nationale deviennent des cibles prioritaires, que le gouvernement français sollicite l'expertise de Max Jacobson. Professeur à l'École centrale des arts et manufactures et ingénieur-conseil des Sociétés nationales, Jacobson est chargé d'imaginer des solutions pour protéger les équipements et le personnel des usines d'aviation et d'armement.

Parmi ses propositions, le modèle d'abri de dimensions restreintes, conçu pour abriter le poste de commandement, est retenu. L'abri de Déols, réalisé avant juin 1940, incarne cette réponse technique et pragmatique aux défis posés par la guerre aérienne.

Les éléments conservés dans cet abri, râtelier à fusil, canettes de soda, marquage sur le mur « No smoking », sont associés à l'occupation américaine du lieu à partir de 1951⁹.

L'usine d'aviation de Déols

Il est ensuite possible de contextualiser ces abris par les apports de la recherche documentaire. Précisons qu'au moment de la Seconde Guerre mondiale, il existe deux aérodromes sur le territoire de la commune de Déols : celui militaire de Châteauroux « la Martinerie » et celui privé de Châteauroux-Déols (l'usine d'aviation). Ainsi ; c'est en juin 1936 que la Société des Avions Marcel Bloch s'installe à cet emplacement le long de la RN20 sur

9 On peut aussi voir les articles de presse en ligne (ROULLIAUD 2018 ; TUCHSCHERER 2018 ; COURTIN 2018).

les communes de Déols et Céré-Coings¹⁰. Cette installation se compose d'un champ d'aviation et d'une usine de construction d'avions. Les terrains acquis ont une superficie de 156 ha et sont situés sur le territoire des communes de Déols et de Coings. En janvier 1937, cette usine, qui est toujours en construction, fait partie des usines nationalisées et est intégrée à la toute nouvelle Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Sud-Ouest (S.N.C.A.S.O.), dont Marcel Bloch devient l'administrateur.

De la fin de l'année 1936 à juin 1940, l'usine d'aviation de Déols assure la révision de bombardiers bimoteurs Bloch MB 200 ; la fabrication de bimoteurs de type BCR (bombardement Combat Renseignement) Bloch MB 131 (le premier assemblé à l'usine d'aviation de Déols vole le 1er juin 1938) et ensuite d'environ 440 chasseurs monomoteurs Bloch MB 151, MB 152, puis Bloch MB 155 (certains chasseurs MB 155 armés et aux mains de pilotes usine, assureront à la demande de Marcel Bloch directement la défense de l'usine d'aviation de Déols). Le 7 décembre 1939, le Ministre de l'Air décide la construction en 1940 à l'est de l'usine d'aviation de Déols, d'un « centre industriel aéronautique », c'est-à-dire d'une usine souterrain blindée partiellement souterraine : la Centrale « C » comme Châteauroux. En juin 1940, les travaux se limitent aux fondations de l'ouvrage¹¹. En juillet 1940, les ouvriers et employés de l'usine d'aviation de Déols sont licenciés. Une modeste activité de remontage de Bloch MB 152 et 155 reprendra de fin 1941 à début 1942, puis 86 bimoteurs Bloch 175 qui seront détruits sur place par les armées allemandes au moment de l'invasion de la zone libre. Des MB 152 seront ensuite réparés et reconditionnés.

De 1943 à 1944, une école de chasse allemande est présente sur le site de l'usine d'aviation de Déols et sur la base aérienne militaire de La Martinerie.

Dans la nuit du 10 au 11 mars 1944 a lieu le bombardement de l'usine d'aviation de Déols par trente Lancaster de la R.A.F., Les machines-outils sont rendues inutilisables, les bâtiments principalement touchés par des bombes incendiaires¹² furent réparés après la libération (cf. fig. 89). À la suite de ce bombardement, il y a donc un déplacement d'une partie de la production à l'usine de Forges Hautes sur la commune d'Ardentes (Indre).

Du 1^{er} mai 1945 au 31 juillet 1949, l'usine d'aviation de Déols est transférée au sein de la Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Centre, avant de réintégrer après cette période la S.N.C.A.S.O. L'activité de production reprend progressivement avec l'assemblage de quatre-vingt bimoteurs MB 175T destinés à servir de Bombardier Torpilleur pour l'aéronavale.

Il est possible de compléter ces informations avec les témoignages de contemporains (DUBANT 2011). Notamment celui de Monsieur André Renaud :

« Au début de la guerre, au moment des alertes, on se sauvait de l'autre côté de la route nationale en direction de l'ancien champ de tir (du Grand Verger – en usage depuis 1890 et dont les buttes sont visibles à l'ouest de l'usine d'aviation). L'usine était camouflée par des filets avec des feuillages artificiels de teinte jaune, verte et noire. Les bâtiments avaient été peints en noir, sauf ceux qui sont en brique. En 1940, j'étais présent quand les avions allemands sont venus mitrailler l'usine. Dans la matinée, on nous avait demandé de sortir le plus possible de MB 152 et 155 pour les nettoyer, car on attendait un orage. Nous les avions alignés à l'extérieur du bâtiment D en compagnie d'autres avions. Le travail allait au ralenti, des réfugiés passaient sur la route nationale devant l'usine. À trois ou quatre copains, on est allés faire un tour sur la piste. C'est alors que nous avons entendu des mitrailleuses. Deux ou trois avions tiraient. Des chasseurs Messerschmitt ou Arado à aile basse, l'un derrière l'autre avec des croix bien visibles. On s'est réfugié dans le bâtiment D que nous avions vidé le matin. Les balles tapaient sur la porte et au sol. Un canon de D.C.A. répondait. Lorsque nous sommes ressortis des avions flambaient. Un Bloch MB 200 en face du bâtiment B, d'autres dont le modèle m'était inconnu. Des chasseurs MB 152 et 155 brûlaient également. Deux avions agresseurs ont été descendus. Une D.C.A. (une mitrailleuse lourde) se trouvait dans le bois au nord-est de l'usine. On a été voir les avions allemands qui étaient tombés non loin du bâtiment de l'Aéro-club (situé au nord-est des bâtiments de l'usine d'aviation). Les pilotes étaient calcinés dans leur avion avec un seul homme par avion ».

¹⁰ Pour l'historique de l'ancienne usine d'aviation de Déols voir : <https://www.anciens-aerodromes.com/?p=2220>

¹¹ Voir le détail dans <https://www.anciens-aerodromes.com/?p=36359>

¹² La bombe au phosphore découverte en 2010 en est probablement un vestige.

Les échanges rapportent que les ouvriers n'utilisaient pas les tranchées-abris du premier ensemble car ils les jugeaient creusées trop à proximité de l'usine et insuffisamment profondes (abris à une soixantaine de mètres du bâtiment le plus proche). Ils s'abritaient dans la rivière la Ringoire située plus loin à l'ouest de l'usine et d'axe nord-sud, au-delà de l'Ensemble 2 (environ 400 m des bâtiments). Les ouvriers rapportent aussi que les tranchées ont été réalisées manuellement par des terrassiers payés par l'usine, à la demande des services de la Défense passive.

Un cliché aérien de 1948 permet d'observer que les tranchées de l'Ensemble 1 sont déjà comblées à cette date, même si on observe encore les traces de celles les plus au nord dans l'emprise des diagnostics archéologiques (fig. 91). À l'inverse, les tranchées de l'Ensemble 2 semblent encore ouvertes. Faut-il envisager que les premières, situées sur des terres agricoles, ont fait l'objet d'un rebouchage pour continuer les cultures tandis que les autres, situées dans un espace libre avec moins de contraintes, n'ont pas nécessité qu'on y consacre le même effort ?

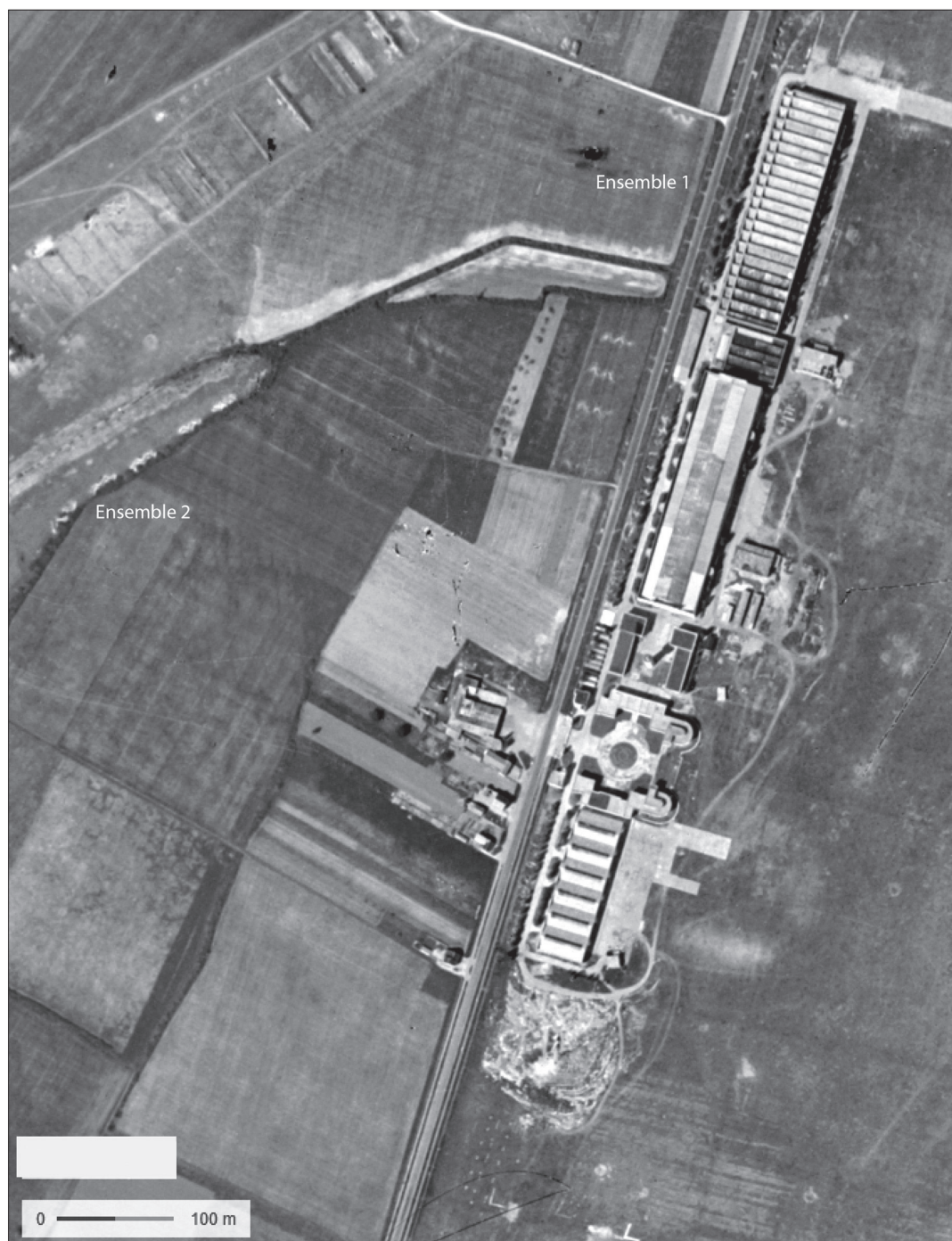


Fig. 91 Vue aérienne de 1948 avec les tranchées de chaque ensemble. Source Géoportail, extrait d'après un cliché AD07005882_4, ©SHD – 1948.

Bibliographie

Beuzelin 2021

Beuzelin J.-M., *Berry insolite et secret*, Versailles : Éditions Jonglez, guides de voyage.

Cherdo *et al.* 2011

CHERDO F., PRADAT B., GARDÈRE P., DI NAPOLI F., DJEMMALI N., PIERRE E., GILLE P., BELVATA BALASY CHRYSTELLE DE, MAHY P., BEN NEJMA F., HOLZEM N., *Les Terres de Boislarge et Les Chamberlaines : Déols, Indre : rapport de diagnostic [en ligne]*, Pantin : Inrap CIF, URL : <https://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0118911>.

Courtin 2018

COURTIN J., « Déols : Dans les entrailles de l'abri antiaérien Bloch », *lanouvellerepublique.fr* [en ligne], URL : <https://www.lanouvellerepublique.fr/indre/commune/deols/deols-dans-les-entrailles-de-l-abri-antiaerien-bloch> [lien valide au 11 novembre 2025].

Dubant 2011

DUBANT D., *Ceux de l'usine d'aviation Bloch : mémoire d'ouvriers dans l'Indre, 1936-1951*, Saint-Cyr-sur-Loire : A. Sutton.

Dubant 2020

DUBANT D., *Histoire de Déols en Berry*, Tours : Éditions Sutton.

Munos *et al.* 2009

MUNOS M., BECQ G., COQUERY J.-F., DI NAPOLI F., COULON J.-F., CUNAUT M., HOLZEM N., *Déols (Indre), Grandéols phases 1 et 2 : rapport de diagnostic [en ligne]*, Pantin : Inrap CIF, URL : <https://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0110028>.

Roulliaud 2018

ROULLIAUD T., « Diaporama. Dans l'ancien bunker antiaérien de Marcel Dassault », *lanouvellerepublique.fr* [en ligne], URL : <https://www.lanouvellerepublique.fr/indre/commune/deols/diaporama-dans-l-ancien-bunker-antiaerien-de-marcel-dassault> [lien valide au 11 novembre 2025].

Tuchscherer 2018

TUCHSCHERER S., « Un abri souterrain des années 30 redécouvert sur le site de l'aéroport de Châteauroux-Déols - ICI », *ICI, le média de la vie locale* [en ligne], URL : <https://www.francebleu.fr/infos/insolite/un-abri-souterrain-des-annees-30-redecouvert-sur-le-site-de-l-aeroport-de-chateauroux-deols-1525885130> [lien valide au 11 novembre 2025].

ROMORANTIN-LANTHENAY (41), PLACE DE LA PAIX

Code Insee : 41194

Parcelle cadastrale : BE 13

Coordonnées Lambert 93 : X = 605130 ; Y = 6696200

Auteurs notices : Philippe Salé (responsable d'opération), François Capron, Pascal Poulle (recherche en archive de l'ouvrage).

Diagnostic : dirigé par Philippe Salé (Afan puis Inrap), en novembre 1998 en préalable au réaménagement de la place (SALÉ, BECK 1998).

Chronologie : Seconde Guerre Mondiale.

Nature des vestiges : tranchée de défense passive.

Localisation : La Place de la Paix est située dans le centre-ville de Romorantin. Elle occupe l'emplacement d'un ancien du cimetière urbain et de la chapelle Saint Martin (fig. 92).



Fig. 92 Localisation de l'opération, Inrap et IGN

Description :

Avant le démarrage de la phase terrain, la documentation archéologique dont les travaux de Bernard Edeine permettait de savoir que la partie nord de la place avait fait l'objet d'importantes destructions notamment par la réalisation d'une tranchée de la défense passive au cours des années 1940. Les ouvertures sur le terrain ont donc privilégié la partie sud mieux conservée (fig. 93).

Données archivistiques / éléments de chronologie :

Dans les délais impartis à l'écriture de cette notice, il n'a pas été possible d'aller consulter le fond de la défense passive des archives municipales de Romorantin-Lanthenay. Nous avons seulement consulté un ouvrage rapportant des découvertes archéologiques lors de l'établissement de tranchées de défense passive dans la ville en juin 1944 (EDEINE 1979). Cet épisode de travaux constitue un *addendum* au texte de son manuscrit (EDEINE 1979 : 72-73).

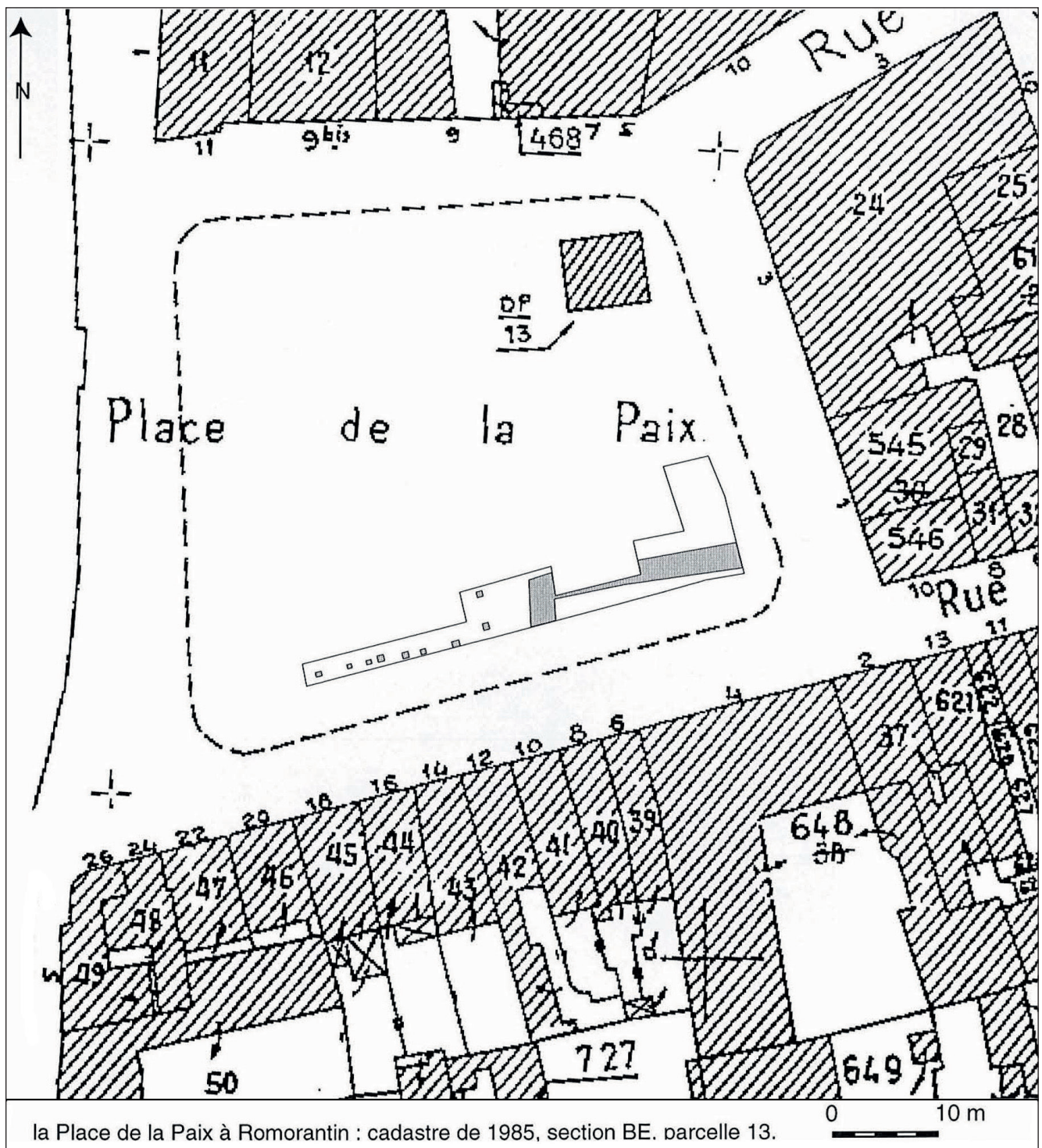


Fig. 93 Plan de l'intervention sur fond cadastral, Inrap.

L'auteur indique que les travaux surviennent en juin 1944 et qu'il s'agit de plusieurs tranchées abris (sans chiffre exacte). Il ne les localise pas précisément dans l'ancien cimetière, sinon par le fait qu'elles n'impactent les vestiges bâtis qui l'intéressent. Elles semblent donc situer plutôt au nord et au centre de l'actuelle place. Les informations qu'il nous livre sont de premier main puisqu'il assiste à ces creusements. La profondeur des terrassements est de deux mètres.

Les informations qu'il livre s'arrêtent là, mais il est très probable que ce soit des tranchées de circonstance à ciel ouvert comme celles déjà publiées dans nos rapports pour les places de Gaulle et des Halles de Pithiviers (45), de l'école Jules Ferry de Fleury-les-Aubrais (45)...

Bien que très limité dans son apport sur cette structure défensive, ce document illustre bien comment en quelques décennies, ces tranchées sont passées du statut de vecteur d'informations à celui d'un réel objet d'étude !

Bibliographie

Edeine 1979

EDEINE B., Contribution à l'histoire de Romorantin et de la Sologne : les établissements hospitaliers de Romorantin avant 1789, les anciens cimetières, Romorantin (42, faubourg Saint-Roch, 41200) : Société d'art et d'archéologie de la Sologne.

Salé, Beck 1998

SALE P., BECK P., *Romorantin, la Place de la Paix*, Rapport de fouille d'évaluation préventive, Orléans : SRA Centre.

SAINT-AMAND-MONTROND (18), PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Code Insee : 18197

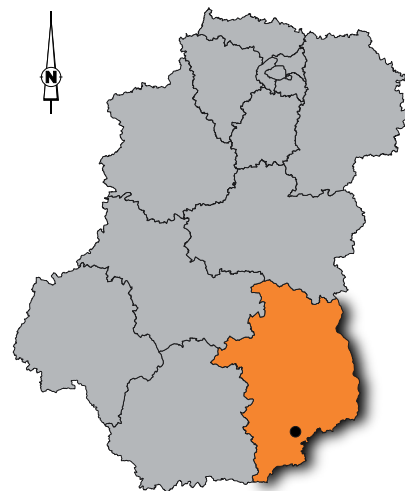
Parcelle cadastrale : place de la République

Coordonnées Lambert 93 : X = 662146 ; Y = 66624853

Auteur notice : Pascal Poule, Inrap CIF, Centre de Recherche Archéologique de Saint-Cyr-en-Val.

Chronologie : Seconde Guerre Mondiale

Nature des vestiges : Tranchées abris de la défense passive, localisées place de la République à Saint-Amand-Montrond (fig. 94).



Contexte de la découverte.

A l'occasion d'un diagnostic archéologique prescrit place de la République à Saint-Amand-Montrond dans le cadre de la revitalisation des territoires, des tranchées abris ont été mises en évidence.

L'espace correspondant à la place de la République est situé hors de l'enceinte urbaine construite au XV^e siècle pour défendre une partie de la ville qui relevait de la seigneurie d'Orval appelée Saint-Amand-en-Sully. Il a en partie servi de cimetière à l'agglomération Saint-Amandoise jusqu'au XVIII^e siècle. (fig. 94), avant d'être transformé en place publique au XIX^e siècle, place qui a longtemps porté le nom de place Carrée (fig. 94).

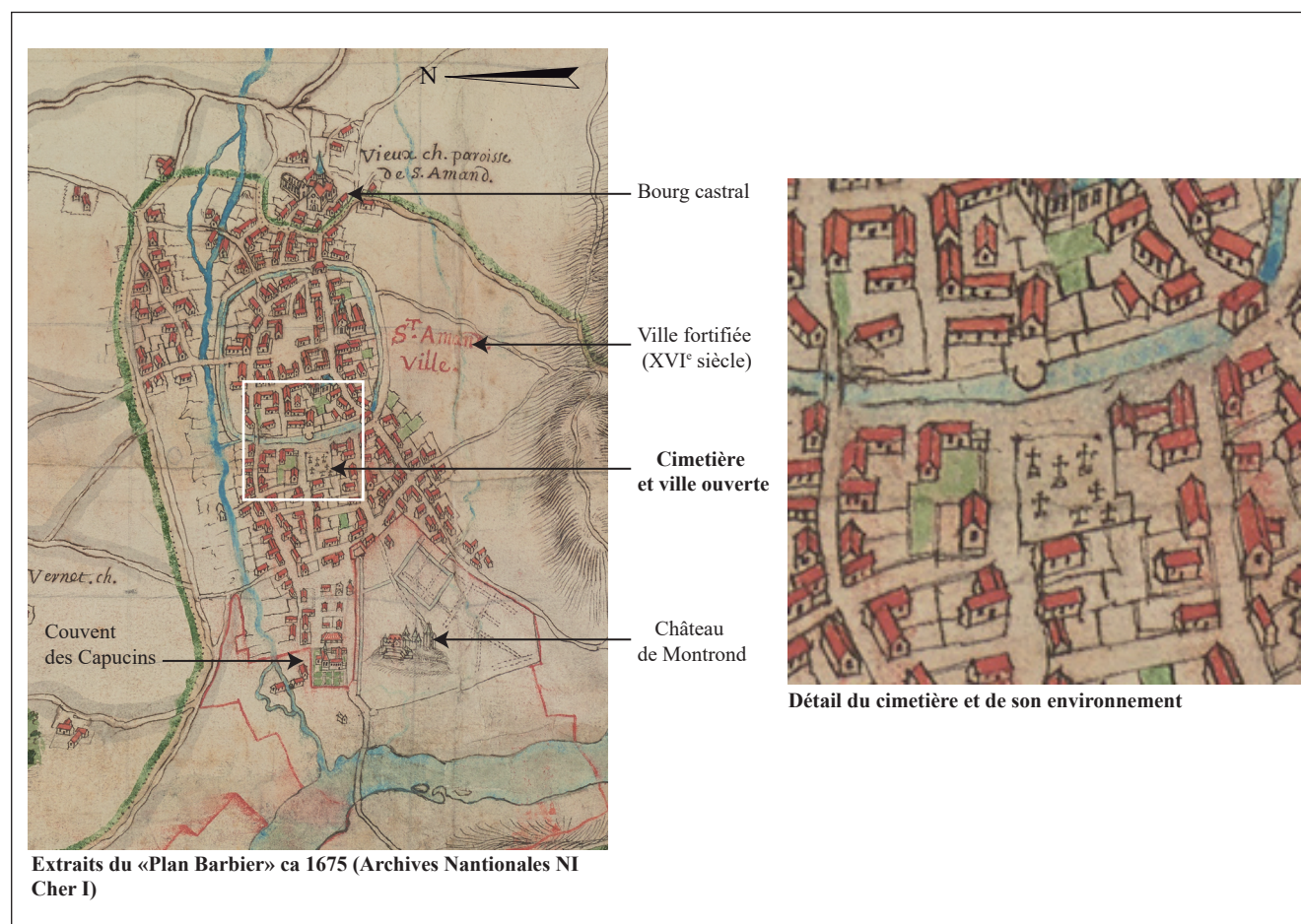


Fig. 94 Saint-Amand sur le plan Barbier, seconde moitié du XVII^e (AN Cher N1 Cher 1).

Avant que ne commence le diagnostic, Patrick Defaix, archéologue et prospecteur archéologique établi à Saint-Amand-Montrond, a indiqué à l'Inrap que des tranchées abris avaient été creusées sur la place en juin 1944, information qu'il tenait de son père.

La réalisation du diagnostic prévoyait une prospection géophysique par radar de l'emprise avant l'ouverture des tranchées. Cette prospection a confirmé la présence de tranchées abris en crémaillère sur une partie seulement de la place, au sud. Certaines d'entre elles apparaissent clairement, les autres se devinaient. (fig. 95, 96, 97 et 98).

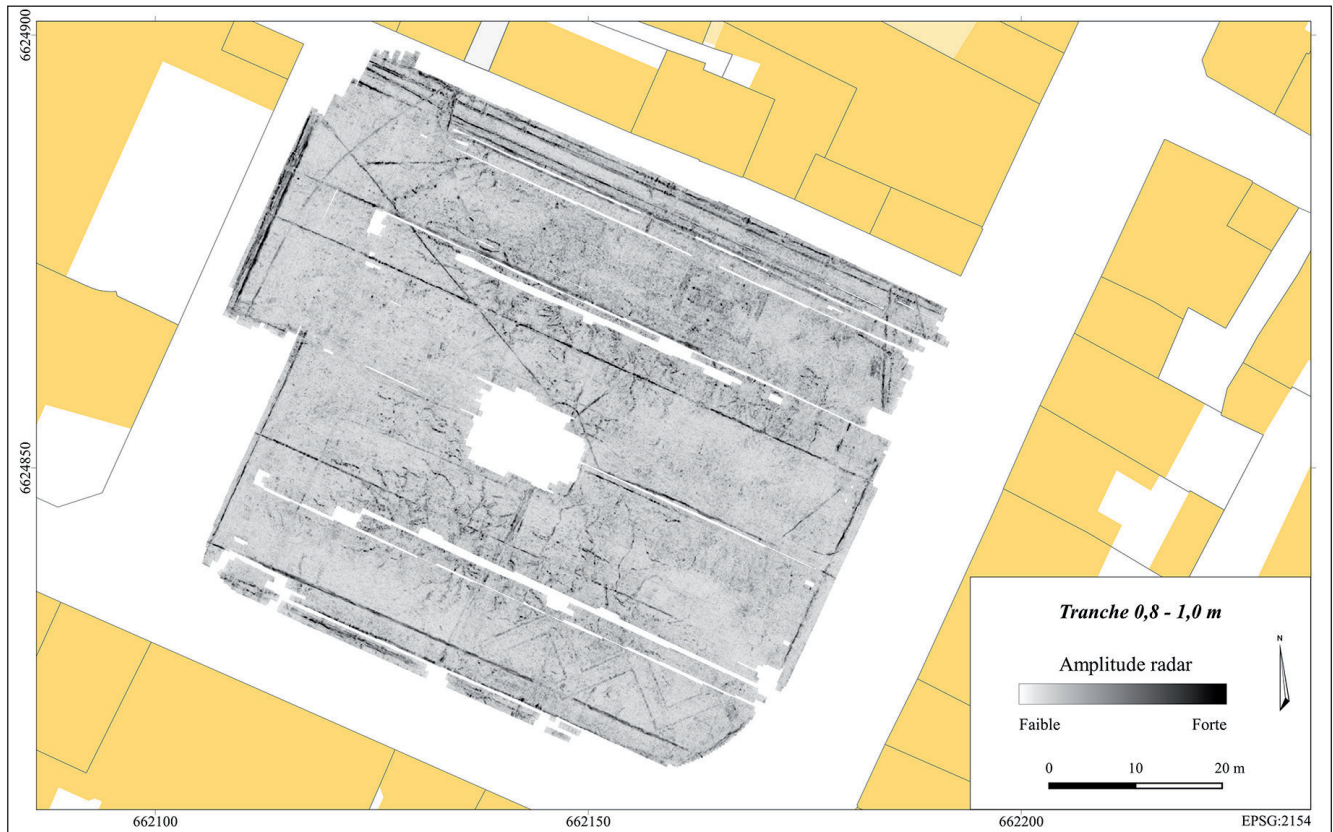


Fig. 95 Données radar entre 0,8 et 1 m de profondeur sur le fond cadastral, Gabrielle Sheehan, Inrap 2024.

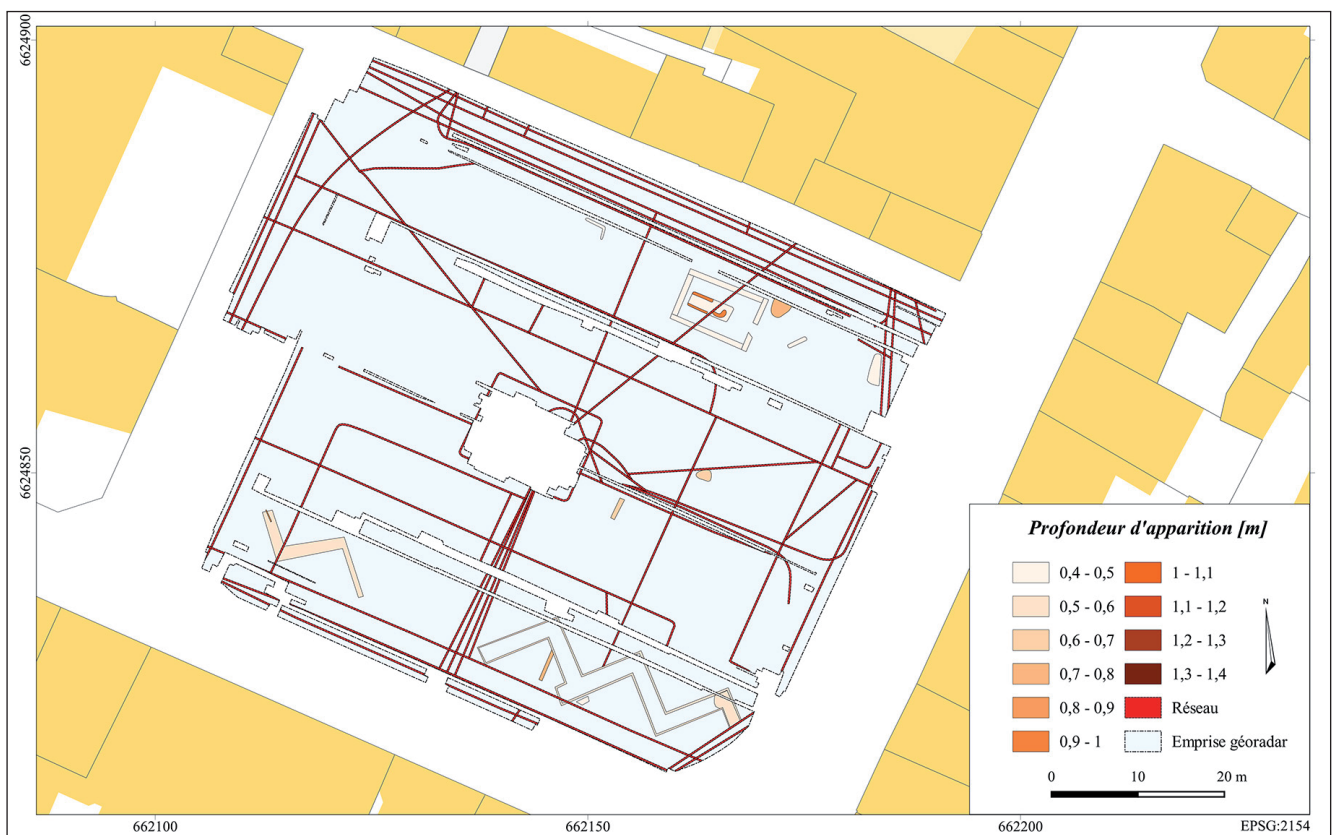


Fig. 96 Carte des anomalies géo-radar, catégorisées suivant leur profondeur, sur le fond cadastral, Gabrielle Sheehan, Inrap 2024.

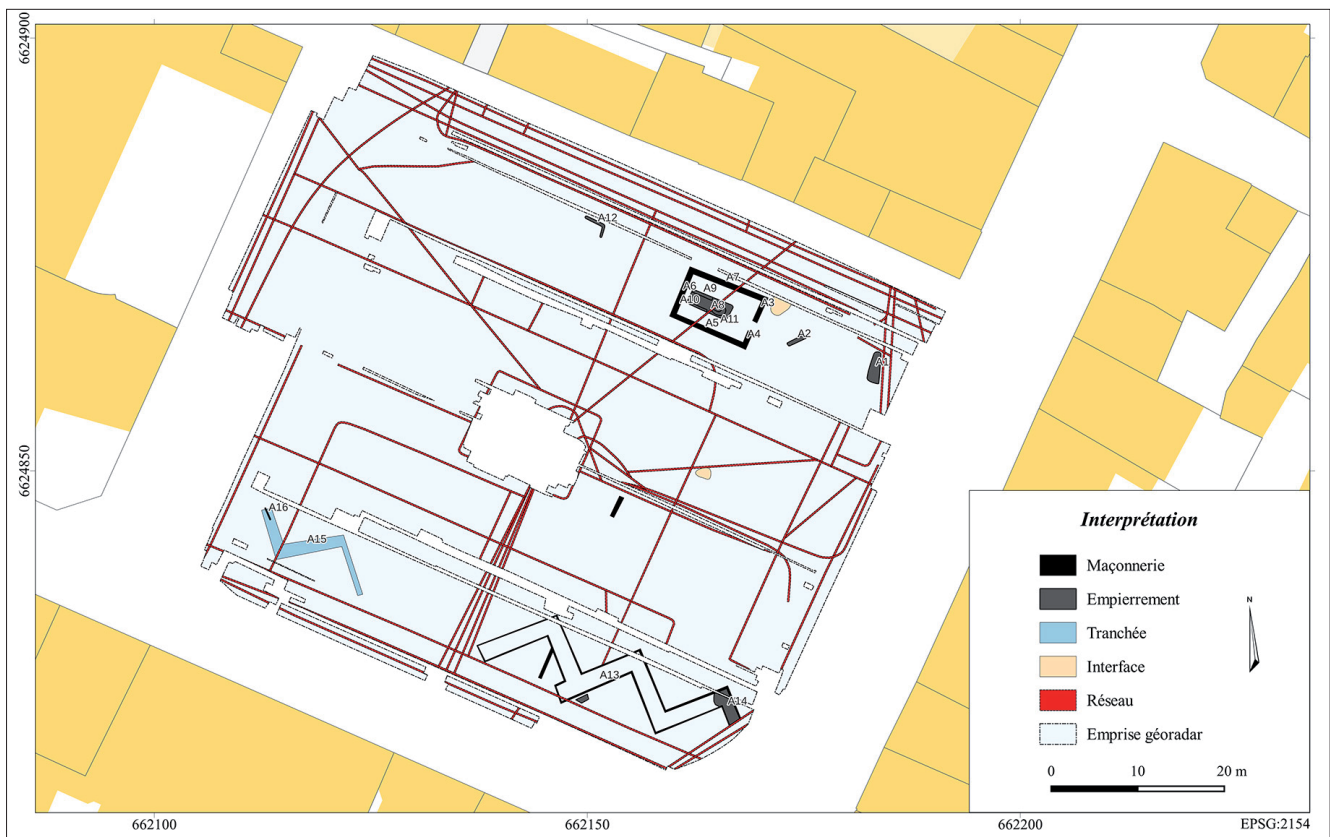


Fig. 97 Carte des anomalies géo-radar, catégorisées suivant leur interprétation proposée, sur le fond cadastral, Gabrielle Sheehan, Inrap 2024.

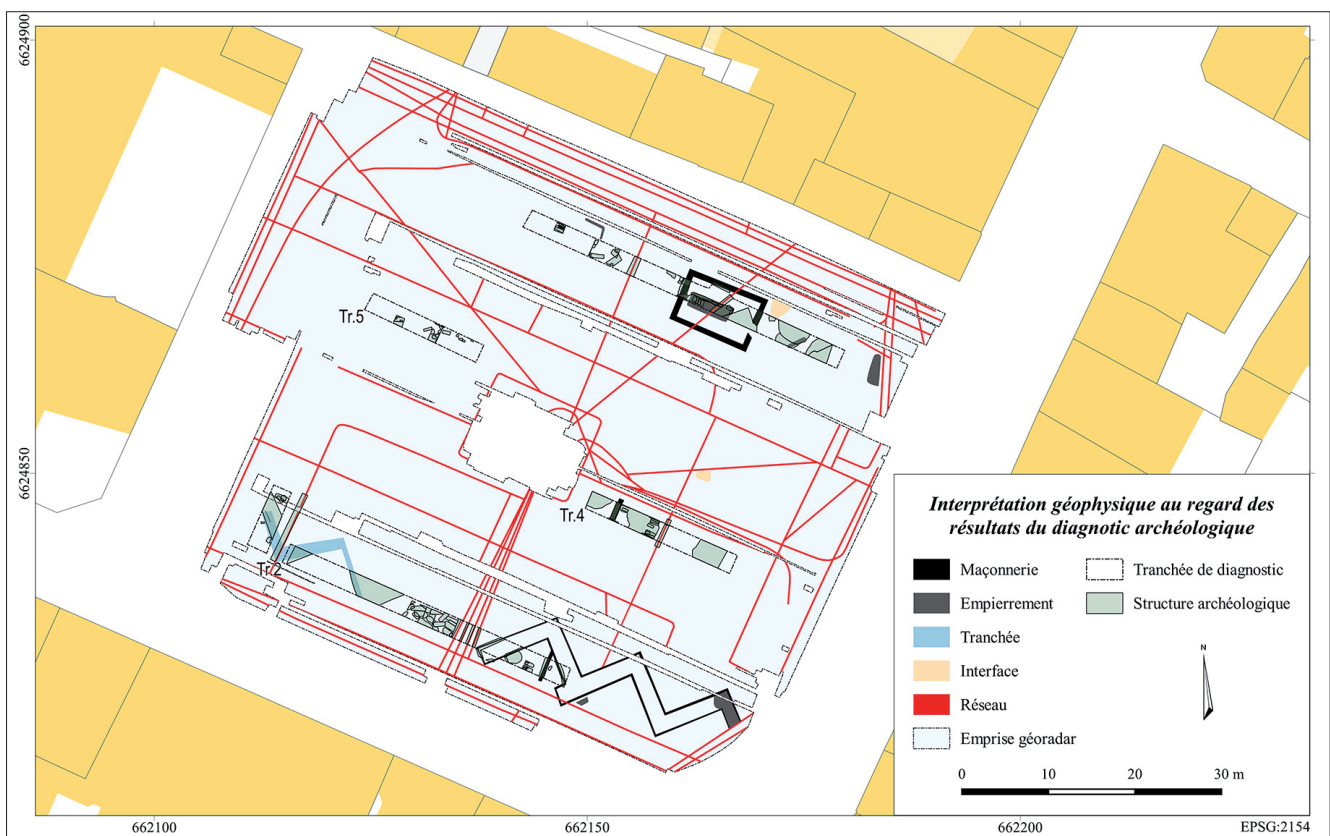


Fig. 98 Synthèse des données radar : tranches radar de 20 cm d'épaisseur entre 60 et 120 cm de profondeur et anomalies catégorisées suivant leur interprétation proposée, sur le fond cadastral, Gabrielle Sheehan, Inrap 2024.

Deux des tranchées du diagnostic, les tranchées T 2 et T3 ont recoupé les tranchées abris (cf. fig. 99 et 100) et montré que certaines d'entre elles avaient été bétonnées, alors que d'autres étaient simplement creusées dans le sol au travers des sépultures de l'ancien cimetière.

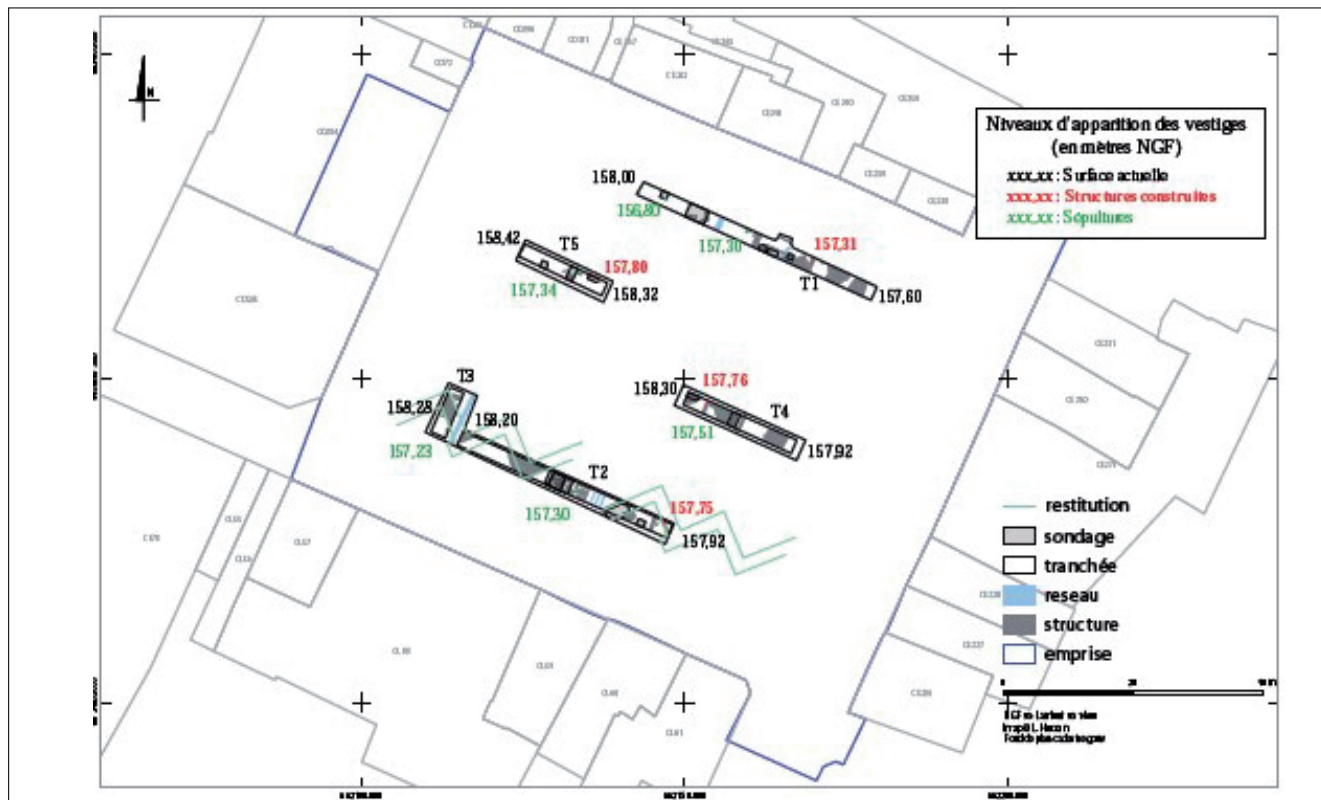


Fig. 99 Plan général du diagnostic.

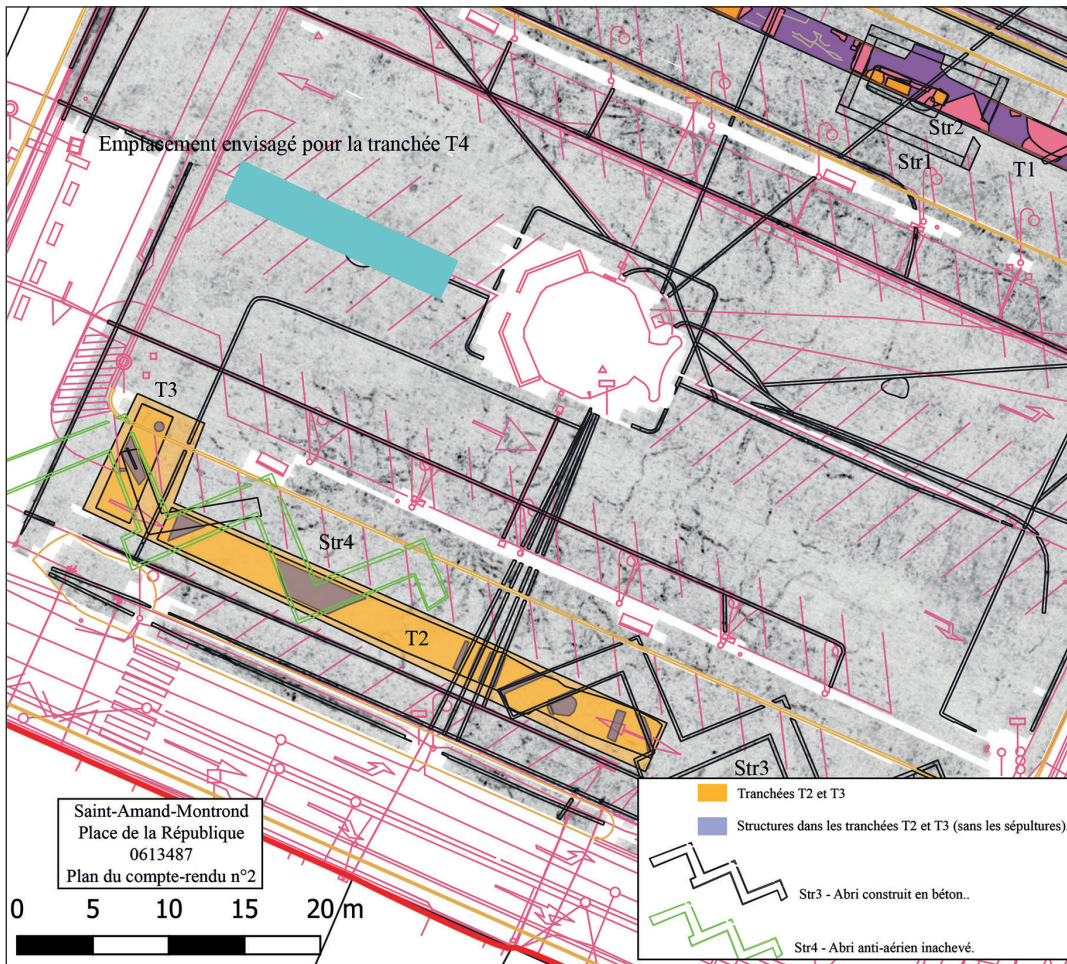


Fig. 100 Les deux abris, l'abri bétonné et l'abris inachevé.

Description :**L'abri de défense passive bétonné (Str. 3)**

Il s'agit d'un abri du type dit « à crémaillère » dont le plan est zig-zag formé de trois chevrons associés, l'ensemble est orienté dans l'axe de la place (nord-ouest / sud-est). Chaque galerie est large de 1,80 m, pour une longueur de 10 (6 mètres utiles en excluant les angles). Les galeries étaient couvertes de voûtes en plein cintre qui ont été écrêtées au moment de l'abandon de la structure et de son comblement. Un sondage a été pratiqué sans qu'il soit possible d'atteindre le niveau d'utilisation de l'abri, compte tenu de l'étroitesse de la structure qui, si les préconisations de la défense passive sont appliquées, doit se trouver à 1,90 m sous la voûte. (cf. fig. 101 et 102)



Fig. 101 La tranchée bétonnée.



Fig. 102 Le départ de voûte

L'abri fossoyé.

A l'ouest de l'abri bétonné se sont des creusements qui ont été trouvés qui correspondent aux excavations faites pour la construction d'un deuxième abri qui serait resté inachevé. Le creusement recoupe l'ensemble des niveaux antérieurs au XXe siècle. Des informations orales recueillis lors de l'opération affirment que les tranchées étaient coffrées au moyen de divers matériaux puis comblées dès la fin du conflit. Le comblement composé de limon sableux contient de nombreux ossements humains qui attestent de la destruction des niveaux du cimetière à l'emplacement des tranchées d'installation de l'abri (fig. 103).

Données archivistiques / éléments de chronologie :

Dans le cadre de l'opération archéologique, les trois cartons d'archives relatifs à la défense passive de la sous-préfecture de Saint-Amand-Montrond ont été consultés (AD Cher 5 W 358, 359, 360). A cette époque le sud du Cher était en zone non occupée. La sous-préfecture de Saint-Amand relevait de la préfecture de l'Indre, à Châteauroux.

Une note de la direction de la défense passive du Ministère de l'Intérieur datée du 15 novembre 1942 à Lyon a été transmise pour exécution au directeur départemental de la D.P. le 20 du même mois. Elle concerne la construction des tranchées abris et stipule :

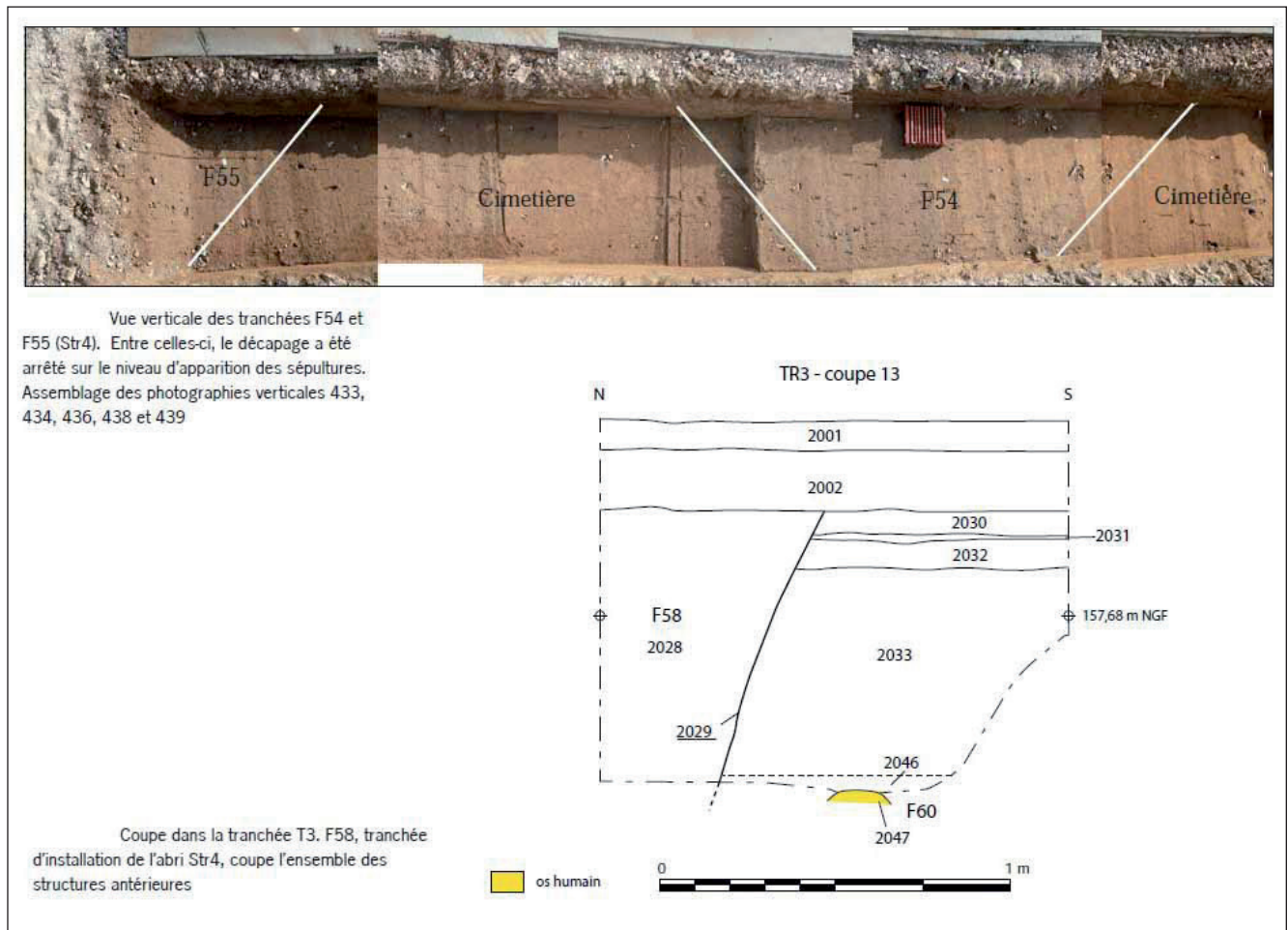


Fig. 103 La tranchée inachevée, photos et coupes.

« 1 / La pénurie de ciments et de fer ayant conduit à la suppression de l'usage du ciment armé dans les coffrages des tranchées, la notice 2400 DP/ST du 10 juillet 1941 à prescrit l'emploi du bois et de la chaux hydraulique comme matériaux de remplacement.

Mais il est entendu que ces matériaux ne doivent pas être utilisés indifféremment, les ouvrages réalisés avec l'un ou l'autre étant d'inégale valeur.

En effet les défauts des coffres de tranchée en bois sont évidents : durée limitée, possibilité de déprédation.

Au contraire les coffrages au béton de chaux ou en maçonnerie de moellons au mortiers de chaux permettent la réalisation de tranchées à caractère vraiment permanent de qualité comparable à celle coffrées au béton de ciment, armé ou non.

En conséquence la préférence doit être donnée, sauf raison particulière au coffrage avec emploi de chaux hydraulique dans la mesure où l'approvisionnement de ce liant s'avère possible.

La notice 2.400 DP/ST déjà citée à donner à titre d'indication des types de coffrages au béton de chaux ou en maçonnerie au mortier de chaux. Un certain nombre de projets ont déjà été réalisés d'après ce type et donne satisfaction. Ils sont donc à généraliser. Il est recommandé tout particulièrement le type de la planche VI (ou tout type dérivé) entièrement au béton de chaux.

2 / Dans un but d'économie, intéressant aussi bien le prix de revient que les matières premières, il y a lieu d'adapter les tracés de tranchée ayant le meilleur rendement au point de vue capacité. A cet effet, le tracé en crémaillère sera préféré à tout autre ; les éléments droits auront la longueur maximum compatible avec les règles de dissémination, à savoir : 6 m de longueur utile (non compris les angles) donnent ainsi une capacité de 24 places.

Il y aura lieu de tenir compte des directives de la présente note dans l'établissement des prochains projets de construction de tranchées.

Le directeur de la DEFENSE PASSIVE. »
(AD Cher 5W 358)

Dans les trois cartons d'archives consultées, plusieurs documents tendent à montrer que les autorités n'ont pas envisagé avant les événements de juin 1944, de faire creuser des tranchées abris :

Le 24 juillet 1941, un dans le PV de la conférence du 19 juillet sur l'Actualisation du plan de DP de Saint-Amand, il est écrit que la présence de l'eau rend impossible l'aménagement d'abris et que la dispersion naturelle de la ville paraît répondre suffisamment aux besoins actuels de la D.P. La menace envisagée correspondant à un bombardement fortuit.

Dans le plan de le DP de la ville de Saint-Amand, il est écrit au poste A, service des abris, qu'il n'y a pas d'abris ni tranchées relevant du service de la DP.

La solidité des caves existant dans la localité ne permet pas d'envisager leur utilisation comme abris collectifs, mais seulement comme abris familiaux.

Le présence d'eau jusqu'à fleur de terre interdit la construction de tranchées permanentes.

La dispersion des habitations dans l'agglomération, l'existence de nombreux jardins où peuvent être creusées des tranchées familiales pallient dans une certaine mesure au manque d'abris.

Il n'existe aucun outillage affecté spécialement au service de DP concernant la construction d'abris.

Le 23 janvier 1943, le directeur départemental de la défense passive en zone non occupée (ZNO) à Saint-Amand dans une lettre à l'entête de la mairie adressée au sous-préfet de Saint-Amand considère à tort ou à raison que la ville n'est pas un point sensible. Il n'y a pas d'aéroport, pas d'objectif militaire, pas d'usine importante travaillant pour la guerre ou les grands besoins du pays et pas de nœud ferroviaire contrairement à Saint-Florent-sur-Cher qui est un nœud de communication et où il y a quatre usines.

En mai 1944 la mise en place de l'organisation sanitaire de la défense passive rencontre des difficultés. Lors d'un exercice alors que le personnel, infirmières et brancardiers est présent et s'est mobilisé, les chefs de postes, médecins et leurs adjoints, pharmaciens n'ont pas répondu aux convocations.

Néanmoins des tranchées ont bien été aménagées. Selon Patrick Defaix elles auraient été creusées à la hâte entre les 6 et 8 juin 1944 dans le contexte dramatique de ce qui a été la première libération de la ville afin de protéger les habitants d'un éventuellement bombardement de l'armée allemande.

Les faits sont les suivants :

Le 6 juin des maquisards entrent dans Saint-Amand sans rencontrer de résistance. Ils attaquent les locaux qui abrite la Milice, tuent plusieurs miliciens, en capturent d'autres et prennent en otage l'épouse du secrétaire général de l'organisation, Simone Bout de l'An. Puis ils évacuent la ville et se replient en direction du département de la Creuse. Ces événements entraînent une violente réaction de la part des occupants qui, le 8 juin investissent la ville, exécutent des civils et détruisent des maisons, alors que la milice prend une cinquantaine d'otages qu'elle conduit à Vichy pour négocier la libération de l'épouse de son secrétaire général. La milice raflera également des juifs résidant à Saint-Amand qu'elle massacrera. C'est l'affaire des puits de Guéry (RIBAUT 2005, ARNOLD 2014)

Un extrait du journal de René Sandin le maire de Saint-Amand-Montrond à l'époque, qui nous a été transmises par M. Jean Claude Laumonier tend à corroborer la date envisagée pour l'aménagement de ces tranchées.

« ...Les développements probables que pouvaient entraîner de semblable incidents, m'amènèrent cependant à modifier mon point de vue sur l'utilité de construire des abris de défense passive à St-Amand. Je m'étais toujours opposé au bouleversement de nos places ou jardin en vue de construction de ces abris que j'estimais inutiles et j'étais sur sujet (et depuis longtemps) en complet désaccord avec la direction de Châteauroux qui insistait de façon pressante pour l'exécution de ces travaux. J'avais toujours pensé (et sur ce point les événements m'ont donné raison) que rien ne justifiait un bombardement aérien de la ville et que la faible densité de la population urbaine constituait une dispersion naturelle, laquelle était, à mon avis, l'une des meilleures garanties contre les effets meurtrier d'éventuel bombardement par avions.

Après le 6 juin la situation militaire ayant brusquement changé d'allure et d'aspect, j'ai dû envisager la possibilité de combats de rues, soit entre miliciens et maquisards, soit entre les troupes alliées victorieuses et les forces allemandes battant en retraite. Ces combats n'ont pas eu lieu, mais ils étaient à l'époque, dans le domaine du possible. Il est certain que les abris souterrains aménagés aux deux points de la ville où la densité de la population est la plus forte et les jardins particuliers inexistantes, auraient pu protéger l'existence de femmes et d'enfants dans les quartiers de la place de la République et du Marché en cas d'événements entraînant l'incendie ou la destruction d'immeuble ainsi que cela s'est produit le 6 juin.

Ceux qui, dans quelques siècles, fouilleront le terrain de ces deux places, trouveront sous leurs pics et leurs pelles les traces de ce que fut une deuxième précaution inutile... »

Pour le responsable de l'opération Alexis Luberne, qui a consulté des architectes, l'abri bétonné ne peut avoir été aménagé en quelques jours. Cela dit entre le 6 juin et les premières semaines de septembre 1944, période à laquelle le département du Cher est libéré, il s'est écoulé trois mois, qui peuvent avoir été mis à profit pour commencer à aménager des abris, comme l'indique René Sandin dans le but de permettre à la population de se protéger en cas de combat ou d'incendie de la ville. Le premier abri est soigneusement construit, le second n'est pas achevé et aucun autre abri n'est apparu dans le reste de l'emprise que ce soit lors des prospections géophysiques ou dans les tranchées de sondage, alors qu'il y avait de la place pour en aménager d'autres.

Bibliographie

Arnold 2014

ARNOLD (D.). – Le massacre des Puits de Guerry, la Shoah dans le Cher. Etat des sources, archives départementales du Cher, 9 avril 2014, Conseil Général du Cher, 8 p.

Luberne 2024

LUBERNE (A.). – Centre-Val-de-Loire, Cher, Saint-Amand-Montrond, Place de la République, Rapport de diagnostic archéologique, Inrap Centre-Ile-de-France, Pantin 2024, 319 p.

Ribault 2005

RIBAULT (J.Y.). – La tragédie des puits de Guerry (été 1944) : étape, rouage et mobile d'une répression raciale, Editions électroniques La répression en France à l'été 1944 Actes du colloque organisé par la fondation de la résistance et la ville de Saint-Amand-Montrond à Saint-Amand-Montrond le mercredi 8 juin 2005.

VILLEVAUDÉ (77), 41, RUE DE LA TOUR

Code Insee : 77517

Parcelle cadastrale : Section(s) ZH et B et Parcelle(s) 14-12-13 et 244-245-251-296-1072

Coordonnées Lambert 93 : X = 675700 ; Y = 6867700

Auteur notice : Nathalie Paccard (responsable d'opération). François Capron (rédacteur notice).

Diagnostic : Un diagnostic a été réalisé sur le promontoire de Villevaudé du 25/11/2019 au 13/12/2019 (PACCARD *et al.* 2020). Dans l'emprise de ce diagnostic, en dehors des ouvertures, il a été possible d'observer un abri antiaérien en béton préfabriqué déplacé de son emplacement initial.

Chronologie : Seconde Guerre mondiale

Nature des vestiges : en France ce dispositif est souvent qualifié de guérite mais il est probablement plus pertinent de l'appeler cellule de protection contre les éclats (traduction de l'allemand Splitterschutzzellen dont l'abréviation d'usage est SSZ. Couramment dénommé einmannbunker soit bunker pour un seul homme (mais parfois plus !)).

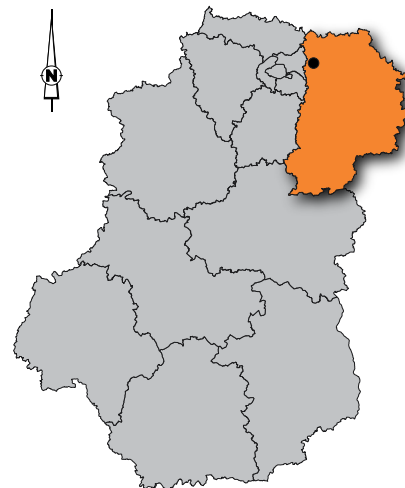
Localisation : La commune de Villevaudé se situe au nord-ouest du département de Seine-et-Marne, à moins de 10 km au nord de Lagny-sur-Marne et à près de 20 km à l'ouest de Meaux (fig. 104). Elle regroupe trois hameaux : Villevaudé, Montjay-la-Tour et Bordeaux. Le hameau de Montjay-la-Tour, figure sur ce promontoire naturel. C'est dans ce contexte que se situe l'emprise d'intervention, au sud-est du bourg, à l'extrémité du versant est.

Description :

Dans l'emprise diagnostiquée, en bordure du chemin vicinal dit « des épinières », est observable un abri de la Seconde Guerre Mondiale en béton armé (fig. 105 et 106). Il adopte la forme d'un tronc de cône avec une excroissance quadrangulaire pour loger une porte en acier dont les gonds et la fermeture¹³ sont situés à l'extérieur. Ce système de fermeture est adapté à l'extraction d'un individu bloqué dans l'abris mais semble mal convenir à une guérite pour protéger d'éventuels assaillants ! Un judas, œillette de porte, est présent dans cette porte, sous la forme d'un trou circulaire de quelques centimètres qu'on peut obstruer avec un disque en acier (aussi à l'extérieur de la porte). Trois fentes avec un volet métallique (similaires à celles d'une boîte au lettre) complètent le dispositif et permettent l'observation en quatre points espacés de 90° (la porte avec son œillette, la fente en face, une à gauche et celle à droite). Au sommet de l'abris, un anneau en fer (fer à béton courbé et pris dans la masse ?) permet de soulever l'abris préfabriqué et de le déplacer à son emplacement d'usage.

Un cliché de l'intérieur montre à gauche un siège constitué d'une planche fixée sur deux montants horizontaux en acier (seul celui de droite est visible. Simple barre ou de section en « T » ?). Une autre barre dans la moitié droite semble indiquer l'existence d'un deuxième siège. Ce serait donc un abri pour deux personnes.

Pour éviter son basculement avec le souffle d'une explosion, la partie inférieure de l'abris était enterrée ou une série de trous devaient permettre de le fixer sur le sol. Le choix retenu ici ce n'est pas visible. La porte est toujours surélevée pour ne pas être bloquée par d'éventuels gravats au sol.



¹³ Tige faisant office de poignée à l'extérieur et probablement à loquet poussier à l'intérieur.



Fig. 104 Emprise du diagnostic sur la carte topographique au 1/25000, F. Barengi, Inrap © IGN

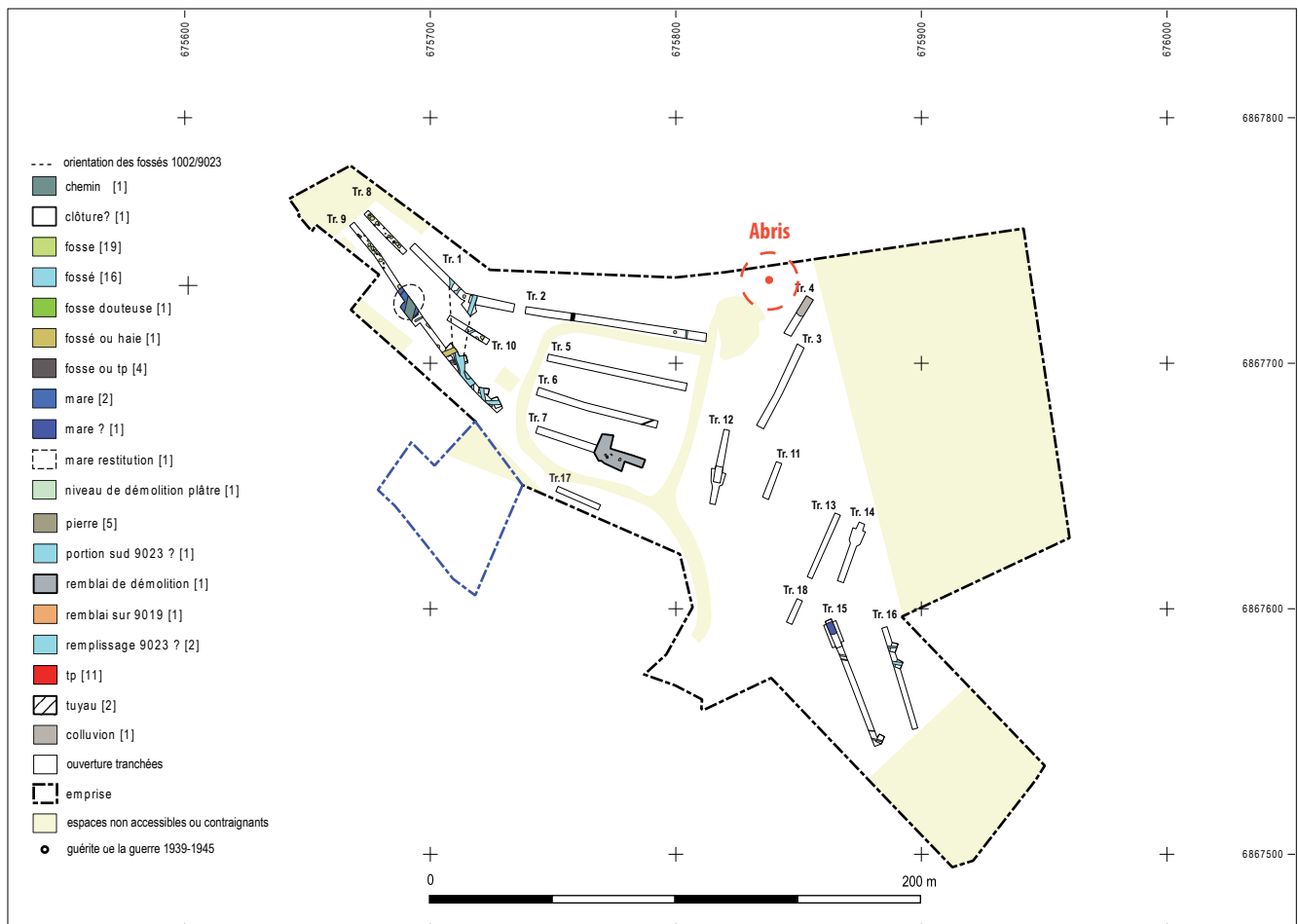


Fig. 105 Plan général du diagnostic avec localisation de la « guérite », F. Barengi, M-F. André, N. Paccard, Inrap



Fig. 106 Planche des clichés de terrain du dispositif de protection, N. Paccard, Inrap

Ses dimensions n'ont pas été relevées au cours de l'opération. En l'état de nos recherches, il n'a pas été possible de trouver les dimensions de ce modèle. On peut indiquer ceux d'un des abris le plus diffusé qui est fabriqué par Dyckerhoff & Widman AG de 1941 à 1945. Le corps est armé de deux couches de treillis métallique de maille de 20 cm, son diamètre extérieur de 120 cm, ses parois de 15 cm d'épaisseur. A l'intérieur, l'espace est de 90 cm de diamètre pour une hauteur de 180 cm et jusqu'à deux personnes peuvent s'y abriter. Ces dimensions semblent globalement correspondre au modèle étudié.

Données archivistiques / éléments de chronologie :

Une enquête orale¹⁴, rapporte que cet abris a été redécouvert dans les années 1950-1960 près du poste électrique (à l'heure actuel un dispositif essentiel du réseau) et qu'il a été déplacé à son emplacement actuel. En l'état de nos recherches, la bibliographie francophone ne semble pas abondante sur ce sujet. On relève sur internet une page d'un forum où un membre présente six clichés d'autant d'exemplaires qui sont identiques au notre¹⁵. Ce nombre n'est pas anodin puisque ce sont les seuls clichés de ce type qu'on trouve facilement sur les réseaux, tous les autres sont différents¹⁶. L'utilisateur indique : « il s'agit de la guérite allemande M1 M[odè] le 1943, très courante, un peu partout en France et surtout sur l'atlantikwall et le Südwall. Fabriquée par une entreprise française pour les allemands : Société Sanca¹⁷, 3 bd Lafayette à Paris ». Avec ces informations, une recherche rapide sur internet n'a pas livré plus d'informations.

Sur ce sujet, il est régulièrement fait mention d'un ouvrage en allemand de 200 pages écrit par Michael Foedrowitz et simplement intitulé « Einmannbunker » (FOEDROWITZ 2007). Sur un site internet¹⁸, un court résumé de ce livre et une présentation de ce type de structure indique qu'initialement ils étaient construits en acier puis rapidement élaboré à partir de béton armé. S'ils peuvent bien servir parfois d'installation de combat, ils semblent le plus souvent utilisés comme solution de défense passive en différents contextes : à proximité des usines, des installations ferroviaires ou des installations d'approvisionnement de l'armée. Ils répondent alors à deux objectifs qui peuvent être réalisés par la même personne : soit abriter un travailleur isolé dont on a un besoin essentiel qu'il reste à son poste jusqu'au début de l'attaque aérienne, soit un observateur (pompiers ou agent de sécurité) dont la mission consiste à repérer les types de bombes larguées (dont d'éventuelles bombes à retardement), localiser les dépôts de feu et ainsi guider l'intervention des pompiers et des secours.

Dans le cas de Villevaudé, on peut supposer que ce dispositif remplissait ces deux rôles (travailler et surveiller) pour l'installation sensible du poste électrique.

14 Dont les résultats sont disponibles sur le site de la bibliothèque municipale (<https://villevaudeassocs.typepad.fr/villevaude/2020/01/villevaud%C3%A9.html>)

15 <https://forum.pages14-18.com/viewtopic.php?t=60163>. Les légendes permettent de voir qu'ils sont présents en diverses régions de France : Aéroport de Cannes (06) - St Cassien ; Camps militaires de Satory à Versailles (78) ; Cannes (06) La Bocca, centre Alcatel ; Franconville (95) ; Aéroport de Villacoublay (78) et au Port du Havre (76).

16 Et une recherche sur n'importe quel moteur de recherche avec le terme « einmannbunker » renvoie beaucoup d'images de types variés dont certains en France puisque ce type d'abris faisait partie des structures dont les alliés ont demandé la destruction en Allemagne avec la démilitarisation à la fin de la guerre.

17 Sur cette usine, on trouve ces quelques informations dont aucune ne traite de la guerre : <https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/IA86000051>

18 <https://fgut.wordpress.com/literatur/luftschutz-und-bunker/einmannbunker/> et <https://fgut.wordpress.com/bauwerke/wk2/werkluftschutz/splitterschutzzellen/>.

Bibliographie

Foedrowitz 2007

FOEDROWITZ M., Einmannbunker. Splitterschutzbauten und Brandwachenstände, 1. Auflage, Stuttgart : Motorbuch.

Paccard *et al.* 2020

PACCARD N., ANDRÉ M.-F., BARENGHI F., BAUCHET O., *Villevaudé (Seine-et-Marne), 41 rue de la Tour* : rapport de diagnostic [en ligne], Pantin : Inrap CIF, URL : <https://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0157536>.

AÉRODROMES/INFRASTRUCTURES DE LA LUFTWAFFE

ÉPIEDS-EN-BEAUCE, TOURNOISIS ET SAINT-SIGISMOND (45), LE FAUX AÉRODROME DE CERQUEUX

Code Insee : 45134 (commune principale par la surface occupée), 45326 et 45299

Parcelle cadastrale : Épieds-en-Beauce section ZL et ZM ; Tournoisis ZI et ZH ; Saint-Sigismond ZM. Le nombre de parcelles concernées par cet aménagement est importants, nous avons indiqué ici les sections cadastrales qui ne sont pas forcément intégralement occupé par cet aérodrome.

Coordonnées Lambert 93 : X = 598250 ; Y = 6765200

Auteur notice : François Capron à partir de l'article de presse de La République du Centre du 18/12/2024¹⁹ et des pages internet documentant ce site ²⁰ ; Gérard Lemaitre

Chronologie : Seconde Guerre mondiale (septembre 1940 et l'été 1944).

Nature des vestiges : Terrain d'aviation factice, nommé en allemand « Scheinflugplätzen » et en anglais « dummy airfield » ou « mock-up airfield ».

Localisation : Le site est situé à 25 km environ au nord-ouest d'Orléans, en Beauce (fig. 107).

Le faux aérodrome est implanté sur environ 400 hectares répartis entre plusieurs communes. Sur la commune d'Épieds -en-Beauce, 300 hectares sont réquisitionnés, principalement au ha-meau de Cerqueux et aux fermes de Villaumoy. 80 hectares sont situés au hameau de Nids, sur la commune de Tournoisis, et le reste à proximité du hameau de Champs, sur la commune de Saint-Sigismond.

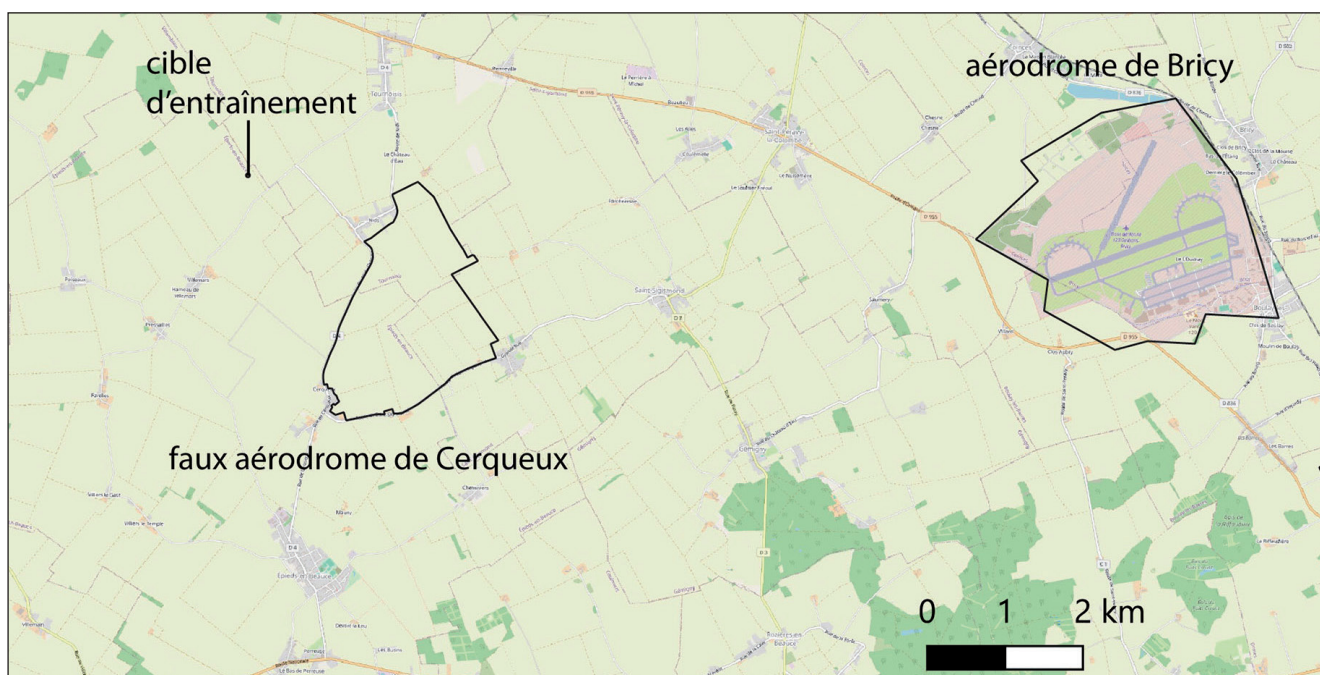


Fig. 107 Localisation des lieux étudiés sur un fond cartographique au 1/100 000. Fond de carte par OpenStreetMap France, sous licence CC BY-SA ; données © les contributeurs OpenStreetMap, sous licence ODbL.

¹⁹ Merci à Gilles Gredat de la FAHL de nous avoir transmis ce document.

²⁰ <https://www.loirebeauce-encyclopedia.fr/index.php?page=article&id=un-faux-camp-daposaviation-en-1940-en-pleine-beauce-7a> et <https://www.anciens-aerodromes.com/?p=63597>

Description :

En l'état de nos recherches, aucun aménagement ne subsiste et aucun document, par exemple plan ou cliché aérien²¹, ne le représente). Aucune opération d'archéologie n'a été réalisée sur ces vestiges.

Il faut donc utiliser les sources écrites et témoignages.

Données historiques :

A partir de ses recherches en archives et des témoignages d'habitants, Gérard Lemaître a ainsi pu documenter cet aménagement (LEMAITRE 2020).

Dès septembre 1940, les Allemands ont pour objectif de créer un faux camp d'aviation afin de protéger le véritable aérodrome de Bricy des bombardements alliés.

Ce faux aérodrome, situé à 7,5 kilomètres à vol d'oiseau de Bricy, est destiné à tromper les aviateurs alliés et à détourner leurs attaques vers une cible factice (cf. [fig. 107](#)).

Fin 1940, 400 hectares de terres sont réquisitionnés par les troupes d'occupation.

Les agriculteurs locaux disposent de 20 jours pour couper et rentrer leurs récoltes avant l'installation du faux camp.

Les Allemands aménagent une piste sommaire en terre blanche, marquée de bandes blanches simulant une entrée, orientée approximativement dans l'axe Cerqueux – La Vallée Villarson. La piste est éclairée la nuit par des globes rouges espacés tous les 100 mètres, alors que le vrai aérodrome de Bricy reste totalement dans l'obscurité. Le périmètre du faux aérodrome est sécurisé par quatre fils électrifiés.

Un baraquement en tôle sans fenêtres est construit, les ouvertures étant simplement peintes en trompe-l'œil. À l'intérieur, sont disposés divers objets tels que des roues et des hélices. Des fûts d'huile, des caisses de munitions vides et des vieilles voitures sont placés de manière bien visible pour renforcer l'illusion.

Sur le terrain sont aussi disposés des avions rescapés des bombardements de mai 1940, en état plus ou moins opérationnel. On y trouve quatre bimoteurs Bloch MB-131 près de Nids, sans moteurs mais arborant les croix de la *Luftwaffe*, ainsi que des prototypes monomoteurs et bi-places (Caudron 712, 714, 760 et C870 P2) près de Villaumoy. Deux Breguet 693, un Potez 63 et une épave d'Amiot 354 complètent la mise en scène. Le terrain comprend aussi des maquettes d'avions en bois, assez grossières, dissimulées partiellement par des filets de camou-flage.

Un canon anti-aérien est enterré dans un champ appartenant à monsieur Joseph Pointereau, près de la route reliant Cerqueux à Nids²². Ce canon reste en place environ six mois.

La surveillance du site est minimale, assurée par quatre soldats allemands âgés : un reste au téléphone tandis que les trois autres effectuent des rondes. Ils logent d'abord dans une pièce réquisitionnée dans la maison de monsieur Régis Chesneau à Cerqueux, puis dans un baraquement construit à proximité.

Par la suite, en 1943, les Allemands autorisent un fermier local, monsieur Ludovic Grillon, à faire paître son troupeau sur le terrain.

Une anecdote rapporte que son fils, Pierre Grillon, assiste un jour à l'atterrissage audacieux d'un petit avion allié sur le faux aérodrome ; l'appareil redécoule aussitôt sous les yeux impuissants des soldats allemands. Une autre histoire raconte que les Alliés auraient largué des bombes en bois pour se moquer des Allemands ; en réalité, seules quelques fausses bombes, parfois en ciment, furent effectivement larguées²³.

21 La campagne de photo aérienne la plus ancienne à partir de la création de ce faux aérodrome sur le site <https://remonterletemps.ign.fr/> est datée 19 avril 1949 et aucun vestige semble observable sur ce cliché.

22 Ce dispositif n'est pas localisable (fosse rebouchée probablement) sur le cliché aérien de 1949.

23 Ce point est discuté dans la synthèse.

Synthèse et comparaison :

En l'état actuel des recherches, il n'est pas possible de proposer une véritable synthèse sur ce site ni sur les terrains d'aviation factices en général²⁴.

Il semble néanmoins pertinent de le présenter ici, notamment en complément de l'étude précédente concernant l'aérodrome de Nogent-le-Roi (28), utilisé par les Allemands comme terrain factice de 1941 à mai 1944 (voir la notice de Franck Verneau, rapport 2023, p. 84-93).

La mise en parallèle de ces deux exemples permet d'établir des comparaisons, d'éviter une in-terprétation isolée, et de dépasser le simple cas anecdotique.

Les deux sites présentent des origines différentes : Nogent-le-Roi est un aérodrome opérationnel en début de conflit²⁵ (et le redeviendra par la suite), tandis qu'Épièds-en-Beauce est une création allemande de toutes pièces. Aucune norme de superficie ne semble s'imposer pour ces terrains : Nogent-le-Roi couvre environ 120 hectares, contre près de 400 hectares pour Épièds-en-Beauce. Ce dernier semble d'ailleurs plus étendu, probablement afin d'imiter le terrain réel de Bricy, dont la surface excède 650 hectares²⁶. Selon l'étude de Franck Verneau, parmi la dizaine de terrains d'aviation utilisés en Eure-et-Loir, huit présentent une superficie d'environ 100 hectares. Il est donc envisageable que la taille des terrains factices soit proportionnée à celle des aérodromes qu'ils étaient destinés à protéger.

Dans les deux cas, les fausses pistes sont réalisées à partir de marne calcaire. Ce choix pourrait s'expliquer par la nature géologique similaire des substrats locaux et par la proximité des zones d'extraction (marnières).

Les aménagements d'Épièds-en-Beauce semblent moins élaborés que ceux de Nogent-le-Roi. On y retrouve une unique piste équipée de globes lumineux rouges, un bâtiment et un canon de DCA, resté en place seulement six mois.

À Nogent-le-Roi, les dispositifs sont plus sophistiqués : trois pistes aménagées et éclairées (globes rouges pour les décollages et globes bleus pour les atterrissages), la présence de « faux hangars » et une défense assurée par trois canons de DCA.

Dans les deux cas, des systèmes de leurres sont mis en place, notamment des avions factices ou des épaves réaffectées et repeintes aux couleurs de l'aviation allemande. À Épièds-en-Beauce, ces épaves proviennent du terrain de Bricy (fig. 108). À Nogent-le-Roi, le dispositif comprend également un faux avion monté sur un rail permettant de simuler des décollages et des atterrissages.

Sur le site d'Épièds, les témoins évoquent également la présence de matériels disséminés sur le terrain afin de simuler une activité régulière. Il est notable que l'on y retrouve au moins une bombe en béton. Par ailleurs, des épisodes de bombardements alliés avec de fausses bombes en bois sont rapportés pour les deux sites. Bien que cette pratique puisse paraître surprenante et inefficace en contexte de guerre, elle est attestée dans d'autres régions et semble viser à démoraliser les troupes ennemies²⁷.

Dans ses écrits sur Épièds, Gérard Lemaitre associe ces bombes fictives aux bombes en béton encore visibles sur le terrain. Le cliché (fig. 109) permet d'identifier une bombe d'exercice allemande de type ZC 250²⁸. Bien qu'il soit probable que cet objet ait été utilisé dans le cadre du dispositif de leurre, son origine exacte demeure inconnue. Il est toutefois envisageable qu'elle ait été récupérée sur une cible d'entraînement située à seulement 3 km (cf. *infra*).



Fig. 108 Épave de Caudron C870 grimé en appareil allemand. Collection G. Lemaitre, site Anciens Aérodromes



Fig. 109 Une bombe en béton conservée à Cerqueux (photo Mary Line Boutillier-Marlet, cliché extrait de <https://www.loirebeauce-encyclopedia.fr/index.php?page=article&id=un-faux-camp-daposaviation-en-1940-en-pleine-beauce-7>)

24 Une première réflexion et liste de sites est proposé sur cette page d'encyclopédie : <https://de.wikipedia.org/wiki/Scheinflugplatz>.

25 Sur la page wikipedia, il est indiqué que le fait que le terrain ait eu une utilisation militaire antérieurement peut être un facteur bénéfique pour le leurre.

26 Cette surface est celle du projet de 1931-1932 augmentée de quelques dizaines d'hectares ensuite (source : <https://www.anciens-aerodromes.com/?p=26548>).

27 Source : <https://de.wikipedia.org/wiki/Holzbombe>.

28 Voir <https://de.wikipedia.org/wiki/Betonbombe>.

Bibliographie

De Zeng 2014

DE ZENG H. L., *Luftwaffe Airfields 1935-45 France (with Corsica and Channel Islands)*, s.l. : s.n.

Lemaitre 2020

LEMAITRE G., « Le faux camps d'aviation de Bricy – ANCIENS AÉRODROMES » [en ligne], URL : <https://www.anciens-aerodromes.com/?p=63597> [lien valide au 14 janvier 2025].

ÉPIEDS-EN-BEAUCE (45), LE CHAMP AUX BOMBES

Code Insee : 45134

Parcelle cadastrale : ZD 5

Coordonnées Lambert 93 : X = 596125 ; Y = 6766935

Auteur notice : François Capron à partir de l'article de presse de La République du Centre du 18/12/2024²⁹, Gérard Lemaitre (recherches en archives, Lemaitre 2020).

Diagnostic : Un diagnostic a été réalisé à cheval sur les territoires des communes Épiéds-en-Beauce et de Tournois (45) en préalable à l'implantation de 15 éoliennes. Elles sont réparties sur environ 7 km soit une surface d'emprise au total de 13 225 m² (POISBLAUD 2005). La phase terrain s'est déroulée en juillet 2005. Au cours du diagnostic, rien n'indiquait l'existence de vestiges liés à une utilisation militaire d'une des parcelles, ce sont les travaux de construction des éoliennes qui ont conduit à la découverte d'une bombe d'entraînement en béton par le déclenchement de son fumigène.

Chronologie : Seconde Guerre mondiale

Nature des vestiges : cible d'entraînement au tir aérien.

Localisation :

Le site est situé à 25 km environ au nord-ouest d'Orléans, en Beauce. La parcelle concernée est située sur le territoire de la commune d'Épiéds-en-Beauce à la lisière avec celle de Tournois (fig. 110). C'est d'ailleurs le bourg de cette dernière qui est le plus proche car localisé à 2 km au nord-est. Cette parcelle est située entre les éoliennes 11 et 10, au plus près de cette dernière puisque seulement un chemin d'exploitation les sépare (fig. 111).

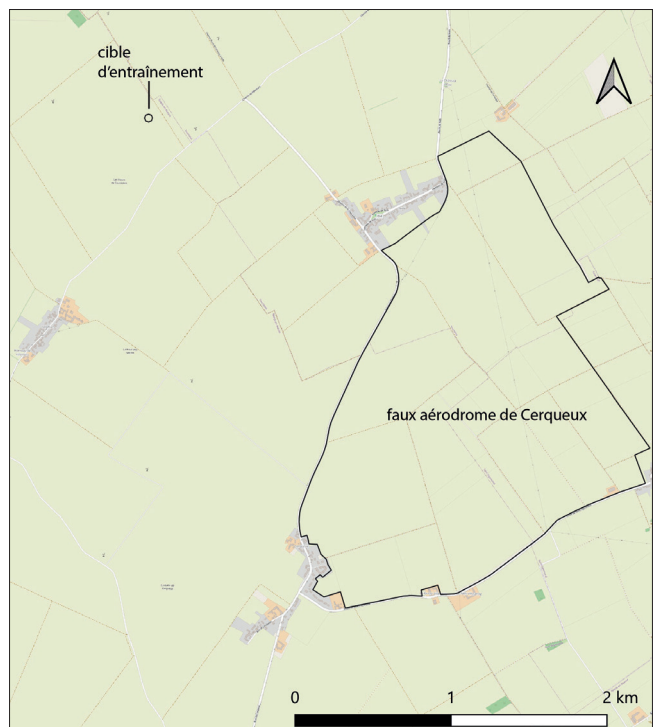
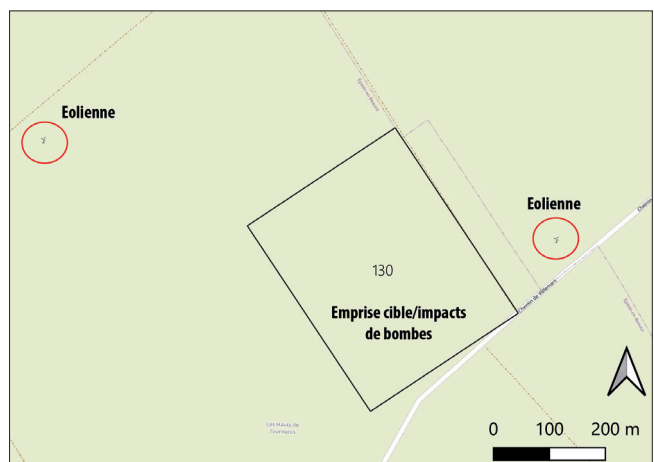


Fig. 110 Localisation des lieux étudiés sur un fond cartographique au 1/25 000. Fond de carte par OpenStreetMap France, sous licence CC BY-SA ; données © les contributeurs OpenStreetMap, sous licence ODbL, F. Capron



²⁹ Merci à Gilles Gredat de la FAHL de nous avoir transmis ce document.

► **Fig. 111** Localisation de la cible et des éoliennes à l'origine du diagnostic. Fond de carte par OpenStreetMap France, sous licence CC BY-SA ; données © les contributeurs OpenStreetMap, sous licence ODbL, F. Capron

Description :

Cette cible d'entraînement au tir aérien est observable sur une photographie aérienne de 1949 produite par l'IGN. Sur ce cliché, daté du 19 avril 1949³⁰, on observe une multitude de cratères liés à des impacts sur cette parcelle et celles environnantes autour de la cible (fig. 112).

Elle prend la forme d'un cercle de 50 m de diamètre d'où on devine le découpage en quartier.

Mobilier :

Parmi les vestiges liés à l'aérodrome factice de Cerqueux (cf. *supra*) est conservé une bombe en ciment (que la tradition attribue aux américains) mais dont la photo semble permettre de reconnaître une bombe d'exercice ZC 250³¹ (fig. 113 et 114). Il est possible que cette « fausse » bombe fasse partie de celles lancées sur la cible et récupérée pour compléter l'équipement en leurres de ce faux aérodrome.

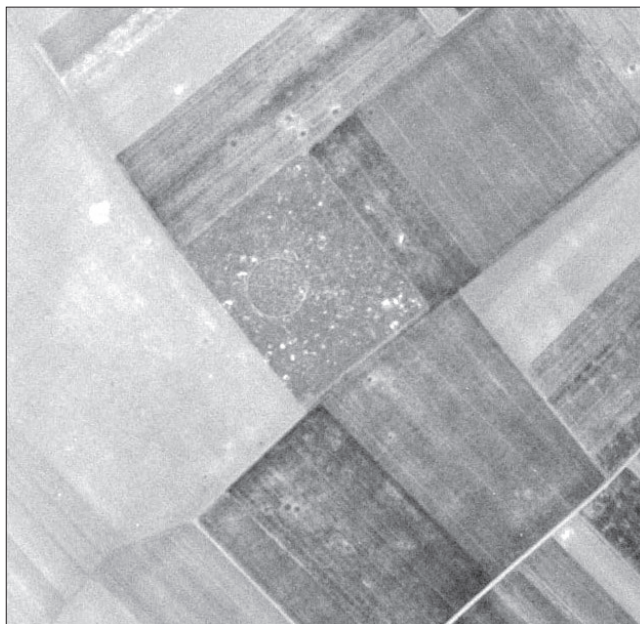


Fig. 112 Cible et impacts de bombes sur le cliché aérien du 19 avril 1949 (Source IGNF : IGNF_PVA_1-0_1949-04-19_C2119-0011_1949_F1819-2119_0173).



Fig. 113 Une bombe en béton conservée à Cerqueux (photo Mary Line Boutillier-Marlet, cliché extrait de <https://www.loirebeauce-encyclopedia.fr/index.php?page=article&id=un-faux-camp-daposaviation-en-1940-en-pleine-beauce-7>)

Fig. 114 Deux bombes en béton SC250 conservées par l'association Aviatroglo (photo extrait de <https://www.aviatroglo.fr/association/nos-travaux/restauration-bombe-exercice-zc250/>)



© Aviatroglo

Données archivistiques / éléments de chronologie :

A partir de ses recherches en archives et des témoignages d'habitants, Gérard Lemaitre a ainsi pu documenter ce dispositif :

Localisation et utilisation :

L'armée de l'air allemande disposait d'un véritable terrain d'entraînement au bombardement, situé entre le hameau de Villemars (commune d'Épieds-en-Beauce) et la commune de Tournoisis. Son existence est à mettre en relation avec la présence d'unités de réserve et d'entraînement de groupes de bombardiers (*Kampfgeschwader*, ou KG) sur les aérodromes d'Orléans-Bricy (à 10 km à l'est) et de Châteaudun (18 km au nord-ouest) entre janvier 1942 et février 1944 (DE ZENG 2014, p. 97 et 278). Ce site était destiné à des exercices réels d'attaque en piqué. Les avions allemands y visaient une cible principale de forme pyramidale, entourée de cibles secondaires plus petites. Ce lieu est aujourd'hui toujours connu et cadastré sous le nom de « champ aux bombes ».

³⁰ Consulté sur <https://remonterletemps.ign.fr/>. Document « IGNF_PVA_1-0_1949-04-19_C2119-0011_1949_F1819-2119_0173 ». Ce cliché est aussi consultable sur Géoportail dans la rubrique « Photographies aériennes 1950-1965 ».

³¹ Un site de bénévole présente ces bombes tout en indiquant qu'il semble exister peu ou pas de documentation technique sur ces éléments (<https://www.aviatroglo.fr/association/nos-travaux/restauration-bombe-exercice-zc250/>)

Activité du site

Entre 1941 et 1942, les exercices de bombardement étaient irréguliers. Les Allemands larguaient d'abord des bombes réelles, puis, pour des raisons économiques, des bombes en ciment équipées de fumigènes, produisant un panache de fumée blanche à l'impact.

À partir du 10 janvier 1943, l'activité du site devient régulière.

Lors des exercices, un ballon rouge était hissé, signalant l'interdiction formelle de circuler ou de travailler dans le secteur. La surveillance du site était assurée par six, puis onze soldats allemands, qui logeaient chez des particuliers à Nids (hameau de Tournois), dans des maisons réquisitionnées.

Accidents

Malgré les consignes de sécurité, plusieurs accidents tragiques ont eu lieu :

Le 4 avril 1942, deux enfants trouvèrent un engin non explosé sur le terrain. En manipulant cet objet, l'un des enfants fut tué et l'autre grièvement blessé.

Le 10 août 1944, à 0 h 30, Michel Desbree, âgé de 14 ans, trouva la mort dans sa chambre, à la ferme de son employeur au hameau de Meule (commune d'Huêtre). Il avait rapporté un engin explosif depuis le terrain d'entraînement jusque chez lui à vélo, et aurait tenté de comprendre son fonctionnement, provoquant l'explosion.

Après la Libération

Après la fin de l'occupation, les autorités demandèrent aux habitants de déclarer en mairie tout engin explosif (bombes, obus, grenades) repéré dans les champs, afin de sécuriser les terrains contaminés par les exercices allemands.

Lors de l'aménagement des éoliennes, un ouvrier fut incommodé par la fumée qui s'échappait d'une de ces bombes, restée sur place. Cet événement provoqua immédiatement un branle-bas de combat dans l'attente de l'arrivée du service de déminage venu de Versailles. Par mesure de précaution, un périmètre de sécurité fut mis en place, ce qui ne manqua pas de divertir les agriculteurs locaux, habitués à côtoyer de tels engins depuis plusieurs années.

Bibliographie

De Zeng 2014

DE ZENG H. L., *Luftwaffe Airfields 1935-45 France (with Corsica and Channel Islands)*, s.l. : s.n.

Lemaitre 2020

LEMAITRE G., « Le faux camps d'aviation de Bricy – ANCIENS AÉRODROMES » [en ligne], URL : <https://www.anciens-aerodromes.com/?p=63597> [lien valide au 14 janvier 2025].

Poisblaud 2005

POISBLAUD B., *Tournois - Epieds-en-Beauce : Le Saint Bois, Bois Louis, Les Bornes de Cerqueux (Loiret 45) : rapport de diagnostic* [en ligne], Pantin : Inrap CIF, URL : <https://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0118342>.

AULNOY (77), LE CHAMP NAVET

Code Insee : 77013

Coordonnées Lambert 93 : X = 703845 ; Y = 6861728

Parcelle cadastrale : 0048

Auteur notice : Gwénaél Mercé, recherches en archives Olivier Bauchet et David Capps-Tunwell

Prospection aérienne : Paul Brunet

Chronologie : Deuxième Guerre mondiale

Nature des vestiges : station de transmission/télécommunication

Localisation : se trouve en plein champ, au lieu-dit le Champ Navet sur la commune d'Aulnoy, à 5 km au nord-ouest de Coulommiers et à 3 km au nord-est de l'aérodrome de Coulommiers-Voisins (fig. 115).

Description :

L'anomalie repérée en prospection aérienne est formée de cinq cercles inscrits dans un quadrilatère d'environ 8500 m² (fig. 116). Le recalage de la photographie dans un SIG permet d'estimer le diamètre de ces cercles, compris entre 35 m et 40 m. Les valeurs métriques sont données à titre indicatif. Elles sont nécessairement approximatives (distorsions liées au plan oblique de la photographie, compensées par le géoréférencement).

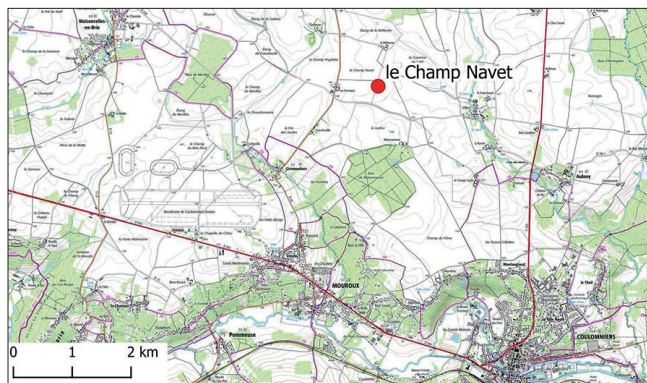
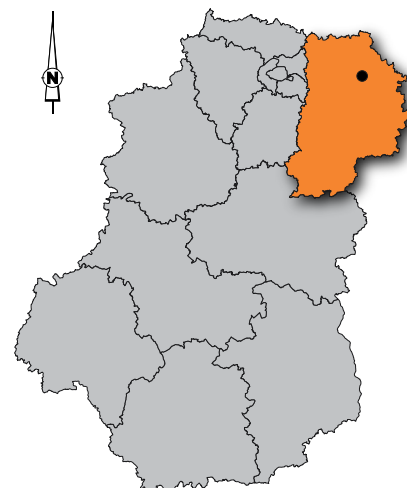


Fig. 115 Localisation des vestiges. Fond de plan flux WMS scan 25 de l'IGN



Fig. 116 Anomalie repérée en prospection aérienne. Cliché Paul Brunet

L'inventeur du site proposait d'interpréter cette structure comme une batterie de DCA, en relation avec le proche aérodrome de Coulommiers-Voisins (BRUNET 2005).

Données historiques et archivistiques / éléments d'interprétation:

Les données présentées ci-après sont issues d'un livre édité par l'association Anciens Aéroclubs et de recherches en archives réalisées par O. Bauchet et D. Capps-Tunwell.

Le terrain d'aviation de Coulommiers-Voisins est fondé en 1937 par le Cercle aéronautique de Coulommiers et de Brie (CACB). C'est alors un aéroclub de tourisme qui sert dès août 1938 à des manœuvres aériennes militaires et fait également fonction de terrain d'essais.

En septembre 1939, les avions civils sont déplacés dans le sud de la France, et le terrain reçoit des avions militaires de surveillance anglais dès novembre.

L'aérodrome est doté d'infrastructures au début de l'année 1940. Un plan de l'état des travaux en février 1940 est conservé au Service historique de la Défense (cote AI 2 B 155). Soutes à munitions, réservoirs pour

carburant, tranchées-abris, postes de tirs, construits ou en cours de construction y sont figurés, ainsi que l'emprise du site couvrant environ 9 ha.

Base opérationnelle de l'armée de l'Air française durant la bataille de France, le site de Coulommiers-Voisins est investi dès juin 1940 par la *Luftwaffe* et accueille des unités engagées dans la bataille d'Angleterre. Des travaux d'aménagement et d'extension sont menés (construction de deux pistes bétonnées, taxiways, aires de dispersions, points forts de défense terrestre et anti-aérienne...), agrandissant considérablement l'assiette de l'aérodrome, estimable à plus de 60 ha.

Une photographie du renseignement allié permet d'observer les travaux en cours en avril 1943 (fig. 117).

Dans le même temps, des équipages de réserve pour les escadrilles de bombardiers sont entraînés à Coulommiers, au moins entre août 1943 et janvier 1944 (DE ZENG 2014), p. 120.

A partir de mai 1944, le site accueille de nouveau des formations opérationnelles, notamment des groupes de chasse de nuit chargés de contrer les bombardements alliés préparatoires au débarquement.



Fig. 117 Extrait du cliché « Coulommiers Airfield » daté du 5 avril 1943. The National Archives of the UK (TNA): AIR 40/2918, illustration No. S5636 2

Visé par plusieurs attaques aériennes d'avril à août 1944, l'aérodrome est doté de trois pistes satellites ménageant des aires de décollage et d'atterrissage de secours (*ibid.*).

Les Tactical Target Dossiers (TTD, cf. infra contribution D. Capps-Tunwell) permettent de cartographier ces pistes secondaires et apportent également un éclaircissement sur les vestiges enregistrés au Champ Navet (fig. 118).

L'emplacement des vestiges repérés correspond d'après les TTD à une station de radiogoniométrie désignée comme « D.F. station » de type Adcock. Enregistrée sous le numéro d'objectif 4803E/K/2, il est précisé qu'elle est probablement encore en construction en février 1944. (Tactical Targets, Area 4803E, Romilly-sur-Seine). Le schéma d'un dispositif Adcock offre une comparaison formelle assez convaincante avec les traces circulaires repérées en prospection aérienne (fig. 119).

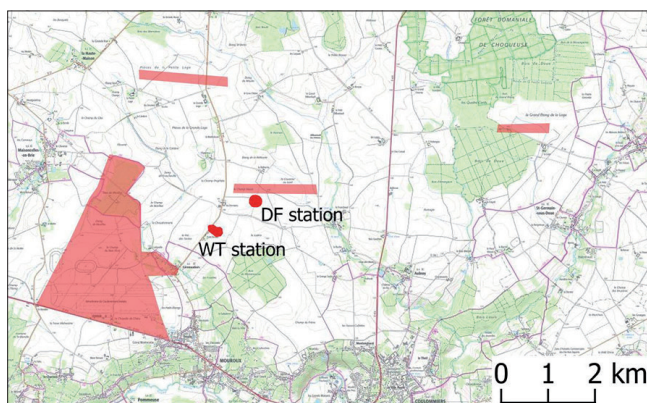


Fig. 118 Infrastructures de la Luftwaffe en 1944 d'après les TTD ; aérodrome de Coulommiers et pistes satellites en transparence ; stations de communication en rouge. Fond de plan flux WMS scan 25 de l'IGN

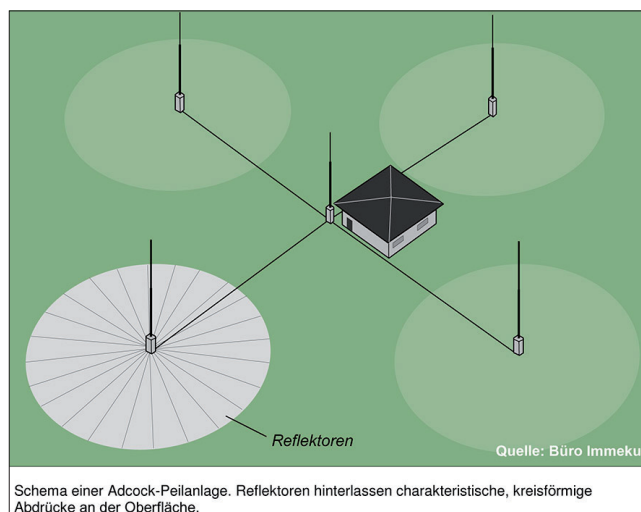


Fig. 119 Schéma d'un système de radiogoniométrie Adcock. Source : Militärische Anlagen in historischen Luftbildern. Ein Leitfaden für die Luftbildauswertung – Flugplätze, Büro Immekus

Ce type de construction est vraisemblablement plus ou moins standardisé, ses caractéristiques morphologiques répondant à des exigences techniques, ce qui n'exclut pas des variabilités entre les sites (cf. notice Gondreville)

A Aulnoy, ce dispositif de détection est associé à une infrastructure de transmission (W.T. Station), ces deux éléments servant assurément à guider les avions basés à Coulommiers.

Bibliographie

Brunet 2005

BRUNET (P.) — Prospection archéologique aérienne en vallée de Marne et plateaux adjacents [1999-2004]. Document final de synthèse, SHALE, 2005, np.

Collectif 2012

Coulommiers-Voisins. collection Aérodrômes 03, éditions Anciens Aérodrômes, 64 p.

De Zeng 2014

DE ZENG (H.L.) — *Luftwaffe Airfields 1935-45 France (with Corsica and Channel Islands)*. 2014. 389 p.

L'AÉRODROME DE CHARTRES (28) – CHAMPHOL

Remarque liminaire : cette notice est rédigée à la suite de deux diagnostics réalisés en 2018 et 2024 sur l'emprise de l'ancien aérodrome militaire de Chartres dont la partie nord est située sur la commune voisine de Champhol. Pour la partie située sur la commune de Chartres, le service archéologique de Chartres métropole (Direction de l'archéologie de Chartres métropole, abrégé en DACM) a réalisé une dizaine de diagnostics et de fouilles. Cette notice ne prend en compte que les opérations réalisées strictement dans l'emprise de l'aérodrome dans son extension maximale.

Parcelles cadastrales : tranche 1 : AD 88, 93p, 97, 100p, 108 ;
tranche 2 : AD 89p, 300p, 301p, 302p et 310p.

Numéro d'opération : tranche 1 : OA 0611812 ; tranche 2 : OA 0613527
Code INSEE : 28 270

Coordonnées Lambert 93 : X = 590 600 ; Y = 6 818 850 ; Z = 154 m NGF (IGN69)

Auteur de la notice : Franck Verneau (Inrap).

Diagnosics sur la commune de Champhol :

- 2024 : Le Camp d'aviation, ZAC des Antennes, tranche 2, suite du projet d'éco-quartier, diagnostic réalisé sous la direction de F. Verneau, Inrap, du 21 mai au 10 juin 2024 sur une surface de 86 730 m².
- 2018 : ZAC des Antennes, tranche 1, projet d'éco-quartier, diagnostic réalisé sous la direction de F. Verneau du 5 février au 2 mars 2018 sur une surface de 248 797 m².

Diagnosics sur la commune de Chartres :

C247-01 ACHÉRÉ (V.), DELALANDE (C.). - *Occupation rurale gallo-romaine et réseau viaire moderne en contexte périurbain. Chartres, Eure-et-Loir, Centre* : Rapport de diagnostic archéologique. Site 033.28.085.0247.
Chartres : Ville de Chartres, Service Archéologie, 2007, 192 p.

C323-01 CAPRON (D.). - *Diagnostic aux lieux-dits "le Gibet" et "les Martels". Chartres, Eure-et-Loir, Centre* : Rapport de diagnostic archéologique. Site 033.28.085.0323. Chartres : Ville de Chartres, Direction de l'Archéologie, 2015, 338 p.

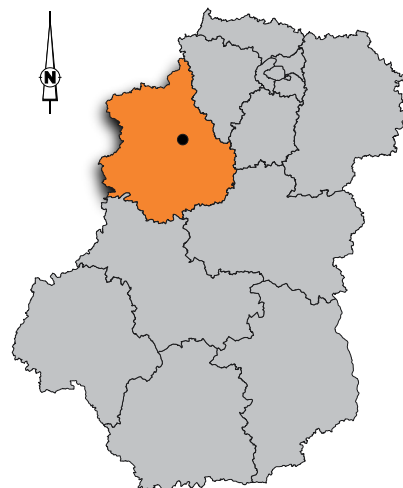
C326-01 LECOMTE (B.). - *Occupations laténiennes et antiques sur le plateau nord-est de Chartres. RD 823. Chartres, Eure-et-Loir, Centre* : Rapport de diagnostic archéologique. Site 033.28.085.0326. Chartres : Ville de Chartres, Direction de l'Archéologie, 2015, 280 p.

C337-02, C337-03, C337-04, C337-05 (à paraître)

C340-02 DUPONT (F.). - *Indices d'occupations néolithiques sur le plateau au nord-est de Chartres. Plateau Nord-Est (2e tranche). Chartres, Eure-et-Loir, Centre* : Rapport de diagnostic archéologique. Site 033.28.085.0340.02
Chartres : Ville de Chartres, Direction de l'Archéologie, 2015, 216 p.

C340-03 DUPONT (F.). - *Un bâtiment circulaire protohistorique et des sépultures potentiellement synchrones. Plateau Nord-Est (2e tranche). Chartres, Eure-et-Loir, Centre* : Rapport de diagnostic archéologique. Site 033.28.085.0340.03
Chartres : Ville de Chartres, Direction de l'Archéologie, 2015, 149 p.

C340-05 DUPONT (F.) DUPAGNE (J.). - *Complément d'information sur la ferme gauloise découverte sur le plateau nord-est à Chartres. Plateau nord-est (2e tranche). Chartres, Eure-et-Loir, Centre -Val de Loire* : Rapport de



diagnostic archéologique. Site 033.28.085.0340.05 Chartres : Ville de Chartres, Direction de l'Archéologie, 2016, 126 p.

Fouilles sur la commune de Chartres :

C323-02 DUPONT (F.), CAPRON (D.) - *Résidus de sites du Néolithique et indices d'occupations postérieures. Le Gibet, les Martels. Projet du Parc des expositions à Chartres (Eure-et-Loir - Centre-Val de Loire)*. Rapport de fouilles archéologiques préventives. Site 033.28.085.0323. Opération 2. Chartres métropole, Direction de l'archéologie, 2021, 2 vol.

C326-02 LECOMTE (B.) LECROERE (T.) - *Une occupation rurale gauloise et gallo-romaine sur le plateau Nord-Est. Chartres, Eure-et-Loir, Centre-Val de Loire* : Rapport de fouille archéologique. Site 033.28.085.0326. Chartres : Ville de Chartres, Direction de l'Archéologie, 2016, 904 p.

C340-22 DUPONT (F.) - *Fractions de sites du Néolithique moyen et de la fin du premier âge du Fer. Plateau Nord-Est (2e tranche). Chartres, Eure-et-Loir, Centre-Val de Loire* : Rapport de fouille archéologique préventive. Site 033.28.085.0340.22 Chartres : Ville de Chartres, Direction de l'Archéologie, 2018, 499 p.

Chronologie générale des vestiges :

- Préhistoire (traces de passages de populations préhistoriques), habitat néolithique
- Protohistoire (bâtiment sur poteaux, enclos fossoyé, incinération)
- Antiquité (fossé),
- Moyen Âge (hameau comprenant un chemin, un fond de cabane et plusieurs bâtiments sur poteaux et un grand four des XI^e/ XIII^e siècles),
- époque contemporaine (aérodrome, casernements, entrepôts et autres bâtiments utilitaires et antennes de transmission).

Nature des vestiges de la Seconde Guerre mondiale :

Casernes, ateliers, hangars, taxiway, aires de dispersion, pistes

Résumé : le diagnostic réalisés sur la commune de Champhol en 2017 a permis de réaliser une coupe mécanisée dans les dalles de béton composant le taxiway de l'aérodrome de Chartres – Champhol. Ce taxiway a été construit lors de l'occupation allemande entre 1940 et 1944.

Environnement général :

Le terrain concerné par les diagnostics archéologiques sont situés en rebord de plateau, à l'est, à la transition vers le versant de la Roguenette, petit cours d'eau affluent de l'Eure et à l'ouest et au nord, à l'Eure elle-même. Les principales formations géologiques qui affleurent dans les environs sont : la formation résiduelle à silex (code **Rs** sur la carte géologique du BRGM), la formation de l'Yprésien continental (faciès sparnacien) (code **e3** sur la carte géologique du BRGM) et la formation des limons des plateaux (code **LP** sur la carte géologique du BRGM). Cette dernière affleure dans le secteur du diagnostic, avec des épaisseurs variant entre 0,80 et 1,20 m. À la base des séquences sédimentaires, la formation des limons des plateaux est souvent mélangée avec les formations yprésiennes (e3). On y observe souvent des « poches » contenant un mélange de silex et de grès ladères (voir les observations de J. Mush dans VERNEAU 2018 : 28-41).

Contexte historique :

État de la documentation : les auteurs ayant travaillé sur l'aérodrome de Chartres / Champhol ont rarement fait état de la documentation utilisée, sauf pour les photographies, et n'ont pas toujours cité leurs sources. Le travail restant à faire sur les archives est encore conséquent et l'histoire de l'aviation chartreuse que l'on peut brosser à grands traits mériterait d'être plus étayée. Une base de travail est apportée par l'Atlas historique des terrains d'aviation de France métropolitaine 1919-1947 rédigé par Jean Sauter dans la collection « mémoire de l'aviation civile » édité par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC). Cet atlas est consultable en ligne sur le site <http://atlas.aviation-civile.gouv.fr> ou via le site <http://www.anciens-aerodromes.com/>. Plus spécifiquement sur l'aérodrome de Chartres / Champhol, le site internet de François-Xavier Bibert regroupe de très nombreux documents et témoignages. Le dépouillement des archives militaires est entièrement à faire.

Prémices de l'aviation à Chartres, avant l'aérodrome de Chartres – Champhol 1909 - 1922

La confusion étant fréquente entre le premier terrain d'envol situé à 3,5 km du centre de Chartres, en limite sud-est de la commune et l'aérodrome de Chartres -Champhol, situé à l'est du centre-ville à 1 km, il est nécessaire de rappeler quelques points sur ce premier terrain.

Avant 1922, l'aviation est installée aux « Champs de manœuvre », en bordure de la route de Sours. Il s'agit d'un champ de tir, terrain plat enherbé, qui sera peu à peu doté de hangars. Les premières mentions de terrain d'aviation remontent à 1909 avec quelques articles de journaux anglais et français notamment dans la revue anglaise « Flight », ainsi que dans « L'ouest éclair » et « Le petit parisien » (https://www.bibert.fr/Joseph_Bibert_fichiers/BA%20122_Souvenirs_fichiers/Flight%20Chartres.pdf) .

L'utilisation de l'avion lors de première Guerre mondiale révèle le potentiel militaire de cet engin et dès 1915 une école d'aviation militaire est créée à Chartres.

Les débuts de l'aérodrome de Chartres – Champhol : 1922 - 1940

Le 28 juin 1922 le président Millerand signe un décret déclarant d'utilité publique la construction d'un terrain d'aviation sur les communes de Chartres et Champhol. Le choix se porte sur ce terrain afin d'utiliser la caserne et les ateliers attendant déjà existants et dévolus au 4ème régiment du Train des équipages (fig. 120). Ce sont tout d'abord 70 hectares qui sont expropriés en 1922 et les travaux débutent très rapidement par des travaux de nivellement. Ces travaux de nivellement sont encore à documenter mais ils sont parfois perceptibles par une couche de limons remaniés visible sur une épaisseur variable dans certaines tranchées des différents diagnostics (Synthèse des données en cours). En octobre commence l'installation des hangars Bénézit en tôle sur armature métallique (fig. 121) et une première escadrille est en ordre de marche sur l'aérodrome dès décembre 1922. Quelques agrandissements minimes interviennent entre 1922 et 1935 et de nombreux hangars sont construits. Dans cette période, ce sont 20 à 30 bombardiers avec une trentaine d'officiers et une centaine d'hommes du 122ème régiment d'aviation de bombardement de nuit qui sont installés à Chartres. En 1935, 50 hectares supplémentaires sont réquisitionnés. A partir de 1936 jusqu'en 1940, Une escadre de chasse et un centre d'instruction remplacent les bombardiers. À cette époque les avions décollent et atterrissent sur l'herbe et les circulations des avions et des camions se font sur l'herbe ou sur des pistes en grave non encore documentées. Seuls des sols en bétons devant les hangars en béton des « Grandes Filles Dieu » et devant les nouveaux grands hangars de Champhol sont aménagés (fig. 122 et 123).

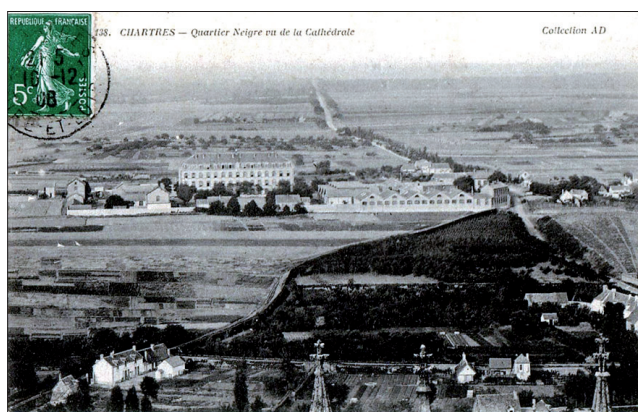


Fig. 120 la caserne Nègre 1908

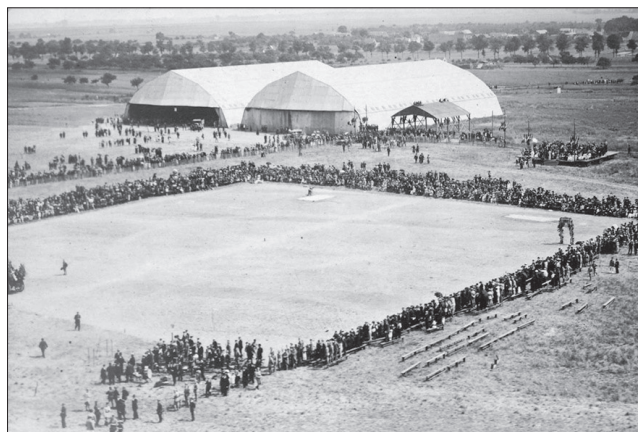


Fig. 121 Fête RA du 1er Juiller 1923

À l'approche de la guerre, des écoles de lutte anti aérienne sont constituées à Chartres et Chateaudun. Celle des Chartres si trouve aux casernes Nansouty et au quartier Rapp (FRANÇOIS 1994). On ne connaît pas les dispositifs anti aériens liés à l'aérodrome en 1939 / 1940.

L'occupation allemande pendant la seconde Guerre mondiale 1940 - 1944

A partir de l'occupation allemande en 1940, ce sont les bombardiers allemands qui prendront possession des lieux et la surface du terrain d'aviation sera encore accrue. Le taxiway sera construit en dur pour améliorer la circulation des avions entre les différentes aires.

Des abris anti aériens sommaires sont creusés autour de l'aérodrome pour installer la flak, mais ils restent à localiser précisément (fig. 124).

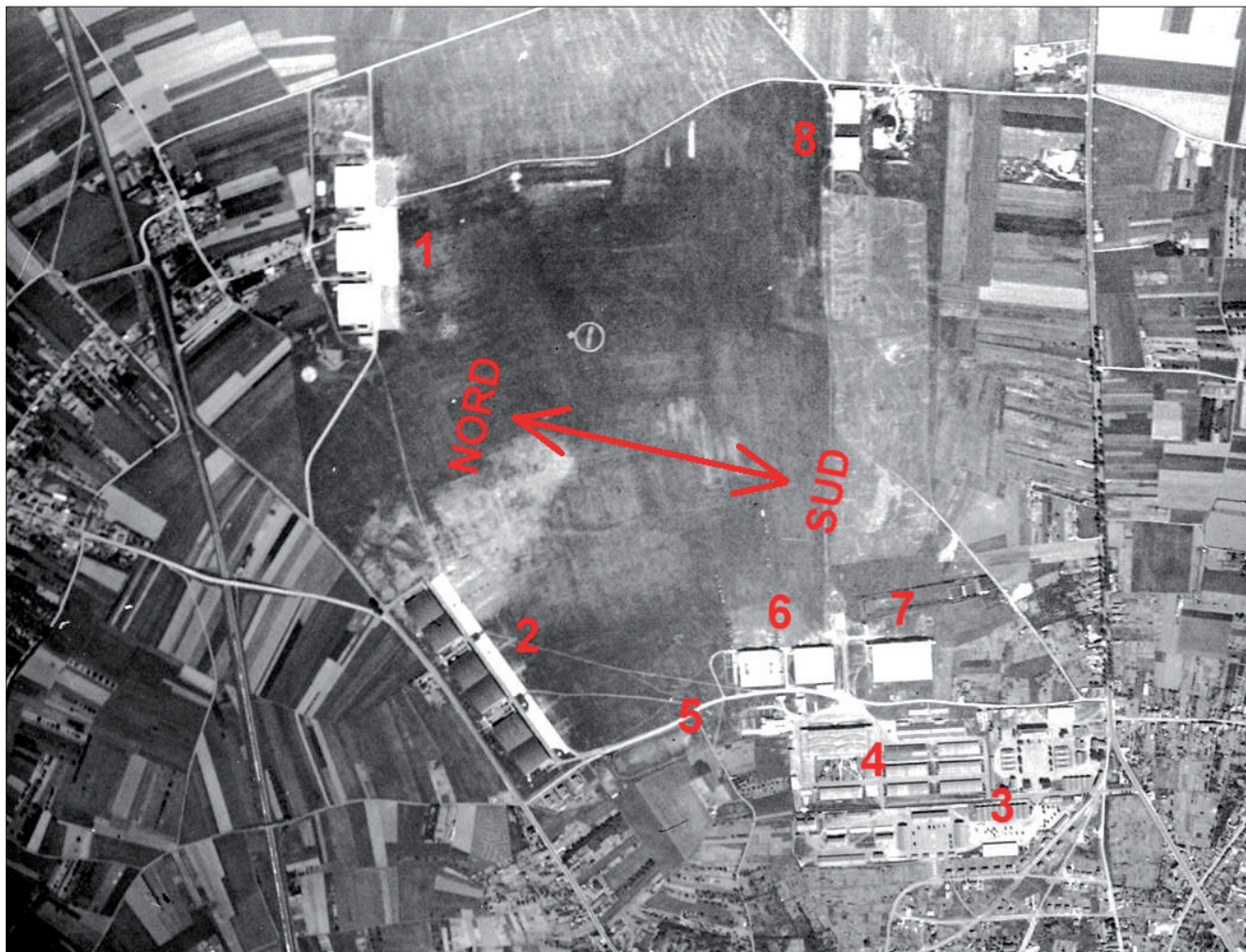


Fig. 122 Vue aérienne de la BA122 16 juin 1936



Fig. 123 bis Hangards métalliques Champhol



Fig. 124 Installation des canons 3,7 cm

Lors des bombardements de 1944, de nombreux impacts de bombes ont grêlé le terrain. Certains ont été remblayés avec de la terre, sommairement, parfois à l'aide de remblais de démolition.

Après la guerre 1945 - 1997

Après la libération en 1944 et le départ de l'aviation américaine en 1945, la 61^{ème} escadre de transport est basée à Chartres jusqu'en 1953, date de fin de l'aviation militaire sur le terrain de Chartres-Champhol.

Dès 1936 des associations chartraines avaient demandé le déménagement de la base aérienne par crainte de destruction du patrimoine (la cathédrale en particulier) en cas de conflit. Après la seconde Guerre mondiale, les élus se joignent aux associations locales pour demander la désaffectation de la base, désaffectation décidée en conseil des Ministres du 1er décembre 1948 et rendue effective en 1953.

Par la suite, des antennes et un bâtiment de réception sont installés.

La base est désarmée en 1997, vendue et réaménagée peu à peu (Hippodrome, services du Conseil départemental, piscine, parc des expositions, centre d'incendie et de secours, entreprises, zone résidentielle, éco-quartier...).

Les trois bâtiments de commandement sont conservés et réemployés par des services du conseil départemental d'Eure-et-Loir, notamment le Service de l'archéologie. Les trois grands hangars métalliques, dits de Champhol, sont conservés et reconvertis en entreprises, un bâtiment de caserne est réaffecté en foyer d'accueil (Foyer d'accueil chartrain) et deux hangars proches d'un des bâtiments de commandement sont conservés jusqu'à aujourd'hui.

Apports des opérations de diagnostic réalisés sur la commune de Champhol

Le nivellement des terrains pour l'affectation comme aérodrome est réalisé au fur et à mesure de l'agrandissement de l'aérodrome. Des mares visibles sur le cadastre du XIX^e siècle sont comblées mais parfois imparfaitement. Les instructions aéronautiques des différentes années d'édition présentent des données intéressantes sur les travaux éventuels d'affermissement des terrains. Ces données sont à confronter aux observations effectuées dans les tranchées de diagnostic (travail de synthèse des données en cours).

Le Taxiway qui permettait de relier les points de ravitaillement en armes, carburant, les aires de dispersion, les zones de dissimulation dans les bois ou sous abris camouflés, les hangars et autres aires techniques a été construit pendant l'occupation allemande du site (fig. 125). Le taxi-way est construit en béton sur un radier de cailloux de silex. Le béton est coulé en dalles carrées de 8 mètres de côté limitées par des planches. Les travaux sont achevés en 1943. Les travaux de bétonnage, selon l'ouvrage « *Luftwaffe Airfields 1935-45 France (with Corsica and Channel Islands)* » de Henry L. de Zeng cité sur le site de François-Xavier Bibert auraient été effectués par une entreprise italienne.

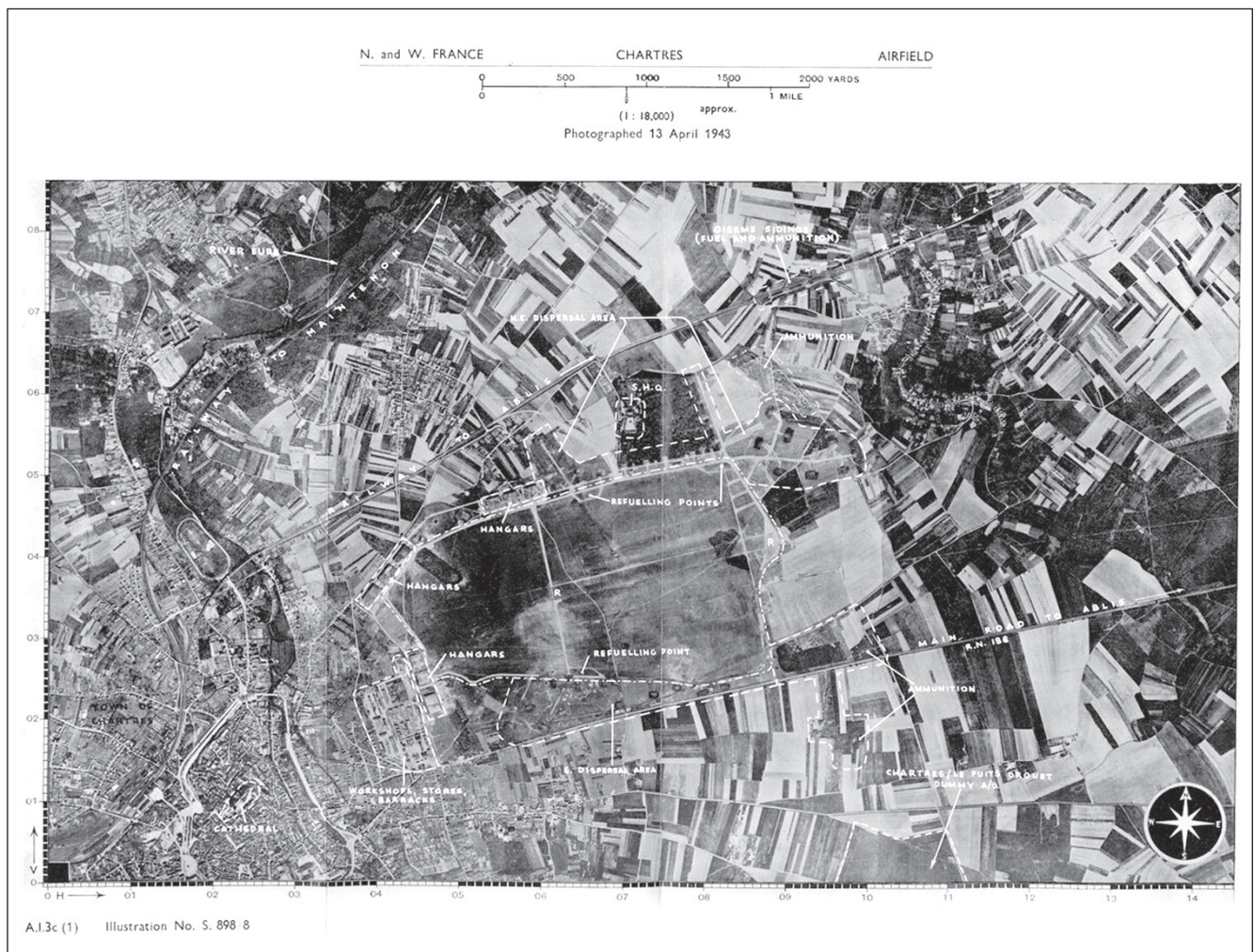


Fig. 125 Aires fonctionnelles de 1943

Les perspectives de recherche sur l'aérodrome de Chartres – Champhol peuvent se regrouper selon plusieurs axes dont un pourrait être lié aux détails des étapes de construction en fonction de l'évolution des besoins articulée à l'évolution des techniques.

Un autre axe de recherche peut être basé sur la complémentarité des équipements et leurs interactions, par exemple la protection des avions en temps de guerre comprend aussi bien l'usage d'aérodromes leurres, l'usage d'aires de dispersion, de filets de camouflage, de construction de pistes de dessertes vers les bois voisins ainsi que l'usage de projecteurs pour le repérage des avions ennemis et la constitution d'écoles de DCA et l'installation de batteries de lutte anti aérienne...).

Le logement des hommes et la répartition des tâches entre personnel civil et personnel militaire conditionne également une partie des installations sur site. L'équipement des ateliers et des approvisionnements en munition et carburant sont également à mieux documenter.

Bibliographie

François 1994

FRANÇOIS (J.-J.), – *La guerre de 1939-40 en Eure-et-Loir*, tome 1, édition La Parcheminière.

Sauter ?

SAUTER (J.) – *Atlas historique des terrains d'aviation de France métropolitaine 1919-1947*, mémoire de l'aviation civile, Direction générale de l'aviation civile

<https://www.bibert.fr/index.htm>

GONDREVILLE (45), « LE BAS DE LA GARENNE »

Code Insee : 45158

Parcelle cadastrale : ZS 21 ; 22 ; 24 ; 37 ; 41 ; 40 ; 39 ; 58 et 11

Coordonnées Lambert 93 : X = 673540 ; Y = 6772850.

Auteurs notice : François Capron (rédaction, mise en forme de la notice), Antoine Le Boulaire (rédaction, détermination de la structure et sites de comparaisons), Olivier Bauchet (recherches en archives).

Chronologie : Seconde Guerre mondiale et plus certainement entre juin 1940 et 1944.

Nature des vestiges : une station d'écoute allemande.

Description et données archivistiques :

Les vestiges de cette installation sont connus grâce à trois sources : un plan réalisé dans la seconde moitié de l'année 1945³², conservé aux archives du Service Historique de la Défense (SHD) à Vincennes (94), une photographie aérienne de 1948 produite par l'IGN et une décision de destruction de 1962 dans le dossier du SHD.

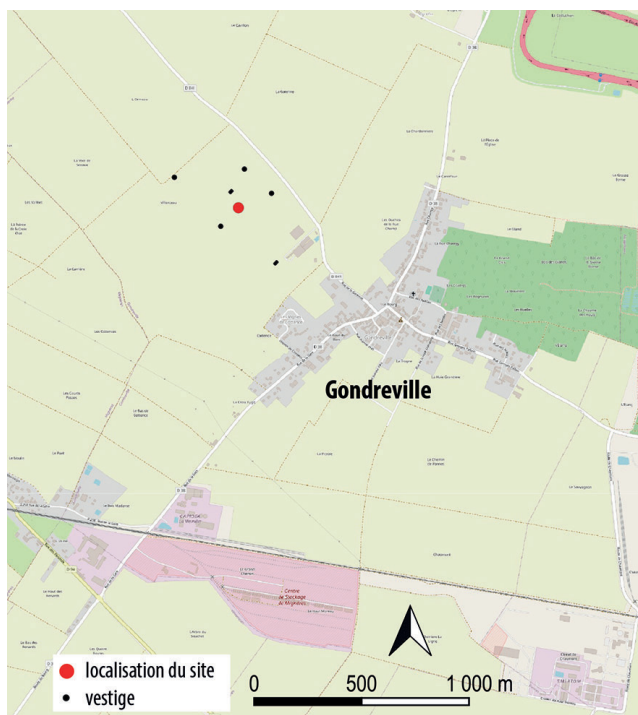
La consultation du plan, bien que contenant peu d'informations, a conduit à la découverte de la photographie aérienne.

Le dossier contenant le plan est daté du 1er octobre 1945 ; il récence la liste des ouvrages construits par les allemands dans le Loiret. Ce document est conservé au SHD sous la cote GR 3 V 815

Pour Gondreville, il indique l'existence « d'appareil de repérage » qui sont décrits comme « plusieurs appareils disséminés de dimensions différentes et complètement inutilisable » (fig. 126 et 127).

Ce plan n'est donc ni daté ni signé, mais mentionne la commune de Gondreville et porte le titre : « plan des ouvrages militaires construits par les Allemands ». Il y figure cinq aménagements situés au nord-ouest du bourg : « n° 1 et 2 : appareils d'écoute ; 3 : pylônes et antenne ; 4 : matériel ; 5 : central téléphonique ».

► **Fig. 126** Localisation des lieux étudiés sur un fond cartographique au 1/25 000. Fond de carte par OpenStreetMap France, sous licence CC BY-SA ; données © les contributeurs OpenStreetMap, sous licence ODbL.



32 Ce plan n'est pas daté mais dans ce dossier, il est joint à une réponse à une note du 20 août 1945. Cette réponse est datée du 1er octobre 1945. La réalisation du plan est donc à situer entre ces deux dates.



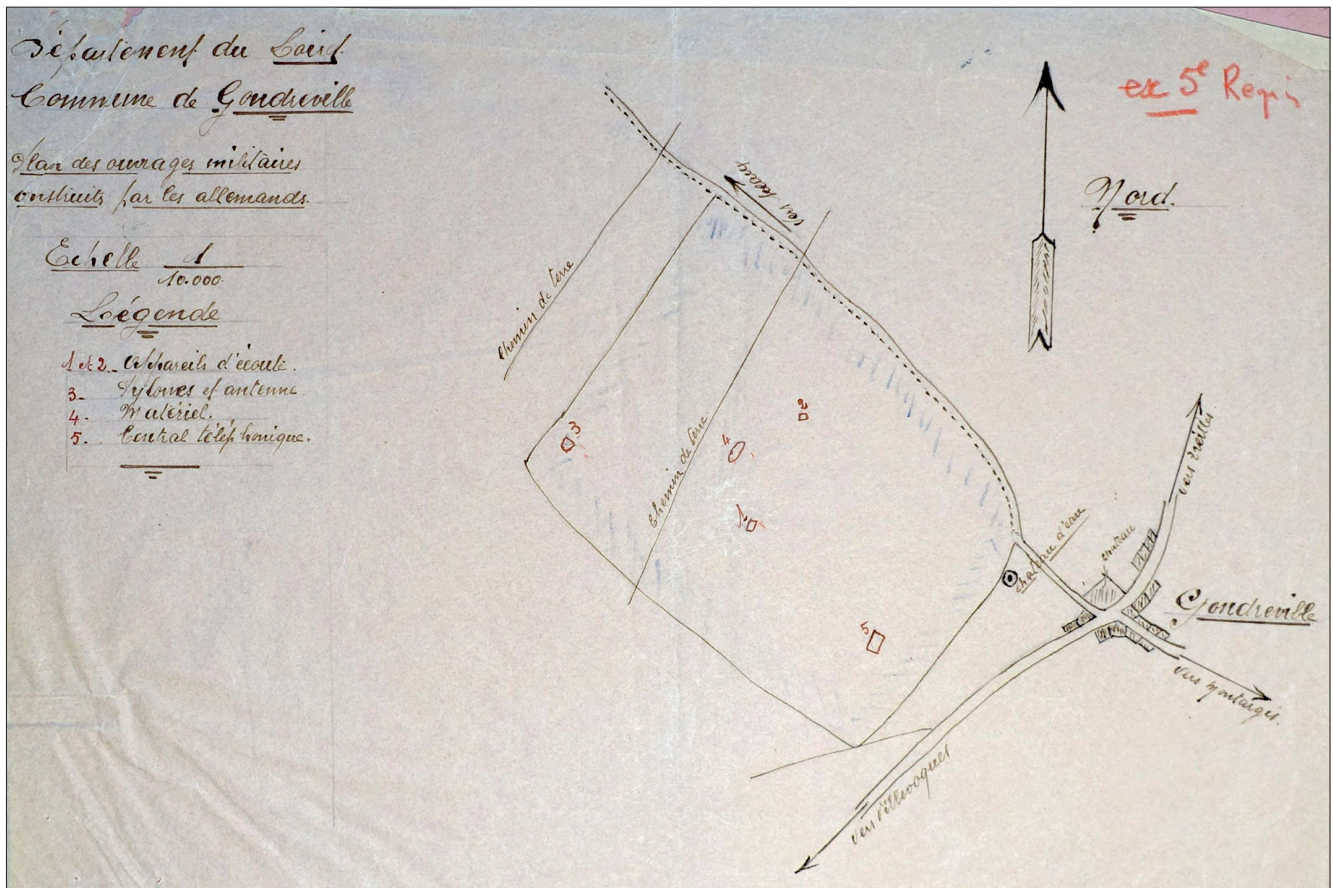


Fig. 127 « Plan des ouvrages militaires construits par les Allemands » à Gondreville (45). Document conservé au SHD sous la cote GR 3 V 815.

Le cliché aérien, daté du 8 septembre 1948 et mis en ligne par l'IGN, permet d'enrichir les connaissances sur cet ensemble³³ (fig. 128). On y observe clairement une construction centrale (probablement un bâtiment) à l'emplacement désigné comme « matériel » sur le plan. Ce bâtiment mesure approximativement 20 mètres de long sur 10 mètres de large (mesures estimées à partir de la photo géoréférencée dans un SIG). Quatre autres éléments, situés autour de cette construction et approximativement alignés sur les points cardinaux, semblent organisés en deux paires, chaque paire étant disposée de part et d'autre d'un axe passant par le bâtiment central.

Au nord et au sud, respectivement à 120 m et 170 m du bâtiment, se trouvent les points 2 et 1, identifiés sur le plan comme des « appareils d'écoute ». À l'ouest et au sud, à 270 m et 200 m de la construction centrale, se trouvent d'autres éléments, dont un seul est désigné sur le plan comme « pylônes et antenne ».

Un cinquième aménagement, localisé au sud-est, à environ 400 m du bâtiment central, correspond au n°5 du plan : le central téléphonique.

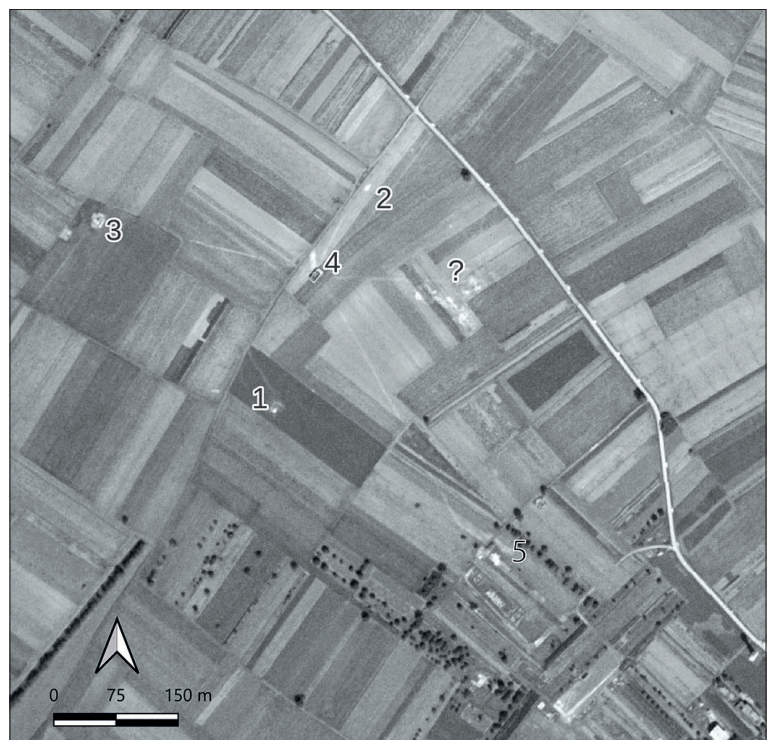


Fig. 128 Extrait du cliché aérien daté du 8 septembre 1948 à Gondreville (45). Consulté sur <https://remonterletemps.ign.fr/>. Document « IGNF_PVA_1-0_1948-09-08_C2618-0061_1948_F2218-2618_0058 ».

33 Consulté sur <https://remonterletemps.ign.fr/>. Document « IGNF_PVA_1-0_1948-09-08_C2618-0061_1948_F2218-2618_0058 ».

Sur le cliché, on distingue des lignes plus claires rayonnant depuis la structure centrale vers les aménagements périphériques, ce qui pourrait indiquer l'existence de réseaux souterrains (probablement des câbles).

Sur cette photographie aérienne, la structure centrale ne présente que ses quatre murs ; il est donc permis de s'interroger sur le degré d'achèvement du dispositif à cette époque.

Un courrier du 31 décembre 1962, conservé dans les archives du SHD, notifie au propriétaire de cette parcelle la décision de l'armée de permettre la destruction de « l'ouvrage consistant en une plateforme [bétonnée] ayant supporté des appareils de repérage ». Les clichés aériens plus récents semblent indiquer que l'ensemble des aménagements a bien été détruit. Un contrôle au sol des aménagements semble donc impossible.

Éléments de comparaison :

Sur la base des éléments disponibles, cet ensemble semble correspondre à une station d'écoute. Il présente des similarités avec un poste de radiogoniométrie étudié près de Nantes (CHAZETTE *et al.* 2021 : 191-194).

La station des « Petites Bauches », située à proximité de l'aérodrome de Château-Bougon, est un poste de radiogoniométrie de type Adcockpeiler. Ce type de dispositif se compose d'un émetteur fixe installé dans un bâtiment en béton qui abrite les appareils, entouré de cinq antennes montées sur des plots en béton disposés en croix (une antenne centrale et quatre périphériques).

L'objectif de cette installation était de localiser la position des avions. Elle était reliée à un central de transmission et protégée par des casemates défensives. Ce dispositif « en dur » est peut-être spécifique au littoral atlantique.

Plus près de nous, à Pierrefitte-sur-Sauldres (41), par exemple, une mitrailleuse était dissimulée dans une haie pour la protection du radar (AUGER, HEUDE 2009 : 80). Cela permet la défense du site mais n'est pas observable sur un cliché.

Un autre exemple comparable est la station d'écoute H-Peiler Peildorf de Callenville (14), (CHAZETTE 2015 : 91-92). Cette installation comprenait un abri de transmissions, entouré de trois antennes implantées sur quatre plots formant un triangle, ainsi que des structures annexes (abri, WC, garage, etc.). Cette station avait pour mission d'intercepter et d'analyser les communications alliées.

La station d'écoute de Gondreville ne figure dans aucune des bases de données que nous avons consultées³⁴. Les informations succinctes fournies par le plan ne permettent pas, à ce stade de la recherche, d'identifier le nom de la station, les équipements qu'elle utilisait, ni sa fonction précise.

Bibliographie

Auger, Heude 2009

AUGER F., HEUDE B., « Le «camps de l'Epinière», station allemande de radars «Brillen-schlange», à Pierrefitte-sur-Sauldre (Loir-et-Cher), Décembre 1942 - août 1944 », *Bulletin du groupe de recherches archéologiques et historiques de Sologne*, 31, pp. 44-92.

Chazette, Paich 2015

CHAZETTE A., PAICH B., *Stations radar et radio-navigation sur le Mur de l'Atlantique. Spécial Normandie d'Antifer à Granville*, Vertou : Éditions Histoire et fortifications.

Chazette *et al.* 2021

CHAZETTE A., PAICH B., LOURDAIS-CLENET A., *Nantes 1940-1944 sous l'occupation allemande. Base arrière du mur de l'Atlantique*, s.l. : Histoire & Fortifications.

34 Les TTD (Tactical Target Dossiers) et http://www.atlantikwall.info/radar/france/rf_.htm

CACHES D'ARMES

MAILLÉ (37) « DIAGNOSTIC LGV SEA2 - PHASE 111 » - UNE CACHE D'ARMES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE.

Code Insee : 37 174142

Parcelle cadastrale : D0444

Coordonnées Lambert 93 : X : 515 779,78 ; Y : 6 661 728,00

Auteur : Jean-Marie Laruaz (CD 37, Sadil)

Contexte archéo : diagnostic archéologique, en lien avec l'aménagement de la LGV Tours-Bordeaux .

Chronologie : 2^{nde} Guerre Mondiale

Nature des vestiges : cache d'armes

Description :

- Localisation : Dans un ancien bois (défriché à l'occasion des travaux de la LGV), situé non loin du bourg de Maillé.
- Morphologie : dépôt d'objets dans une fosse peu profonde (dans la terre végétale)
- Comblement : non documenté
- Mobilier : 80 objets, réunis en 27 lots : armes à feu, armes blanches, munitions, équipements

A l'occasion d'un diagnostic réalisé lors de l'aménagement de la LGV Tours-Bordeaux, en 2011, une cache d'arme a été mise au jour (fig. 129). Les objets ont été découverts dans le tas de déblais. Ils étaient manifestement enfouis à très faible profondeur dans la terre végétale, rien ne nous avait alerté sur leur présence au cours de ce premier passage. Nous avons alors procédé à de nouvelles passes mécaniques à l'endroit que l'engin venait de décapé, mais ces recherches sont restées infructueuses. Dans un troisième temps nous avons réalisé un ramassage le plus systématique possible de tous les objets présents dans ces déblais. Constatant la présence de petits artefacts, nous avons fait ultérieurement la demande d'une autorisation pour l'utilisation d'un détecteur de métaux. Cette opération s'est avérée fructueuse car elle a permis de mettre au jour de nombreux autres éléments. Pour finir, le secteur étant vierge de vestiges, nous avons procédé à une extension assez large autour de la découverte afin de nous assurer de son caractère isolé. Ce qui était le cas. Si la nature sableuse du substrat a permis de conserver l'intégrité physique de presque tous les objets, l'excavation dans laquelle ils ont été enfouis n'a en revanche pas du tout pu être perçue.



Fig. 129 Localisation de l'opération de diagnostic (J.-M. Laruaz, CD 37, Sadil)

Au terme des investigations, fouille et détection additionnées, le nombre d'objets découvert sur place s'élève à quatre-vingt-six. Quatre-vingts d'entre eux, des armes, des munitions ou des équipements, peuvent être associés au sein d'un même dépôt constitué dans des conditions que nous aborderons ultérieurement. Afin de faciliter leur étude, ces objets ont été réunis sous des numéros de lots correspondant à des ensembles homogènes (munitions identiques, différents éléments d'un même objet, etc.), soit 27 lots. Malgré l'oxydation importante des parties métalliques et la détérioration quasi complète des parties en bois, leur identification est possible. Il s'agit de trois sabres ; de six baïonnettes ; de deux fleurets ; de deux cannes-épée ; de deux revolvers et d'un fusil ; d'un casque à pointe prussien et d'un manche de cravache ; ainsi que de plusieurs dizaines de cartouches et de quatre chargeurs (fig. 130). Ils peuvent être classés en différentes catégories : armes à feu, armes blanches, munitions et équipements ; mais également selon un critère militaire ou civil, ou bien selon leur nationalité (fig. 131). Les armes à feu et les munitions ont fait l'objet d'une étude approfondie, réalisée par J. Anglade, qui a permis, notamment, d'établir leur statut (militaire, civil) et leur période d'usage.

	Armes à feu	Armes blanches	Munitions	Équipements	total
Militaire		10	34	1	45
Civil	3	4	25		32
Indéterminé			2	1	3
total	3	14	61	2	80
Français	1	11	43		55
Allemand		1		1	2
Indéterminé	2	2	18	1	23
Total	3	14	61	2	80

Fig. 131 Classement des objets selon leur typologies et leur nationalité (J.-M. Laruz, CD 37, Sadil)

L'objet le plus ancien qui appartienne à ce dépôt est un sabre d'abordage de la marine française dont le modèle date de 1811 (Lot 17). Le plus récent quant à lui est une cartouche de revolver qui indique une production dans le premier trimestre de l'année 1915 (Lot 10). Signalons néanmoins que les deux revolvers mis au jour, dont les modèles datent de la fin du XIX^e s., sont encore en vente dans des catalogues manufrance datés des années 1930 (Lots 1 et 5). Les autres objets ont tous une datation comprise entre ces deux terminus. Certaines caractéristiques permettent d'offrir une datation plus précise. Ainsi les sabres d'officiers d'infanterie français avec fourreau en tôle d'acier à un seul anneau sont produits seulement à partir de 1885 (Lots 13 et 14). Par ailleurs, le casque prussien correspond au modèle 1898/1905, porté par l'armée allemande jusqu'en 1916 seulement, car il sera remplacé ensuite par un casque métallique, beaucoup plus efficace pour la guerre en tranchée (Lot 27). En somme, le dépôt à visiblement été constitué sur une période assez longue, et pas à l'occasion d'un conflit particulier, même si beaucoup des objets datent du début de la première guerre mondiale.

L'enfouissement de ces objets répond a priori à un caractère d'urgence. En effet, bien que les conditions de la découverte ne soient pas optimales, il est exclu que ces objets aient été conditionnés méticuleusement. Leur mise en terre s'est effectuée à faible profondeur dans la terre végétale. Ils ont pu être entourés d'un linge, mais certainement pas mis dans un coffre dont des éléments auraient à coup sûr été découverts (au moins des ferrures ou des clous). Autre élément indiquant un enfouissement rapide est le fait que le sabre-baïonnette de type Chassepot a été découvert hors de son fourreau (Lot 18). Enfin, si certaines cartouches étaient a priori emballées dans leur conditionnement d'origine (traces de papier caractéristiques sur certaines cartouches du lot 9), d'autres ont visiblement été déposées sans protection.

La réunion de ces objets correspond plutôt à une vitrine familiale qu'à la collection d'un amateur. En effet, pris séparément ces objets ne constituent pas des objets d'art (le sabre d'abordage porte une trace de coup ancienne). On y voit plutôt l'œuvre d'une famille d'ascendance militaire (sabres français), de rang social élevé (d'après les fleurets d'escrime au décor raffiné), et adepte d'auto défense (cannes-épée, revolvers). Les deux armes allemandes (casque à pointe et baïonnette de type Mauser modèle 1905), constituent quant à elles un vraisemblable trophée militaire.

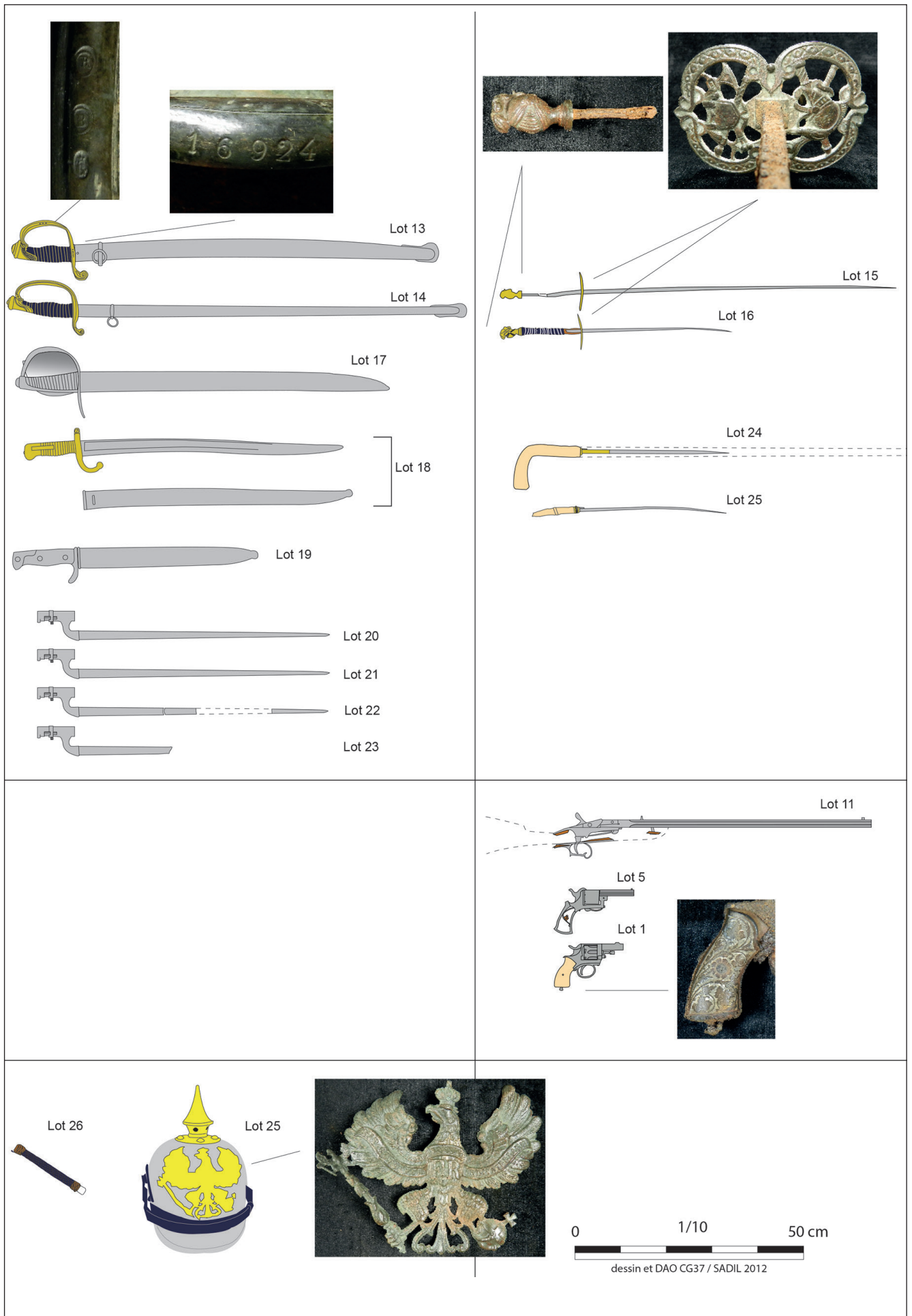


Fig. 130 Planche récapitulative du mobilier constituant le dépôt (DAO J.-M. Laruzac, CD 37, Sadil)

Données archivistiques :

Une simple recherche d'archive met en évidence que le propriétaire de ce bois durant l'entre-deux guerres est la famille Dépinoix, résidant au château de la « Tourbalière » (commune de la Celle-Saint-Avant), situé à quelques centaines de mètres seulement du lieu de la découverte (fig. 134). Maurice Dépinoix est un artiste Maître Verrier dont les productions (flacons notamment) sont aujourd'hui prisées dans les salles de vente. Constant Dépinoix, qui a repris l'entreprise familiale fondée en 1846, est l'une des figures de l'industrie française d'après-guerre. Au moins l'un de ses fils, Raoul, a participé à la première guerre mondiale. Cité à l'ordre de la division, il est mort au champ d'honneur à la bataille de la Somme en 1916. Les aspects aristocratiques et martiaux qui caractérisent ce dépôt s'appliquent donc également à cette famille, ce qui nous conduit à envisager qu'elle soit à l'origine de cette collection et de sa mise en terre.

Qu'elles peuvent avoir été les raisons d'enfouir ces objets ? L'explication la plus probable est liée aux événements de la seconde Guerre Mondiale. En effet, suite aux lois édictées par le régime de Vichy, la détention des armes devint strictement règlementée et celles-ci durent désormais faire l'objet d'une déclaration en mairie : décrets-loi du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions ; ordonnances du 10 mai 1940 et du 5 mars 1942 interdisant la détention des armes prohibées (source légifrance.gouv.fr). D'après le classement de 1939, plusieurs des armes constituant ce dépôt rentrent dans les catégories 6, 4, voire 1. L'ouvrage de C. Morin, qui aborde tous les aspects de l'occupation allemande en Touraine, grâce à un vaste dépouillement des archives départementales, nous offre plusieurs exemples éloquentes sur les conséquences de la possession d'armes dans cette période (MORIN 1996). En premier lieu, la détention d'armes est un des principaux motifs de dénonciation auprès des autorités allemandes (*ibid* : 89). Souvent, les détenteurs d'armes dénoncés sont les propriétaires d'un fusil de chasse, qu'ils ne souhaitent pas perdre. Il s'agit aussi parfois d'armes de collection. C. Morin rapporte ainsi le cas d'un habitant de Tours qui avait conservé « le revolver de son lieutenant, tombé à ses côtés en 1914 (...) pour lequel il n'existait pas de munitions ». L'accusé fut condamné à quatre ans de réclusion (*ibid* : 90). La détention d'armes blanches est également surveillée avec vigilance. Il est par exemple remarquable qu'à l'occasion de la réquisition d'un appartement par les Allemands situé rue de l'Alma à Tours, le propriétaire des lieux se soit vu autoriser à venir récupérer ses effets personnels, à l'exception d'un sabre remis à la Feldgendarmerie (*ibid* : 132). A la lumière de ces quelques exemples, on peut vraisemblablement penser que les soldats allemands auraient considéré les armes décrites ici, comme un véritable arsenal.

Par ailleurs, le secteur géographique de Maillé, situé à proximité de la ligne de chemin de fer Paris-Bordeaux et non loin de la ligne de démarcation, est particulièrement mouvementé à cette période (fig. 4). Ainsi des soldats allemands sont logés jusqu'en 1941 à Maillé et un camp d'intendance militaire (HSTV Nouâtre - Verpflegungsausgabestelle Tours) est occupé à Nouâtre (VIVIER 1990 : 73). Ce camp (créé en 1917 pour les forces nord-américaines et actuel 12e BSMAT), est un entrepôt d'approvisionnements et de munitions. Il est occupé par trois cents allemands. Les archives relatives à cette garnison sont disponibles aux archives de Touraine, et contiennent notamment des informations sur les cantonnements (Archives de la *Feldkommandantur* Z VII 3). L'occupation s'est déroulée dans des conditions particulièrement difficiles, caractérisées par un harcèlement assidu des résistants (attentats sur les lignes de chemin de fer notamment). Cette situation a connu un épisode tragique, en août 1944, avec le massacre organisé d'une partie de la population civile du village de Maillé (CHEVEREAU, FORLIVESI 2007). Cent vingt-quatre personnes ont ainsi été assassinées, essentiellement des femmes et des enfants, sur une population totale de quatre-cent-quatre-vingts personnes. Cinquante-huit maisons, sur les soixante que comprenait le bourg, ont été endommagées, voire détruites.

La mise au jour de cette cache d'armes, située à seulement 3 km du bourg de Maillé et du camp de Nouâtre, non loin de la ligne de chemin de fer et de la route de Chinon (elle-même empruntée par allemands), trouve donc un sens particulier. On imagine en effet l'inquiétude que pouvait susciter la possession d'armes non déclarées, d'attributs d'officiers français et encore plus du trophée que représente le casque à pointe... Très tôt après la débâcle, un réseau de résistance organisé s'est mis en place afin de cacher des armes : le service du Camouflage du Matériel Militaire (CDM) (DE LOISY 2010). Cette cache, en raison de son caractère hétéroclite, ne rentre vraisemblablement pas dans cette catégorie. Il s'agit plus vraisemblablement d'un geste isolé et pragmatique, mais que l'on peut pourtant assimiler à un acte de résistance passive.

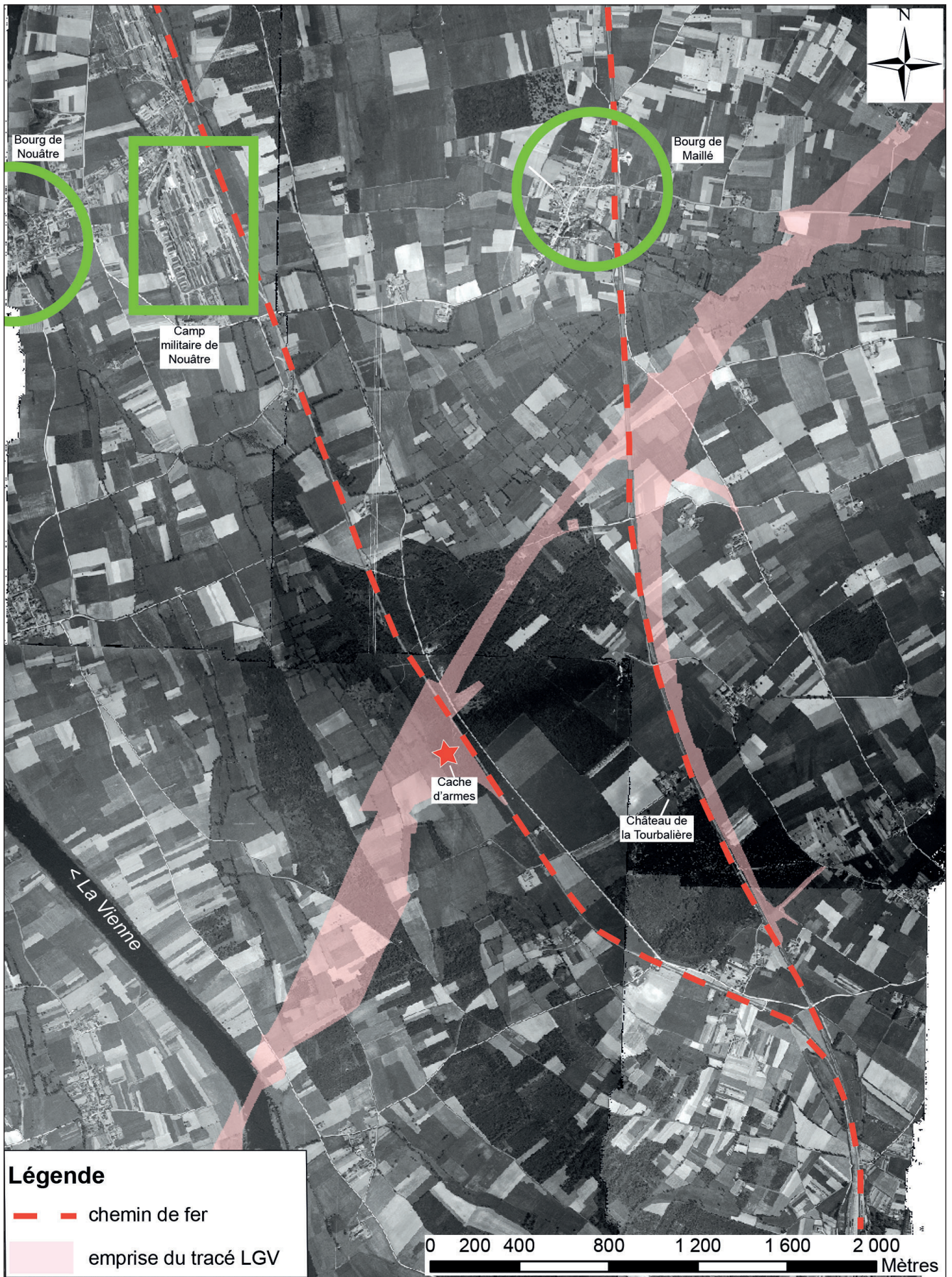


Fig. 134 Localisation de la cache d'armes, du camp de Nouâtre, du château de la « Tourbalière » et du bourg de maillé, sur un cliché de l'IGN daté de 1950 (J.-M. Laruzat, CD 37, Sadil)

Bibliographie

Chevereau, Forlivesi 2007

CHEVEREAU (S.), FORLIVESI (L.) - Histoire et mémoire d'un massacre : Maillé, Indre-et-Loire, Actes du colloque « La répression en France à l'été 1944 », organisé par la fondation de la résistance et la ville de Saint-Amand-Montrond, Saint-Amand-Montrond, Juin 2005, ed. électronique, Fondation de la Résistance, Paris.

De Loisy 2010

DE LOISY (P.) - *La première résistance, le camouflage des armes : les secrets du réseau CDM, 1940-1944*, Collec. His-toire et Mémoires combattantes, ed. L'Esprit du Livre, 400 p

Laruaz 2012

LARUAZ (J.-M.) avec la collaboration de ANGLADE (J.), FAHR (A.), MILLET-RICHARD (L.-A.) ET TROUBADY (M.) - *Nouâtre, Maillé (Indre-et-Loire), "LGV SEA 2" (Phase 111) - rapport final d'opération de diagnostic archéologique, réalisé du 12 mars au 13 juillet 2012*, Conseil Général d'Indre-et-Loire, SRA Centre, Orléans, 2012. 136 p.

Morin 1996

MORIN (C.) - *Les Allemands en Touraine 1940-1944*, sous la direction de C. Croubois, éditions CLD, Chambray-lès-Tours, 235 p

Vivier 1990

VIVIER (R.) - *Touraine, 39-45, Histoire de l'Indre-et-Loire durant la 2^e guerre mondiale*, éditions CLD, Chambray-lès-Tours, 378 p.

TOURS (37), ZAC DES CASERNES BEAUMONT

Code Insee : 37261

Parcelles cadastrales : section ER, parcelle 723 (actuelles 728, 760, 777, 778, 779, 826 à 829 et 835).

Coordonnées Lambert 93 : X = 524500 ; Y = 6700650

Auteur notice : Alexis Raymond, Archeodunum

Diagnostic : dirigé par Nicolas Fouillet (Inrap), du 9 mai au 21 juillet 2017, préalablement à l'aménagement de la ZAC des Casernes Beaumont-Chaveau

Fouille : dirigée par Philippe Blanchard (Inrap), du 19 septembre 2022 au 16 décembre 2023.

Chronologie : Seconde Guerre mondiale

Nature des vestiges mis au jour lors du diagnostic : munitions, tranchées-abri de la Défense passive.

Nature des vestiges mis au jour lors de la fouille : matériel militaire, munitions, armes, tranchée-abri.

Localisation : Lieu-dit des Casernes Beaumont-Chaveau, situées rue du Plat d'Étain à Tours (fig. 135).

Description :

Lors du diagnostic, quatre creusements contenant du mobilier contemporain ont été mis au jour (F519, F521, F646 et F656). Ces creusements, identifiés comme infrastructures de la Défense passive, ont été relevés en plan sans faire l'objet d'une étude approfondie en raison de la présence de caches d'armes à proximité immédiate.

Morphologie : Aucune des structures n'a été observée dans son intégralité, ce qui ne permet pas d'estimer leur plan. F519 présente une extrémité nord en « T ».

Métrologie :

Longueur observée : 6 à 9,5 m respectivement pour F519 et F521 (les deux seules observées sur un tronçon long).

Largeur observée : 1,3 m pour F656, 1,5 m pour F519, 1,6 m pour F 521 et 1,78 m pour F 646.

Profondeur observée : 1,5 m (F519 et F521), 1,6 m (F646) et 1,75 m (F656).

Complements : Les complements de ces tranchées sont relativement similaires, décrits par Nicolas Fouillet comme hétérogènes et vraisemblablement réalisés massivement et rapidement. Le boisage des parois de la tranchée F646 était partiellement préservé.

Mobilier : Une excroissance de la tranchée F656 contenait des munitions datées de la Seconde Guerre mondiale, à savoir des munitions et des caisses de grenades. La tranchée F521 contenait pour sa part des objets en fer non identifiés ainsi que des bouteilles en verre non soufflé et une grenade à manche allemande.

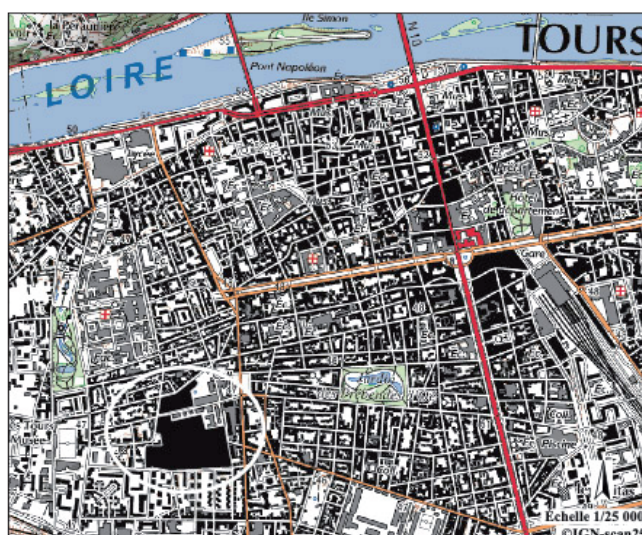


Fig. 1 Localisation de la zone diagnostiquée sur un fond cartographique de l'IGN. © Nicolas Fouillet, Inrap.

Interprétation :

Nicolas Fouillet a émis l'hypothèse de tranchées de la Défense passive creusées pendant la Seconde Guerre mondiale. Au vu des comblements, du mobilier et de leur métré-morphologie, tout semble en effet indiquer qu'il s'agit d'aménagements défensifs tels qu'il en existe en différents endroits de la ville de Tours.

Données de photo-interprétation :

Les photos aériennes disponibles qui offrent une vision de Tours en 1944 permettent de confirmer l'existence de tranchées dans certaines zones de la ville, à l'image de celles visibles à proximité de la gare de Saint-Pierre-des-Corps (fig. 136) ou en périphérie de la ville (fig. 137). La couverture photographique ne permet toutefois pas de détecter des aménagements de ce type dans les casernes Beaumont, même si elle montre que le secteur a été épargné par les bombardements.



Fig. 136 Extrait d'une photo aérienne du secteur de la gare de Saint-Pierre-des-Corps d'août 1944, cliché n°4016, © IGN Remonter le temps.



Fig. 137 Extrait d'une photo aérienne du secteur nord du pont Napoléon de Tours, août 1944, cliché n°3008, © IGN Remonter le temps.

Description du matériel mis au jour lors de la fouille :

Les investigations archéologiques ont été marquées par la découverte d'une douzaine de caches d'armes si l'on prend en compte les deux opérations, dont neuf pour la fouille (fig. 138). Le mobilier exhumé variait selon les caches, onze d'entre elles ont livré principalement des munitions et des armes tandis que la douzième se composait d'une caisse de bouteilles en grès contenant de la bromacétone. Une quantité importante de cartouche variée (1,5 tonne environ) a été mise au jour, sur laquelle nous ne reviendrons pas. Un total de 31 fusils Berthier modèle 1916, dont certains portaient encore les boucles voire des fragments de lanières, ont été sortis d'une cache. Leur état de conservation très médiocre n'a pas permis d'en tirer davantage d'informations. La crosse manquant de façon systématique, il est possible d'envisager que ces fusils aient été sabotés pour ne pas être récupérés par l'envahisseur lors de la Seconde Guerre mondiale.

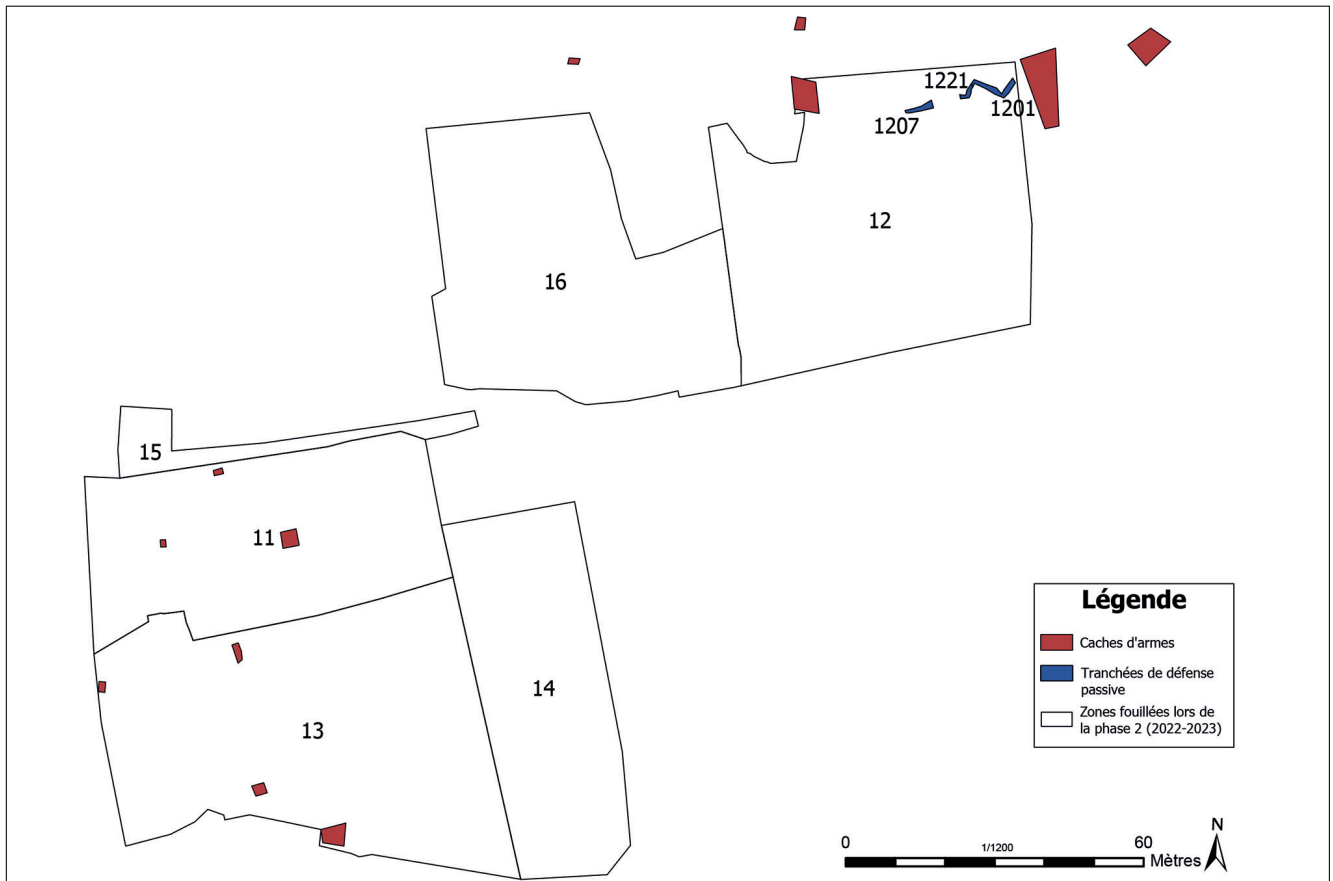


Fig. 138 Plan de situation des caches d'armes et de la tranchée-abri mises au jour lors de la fouille 2022-2023 des Casernes Beaumont. © Alexandre Viale, SADIL.

Un fusil anglais, Lee-Enfield (modèle Mark III) vient s'ajouter au total des armes. Lors de sa découverte, le canon était tordu et la crosse cassée, sans qu'il soit possible de dire s'il s'agit d'un phénomène taphonomique ou d'un sabotage volontaire. Signe de la présence d'autres armes sur la caserne, 22 chargeurs de Sten et 10 chargeurs de Bren sont apparus lors de l'ouverture d'une cache. Certains chargeurs étaient flanqués de tissu pris dans la corrosion, signe d'une conservation probable dans un sac (disparu).

Une centaine de baïonnettes a été exhumée d'une cache, conservées dans des caisses en bois. La plupart sont des modèles de sabre-baïonnette (fig. 139) (non identifiés) mais au moins quatre rosaliés, dont une avec fourreau (fig. 140), faisaient partie du lot. Concernant les engins pyrotechniques, 60 grenades françaises modèle 1937, 170 grenades allemandes modèle 24, 5 mines magnétiques anti-char et 10 mines-S ont été identifiées dans différentes caches.



Fig. 139 Trois sabres-baïonnettes mis au jour dans la cache contenant toutes les baïonnettes. © Michaël Beigneux, Service des Archives Départementales d'Indre-et-Loire.

La détermination du matériel, notamment pyrotechnique, a été réalisée *in situ* par Yves Lacaf, démineur présent lors du décapage au cours de la fouille.

Plus remarquable, les caches ont également livré des objets de la vie quotidienne du soldat. Une gamelle en aluminium contenant un livre en espagnol a ainsi été mise au jour à proximité d'une cache contenant des munitions. Enfin, des ampoules de médicament, de petites fioles en verre et un pot à crème en opaline ont été exhumés dans la partie sud de la fouille (fig. 141).

Une tranchée de Défense passive a également été mise en évidence à proximité d'une cache, formée de trois entités considérées initialement comme trois structures (F1207, 1221 et 1201 en bleu sur la fig. 138). Le plan formé par l'assemblage de ces tronçons suggère une tranchée à crémaillère. La structure n'a été reconnue que tardivement et n'a donc pas fait l'objet d'une étude approfondie, seule l'échelle permet d'estimer sa longueur à au moins 20 m bien qu'elle soit certainement supérieure à ce total.



▲ Fig. 140 Baïonnette rosalie modèle 1886 et son fourreau, mis au jour dans la cache contenant les baïonnettes. On note que le manche est en laiton, indiquant une production entre 1914 et 1916 © Michaël Beigneux, Service des Archives Départementales d'Indre-et-Loire.

► Fig. 141 Détail du mobilier de la vie quotidienne mis au jour dans une cache. © Alexis Raymond.



Bibliographie

Fouillet *et al.* 2018

FOUILLET (N.), *et al.*, Tours, ZAC des Casernes Beaumont-Chauveau, rue François Richer, rue du Général Chanzy, rue du Capitaine Pougnon, rue Walvein et rue du Plat d'Étain (Tranches 1b et 2), Tours, Pantin : Inrap CIF, 2018.

Site de l'IGN Remonter le temps

MISSION N44000621 - Cliché IGNF_PVA_1-0_1944-08-12_CN44000621_1944_106G2154_4016

URL <https://remonterletemps.ign.fr/telecharger/?lon=0.704966&lat=47.379694&z=14&layer=pva&pointer=tr ue&year=1943&mission=N44000621>

MISSION N44000621 - Cliché IGNF_PVA_1-0_1944-08-12_CN44000621_1944_106G2154_3008

URL <https://remonterletemps.ign.fr/telecharger/?lon=0.620331&lat=47.384765&z=14&layer=pva&pointer=tr ue&year=1943&mission=N44000621>

VENDÔME (41), QUARTIER ROCHAMBEAU

Code Insee : 41269

Parcelles cadastrales : section AR, parcelles 146, 371p, 395p, 396p, 541, 543, 540p, 542p, 585 et 673.

Coordonnées Lambert 93 : X = 555545 ; Y = 6745111

Auteur notice : Alexis Raymond, Archeodunum

Diagnostic : dirigé par Philippe Blanchard (Inrap), du 21 septembre au 09 octobre 2015, dans le cadre du réaménagement du quartier Rochambeau.

Chronologie : Seconde Guerre mondiale

Nature des vestiges : Dépotoir contenant du mobilier militaire

Localisation : Le diagnostic s'est déroulé dans le quartier Rochambeau de la ville de Vendôme, à proximité immédiate de l'abbaye de la Trinité (fig. 142).

Description :

L'US 4036, identifiée comme une fosse dépotoir, a été mise au jour dans la partie est de l'excroissance sud-ouest de la tranchée 4 du diagnostic (fig. 143). Un plan de 1887 permet de constater que cette fosse se situe approximativement sur la position d'un ancien bâtiment militaire (nommé w'' sur la fig. 144). Le dépôt a pu être fait dans la cave du bâtiment ou dans l'espace laissé libre par ce dernier après sa démolition.

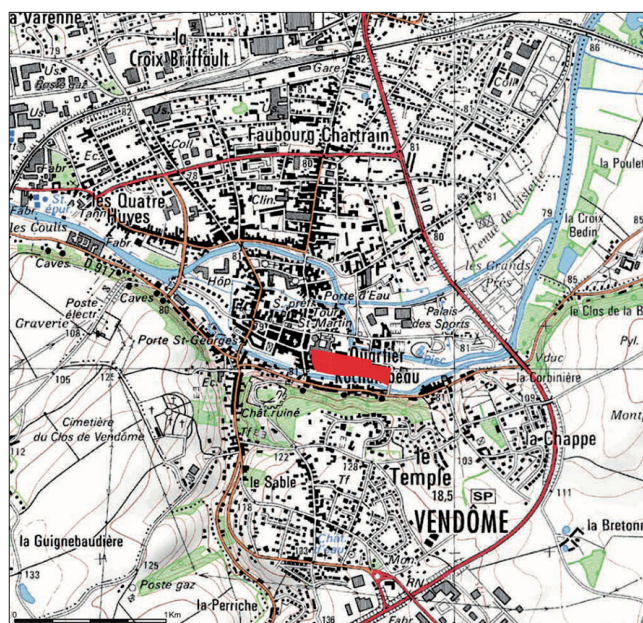


Fig. 142 Localisation de la zone diagnostiquée sur un fond cartographique de l'IGN. © Inrap.

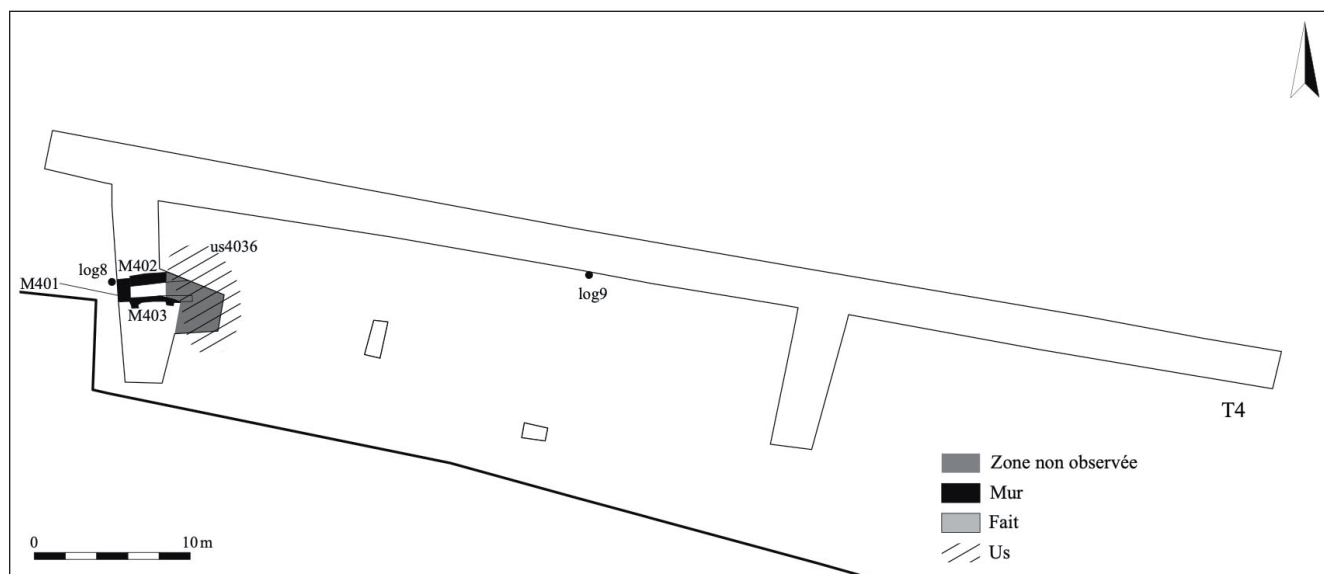


Fig. 143 Plan de la tranchée 4 et de ses structures. © V. Chollet, Inrap.

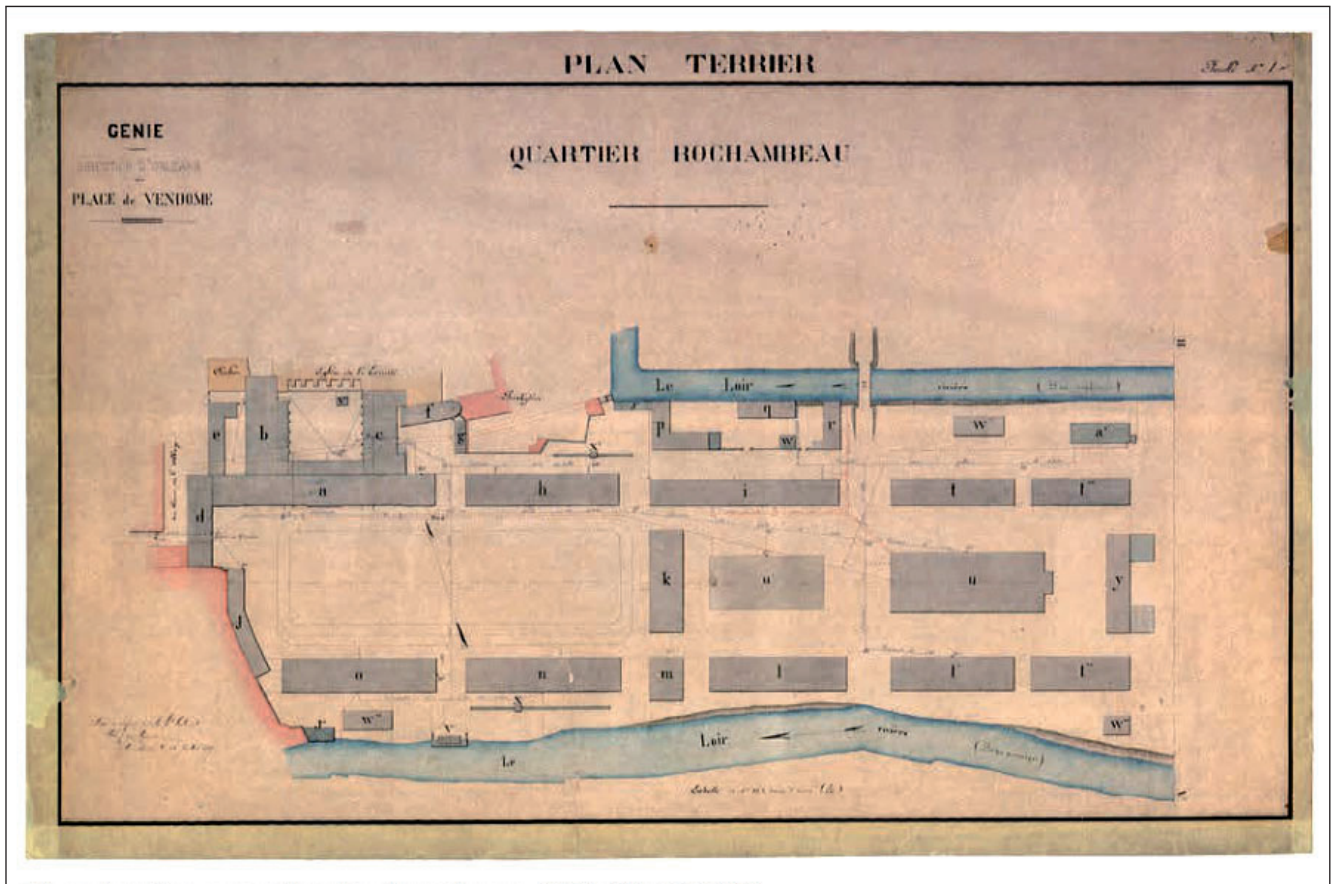


Fig. 144 Plan terrier du quartier Rochambeau du 15 juillet 1887 (Service Historique des Archives de la Défense, inv. 4VT 409). © Guilbaud sd, plan dans le rapport de diagnostic.

Morphologie :

La fosse en elle-même n'a pas fait l'objet d'une description dans le rapport de diagnostic. Le plan de la tranchée laisse envisager des dimensions approximatives de 8 m de long pour 4 m de large d'après l'échelle.

Mobilier :

Un lot de mobilier militaire se trouvait dans son comblement, pour un total de 12 fusils, un fourreau de sabre et un fourreau de baïonnette ainsi qu'un ensemble de douilles de munitions. Le mobilier a été étudié par Frédéric Pécoult (Inrap) dont nous reprendrons les informations dans cette notice. L'étude complète se trouve aux pages 129 à 146 du rapport.

Concernant les fourreaux (objets 1 et 2 de l'étude), il s'agit d'un fourreau d'une épée d'officier modèle 1882 en fer avec un anneau de bélière et d'un fourreau de sabre-baïonnette en fer avec un anneau de bélière, modèle 1892-1918.

Les fusils portant les numéros d'objet 3, 8 et 14 correspondent chacun à un fusil d'infanterie d'épaule mono coup de type GRAS. Pour le fusil 3, la grenadière est présente et deux marquages sont visibles : JH C 1681 (matricule) sur le canon et ML 187 sur le côté gauche de la boîte de culasse. Le fusil 8 est quant à lui marqué de BC et L sur le canon, correspondant à la manufacture de Châtellerault. Le fusil 14 est dans un état de conservation très médiocre avec un marquage effacé, même si son modèle (Gras Mlle 1874) a pu être identifié. À noter que ces trois fusils ont été mis au jour avec la bague de chargement enfoncée dans le canon (fig. 145).

Les fusils numéro 4 et 7 sont deux fusils d'infanterie d'épaule à culasse droite, modèle 1886 - M93. Le fusil 4 est marqué à l'identique N°17273 (n° de matricule) sur la culasse et le canon. Comme pour le fusil 4, le fusil 7 est marqué sur la culasse et le canon par son numéro de matricule, N°271720.

Les fusils 5 et 9 correspondent à des fusils d'infanterie d'épaule à culasse droite de modèle 1916, dotés d'un magasin de type Mannlicher. Le nettoyage du fusil 5 s'est avéré infructueux mais, pour le fusil 9, le nettoyage a permis d'apprécier le marquage St Etienne MLE M16 sur la culasse (fig. 146).

Le fusil 6 est un mousqueton d'artillerie à culasse calée à verrou fixe, modèle 1892. Le nettoyage de la culasse a permis de mettre en évidence le marquage St Etienne MLE 1892.

Enfin, les fusils 10, 11, 12 et 13 sont des fusils d'infanterie d'épaule mono coup à culasse droite, modèle 1874 ou de cavalerie 11mm GRAS. Les nettoyages des fusils 10 et 12 n'ont pas permis d'identifier de marquage. Le fusil 11 était marqué de la manufacture de Châtellerault, modèle 1874. Le fusil 13 est lui marqué MLE 1874. Une douille de munition de canon anti-aérien 25 mm a été mise au jour, marquée « 25 - 95 MR 33 938 HOTCHKISS » (fig. 147). Un lot de douilles de munition type Lebel ont également été observées, modèle 1886 à 1932.

Enfin, un bouton d'uniforme « à la grenade enflammée », ici avec 9 flammes, complète le lot. Ce bouton en cuivre équipait tous les régiments d'infanterie entre 1871 et 1914, avant que le cuivre soit remplacé par l'aluminium à partir de 1915 pour économiser les matériaux.

De la vaisselle a été mise au jour dans la structure, mais elle n'a pas fait l'objet d'étude.

Interprétation :

Il s'agit d'un lot homogène de fusils de l'armée française. Frédéric Pécoult souligne la diversité des modèles qui représente un début de typologie de l'armement individuel du fantassin français entre 1874 et 1940.

D'après l'auteur de l'étude et Philippe Blanchard, l'hypothèse la plus probable est qu'il s'agisse d'un dépôt réalisé autour de juin 1940, du moins pour les derniers éléments déposés, au moment de la déroute française. Les baguettes de chargement enfoncées dans les canons des fusils 3, 8 et 14 seraient un geste volontaire de sabotage, afin d'éviter que le matériel soit saisi par l'envahisseur.

Bibliographie

Blanchard *et al.* 2018

BLANCHARD (P.), *et al*, *Vendôme, Loir-et-Cher, Quartier Rochambeau, Tranche 1, Tours, Pantin* : Inrap CIF, 2016.

Guilbaud sd

GUILBAUD (L.), *Histoires de militaires à Vendôme*, catalogue d'exposition, Musée de Vendôme, sans date : non paginé.



Fig. 145 Détail de la baguette de chargement enfoncée dans le canon du fusil n°14. © F. Pécoult, Inrap.



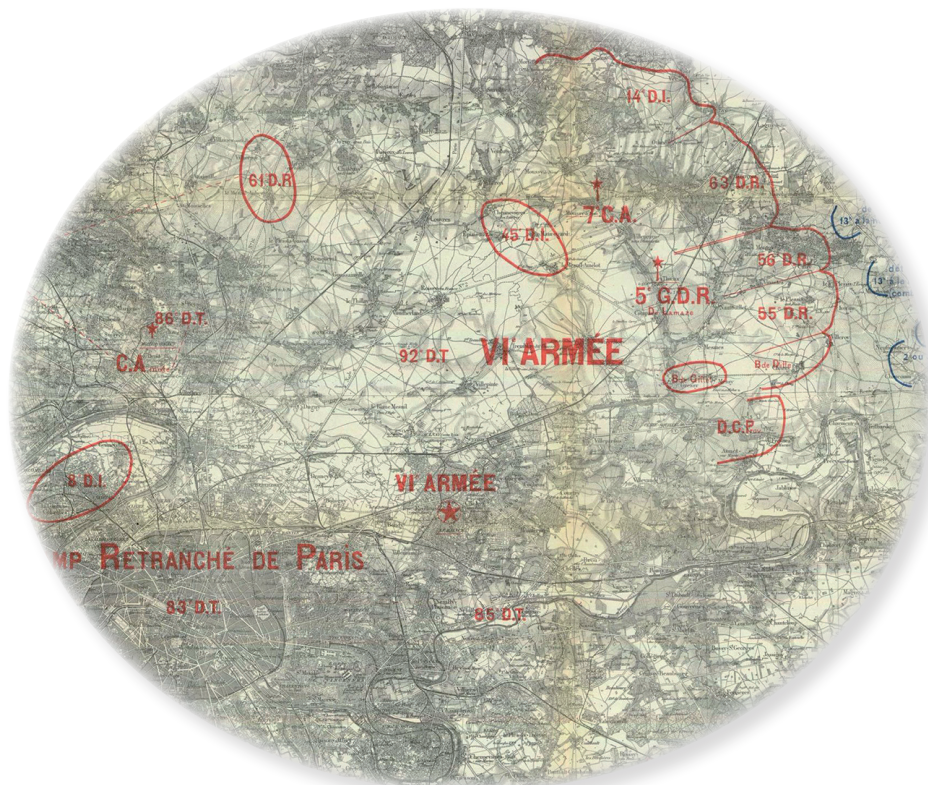
Fig. 146 Marquage sur la culasse du fusil n°9, observé après nettoyage. © F. Pécoult, Inrap.



Fig. 147 Marquage visible sur la base de la douille de munition de canon anti-aérien. © F. Pécoult, Inrap.

3. ARCHIVES ET SIG

*(M. Belarbi, R. Ancel, A. Battistini, D. Capps-Tunwell,
F. Capron, V. Martel)*



CARTOGRAPHIES DE LA PREMIÈRE BATAILLE DE LA MARNE – SEPTEMBRE 1914.

(M. BÉLARBI)

Dans le rapport d'année probatoire du PCR paru en février 2021, il avait été envisagé d'intégrer dans un SIG une cartographie détaillée de la première bataille de la Marne.

L'objectif était d'une part de pouvoir recouper cette cartographie avec les opérations archéologiques réalisées afin de rechercher d'éventuelles traces archéologiques de cette bataille, qu'elles aient été interprétées comme telles ou non.

Cette digitalisation des cartographies historiques doit permettre d'autre part de préciser les zones « sensibles », susceptible de livrer des vestiges de ces combats de septembre 1914

Ce travail a été engagé en 2025.

SOURCE UTILISÉE

Les cartes publiées dans les *Armées Françaises dans la Grande Guerre* (AFGG), mises en ligne par le Service historique de la Défense sur le site « Mémoire des hommes » ont été consultées.

Douze cartes intéressant l'actuel territoire francilien ont été sélectionnées.

Dans le tome I^{er} / 2^e volume – *La manœuvre et la retraite et les préliminaires de la bataille de la Marne*, 3 cartes ont été retenues :

- carte 62 (1/200000e), situation des VI^e et Ve armée et de l'armée britannique le 4 septembre 1914 en fin de journée
- carte 63 (1/80000e), situation de l'armée de Paris le 5 septembre
- carte 64 (1/200000e), situation de la Ve armée et de l'armée britannique le 5 septembre 1914 en fin de journée

Dans le tome I^{er} / 3^e volume – *La bataille de la Marne* / cartes, 9 cartes ont été retenues :

- 5 cartes (1/80000e) concernant la VI^e armée du 6 au 9 septembre 1914
- 4 cartes (1/80000e) concernant Ve armée du 6 au 9 septembre 1914

Ces cartes se caractérisent par des échelles variées, des codes visuels spécifiques (couleurs, hachures, symboles d'unités), des annotations manuscrites indiquant dates, heures, directions de mouvement, des découpages complexes basés sur les unités (armées, corps, divisions) (fig. 148 et 149).

Outre les positions des troupes et leurs mouvements, des zones spécifiques sont localisées : combats, positions organisées défensivement ou retranchements (pour les troupes allemandes), parcs d'artillerie...

Un travail d'interprétation, d'analyse et de structuration des données était nécessaire avant de les intégrer dans un SIG.

STRUCTURATION DES MÉTADONNÉES HISTORIQUES

Trois types d'entités géographiques normalisées ont été définies :

- Points (localisation précise d'unités, QG, positions d'artillerie...)
- Lignes (fronts, limites de secteurs, voies d'approche...)
- Polygones (zones de contrôle, zones bombardées, secteurs défensifs, zones de combats).

Afin de structurer les métadonnées historiques, chaque élément doit comporter des champs attributaires permettant d'identifier l'unité, de dater sa présence, de décrire le type d'entité militaire ou la nature de l'occupation du terrain, d'identifier la source documentaire.

Sur ces bases, le géoréférencement des cartes à partir de points de contrôle a été réalisé et la vectorisation des données engagée selon de trois couches vectorielles.

LES NOUVELLES COUCHES VECTORIELLES

Shapefile 1 : 1914_1918_armée_point.shp

Type : Point

Chaque point représente une localisation associée à une unité militaire (armée ou division) ou un point tactique important.

Attribut	Type	Interprétation
Id	int:6	Identifiant unique de l'entité
numero	str:20	Numéro de l'unité (ex. "6", "1", "D1")
abreviatio	str:50	Abréviation de l'unité (ex. "6 ^e A.")
nom	str:50	Nom complet de l'unité
abr_et_nom	str:100	Abréviation + nom (forme normalisée)
nature	str:50	Type d'unité (Armée, Corps, Division, etc.)

Shapefile 2 : 1914_1918_limites.shp

Type : LineString

Chaque ligne représente les lignes de front, les limites entre armées, les limites de secteurs.

Attribut	Type	Interprétation
Id	int:6	Identifiant
numero	int:5	Numéro de la ligne ou secteur
abreviatio	str:20	Abréviation de la limite
nom	str:50	Nom complet
type	str:100	Type de limite (front, jonction, etc.)
date_debut	date	Début de validité de la ligne
date_fin	date	Fin de validité
heure_debu	str:20	Heure précise si disponible
heure_fin	str:20	Heure de fin

Shapefile 3 : 1914_1918_positions.shp

Type : Polygon

Les polygones représentent des zones de position d'unités, des secteurs d'emplacement, des zones de combat ou d'emprise.

Attribut	Type	Commentaire
Id	int	Identifiant
Abréviati	str:30	Abréviation de l'unité
nom	str:50	Nom complet
abr_et_nom	str:100	Forme normalisée
date_debut	date	Début de présence
date_fin	date	Fin de présence
heure_debu	str:20	Heure de début
heure_fin	str:20	Heure de fin
observatio	str:100	Commentaires historiques
source	str:50	Document d'origine
nature	str:100	Type de position
type	str:100	Catégorie tactique
numero	str:20	Numéro de l'unité
Qui	str:20	Auteur ou unité concernée

PERSPECTIVES

Ce travail d'acquisition des données et de vectorisation devra être poursuivi.

Il permettra, au-delà d'une perception dynamique du champ de bataille, de définir des zones privilégiées conservant possiblement des vestiges de ces combats de septembre 1914, voire d'aider à l'interprétation de découvertes archéologiques.

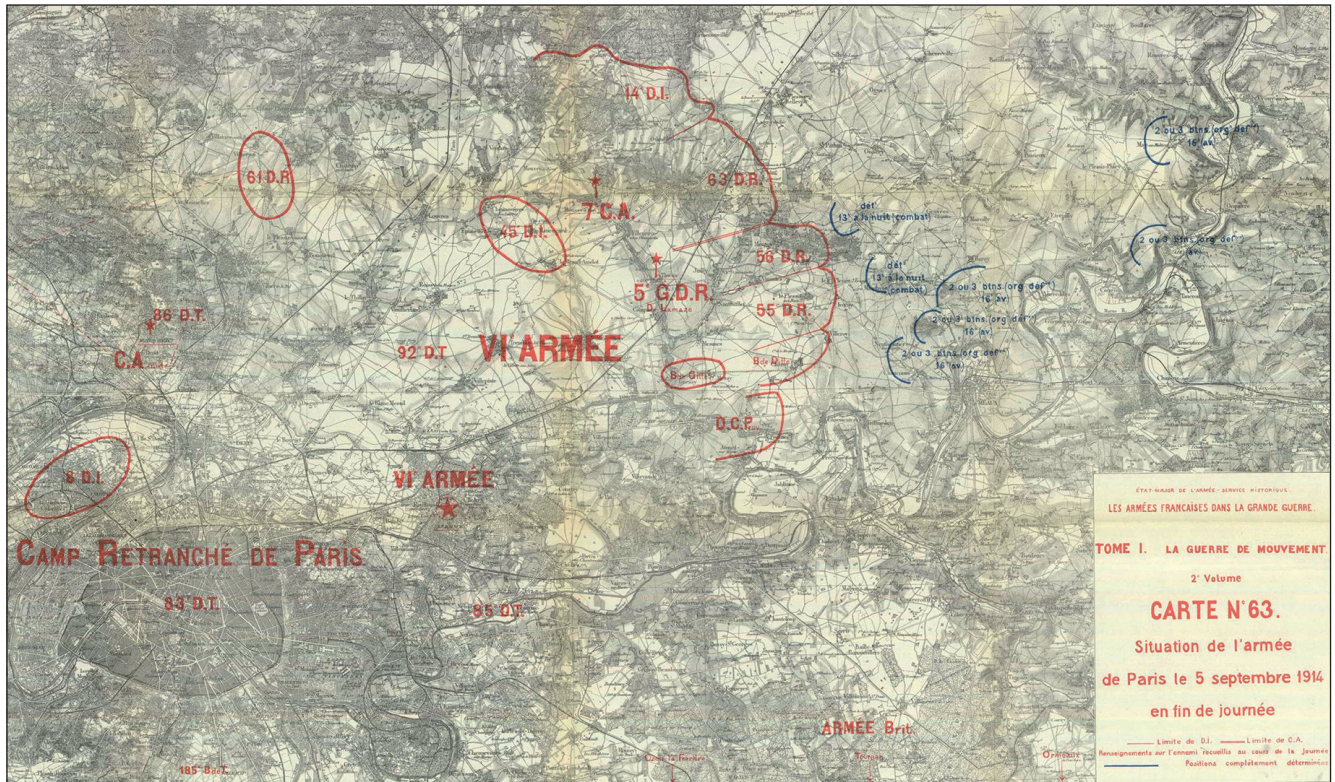


Fig. 148 Exemple de carte utilisée, « situation de l'armée de Paris le 5 septembre 1914 en fin de journée ». Armées Françaises dans la Grande Guerre, Service historique de la Défense

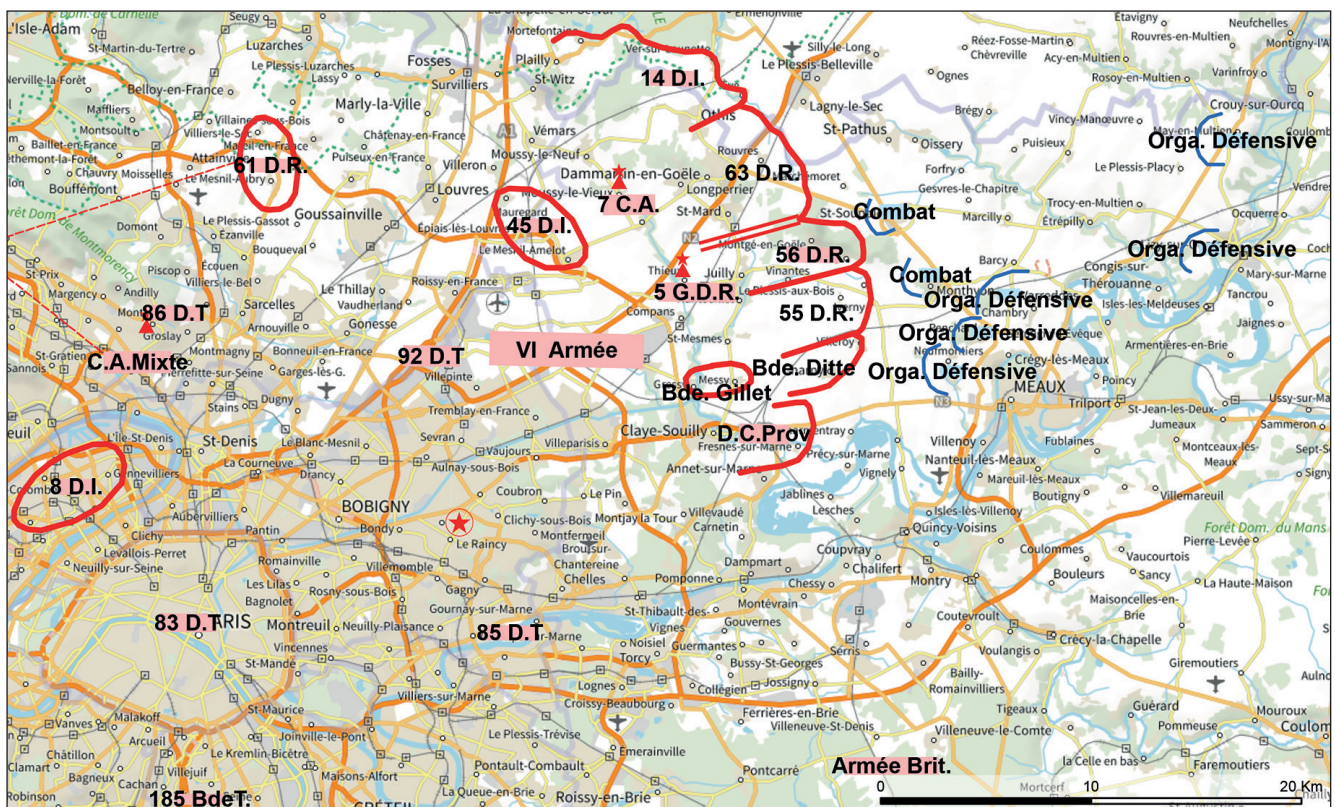


Fig. 149 Vectorisation des informations cartographiques. M. Belarbi, fond de carte IGN

INVENTAIRE DES ABRIS ANTI-AÉRIENS DANS LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE : DÉMARCHE ET PREMIERS RÉSULTATS

REMI ANCEL, AURÉLIE BATTISTINI, SERVICE ARCHÉOLOGIE DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE (94).

En 2020, des travaux d'assainissement réalisés sur le parvis de l'église Saint-Saturnin à Champigny-sur-Marne ont mis au jour des ossements humains ainsi qu'un abri anti-aérien (BATTISTINI 2022). Cette découverte a conduit à l'intervention du Service régional de l'archéologie et du service Archéologie du Val-de-Marne, qui ont procédé à l'enregistrement de la structure par relevés photographiques et métriques, avant d'effectuer une lasergrammétrie et une photogrammétrie destinées à en conserver une documentation précise, malgré son état de dégradation avancé (BAYARD à paraître). L'absence de mention de cet ouvrage dans les archives administratives locales a motivé, en 2023, l'ouverture d'un programme de recherche documentaire visant à retracer son historique et à caractériser ses modalités de construction et d'usage. L'examen des fonds publics et militaires a cependant rapidement permis d'élargir le champ d'étude, en révélant un corpus particulièrement dense d'informations relatives aux dispositifs de défense passive implantés dans l'actuel département du Val-de-Marne.

La quantité et la diversité des données mises en évidence ont conduit à envisager la constitution d'un inventaire systématique, fondé sur le croisement des sources archivistiques, des connaissances historiques et des observations archéologiques.

ÉTAT DES LIEUX DES RECHERCHES ARCHIVISTIQUES

Suite au dépouillement infructueux des archives municipales de Champigny-sur-Marne, il a été décidé d'élargir notre recherche par l'exploration d'autres fonds, à commencer par ceux conservés aux archives départementales du Val-de-Marne.

Description des sources

Après une première recherche en ligne, par mot-clé, dans les fonds des AD94, il est apparu que les archives les plus conséquentes concernant la défense passive émanaient du Service des Ponts et Chaussées du département de la Seine. Ces archives sont conservées à Créteil sous la côte 11S 1-18, ce qui représente donc 18 cartons, dont 16 cartons consacrés spécifiquement à la DP.

Ces boîtes couvrent une période allant des années 1935 à 1957. Ainsi, les archives dépouillées débutent au moment où se met en place la politique de défense passive sur le territoire français, pour se terminer plus d'une décennie après la fin de la guerre, quand le devenir des abris en période de paix fait encore débat.

Plusieurs types de documents peuvent être distingués parmi ce fonds, notamment :

- des circulaires, arrêtés et autres textes réglementaires émanant des autorités françaises (ministère de la Guerre, de l'Intérieur mais aussi ministère de l'Enseignement pour le cas des abris et tranchées scolaires), afin de mettre en place la politique de défense passive dans le département de la Seine.
- une correspondance entre les ingénieurs des Ponts et chaussées et les préfetures ou autorités locales du Département de la Seine, concernant la mise en application de la défense passive : programmes de construction, tableaux de réalisation, cartes des abris, dépense des crédits etc.
- des documents plus généraux, touchant à l'ingénierie des abris eux-mêmes (plans, rapports d'architectes, descriptifs techniques, correspondance avec les entreprises de travaux...)

Les programmes de mise en place des abris, qu'ils concernent des tranchées-abris créées ex-nihilo, ou des abris en caves chez des particuliers, sont déployés par arrondissements (dans notre cas l'arrondissement sud) puis par subdivisions géographiques (fig. 150).

Tranchées - Abris
subdivision de Villejuif 1940

Programme A		Pièces	Réalisé
Arueil	patronage municipal	50	50
Villejuif	40 Avenue de la République	100	Abandonné
	Rue Jules Joffrin	100	100
	Rue de Thiais	50	50
	Rue G. Flaubert	50	Abandonné
Stay le R.	Allée des Marguerites	50	Rue de Thiais HBM 100 (devait passer au programme C)
	Rue de la Cosarde	50	Avenue des Dahlias 50
	Rue de Chalais	50	Rue Vancl. 50
		<u>500^m</u>	<u>450^m</u>
Programme B			
Arueil	Gp. Solaire Centre	80	50
Cherilly	Gp. Scol. Maini	30	30
Stay le R.	Rue des Jardins G.S.	50	50
Fresnes	R. Pierre Curie G.S.	30	30
Villejuif	Karl Marx. G.S.	80	60
		<u>270^m</u>	<u>220^m</u>
Programme C			
Cachan	Route C. 176 au redouté des Hauts Boungies	40	Une extension de ce réseau est demandée
"	Maini	50	
Arueil	R. Henri Barbusse	100	Extension du réseau permanent existant
		<u>190^m</u>	Il y a bien d'attirer l'attention de cette commune sur l'intérêt que présente l'extension des tranchées sur les secteurs Ouest - sa protection est de 33
		<u>700</u>	

Fig. 150 Liste des tranchées-abris prévues et réalisées en 1940 dans l'arrondissement sud du Département de la Seine, subdivision de Villejuif, Archives départementales du Val-de-Marne, fonds Ponts et chaussées de la Seine, 115 5

Lacunes et perspectives de recherche

Durant nos recherches, nous avons tout de suite été confrontés aux lacunes au sein du fonds. En effet, il s'avère que la partie sud-est de l'ancien département de la Seine, correspondant à l'est de l'actuel Val-de-Marne, n'était pas ou peu représentée dans les différentes cartes, listes et programmes de construction d'abris. Ainsi, la commune de Champigny ne figure pas dans l'immense majorité des documents consultés, ce qui explique pourquoi il s'est avéré impossible d'établir une date de construction de l'abri sous la place de l'église.

Nous avons commencé à étudier les cartons d'archives dans leur ordre de classement, et photographié le plus systématiquement possible les différents documents, principalement les cartes dressées par les ingénieurs des Ponts et chaussées. Ces cartes couvrent soit la totalité de l'arrondissement sud, ce qui nous donne la vue la plus large de la couverture du territoire, soit ses subdivisions (subdivision de Villejuif, de Saint-Maur, de Nogent-sur-Marne...), soit sont dressées par commune (fig. 151).

Nous avons gardé cette logique pour procéder au classement des documents, du plus général (l'arrondissement) au plus détaillé (classement par nom de commune).

Pour compléter ce travail, il nous sera nécessaire d'examiner d'autres fonds aux Archives départementales, notamment les papiers émanant de la Direction départementale de l'Équipement (cote 2968W 63), et surtout les fonds issus des dépôts communaux.

En outre, des recherches complémentaires ont été menées pour tenter de combler les lacunes touchant le territoire de Champigny et des communes alentour, recherches hélas infructueuses que ce soit auprès du service d'archives communales de Nogent-sur-Marne ou sur les fonds de la défense passive au sein des Archives départementales de Seine-et-Marne.

En revanche, plusieurs cotes ont été repérées dans l'inventaire en ligne du Service Historique de la Défense, à Vincennes, au sein des fonds « Terre » et « Air », notamment les séries N et P, consacrées à la Seconde Guerre mondiale, et la série D (archives de l'Armée de l'Air). Il conviendra de les dépouiller mais sans garantie de trouver des documents se rapportant au contexte local du sud de la région parisienne.

INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DES TRANCHÉES-ABRIS DANS LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Face à l'ampleur et à la diversité des documents identifiés au cours des recherches archivistiques, nous avons initié une démarche élargie visant à documenter de manière systématique l'ensemble des abris anti-aériens implantés dans le département du Val-de-Marne. L'objectif est de constituer un inventaire permettant d'identifier, de cartographier et d'analyser ces ouvrages, qu'ils soient conservés ou disparus, et dont l'enfouissement a favorisé pour une partie d'entre eux leur disparition progressive de la mémoire collective (exemple de la tranchée-abri découverte à Champigny-sur-Marne).

La mise en place d'une base de données normalisée constitue l'outil central de cette démarche. Elle permettra d'intégrer les informations issues des archives (cartes, plans, tableaux, programmes de construction...) et d'y associer, pour chaque ouvrage, un ensemble d'informations descriptives (localisation géoréférencée, datation, caractéristiques architecturales...). Lorsque l'état de conservation ou l'accessibilité des sites le permet, cette documentation pourra être enrichie de données de terrain (photographies, modèle 3D, observations de terrain...), permettant ainsi de rapprocher les données historiques et archéologiques.

Parallèlement à cet inventaire encore en cours d'élaboration, l'analyse des cartes constitue un second volet essentiel de l'étude.

La documentation réunie au cours de ces recherches inclut en effet un ensemble conséquent de cartes relatives aux programmes de construction des tranchées-abris. Celles-ci sont accompagnées de tableaux répertoriant, pour plusieurs communes du département, la localisation exacte des ouvrages ainsi que le métrage des galeries. Deux catégories principales se distinguent : d'une part, des cartes générales présentant les programmes de construction élaborés entre 1939 et 1945, et d'autre part, des cartes communales présentant à la fois la localisation précise des ouvrages et leur plan détaillé (fig. 152).

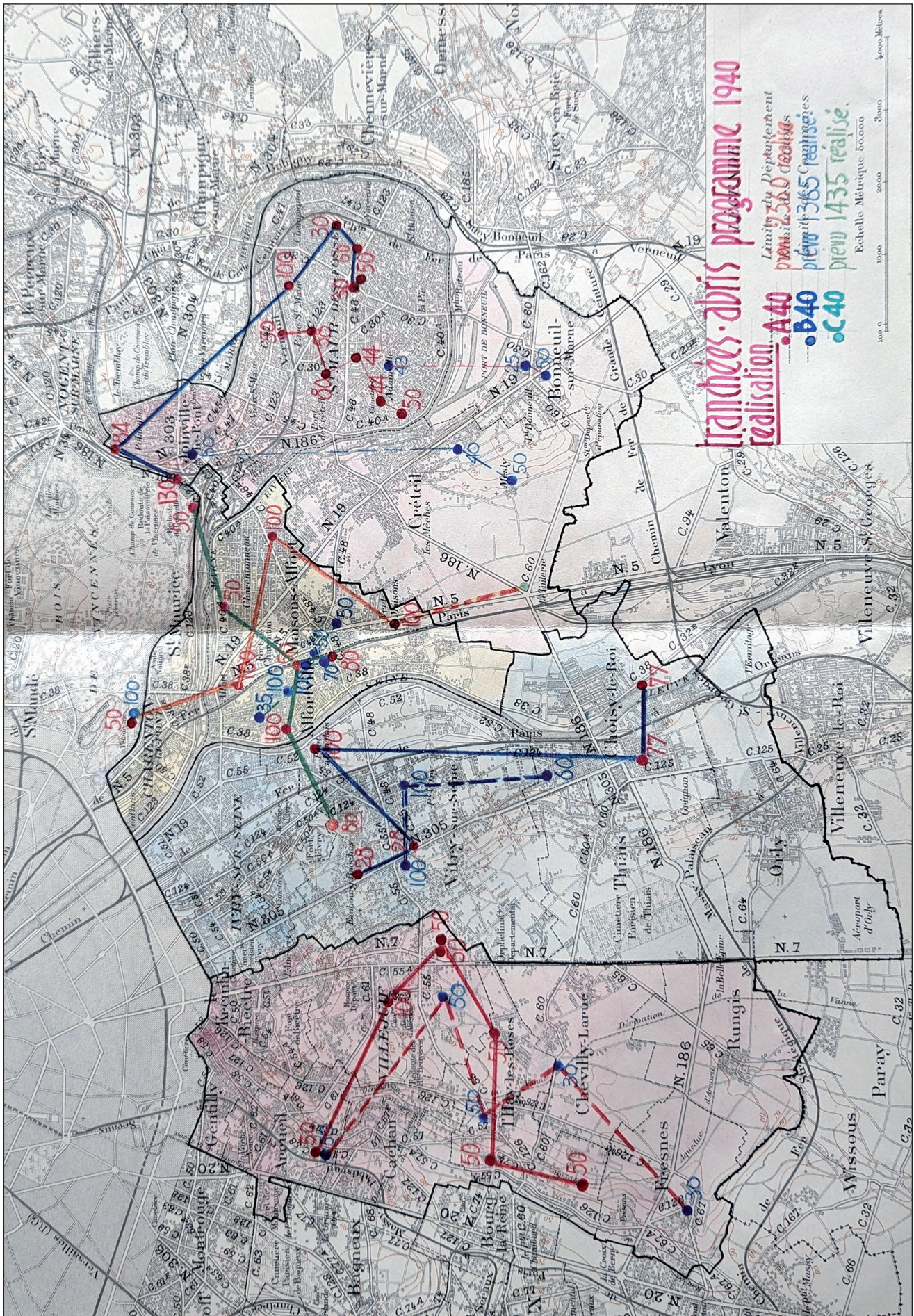


Fig. 151 Carte de 1940 des tranchées-abris réalisées dans l'arrondissement sud du Département de la Seine, Archives départementales du Val-de-Marne, fonds Ponts et chaussées de la Seine, 11S 5

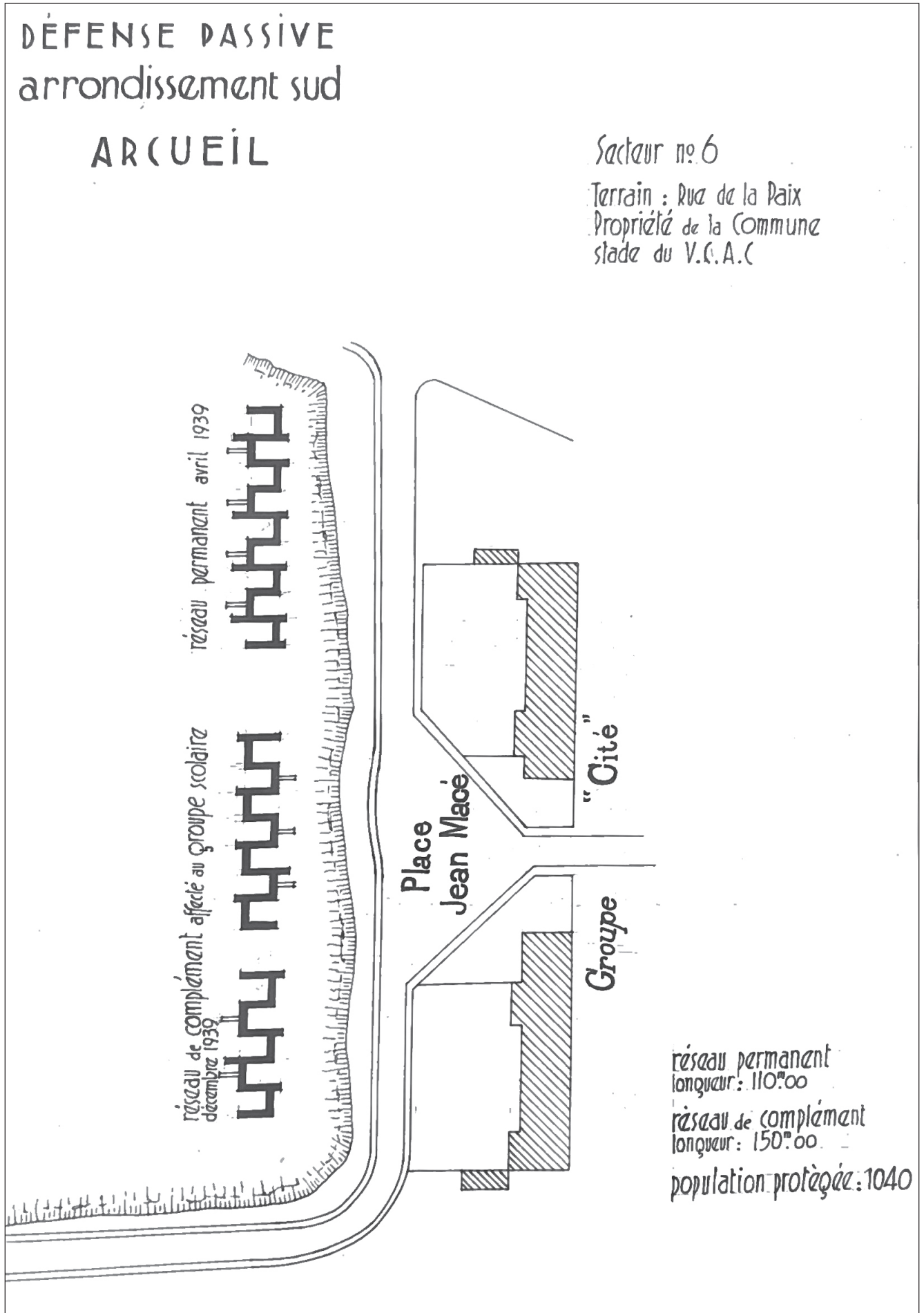


Fig. 152 Etablissement d'un réseau de tranchées-abris dans la ville d'Arcueil, Archives départementales du Val-de-Marne, fonds Ponts et chaussées de la Seine, 115 9

Nous avons, dans un premier temps, entrepris le traitement des cartes générales, mais l'analyse devra à terme intégrer les deux catégories afin de confronter leurs informations et d'établir une cartographie cohérente de l'ensemble des ouvrages. La mise en place d'un SIG constituera l'outil principal de cette démarche. Il permettra d'intégrer, d'analyser et de spatialiser les données issues des cartes et des tableaux, tout en les reliant directement aux informations contenues dans l'inventaire. Ce croisement offrira la possibilité de comparer les différents types de tranchées-abris et d'en affiner la compréhension à l'échelle départementale (fig. 153).

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU PROJET

Les dépouillements menés dans les différents fonds d'archives ont permis de constituer une première base documentaire sur les abris anti-aériens du Val-de-Marne, tout en révélant d'importantes disparités dans la couverture territoriale. La poursuite des recherches sera nécessaire pour compléter ce corpus et préciser l'implantation, la chronologie et les caractéristiques de ces ouvrages.

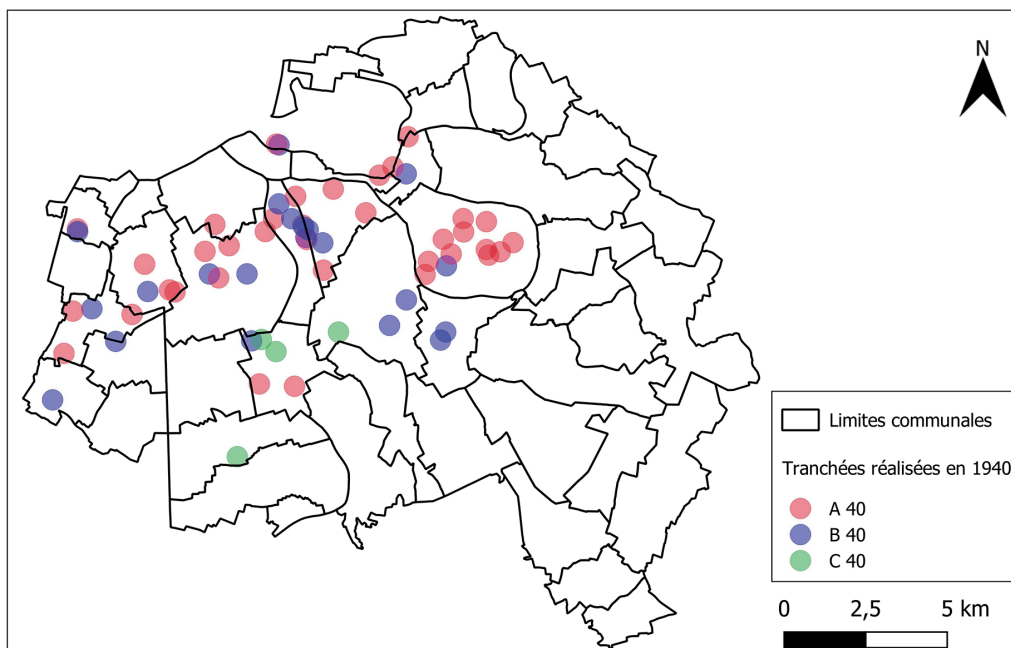
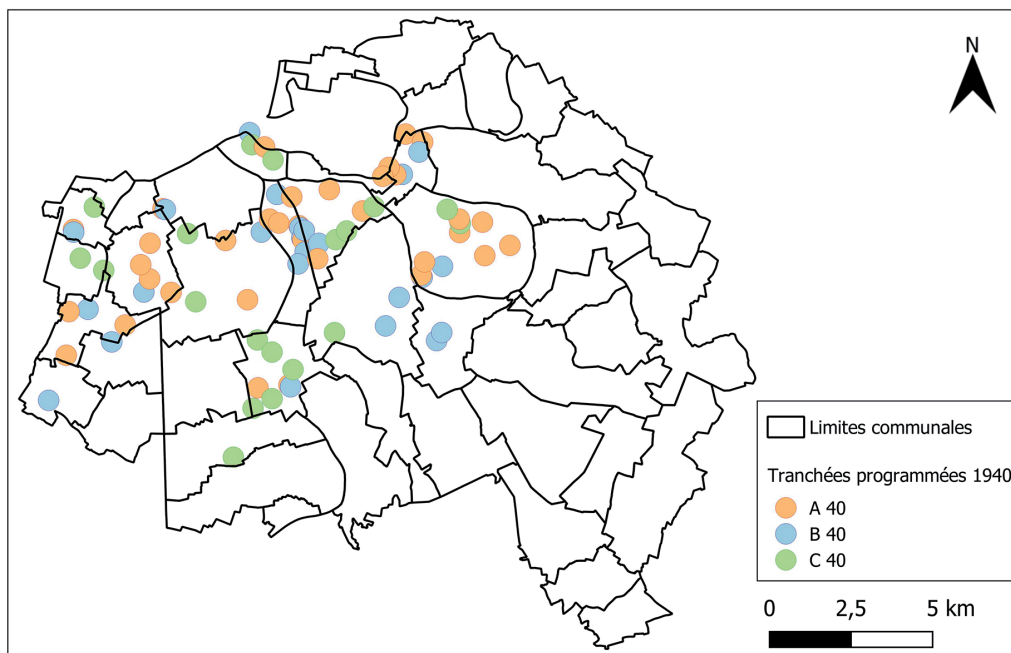


Fig. 153 Cartes de localisation des tranchées programmées et construites en 1940, d'après les cartes de 1940 des tranchées-abris réalisées et programmées dans l'arrondissement sud du Département de la Seine, Archives départementales du Val-de-Marne, fonds Ponts et chaussées de la Seine, 11S 5, (carte F. Balestra, CD94)

L'évolution de l'inventaire et du SIG fourniront, à terme, un cadre d'analyse permettant de croiser données archivistiques et observations archéologiques. Ces outils pourront contribuer à une lecture plus fine de la répartition des tranchées-abris et des logiques qui ont présidé à leur implantation à l'échelle départementale. La centralisation progressive des données pourrait, une fois consolidée, contribuer à l'identification de secteurs sensibles et éclairer ainsi l'instruction archéologique des projets d'aménagement. Ce type d'approche a déjà fait ses preuves dans certains départements, comme la Charente-Maritime, où la connaissance détaillée des dispositifs de la Seconde Guerre mondiale constitue un appui précieux pour les prescriptions archéologiques (Aubry 2024). À plus long terme, si les résultats obtenus le justifient, la méthodologie développée dans le Val-de-Marne pourrait être transposée à d'autres départements franciliens confrontés à des problématiques similaires.

Bibliographie

Aubry 2024

AUBRY T., « L'archéologie préventive confrontée aux vestiges de la Seconde Guerre mondiale. L'exemple de la Charente-Maritime », *Revue d'archéologie contemporaine*, hors-série n° 1, p. 15-26.

Battistini 2023

BATTISTINI A., « Champigny-sur-Marne, parvis de l'église Saint-Saturnin (94) », dans Mercé G., *Archéologie des conflits contemporains en régions Île-de-France et Centre-Val de Loire. Programme Collectif de Recherches. Rapport de 3eme année d'opération*, p. 65-69.

Bayard à paraître

BAYARD V. à paraître, *Champigny-sur-Marne (94), rue de l'église, parvis et abords de l'église Saint-Saturnin, phase 1*, rapport final de diagnostic, Service Archéologie du Val-de-Marne, Villejuif.

TACTICAL TARGET DOSSIERS

DAVID CAPPS-TUNWELL

INTRODUCTION

Les dossiers tactiques sur les cibles (TTD), créés initialement en 1944 pour soutenir la campagne de Normandie, constituent une source potentiellement précieuse de données d'archives pouvant faciliter la réalisation d'études documentaires. Les TTD fournissaient aux forces aériennes alliées une source unique et facilement accessible d'informations sur les sites allemands en France, de sorte qu'une fois qu'une cible était sélectionnée par le commandement, elle pouvait être rapidement attaquée par voie aérienne.

Ces dossiers étaient organisés de manière à couvrir chacun 1 degré de latitude et de longitude et étaient orientés par rapport au méridien de Greenwich.

Les TTD étaient mis à jour lorsque de nouvelles informations étaient disponibles. Les TTD n'ont pas été publiés pour l'ensemble de la France ; pour les zones situées en dehors de la zone immédiate, délimitées en rouge, des données supplémentaires ont été publiées sous forme d'informations préliminaires au format TTD. Des travaux sont en cours pour les inclure en 2026 (fig. 154).

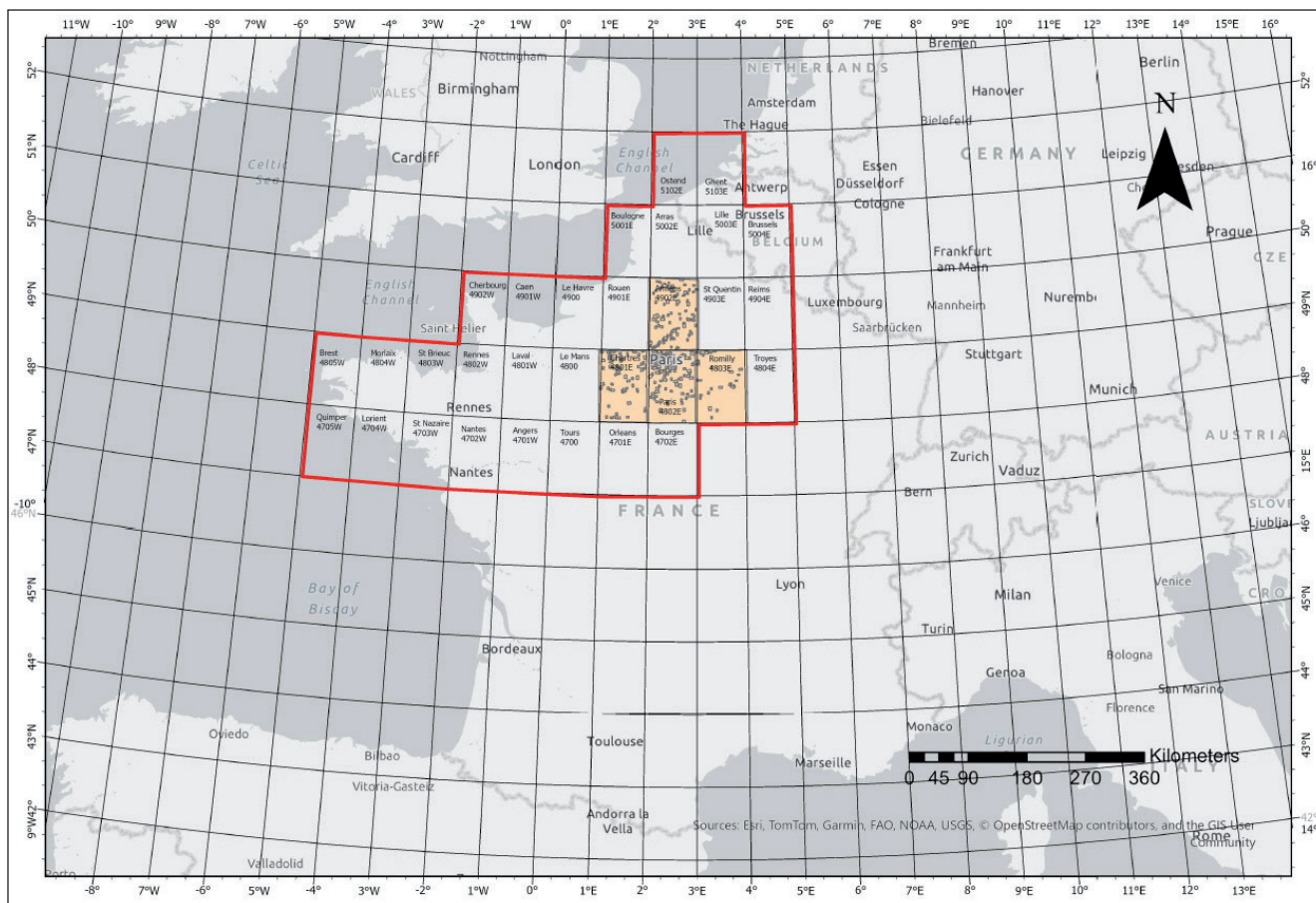


Fig. 154 Dossiers sur les cibles tactiques publiés avant juin 1944. Pour les zones (areas) Amiens, Chartres, Paris et Romilly, chaque petit rectangle représente l'emprise d'une photographie aérienne localisant une ou plusieurs cibles

COMMENT ILS ONT ÉTÉ PRODUIITS

Les informations contenues dans ces dossiers ont été traitées et compilées par les Alliés au quartier général suprême des forces expéditionnaires alliées, par la section du renseignement du théâtre.

Ils ont utilisé des informations provenant de diverses sources, telles que la Résistance, des photos aériennes et des renseignements radio, pour n'en citer que quelques-unes.

CE QU'ILS CONTIENNENT

Les TTD comprennent une description géographique générale de la zone, une liste détaillée et une description par catégorie de chaque cible, ainsi que son emplacement.

Les cibles sont classées en 15 catégories. Il s'agit des aérodromes, des voies ferrées, des installations ferroviaires, des routes, des quartiers généraux et des camps, des parcs de transport motorisé (MT), des dépôts de munitions, des dépôts de carburant, des défenses côtières, des installations radio, des réseaux téléphoniques fixes, des installations électriques, des voies navigables, des zones portuaires et des installations industrielles. Cette section est suivie d'une carte photographique de la localité et d'une copie d'une carte géographique, qui date parfois des années 1880, pour accompagner la cible.

A titre d'exemple, le TTD Paris Area détaille 446 cibles, toutes catégories confondues.

Les TTD conservés dans les archives nationales britanniques dans la série AIR 40 ne présentent pas de problèmes de qualité au niveau des cartes photographiques et des cartes, contrairement à un certain nombre de dossiers fournis par les archives de l'armée de l'air américaine à la base aérienne de Maxwell en Alabama.

Les TTD ne contiennent pas de détails sur les sites d'armes spéciales (V1 ou V2), sauf lorsqu'ils ont été interprétés à tort comme un autre type de cible. Par exemple, l'Isle Adam, dans le département du Val-d'Oise, a été décrite à plusieurs reprises comme un site de munitions de la Luftwaffe, alors qu'il s'agissait en réalité également d'un site de stockage de V1.

ENGLISH VERSION : INTRODUCTION

A potentially valuable source of archival data that can aid in the production of desk-top surveys is the Tactical Target Dossiers (TTD) produced initially in 1944 in support of the Normandy campaign. TTD provided the Allied Air Forces with an easily accessible one-stop source of targeting information on German sites in France, in such a way that once a target was selected by command, it could be rapidly attacked by air. These were organised so that each covered 1 degree of latitude and longitude and were oriented about the Greenwich meridian. TTD were updated when new intelligence was made available. TTD were not issued for all of France; for areas outside the immediate area, bounded in red, supplemental data were issued as Advance information in the TTD format. Work is ongoing to include these in 2026 (fig. 154).

HOW THEY WERE PRODUCED

The intelligence information in the TTD was processed and collated by the Allies at Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force by the Theatre Intelligence Section and Air Intelligence in the Royal Air Force. They used information from a variety of sources, such as Resistance, aerial photos, and radio intelligence to name but a few.

WHAT THEY CONTAIN

TTD consist of a general geographic description of the area. A detailed listing and description by category of each target, along with its location. These are Airfields, Railway lines, Railway facilities, Roads, Headquarters and Camps, Motor Transport (MT) Parks, Ammunition Dumps, Fuel Dumps, Coastal Defences, Radio Installations, Land line Systems, Electric power Installations, Waterways, Port Areas and Industrial Plants.

This section is followed by a photo map of the locality and a copy of a geographic map, which sometimes date from the 1880s, to accompany the target. The TTD held in UK National archives in the AIR 40 series does not experience quality issues with the photo maps and maps, in contrast to a number of the files supplied by the American Air Force archives at Maxwell Air Force Base in Alabama.

TTD do not contain details of special weapons sites (V1 or V2) except where they have been misinterpreted as a different type of target. For example the Isle Adam in the Val-d'Oise department, was variously described as a Luftwaffe Munitions site, in reality it was also a V1 storage site.

LES ABRIS ET LA DÉFENSE PASSIVE À PITHIVIERS (45) : ÉLÉMENTS POUR UNE ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

FRANÇOIS CAPRON ET VÉRONIQUE MARTEL

Cette étude se propose de porter sur les dispositifs de défense passive et les abris mis en place à Pithiviers pendant les conflits du XX^e siècle, en particulier durant la Seconde Guerre mondiale. Elle ne prétend pas offrir une analyse exhaustive de la défense passive dans cette ville, mais vise plutôt à en éclairer les dynamiques et les évolutions à travers une approche documentaire et parfois archéologique.

À partir d'un dépouillement, le plus systématique possible, des archives municipales, nous avons cherché à identifier les rythmes de construction et d'adaptation des abris, ainsi que les variations des dispositifs de défense passive. Cette analyse permet de montrer que ces dispositifs ne sont pas figés : leur conception et leur réalisation évoluent en fonction des besoins et des contextes. Si le cas de Pithiviers est spécifique à son territoire, il offre néanmoins un exemple concret et documenté, utile pour des comparaisons avec d'autres situations locales.

Pour structurer cette étude, nous avons choisi une approche en deux temps :

- Une première partie synthétique, qui retrace les grandes étapes de la défense passive et l'aménagement d'abris à Pithiviers, à partir des fonds d'archives municipales.
- Une seconde partie, plus détaillée, qui présente et analyse les documents sources, afin d'étayer la synthèse et d'enrichir la réflexion du lecteur.

LES GRANDES ÉTAPES DE LA DÉFENSE PASSIVE ET L'AMÉNAGEMENT D'ABRIS À PITHIVIERS, À PARTIR DES FONDS D'ARCHIVES MUNICIPALES

Cette première partie vise à retracer l'évolution de l'organisation de la défense passive et de l'aménagement des abris à Pithiviers, en établissant des parallèles et des différences avec les études réalisées sur d'autres secteurs. Ces comparaisons peuvent notamment être réalisées avec Orléans et Rouen dans des travaux où l'aspect historique plus large de la défense passive est pris en compte (HARDY 2008 ; LECOQ 2024). Il est aussi possible d'utiliser l'article de Quentin Baril et Nicolas Samuelian qui confronte des vestiges archéologiques (des tranchées-abris) aux recommandations officielles contemporaines (Baril, Samuelian 2023).

La mise en place du cadre réglementaire et les prémices (1918- avril 1935)

Cette période s'inscrit entre deux bornes chronologiques : la première mention de mesures de défense contre les bombardements par avion (16 mars 1918) et la promulgation de la première loi de défense passive qui rend la défense passive obligatoire sur tout le territoire national (8 avril 1935).

Les documents consultés permettent d'observer que l'organisation de la défense passive à Pithiviers s'inscrit dans un mouvement national. Dès la fin de la Première Guerre mondiale, la menace des bombardements aériens est prise en compte. Cependant, dès le début, cette ville ne se considère pas comme une cible particulière. Les premières mesures, datant du 16 mars 1918, sont rudimentaires et se limitent à charger des architectes de recenser les caves vastes et saines pour servir d'abris provisoires aux femmes et aux enfants. Dès 1930, le préfet du Loiret souhaite organiser une commission urbaine de protection des populations civiles. Il n'obtient pas de réponse à Pithiviers (et potentiellement aussi dans le reste du département), ce qui le conduit en juillet 1932 à imposer cette commission à Pithiviers, ainsi qu'à Orléans, Montargis et Gien. Pour Rouen, les préconisations du préfet sont identiques et concomitantes et la municipalité y répond puisqu'un plan de défense passive est établi dès 1931 (HARDY 2008 : 61-62).

Les instructions de 1932 pour la définition des abris stipulent qu'ils doivent protéger contre les gaz (pendant au moins 3 heures) et les bombes de moyen calibre (100 kg max.). Si des caves ne remplissent pas ces critères, elles sont classées comme « abris provisoires ». Pour cette période, on ne connaît pas de retour pour cette

instruction mais on a l'établissement d'une liste de cinq établissements prioritaires jugés sensibles aux bombardements.

Planification et blocage financier jusqu'à l'Occupation (avril 1935- juin 1940)

Durant cette période, les plans sont dressés, mais leur exécution est largement entravée par des contraintes financières.

Le premier plan urbain de Pithiviers, réalisé en octobre 1936, constate que toutes les caves existantes sont classées comme « abris provisoires » car aucune ne résisterait à une bombe de 100 kg. Ce projet est complété en juillet 1938, où la municipalité doit planifier la mise à l'abri de 7 300 personnes (incluant 3 300 évacués de Paris). Cependant, seuls trois abris en cave offrant une capacité totale de 465 personnes sont jugés utilisables. Pour pallier ce déficit, un plan pour l'établissement de six tranchées-abris du type dit « à crémaillère » est établi. Elles sont à réaliser le jour de l'application du plan.

La loi de 1938 stipule que l'État prend en charge les dépenses de préparation de la défense passive. Un décret-loi du 12 novembre 1938 demande aux communes de mettre en place une taxe locale de sécurité, pour l'entretien et la conservation des installations et l'approvisionnement en matériel de défense passive. À Rouen, l'intégration de frais de défense passive est faite dès l'exercice 1937, mais la taxe n'est appliquée qu'en 1941 (HARDY 2008 : 66). En l'état de nos recherches, on ne sait pas ce qui a été fait dans le Loiret.

En mars 1939, il est indiqué à la commune qu'elle n'est pas classée en « première urgence » et se voit attribuer la charge exclusive des mesures. Ce qui conduit le maire à dire clairement en mai 1939 que les travaux, estimés à 700 000 F, sont une somme « trop élevée pour le budget de la commune » et que rien n'a été fait. Devant le conseil municipal, il indique que le plus simple pour les citoyens, en cas de péril aérien, serait de se « répandre dans la campagne ».

Cette situation contraste avec Orléans, qui était classée dans les localités de première catégorie (LECOQ 2024 : 138). Des crédits sont affectés à la ville mais sont jugés insuffisants par le maire pour réaliser complètement le plan. L'aménagement des caves et des abris familiaux semble une réponse pragmatique au problème.

Cependant, pour les secteurs où ceci n'est pas possible, des tranchées-abris sont creusées. « En 1940, plus de 3 000 mètres de tranchées ont été creusés sur les boulevards et dans de nombreux terrains et jardins de la ville, de préférence dans des zones élevées et ventilées » (*ibid* : 140).

Ces retards sur les plans, et ces adaptations, sont observables pour toute la France (BARIL, SAMUELIAN 2023 : 146).

Exécution sous la contrainte et destruction des abris (juin 1940 - mars 1945)

À Pithiviers, avant les bombardements alliés sur le Loiret de mai 1944, la question de la défense passive ne semble pas être une priorité de la vie municipale avec « seulement » une subvention en 1941 et un nouveau plan en 1942. Ainsi, de juin à août 1944, le préfet oblige la ville à faire réaliser presque 2 km de tranchées-abris pour protéger environ 3 800 personnes. Avant cette phase du conflit, il n'est pas possible de savoir combien de caves étaient aménagées et combien d'abris familiaux étaient creusés. Il est peut-être raisonnable de penser que sur les 58 tranchées familiales listées en décembre 1944, la plupart l'ont été à la fin du conflit. À Orléans, les travaux d'aménagement d'abris ou de construction de tranchées-abris reprennent dès 1942 et se poursuivent jusqu'à l'été 1944 (LECOQ 2024 : 144-145).

La destinée de ces abris n'est pas au cœur des préoccupations. Les ouvrages temporaires sont rebouchés à Pithiviers en mars 1945. Ceci semble être le cas partout avec des structures rapidement comblées. Les abris permanents utilisables, et qui n'entravent pas la vie publique et le développement urbain, sont gardés avec des travaux minimaux : ouvertures obstruées et dalle de couverture dissimulée sous un remblai (BARIL, SAMUELIAN 2023 : 156).

En conclusion, comme pour Orléans, il est nécessaire d'envisager la défense passive et ses aménagements sur le temps long. On peut ajouter que cette étude globale permet de relativiser les affirmations propres à une étape du conflit. Il est fort probable que la prise en compte de ces vestiges par la fouille archéologique conduise aussi à revoir les certitudes le plus souvent héritées des projets.

PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DOCUMENTS SOURCES

La majorité des documents étudiés proviennent des fonds DP 9W19, 20 et 21 des archives municipales de Pithiviers, sauf mention contraire.

16 mars 1918⁷⁸ : Une copie d'un arrêté du maire indique que dès cette date, la menace des bombardements aériens de la population civile est envisagée (AMP_5H46_1918). Il est cependant clairement indiqué que « malgré l'absence de motifs spéciaux pouvant attirer des avions ennemis sur notre ville, il serait imprudent, en cas d'alerte de négliger les précautions suivies aux environs de Paris ». Une des mesures est de charger les « deux architectes de la ville et de l'hospice [...] de rechercher des caves suffisamment vastes et saines qui pourraient au besoin servir d'abris aux femmes et aux enfants, en cas où une escadrille de bombardement viendrait à s'égarer jusqu'ici ». Ce document est reçu en préfecture le 27 mars 1918 mais on ne connaît pas de liste de ces caves.

19 avril 1930 : Courrier du préfet du Loiret au maire de Pithiviers demandant la création d'une Commission urbaine de la protection des populations civiles contre les effets des attaques aériennes comme échelon local à la commission départementale. Il est stipulé qu'il n'est pas signalé d'établissement industriel pouvant constituer des cibles. Ce courrier fait suite à une circulaire ministérielle du 1er août 1927 (Ministère de l'Intérieur) pour l'application de l'instruction du 9 août 1923.

La commission est présidée par le Maire de Pithiviers et ses membres sont un représentant du directeur régional des PTT, l'architecte municipal, le commandant des sapeurs-pompiers, le chef de la police municipale, un officier désigné par le général commandant la Région, le commandant de la gendarmerie et les représentants des sociétés de la Croix-Rouge.

Cette commission doit établir le plan de protection de la ville suivant un plan type joint au courrier. Un « compte-rendu des dispositions prises » est attendu pour le 20 juin 1930.

La première partie de ce document concerne les abris et c'est celle qui nous intéresse ici. Les abris doivent faire l'objet d'un recensement, d'un plan général et de l'évaluation de leur contenance. Deux catégories sont constituées : abris secondaire (protégeant que contre les bombardements à faible puissance) et abris à l'épreuve. Sur ces fiches, les projet d'amélioration/de renforcement sont à indiquer : organisation des accès, mise en état d'étanchéité aux gaz, obturation des ouvertures, moyens d'éclairage. Une prévision des matériaux/outils nécessaires et à établir ainsi que les moyens de signalisation de ces abris. En temps de guerre, cette commission détermine les abris à construire.

19 juin 1931 : Courrier du préfet du Loiret qui indique que le précédent courrier a fait l'objet d'un rappel le 14 juin 1930 et qu'un an plus tard son cabinet n'avait aucune réponse. Il souhaite rapidement savoir si une commission urbaine a été créée et si ses travaux ont débuté. Aucune réponse est conservée dans les archives.

1^{er} juillet 1932 : Courrier du préfet du Loiret qui impose la création d'une Commission urbaine de Défense passive dans quatre villes du département : Orléans, Montargis, Pithiviers et Gien (la préfecture et les sous-préfectures). Pour certaines de ces communes, il est noté qu'il est nécessaire de prendre en compte les communes limitrophes⁷⁹. Ce courrier fait suite à une circulaire ministérielle du 25 novembre 1931.

A ce courrier, devait être joint un document non daté (mais postérieur au 13 avril 1932) avec les « indications permettant de guider dans son travail le personnel chargé du recensement des abris ». Les abris sont situés à l'intérieur des localités en sous-sol. Exceptionnellement, à proximité immédiate des localités, ils peuvent être des grottes naturelles, des galeries de carrière ou de mines et des tunnels. Ils doivent protéger, immédiatement ou après de menus travaux, des explosifs (une bombe de moyen calibre de 100 kg max.) et des gaz (atmosphère toxique pendant 3 heures mini.).

Les abris ne répondant pas à ces critères sont classés « abris provisoires » et doivent pouvoir être utilisés avant la réalisation d'autres abris (abris nouveaux ou tranchées).

Ce document indique qu'il faut prioriser deux observations : le ciel et les piédroits de l'abris. Il fournit un

⁷⁸ Cette date n'est pas anodine pour envisager un bombardement aérien en région Centre. Alain Denizet qui a notamment travaillé sur le bombardement aérien de Chartres le 15 août 1918 rapporte qu'en mars de cette même année, à Paris, les avions allemands avaient « dispersé des papillons sur lesquels étaient écrits qu'entre le 20 et le 25 mars la cathédrale de Chartres serait bombardée » (https://alaindenizet.fr/1918-chartres-bombardee-et-la-cathedrale/#_ftn1).

⁷⁹ On a vu le cas de Fleury-les-Aubrais avec Orléans dans les notices de cette commune (cf rapports précédents).

tableau très intéressant des épaisseurs nécessaires pour protéger en fonction de la matière et de la bombe (fig. 155). Les étages et leurs sols doivent être pris en compte ainsi que l'éventuel voutement de la cave et la portée de cette dernière (au-dessus de 4 m, positionner des étais). Il est admis qu'un immeuble de trois étages peut assurer une protection contre des bombes de 50 et 100 kg. Pour les piédroits (parois), il faudrait une épaisseur de maçonnerie de 2m !

une épaisseur de terre de consistance moyenne	une épaisseur de maçonnerie	une épaisseur de béton ordinaire	une épaisseur de béton armé	assurent la protection contre une bombe de
5 m	1,50 m	1 m	0,70 m	50 kg
8 m	2,50 m	1,70 m	1,10 m	100 kg

Fig. 155 Tableau des épaisseurs nécessaires pour protéger en fonction de la matière et de la bombe.

Les accès doivent être pris en compte. Il en faut au moins deux. Pour y parvenir, il est possible de faire communiquer deux caves d'immeubles voisins ou de créer une sortie de secours par un soupirail avec une échelle.

Il est préconisé de disséminer les abris sur tout le territoire et d'en limiter la contenance (à une vingtaine de personnes⁸⁰). Si des plus grands abris sont envisagés, il faut une entrée supplémentaire par tranche de 100 personnes.

Des étais, rondins d'au moins 10 cm de diam., peuvent servir à renforcer le plafond. Il est aussi possible de cloisonner les espaces dans les abris de plus de 4 m. Les parois sont à constituer avec des caisses, des tonneaux... remplis de terre ou des cloisons en parpaing.

Dans ce document est indiquée la construction de latrines, une arrivée/évacuation d'eau, l'éclairage et les outils.

La fiche d'abris à constituer est détaillée : un croquis de situation, un plan sommaire, le nombre d'issues, la superficie, la contenance et la constitution de l'abris, protection actuelle et renfort possible, les obturations des ouvertures contre le gaz, les aménagements intérieurs existants et ceux à prévoir.

1^{er} juillet 1932 : Courrier de la préfecture du Loiret qui indique la liste des cinq établissements classés en première catégorie pour Pithiviers : l'Hôpital civil (n°1 fig. 2), la caserne La Haye (n°2), l'Annexe du Parc d'artillerie (non figuré sur le plan), la gare P.O. (compagnie privée « Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans » n°3) et l'hôtel des Postes (n°4). Ces établissements sont jugés sensibles en cas de bombardement et nécessitent de prioriser la protection (abris, moyens de lutte contre les incendies, etc.) et l'évacuation éventuelle de ces sites en cas de menace.

21 octobre 1933 : Le maire de Pithiviers déclare la liste des 18 membres de la commission urbaine. Ce sont les personnes définies dans le courrier du 19/04/1930 avec l'agent voyer, le représentant des officiers de réserve, des société d'aides (Dames françaises, société de secours aux blessés militaires), les représentants des grands établissements de la ville (sucrierie, malterie, usine d'engrais, gaz/électricité, hôpital), du préposé en chef de l'octroi. Il dirige cette commission avec comme secrétaires un pharmacien et un commissaire-priseur.

4 novembre 1933 : le préfet approuve cette liste.

20 novembre 1933 : la première réunion de la commission décide le recensement des caves voutées de la ville par le voyer et l'architecte municipal. Il est prévu de diviser la ville en 4 ou 5 secteurs et d'y définir dans chacun deux responsables. Divers points sont abordés : les affiches indicatrices des abris, les postes de secours et le travail des sapeurs-pompiers.

8 avril 1935⁸¹ : promulgation de la première loi de défense passive. « Elle rend obligatoire l'organisation de la défense passive sur l'ensemble du territoire français et en dessine les grandes lignes : création d'une commission supérieure de défense passive chargée d'assister le ministre de l'intérieur, missions des représentants de l'Etat dans les départements et communes, imputations des dépenses sur le budget de l'Etat, aménagement d'abris publics et de postes de secours, création de matériel de détection des gaz⁸² ».

80 On appréciera avec cette information le fait que dans le plan de 1938 de Fleury-les-Aubrais (voir précédent rapport). Le plus petit abri avait une contenance de 50 individus et la trentaine d'autres entre 150 et 600 !

81 Les dates qui ne sont pas en gras sont des éléments non observés dans les archives de Pithiviers mais indiqués ici car ils concourent à brosser le contexte dans lequel se situe la création des documents étudiés.

82 Voir : <https://www.senat.fr/connaître-le-senat/lhistoire-du-senat/dossiers-dhistoire/d38/dossiers-dhistoire-le-senat-1940-1944-defense-passive.html>

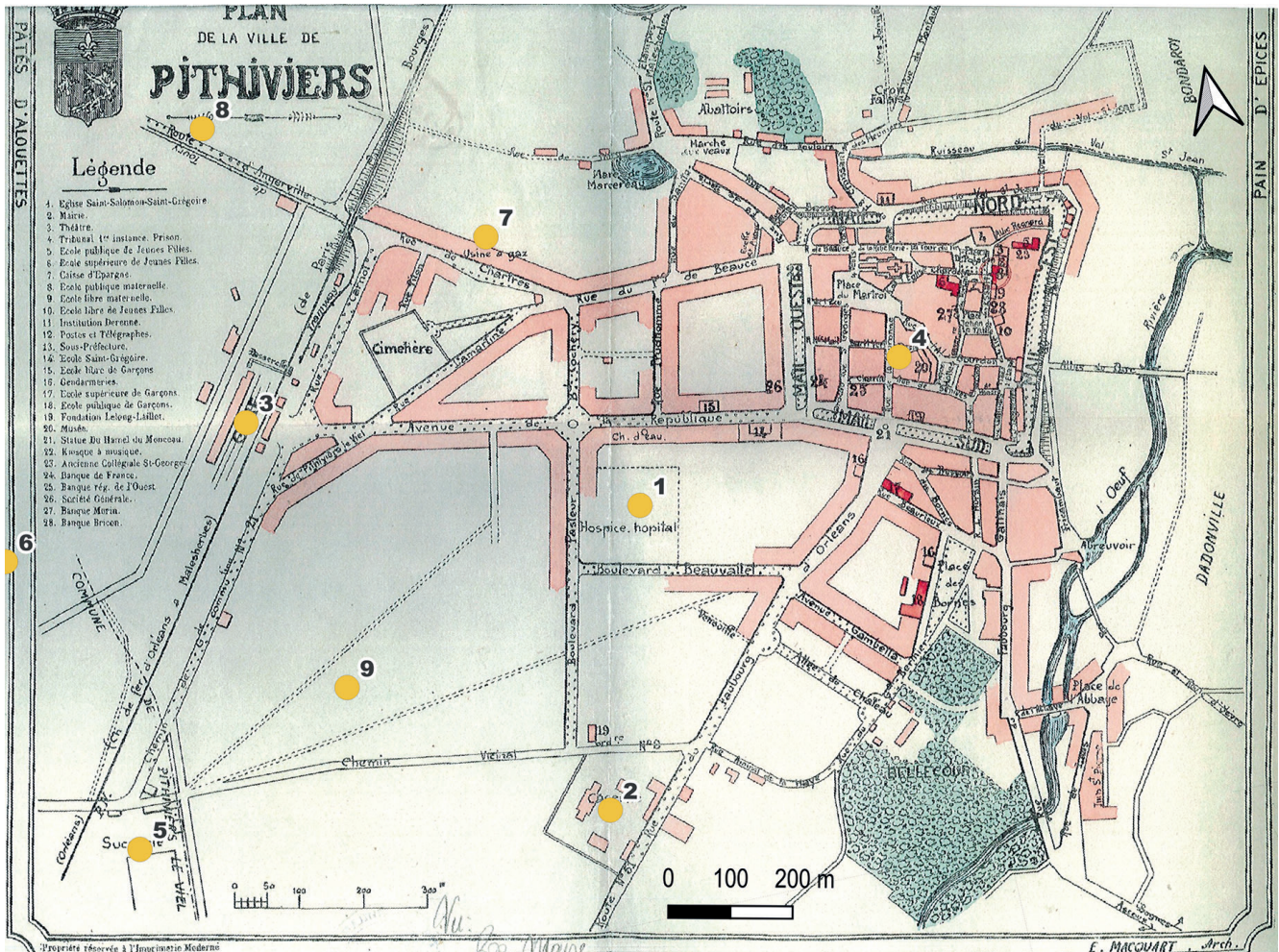


Fig. 156 Localisation des établissements classés en première catégorie de 1932 à 1944 sur un fond de plan de Pithiviers antérieur à 1928. N°1 : Hôpital ; 2 : Caserne ; 3 : Gare ; 4 : Hôtel des Postes ; 5 : Sucrerie ; 6 : Malterie ; 7 : Usine à gaz ; 8 : Usine d'engrais. Le dernier n'est jamais indiqué comme un objectif militaire mais doit être localisé ici : 9-Centre internement. Plan F. Capon, Inrap. Fond de plan Archives municipales de Pithiviers.

En l'état de nos recherches, un certain nombre de documents nous font défauts jusqu'au 8 février 1936 où un courrier du préfet indique qu'il valide la réunion de la commission du 18 janvier 1936. Cette réunion abordait notamment la possibilité de modifier le classement en établissement de première catégorie en y intégrant la sucrerie (n°5 fig. 156), la malterie (n°6), l'hôpital (n°1), l'usine à gaz⁸³ (n°7) et l'usine à engrais (n°8). Seule la sucrerie, par son isolement, est retenue dans la liste. La suite du texte est intéressante puisqu'il est indiqué que « ces établissements dont la défense ne réclame pas de disposition spéciale, seront protégés par le jeu des mesures prises pour l'ensemble des populations ». En interne il est possible d'améliorer ceci mais cela ne doit pas faire l'objet d'un plan soumis à l'approbation de l'administration⁸⁴.

Le préfet indique qu'une réunion départementale a eu lieu le 13 décembre 1935 et qu'il va transmettre les résultats sous peu pour application.

27 octobre 1936 : Le maire de Pithiviers dresse un premier plan urbain de défense passive. Parmi les dispositions d'ensembles, certaines nous intéressent : une population estimée de 3 000 habitants et les quatre établissements de première catégorie (Caserne, annexe du parc d'artillerie⁸⁵, gare et postes). Le chapitre trois concerne les abris. C'est un service sous la responsabilité de l'architecte municipal auquel sont adjoint 10 cantonniers non mobilisables. Sur les abris existants, la sentence est claire : toutes les maisons ont une cave mais aucune ne résisterait à une bombe de 100 kg. Elles sont donc classées en « abris provisoires ».

83 Voir <https://www.alaingagnieux.fr/lusine-a-gaz-de-f-x-gagnieux-a-pithiviers/>

84 L'intégration aux mesures générales nous arrange car les infos sont conservées dans ce fond de la défense passive mais les dispositions particulières nous échappent complètement...

85 Le parc de l'artillerie est installé après la Première Guerre mondiale au sud-ouest de Pithiviers, c'est une « station-magasin », qui dépend du service des subsistances militaires où sont stockés dans trois baraques des fournitures et du ravitaillement pour l'armée française. A la fin des années 30, il devient une annexe du parc régional d'artillerie. Il est libre en 1938 et doit servir en cas de conflit à abriter les services du ministère des Loisirs (VALÉRY 2002 : 47-48). Ceci explique pourquoi il disparaît de la liste des établissements de première catégorie.

A ce document est joint un second document intitulé « Remarques relatives au plan de défense passive de Pithiviers » (provenant de la préfecture ?). Parmi les diverses remarques, on note : « il est indiqué nulle part que les habitants peuvent creuser à proximité immédiate de leur habitation des petites tranchées familiales. Cette lacune est à combler ».

11 février 1937 : le préfet demande au maire d'estimer le nombre d'abris publics qu'il serait nécessaire de faire construire pour abriter la population active de la ville. Un chiffrage du coût doit être inclus dans la réponse. Le courrier suivant indique que la réponse est datée du 4 mars 1937.

15 avril 1938 : le préfet demande au maire de compléter son courrier avec des devis, des projets...

1^{er} juillet 1938 : le préfet demande au maire, suite à une circulaire du ministère de l'Intérieur du 4 mai 1938, d'établir d'urgence un programme d'ensemble de mise à l'abris de la population. Dedans doivent notamment figurer une estimation du nombre d'habitants à abriter, un recensement des caves et sous-sols utilisable en abris avec leur contenance. Il est aussi nécessaire de localiser les espaces libres, où des tranchées-abris pourront être réalisées si besoin. Ces constructions ne devant pas excéder 500 F (par personne) et 1000 F dans les cas exceptionnels.

On dispose du brouillon annoté du questionnaire précédent avec l'indication que trois caves peuvent servir d'abris et contenir 465 personnes (cout de 5000 F.). Les caves ne pouvant pas servir d'abris, il est nécessaire d'établir un plan des tranchées-abris (500 F) et d'acheter des pelles et des pioches pour les faire (5 000 F). La population à abriter serait de 7 300 personnes (4 000 habitants de Pithiviers et 3 300 évacués de Paris). Une dernière ligne indique que l'organisation des abris des services communaux nécessite 1 500 F.

8 juillet 1938 : Le maire réponds au question du préfet avec les chiffres du précédent document et indique qu'il joint à sa réponse une édition mise à jour du plan de défense passive. Ce document, non daté, est intitulé « Ville de Pithiviers. Plan urbain de défense passive. Confidentiel ». On observe quelques changements dont certains d'importance pour les abris. La population, en temps de guerre, est détaillée en 800 hommes, 1200 femmes et 2 400 enfants.

Les abris en cave sont au nombre de trois : caves du Val St Jean (n°1 : fig. 157) et deux caves de la rue des Rouloirs (n°2 et 3). Le premier pour les habitants du secteur de la rue du Val St Jean (201 personnes), le second pour le secteur de la rue de Beauce (134 individus) et le dernier de la rue Basse (130 personnes). Ces abris ne permettent pas d'abriter toute la population, il est donc établi une liste des tranchées-abris devant « être construites le jour de la mise en application du plan de Défense Passive⁸⁶.

Ces tranchées établies sur les hauteurs dominant l'agglomération, seront établies sous la Direction de l'architecte Municipal, par les cantonniers municipaux non mobilisables:

Elles seront installées (fig. 157) :

- Tranchée n°1 : en haut de la route de Yèvre, destinée aux personnes du quartier de l'Abbaye
- Tranchée n°2 : Côté de Caquereau, destinée aux personnes du quartier du Faubourg d'Orléans
- Tranchée n°3. Coté Bardy, destinée aux personnes de l'avenue de la République et de la cité Croix Saint-Martin
- Tranchée n°4, Ancien parc de l'Ardoise, destinée aux personnes du quartier côté Ouest du Centre de la Ville
- Tranchée n°5, route de Malesherbes, destinée aux personnes du quartier des Faubourgs de Beauce et de Paris
- Tranchée n°6, quartier de Millevilette, destinée aux personnes du quartier côté Est du centre de la ville.

Aménagement : Dès qu'il en aura reçu l'ordre, le Chef du service des Abris et tranchées fera exécuter celles-ci par le personnel désigné à cet effet. [...]. La construction des tranchées est à la charge de la Commune qui fournira le matériel nécessaire (pics, pelles et pioches). [...]. Les frais d'aménagement seront à la charge de la Commune. Les tranchées à établir seront du type dit à crémaillère.

86 Aucune indication de leur contenance est indiquée dans ce document.

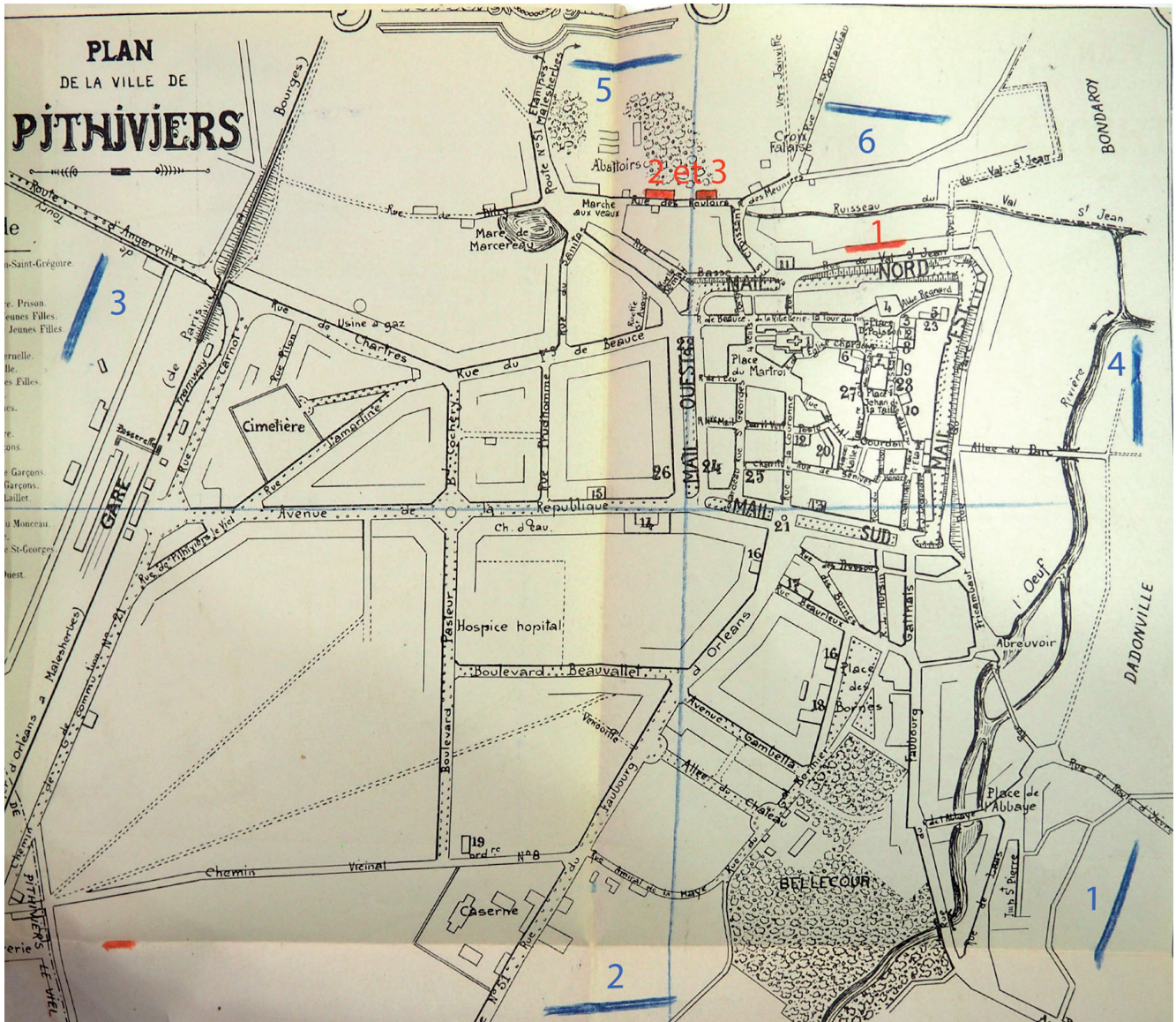


Fig. 157 Localisation des abris en cave (en rouge) et des tranchées abris (en bleu) sur un fond de plan de Pithiviers antérieur à 1928. Plan joint au plan de DP du 8 juillet 1938 (Archives municipales de Pithiviers).

13 juillet 1938 : promulgation « de la loi de défense nationale sur l'organisation de la nation en temps de guerre afin d'assurer la sécurité de la population française en cas de conflit armé.

Plus importante que la précédente [du 8 avril 1935], cette loi touche à de nombreux domaines [...]. Le contexte international accélère le rythme de la préparation de la France à la guerre. Ainsi, la loi du 13 juillet 1938 est suivie de nombreux décrets d'application. En 1939, plus de 35 textes relatifs à la défense passive contre les attaques aériennes paraissent au Journal Officiel⁸⁷ ».

29 novembre 1938 : le préfet transmet un questionnaire au maire à remplir lors d'une réunion prochaine de la Commission urbaine de Défense passive avant le 10 décembre. Nous ne connaissons pas la teneur de ce document qui est « relatif à la protection des populations, en cas de conflagration, ainsi qu'à l'organisation des secours ».

17 février 1939 : les délibérations du conseil municipal montrent que plusieurs conseillers s'inquiètent si des mesures ont été prises concernant la défense passive. Le maire répond que Pithiviers n'est pas compris sur la liste des villes dont l'attaque est possible. De plus, on ne peut pas songer à construire des abris bétonnés car il se pose la question d'où les mettre et du financement puisque la fabrication de ces abris « coûte cher à Paris ». « En cas de péril aérien, le plus simple pour nos concitoyens serait sans doute de se répandre dans la campagne ».

87 Voir : <https://www.senat.fr/connaitre-le-senat/lhistoire-du-senat/dossiers-dhistoire/d38/dossiers-dhistoire-le-senat-1940-1944-defense-passive.html>

30 mars 1939 : le préfet transmet au maire la décision du ministre de la Défense Nationale et de la Guerre de ne pas classer Pithiviers en première urgence. Les mesures de défense passive sont donc à la charge exclusive de la commune. L'accent est mis sur « toutes les mesure » donc celle-ci ne doit pas concerner que les tranchées-abris dont le plan précédent indiquait qu'elles étaient déjà à la charge de la commune (équipement... ?).

12 avril 1939 : le préfet envoie un document tamponné « secret » notamment aux maires des chefs-lieux de canton leur demandant la réalisation dès à présent de mesures préparatoires de sécurité et de protection. Elles ne sont pas détaillées dans ce document autrement que mesures 1011 et 1021.

13 mai 1939 : l'architecte en chef du département, aussi chef départemental du service des Abris et tranchées, indique au maire que le préfet souhaite connaître l'avancée des travaux sur les abris et tranchées. Il veut savoir si un projet de défense passive a été étudié et si les travaux ont été exécutés.

20 mai 1939 : dans sa réponse, le maire lui indique que le plan est établi mais comme les dépenses sont de l'ordre de 700 000 F, somme « trop élevée pour le budget de la commune », rien n'a été fait.

Sur ce sujet, rien ne semble concerner le début de la guerre, de sa déclaration le 3 septembre 1939 au début de la bataille de France avec l'offensive allemande initiée le 10 mai 1940.

16 mai 1940 : un document manuscrit⁸⁸ de l'architecte municipal énumère pour chaque établissement les « dispositions à prendre aux écoles pour utiliser les caves en abris » :

- École Supérieure de filles (n°6 fig. 158). Il est possible d'utiliser les caves voûtées sous deux bâtiments. Il faut étayer les voûtes avec des pièces de bois. Il convient de réaliser un aménagement intérieur avec l'éclairage, l'installation d'eau potable, des bancs et des portes manteaux. Les ouvertures extérieures sont à masquer par des rideaux et à l'extérieur à garnir de sacs de sable. Les murs sont à blanchir et les sols à recouvrir de sable de Loire. Un jeu d'outils est à prévoir pour le déblaiement. Ces abris permettraient d'accueillir 80 personnes (enfants de l'internat et le personnel).
- École supérieure de garçons (n°17). Deux caves voûtées peuvent servir d'abris avec les mêmes travaux que la précédente. Internes et personnel représente 60 personnes environ.
- École élémentaire de jeunes filles (n°5). Il n'y a pas de caves voûtées mais deux sous-sols qui sérieusement étayés pourraient servir d'abris. Les autres dispositions sont identiques aux précédents avec quelques adaptations non précisées. Le nombre d'abrités n'est pas indiqué.
- École élémentaire de garçons (n°18). Les sous-sols sont très réduits. Un existe sous l'habitation du directeur et l'autre sert à la chaufferie et au stock de charbon. Après travaux, ils pourraient servir au personnel (chiffre absent) mais pas au 150-200 enfants.
- L'architecte évalue ces travaux à hauteur de 25 à 30 000 F.

Rien ne permet de savoir si ces travaux, ou d'autres, ont été engagés. Dans son ouvrage sur le Pithiverais au cours de la Seconde Guerre mondiale, Bernard Valéry nous procure des informations intéressantes sur les événements de cette période : la débâcle (VALÉRY 2002 : 27-34). Ainsi, à cette date du 16 mai, les réfugiés hollandais et belges arrivent à Paris et partent vers le sud, cette première vague est suivie des habitants du nord de la France puis par les parisiens. C'est au tour de certains habitants de Pithiviers de partir dès le 8 juin. Le 12, sur la route de Malesherbes à un kilomètre de Pithiviers, une colonne de réfugiés est mitraillée par quatre avions (7 militaires tués, plusieurs blessés). Vers le 13-14 juin, un avion mitraille la place du Martroi (dommages non indiqués). Le 15, les écoles sont fermées. La gare est bombardée (un mort, un blessé grave) et un mitraillage a lieu dans le faubourg puis le centre-ville (à partir d'un avion ?). Les troupes allemandes arrivent le 16 juin.

1^{er} semestre 1941 : une dotation est accordée à la ville (par la préfecture ?) pour réaliser une tranche d'équipement à hauteur de 36 000 F. Les 2/3 sont consacrés à la mise à l'abris avec trois grandes lignes : la transformation de tranchées de circonstance en tranchées permanentes, la réalisation de tranchées nouvelles et

88 Les autres documents sont tapuscrits. Ici reflet de l'urgence ?

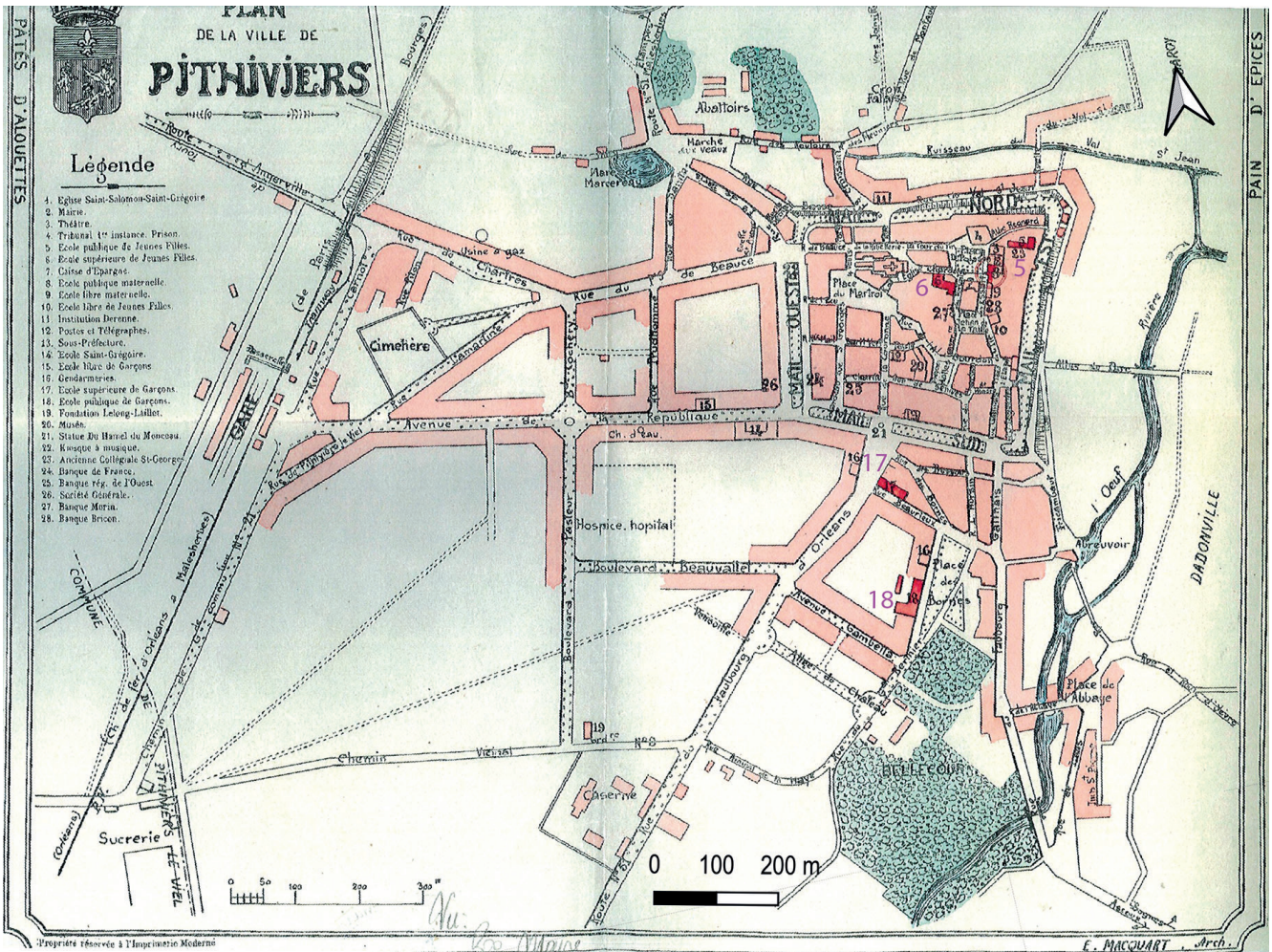


Fig. 4 Localisation des abris projetés dans les écoles sur un fond de plan de Pithiviers antérieur à 1928. Plan F. Capon, Inrap. Fond de plan Archives municipales de Pithiviers.

l'étaient des caves/création de postes de commandement et de secours. Il est impossible de savoir, en l'état de recherches, à quoi a pu être employé cet argent mais l'indication ultérieure (2 juin 1944) qu'aucun abri a été réalisé permet de supposer que c'est le point « étaient des caves/création de postes de commandement et de secours » qui a été privilégié si ces crédits ont été utilisés.

10 mars 1942 : le préfet envoie un courrier au maire sur le « programme de défense passive en 1942 » qui suit une dépêche du 31 janvier du ministre à la Guerre. Il note que des attaques aériennes ont lieu sur le littoral atlantique et la Manche et qu'elles peuvent parfois déborder dans les terres. Il est stipulé que « la mise à l'abris qui nécessite des travaux importants et qui est la partie la plus coûteuse de la défense passive est naturellement loin d'être réalisée ». Il maintient la nécessité d'aménager les caves et à défaut de réaliser des tranchées, enterrées ou en superstructures. Il indique le cas de Toulon où à défaut de ces aménagements, ce sont les entrées d'immeubles qui sont utilisées. Il relève la contrainte posée par la pénurie de matières premières qui conduit à abandonner l'emploi du béton armé et à employer les matériaux de substitution qui donne des constructions moins durables. Il ne détaille pas ces matériaux de substitution mais la notice 2400 DP/ ST du 10 juillet 1941 le fait. Elle préconise l'emploi du bois et de la chaux hydraulique comme matériaux de remplacement. Les deux ont leurs avantages et leurs défauts. Les défauts des coffres de tranchée en bois sont évidents : durée limitée, possibilité de déprédation. Au contraire, les coffrages au béton de chaux ou en maçonnerie de moellons au mortiers de chaux permettent la réalisation de tranchées à caractère vraiment permanent de qualité comparable à celles coffrées au béton de ciment, armé ou non.

17 juillet 1942 : un nouveau plan de défense passive est élaboré par la mairie. De manière surprenante, les abris ne sont pas détaillés dans ce document mais un plan est joint⁸⁹. Dessus, sont figurés les quatre secteurs et les tranchées-abris dont l'emplacement est différent des précédents plans (fig. 159). D'ouest en est, elles sont localisées sur la place du marché aux veaux (n°1), sur les mails ouest et sud (2 et 3), sur la place des Halles (n°4) et sur la place des Bornes (n°5). Ces deux derniers ensembles ont été reconnus au cours de diagnostics et d'une fouille (cf notice rapports précédents).

Les abris sont signalés dès le temps de paix par des écriteaux disposés à chaque entrée avec le nombre de personnes qui peuvent être accueillies. La nuit (en temps de guerre ?), ces écriteaux sont éclairés par un feu rouge pour les caves et les souterrains et un feu vert pour les tranchées-abris.

Presque deux ans s'écoulent pendant lesquels notre documentation est silencieuse...

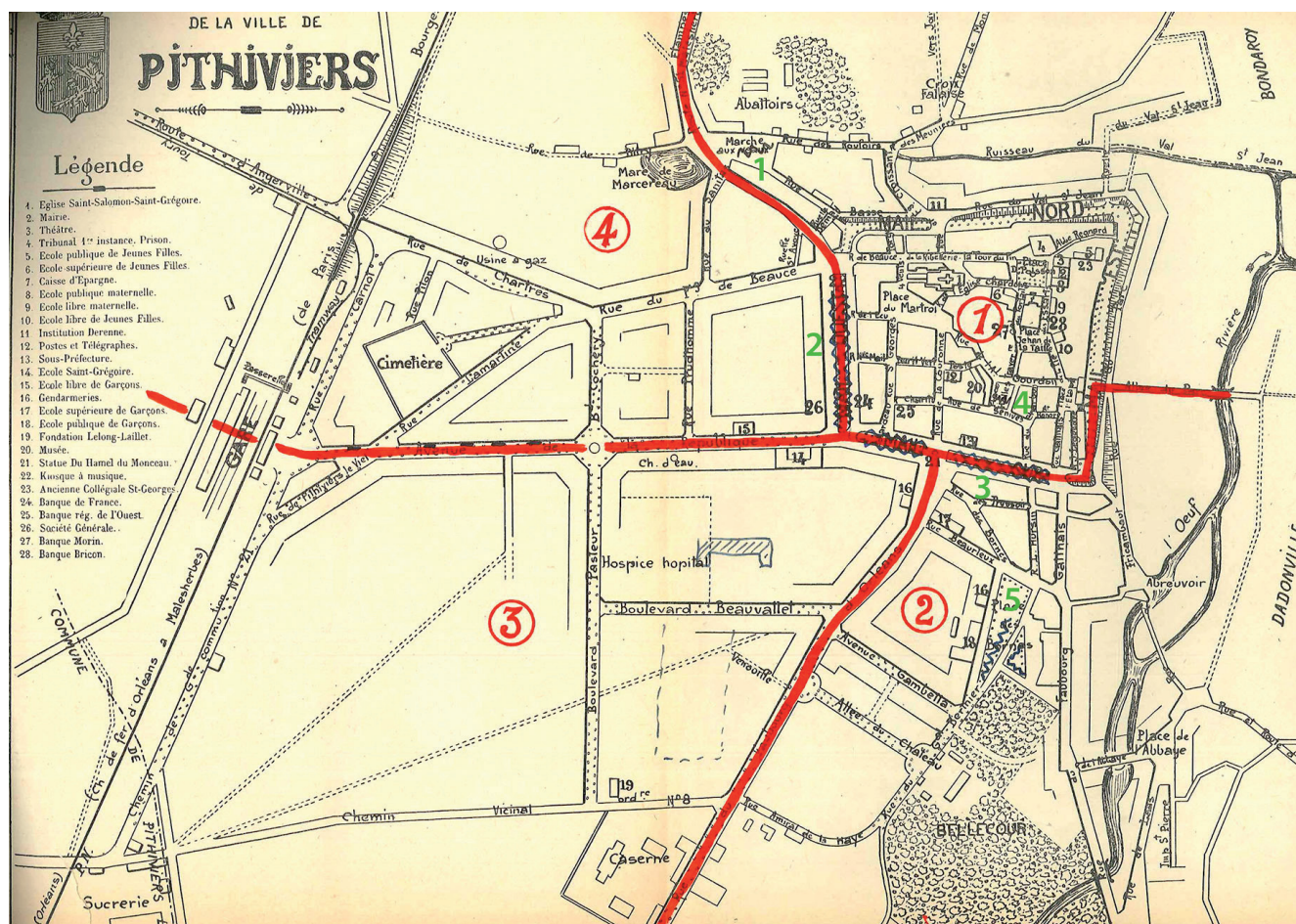


Fig. 159 Localisation des tranchées-abris. Document joint au plan de DP du 17 juillet 1942 (Archives municipales de Pithiviers).

13 mars 1944 : un courrier de la direction de la défense passive du secrétariat d'état à l'Intérieur est conservé dans les archives municipales. Il s'agit d'une notice sur les tranchées privées ou familiales. Elle stipule qu'en attente de disposition générale sur le régime de ces tranchées, il est déjà possible d'appliquer quelques dispositions dans les localités où les places en abris sont insuffisantes. Ce document est assez court et détaille clairement la construction de ces abris. Il est donc intégralement repris ici :

« 1° – Les tranchées privées ou familiales sont des tranchées à faible capacité, ouvertes sur des terrains privés, et accessibles seulement aux propriétaires de ces terrains ou aux personnes autorisées par eux. Elles sont construites à proximité des habitations, mais en dehors de leur zone d'éroulement.

Ces tranchées, dont les dimensions ne sont pas strictement limitées, sont des tranchées provisoires au sens du titre V de la notice N°600 DP/ST⁹⁰. En principe, les tracés et profil doivent être sensiblement ceux du titre III de la notice N°600 DP/ST, sauf une légère réduction éventuelle sur les côtes du projet permettant un retaillement pour exécution définitive ultérieure.

⁸⁹ Il manque clairement un document avec les secteurs urbains concernés par ces tranchées-abris, leurs dimensions, leur mode de construction et leur contenance.

⁹⁰ En l'état de nos recherches, nous ne connaissons pas ce document et son contenu.

La longueur est déterminée en fonction du nombre de personnes à abriter, à raison généralement de 2 personnes par mètre courant (occupation sur 1 rang)⁹¹.

2° – Les tranchées privées ou familiales peuvent être construites soit dans les mêmes conditions que les tranchées publiques, c'est-à-dire par l'État et à ses frais, suivant les règles fixées par les articles 122 à 127 de l'Instruction du 31 Mai 1939 relative à l'organisation administrative de la Défense Passive, soit par les propriétaires eux-mêmes, subventionnés par l'État.

Dans le 1er cas, le propriétaire du terrain devra donner gratuitement l'autorisation d'occuper les terrains et de faire les travaux, et prendre l'engagement d'entretenir la tranchée ; en compensation de quoi, la tranchée sera réservée aux personnes qu'il désignera.

Dans le 2ème cas, le propriétaire devra s'engager à exécuter lui-même les travaux, sous le contrôle de l'Administration, et à entretenir la tranchée, en compensation de quoi il recevra une subvention de l'État, en même temps qu'il aura la libre disposition de la tranchée.

3° – Pour les tranchées privées ou familiales à construire par l'État, les crédits seront demandés et accordés suivant les mêmes règles que pour les tranchées publiques.

4° – Pour les tranchées privées ou familiales à construire par les propriétaires : a) Les travaux seront subventionnés, suivant des règles qui ne peuvent être uniformément fixées. Le but à atteindre étant, d'une part, d'entraîner le plus grand nombre possible de propriétaires à faire eux-mêmes des tranchées familiales, et d'autre part, de ne pas dépasser le montant de la dépense qui incomberait à l'État s'il construisait lui-même ces tranchées.

À titre d'exemple : Lorsque les matériaux sont fournis par les propriétaires, les subventions suivantes peuvent être allouées :

- Tranchée non couverte et non coffrée : 50 F par personne abritée.
- Tranchée non couverte mais coffrée : 100 F par personne abritée.
- Tranchée coffrée et couverte : 300 F par personne abritée.

En outre, en vue d'accélérer l'exécution des travaux, les subventions ci-dessus peuvent être majorées d'une prime de rendement (variable avec les délais d'exécution et ne dépassant pas 50 % de la subvention de base), sous réserve que le montant total demeure inférieur au coût des mêmes travaux effectués à l'entreprise.

b) Le choix de l'emplacement et le piquetage des tranchées, la surveillance des travaux et leur réception doivent être confiés par le Préfet à des services techniques de l'État, du département ou de la commune, comme il est dit à l'article 132 de l'Instruction du 31 Mai 1939.

Le service choisi devra concilier le souci de ménager les deniers de l'État avec celui de faciliter au maximum la construction de tranchées familiales efficaces par les intéressés eux-mêmes.

c) Les subventions seront versées au fur et à mesure de l'achèvement des travaux, dès que la réception aura été prononcée. Les paiements sont à effectuer par les caisses du Trésor sur le vu de bons de caisses délivrés par les soins du Préfet (art. 154 de l'Instruction du 31 Mai 1939).

d) Les crédits nécessaires seront accordés sur demande spéciales du Préfet indiquant :

- La situation actuelle de la mise à l'abri dans le ou les localités où il se propose de passer à l'exécution de tranchées familiales et les raisons qui obligent à augmenter le nombre des abris ;
- Les avantages qu'il compte retirer de la mise en œuvre d'un programme de tranchées familiales construites par les intéressés ;
- Le type des tranchées qu'il désire faire construire ;
- Les subventions qu'il propose d'accorder, et qui seront variables suivant que la fourniture des matériaux sera ou ne sera pas à la charge des intéressés ;
- La dépense totale à prévoir et le crédit demandé. »

91 Cette donnée est primordiale, on ne la retrouve pas ailleurs dans la documentation consultée.

Pour étoffer le contexte autours de ces abris, il faut noter que les 19-20 et 23 mai 1944 deux bombardements alliés ont lieu sur secteur de la gare des Aubrais et d'Orléans avec presque 300 civils de tués. Le chiffre est inconnu pour les militaires allemands mais il est indiqué par un témoin qu'il est d'environ 3000 (FLORIACUM ... 2000 : 145). Ces événements expliquent la tension présente dans les documents suivants.

26 mai 1944 : un courrier manuscrit du directeur de l'école publique de garçon pour le maire de Pithiviers indique la présence d'avions survolant le secteur et lui demande de donner d'urgence les ordres pour faire établir les tranchées-abris pour les élèves de son école⁹². Ces tranchées sont-elles celles prévues dans le plan sur la place des Bornes ?

2 juin 1944 : un courrier du préfet au maire lui rapportant qu'une visite de contrôle a été réalisé par l'inspecteur départemental de la Défense Passive du Loiret. De cette visite, il ressort que « la ville de Pithiviers n'avait non seulement pris aucune disposition pour donner l'alerte en cas d'attaque aérienne, mais qu'encore elle n'avait fait construire aucune tranchée ou abri pour protéger la population contre les bombardements aériens ». [...je vous prescris de vouloir bien, au reçu de cette lettre 4 points dont :]

1. Faire construire très rapidement des tranchées à ciel ouvert sur les mails et les terrains publics (le manque de temps et la rareté des matières premières ne permettent pas de réaliser d'autres constructions).
2. Faire connaître à la population les abris naturels où elle pourrait se réfugier en cas de bombardement (pancartes à l'emplacement, flèches d'orientation, etc.).

Les travaux démarrent peu de temps après puisqu'au cours de la première quinzaine de juin, des ouvriers de l'établissement Gringoire (usine de gâteaux) sont réquisitionnés pour le creusement des tranchées. Un courrier du 22 juin 1944 de cet établissement demande leur liste à la mairie pour défrayer ceux qui y ont participé (indemnité prévue par la loi du 20 mai 1944). La réponse du maire le lendemain indique qu'il y a 10 ouvriers réparti entre trois des quatre entrepreneurs auxquels ont été confié la réalisation des tranchées-abris : cinq à l'entreprise Bruneau, trois à l'entreprise Donnet et deux à l'entreprise Mercier. Les détails de ces réalisations sont donnés dans un mémoire de l'architecte municipal du 8 juillet 1944 (cf *infra*). Il est fait mention de quatre entreprises : Donnet, Bruneau, le Bâtiment de Pithiviers (correspondant à Mercier d'après le document du 13/07/1944) et Monoury. Il est possible que la répartition des ouvriers se fasse au prorata des travaux à réaliser. Les trois premières exécutent plusieurs centaines de mètres linéaires et la dernière seulement une dizaine.

- 16 juin 1944** : édition d'une affiche de « Consignes et conseils de Défense Passive » avec diverses indications :
- Que les tranchées familiales sont un des meilleurs moyens de protection et que leur réalisation entrainera l'allocation d'une somme de 50 F par personne abrité.
 - Il est aussi mentionné la mise à disposition d'abris publics sur le « Mail Nord (partie longeant la rue Basse, Mail Ouest, Mail Sud, Place des Bornes, Place de L'abattoir, Place des Halles, Place Denis-Poisson, Terrain face à l'Octroi du faubourg du Gâtinais, Place de l'Abbaye et ancien cimetière (rue Lamartine) » (cf *fig. 159*). Le public est invité à prendre soin de ces abris.
 - Des abris naturels sont constitués par le chemin du Prieuré, la rue de Laas, la rue du Parc, le mail Est et le mail Nord (partie longeant le Val-Saint-Jean). Ils seront utilisés par les personnes situées à proximité. Les habitants de la périphérie (de la ville ?) se disperseront dans la campagne.
 - Pour ceux utilisant leurs caves en abris personnels, ils doivent faire une déclaration en mairie pour organiser d'éventuels secours. Il leur est recommandé de faire communiquer les caves contiguës en pratiquant des ouvertures dans les murs de séparation de l'immeuble voisin.

Ces consignes sont reprises par la presse, notamment dans l'Echo de Pithiviers du 29 juin 1944.

17 juin 1944 : un courrier du préfet ordonne la fermeture provisoire des écoles publiques et privées de Pithiviers.

⁹² On a vu au 16 mai 1940 que l'école élémentaire de garçons n'a pas d'abris pour les élèves.

27 juin 1944 : l'architecte municipal informe le maire par un courrier que le « réseau complet de tranchées destinées à abriter la population Pithivérienne va être terminé incessamment ». Il déplore cependant que les enfants y jouent avec des pierres qui jonchent le fond et rendent le cheminement difficile. Dans « l'ancien cimetière, bien que des précautions aient été prises, d'autres enfants en l'absence des ouvriers se livrent à des plaisanteries de mauvais gout ». Ce même jour, le maire prend un arrêté pour « protéger des déprédations les tranchées de défense passive mises à la disposition du public ».

Le 30 juin 1944, un bombardement aérien sur les voies ferrées et l'avenue de la République fait 7 morts et 15 blessés.

1^{er} juillet 1944 : un courrier du préfet renouvelle la fermeture provisoire des écoles publiques et privées et donne des consignes aux personnels.

Le 4 juillet, un bombardement aérien sur l'infirmerie du camp d'internement (cf. n°9 fig. 156) fait 5 tués, 6 blessés et une personne s'évade.

8 juillet 1944 : l'architecte municipal communique au maire le mémoire récapitulatif pour l'exécution des tranchées. Les tranchées « initiales » sont achevées, des « supplémentaires » en cours sur l'Avenue de la République et à l'Orphelinat. Ces tranchées couvrent une longueur de 1902 m. Elles sont larges de 0,80 m et profondes, en moyenne, de 1,60 m. Le total des dépenses est de 173 681 F (fig. 160 et 161).

Deux de ces ensembles de tranchées ont été observés au cours de recherches d'archéologie préventive. La première sur la Place de Bornes, actuelle place du Général de Gaulle, a été reconnue sur 53,20 m de long dans les ouvertures (CAPRON *et al.* 2018 ; CAPRON 2022). La largeur de la fenêtre d'observation, tranchée de diagnostic, n'est pas suffisante pour observer tout le dispositif dans sa largeur mais il est possible de restituer un dispositif dont le plan est en crémaillère avec des tronçons (hors angles) de 4 m de long⁹³. La largeur est de 0,82 m. La profondeur conservée est de 0,70 m. Si on restitue ce creusement jusqu'au sol actuel de la place, en supposant qu'il correspond au niveau du sol de 1944, on a une profondeur de 0,94 m. Il est possible que la soixantaine de centimètres de différences entre le projet et le réalisé soit liées à la nature du sous-sol : le sommet du substrat calcaire. La seconde a été observée au cours d'un diagnostic puis interprétée comme un ensemble de tranchées-abris au cours de la fouille (BLANCHARD *et al.* 2017 ; CAPRON *et al.* 2020 ; CAPRON 2024). Les ouvertures d'une largeur très réduite dans ce secteur (diagnostic et suivi de réseaux), nous prive de saisir l'organisation en plan de ces tranchées qui semblent être du type à crémaillère. Les segments font en moyenne 0,90 m de large et sont long d'au moins 4 m ce qui fait qu'elles sont quasi identiques à celles découvertes sur l'actuelle place Charles de Gaulle. Celle observée sur la plus grande profondeur, sans reconnaître sa base, est F43 du diagnostic avec une profondeur minimale de 1,10 m. Soit une profondeur minimale restituable de 1,40 m depuis le sol actuel.

Il n'est malheureusement jamais indiqué le mode d'occupation de ces tranchées-abris, tout au plus on peut supposer que les aménagements étaient très succincts (pas de coffrage de bois, de bancs, de latrines...), ni leur contenance. La largeur réduite de 0,80 m semble indiquer une occupation sur une rangée avec donc probablement la présence de deux personnes par mètre courant (cf *supra* 13 mars 1944). La somme de toutes ces tranchées dans le mémoire est de 1903 m. Il est donc possible d'estimer qu'elles devaient servir à abriter environ 3806 personnes. Ce chiffre est à rapprocher de celui estimé dans le document du 8 juillet 1938 qui est le plus proche de ces travaux où la population, en temps de guerre, est estimée en 800 hommes, 1200 femmes et 2 400 enfants. Il reste donc 600 personnes qui ne trouveront pas place dans ces abris. La déclaration des abris familiaux (cf *infra*) permet de savoir qu'ils ont une contenance de 576 places. Il est donc très probable, à 18 individus près⁹⁴, que les chiffres retenus soit ceux de 1938 et l'estimation de la contenance de ces tranchées-abris de 2 personnes par mètre linéaire.

10 juillet 1944 : le registre des délibérations du Conseil Municipale contient à son ordre du jour un point sur « l'ouverture de crédit pour avance à faire pour financement du creusement de tranchée de défense passive ». La somme de 173 681,55 F liée aux travaux doit être réglé par le service de la défense passive mais avant le

93 Pour les deux cas présentés, les observations très partielles nous empêchent de comparer la longueur des dispositifs projeté à celui réalisé.

94 Il n'est pas fait mention des abris en cave dans ces documents, la différence est là ?

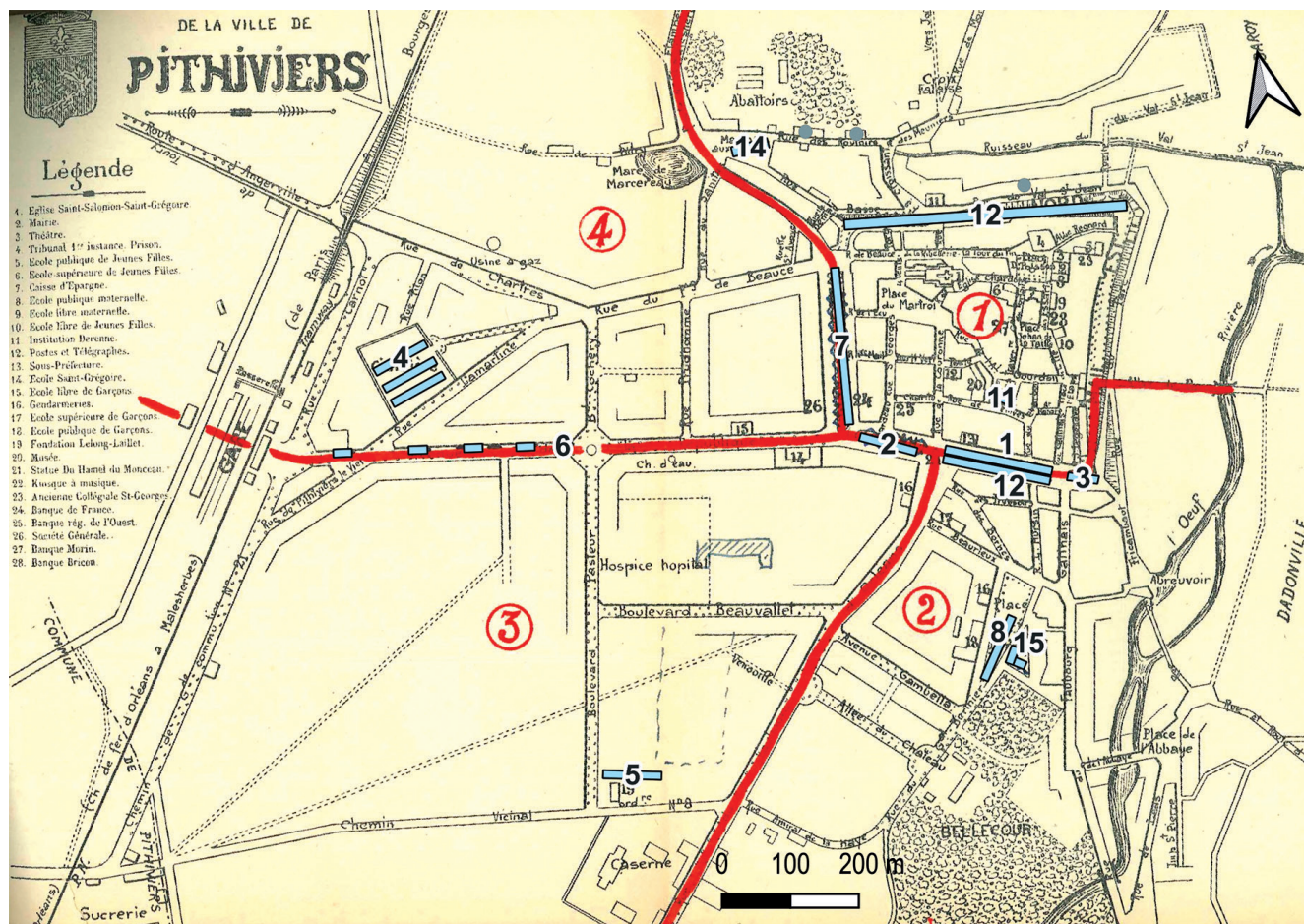


Fig. 160 Proposition de localisation des secteurs par entrepreneur des travaux de terrassement des tranchées abris sur un fond de plan de Pithiviers antérieur à 1928. Plan F. Capon, Inrap. Fond de plan Archives municipales de Pithiviers.

Numéro, Entreprise, Lieu, Longueur (m), Coût (Francs)
1, M. DONNET, Mail Sud (grande partie), 194,5, 17505
2, M. DONNET, Mail Sud (petite partie), 50, 4500
3, M. DONNET, Entrée du Mail Est, 18, 1620
4, M. DONNET, Ancien cimetière, 134,5, 12105
5, M. DONNET, Orphelinat, 50, 4500
6, M. DONNET, Avenue République, compris dans la valeur ci dessus, compris dans la valeur ci dessus
7, M. BRUNEAU, Mail Ouest, 370, 33300
8, M. BRUNEAU, Place des Bornes, 210, 18900
9, M. BRUNEAU, Octroi et Faubourg Gâtinais, 71,3, 6417
10, M. BRUNEAU, Rue de Yèvre, 38,1, 3429
11, M. BRUNEAU, Place des Halles, 71,4, 6426
?, M. BRUNEAU, Place des Halles (plus valeur pour couper et récupérer le goudron), 78, 1170
12, LE BÂTIMENT DE PITHIVIERS, Mail Sud (entre Place Duhamel et Ete BEAUDAIS), 190,3, 17127
13, LE BÂTIMENT DE PITHIVIERS, Mail Nord, 304, 27360
14, LE BÂTIMENT DE PITHIVIERS, Place de l'Abattoir, 112, 10080
15, M. MONOURY, Place des Bornes, 10,9, 981

Fig. 161 Tableau des données par secteurs et entrepreneur des travaux de terrassement des tranchées abris.

déblocage des fonds, le maire demande au conseil le règlement aux entrepreneurs sur les fonds de la mairie.

Un extrait est arrivé en préfecture le 17 juillet et il est validé par un courrier du 1er septembre.

13 juillet 1944 : un document conservé est la compilation des marchés de gré à gré⁹⁵ entre la mairie et chaque entrepreneurs. Il est intéressant de voir que la rédaction de ces contrats présente les travaux comme à venir : « les travaux seront commencés immédiatement après approbation [...] et terminés dans un délai maximum de huit jours. Le paiement aura lieu immédiatement après la réception définitive qui sera faite à la terminaison des travaux ». L'étude des autres documents montre clairement que ces ouvertures ont commencées première quinzaine de juin et sont quasiment terminés le 8 juillet !

Le 30 juillet, un bombardement aérien sur la gare et le silo fait 15 blessés (VALÉRY 2002 : 131).

Juin-juillet 1944 ? : Les archives municipales conservent un document manuscrit sur papier à en-tête du Grand Hôtel de la Poste au 10 du Mail Ouest de Pithiviers. Ce document, malheureusement non daté, devait être affiché dans l'établissement et il est indiqué « En cas d'alerte : nous prions notre clientèle et notre personnel

⁹⁵ Contrat conclu directement entre deux parties, sans passer par une procédure de mise en concurrence. Ce contrat est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables notamment en cas d'urgence impérieuse.

de bien vouloir quitter immédiatement l'établissement et de se réfugier dans les tranchées-abris sur le mail. Les personnes qui désirent s'abriter dans la cave de l'hôtel peuvent le faire sous leur entière responsabilité ». Ce document est le seul en notre possession indiquant la capacité effective de rejoindre ces abris. Le 10 août deux trains mitrillés avec six tués (dont 4 allemands) et 27 blessés (*ibid.*). Le 21 août 1944 : libération de la ville par les américains (VALÉRY 2002).

20 septembre 1944 : le directeur de la défense passive de Pithiviers répond au directeur départemental suite à son courrier du 31 août sur la situation de la défense passive dans la ville. Le point n°3 concerne les abris. Il est indiqué « Tranchées creusés en différents points de la ville (Mails, Places) ainsi qu'un certain nombre de tranchée familiales (58) et des caves abris dont un bon nombre ont été consolidées par des étais ».

6 décembre 1944 : le détail des 58 tranchée familiale est donné par un « Procès-verbal collectif de réception définitive de tranchées privées ou familiales construites par les propriétaires » (*fig. 162 et 163*). Il vise à permettre la remise de 28 800 F aux propriétaires ayant réalisé des tranchées⁹⁶.

Ce document est un simple tableau des propriétaires à indemniser : il ne rentre pas dans le détail du type d'abris réalisés par chaque personne. On sait juste que tous ces abris ne sont ni couverts, ni coffrés. Ils sont situés dans des espaces ouverts : 53 dans des jardins, 5 dans des cours. Le seul texte nous présentant l'aménagement de ces abris est celui du 13 mars 1944 (*cf supra*). Il est cependant d'une utilisation limitée puisqu'il présente des dispositions temporaires en attente de celles finalisées qu'on ne connaît pas. Deuxième écueil, il fait appel pour le détail du tracé et du profil à un document qu'on ne connaît pas (titre III de la notice N°600 DP/ST). Il est cependant indiqué qu'il est possible de faire « une légère réduction éventuelle sur les côtes du projet permettant un retaillage pour exécution définitive ultérieure. La longueur est déterminée en fonction du nombre de personnes à abriter, à raison généralement de 2 personnes par mètre courant (occupation sur 1 rang) ». Ces indications semblent nous indiquer que c'est le principe de la tranchée-abris provisoire qui est retenu et qu'on pourra augmenter le volume pour permettre de coffrer les bords et faire une couverture.

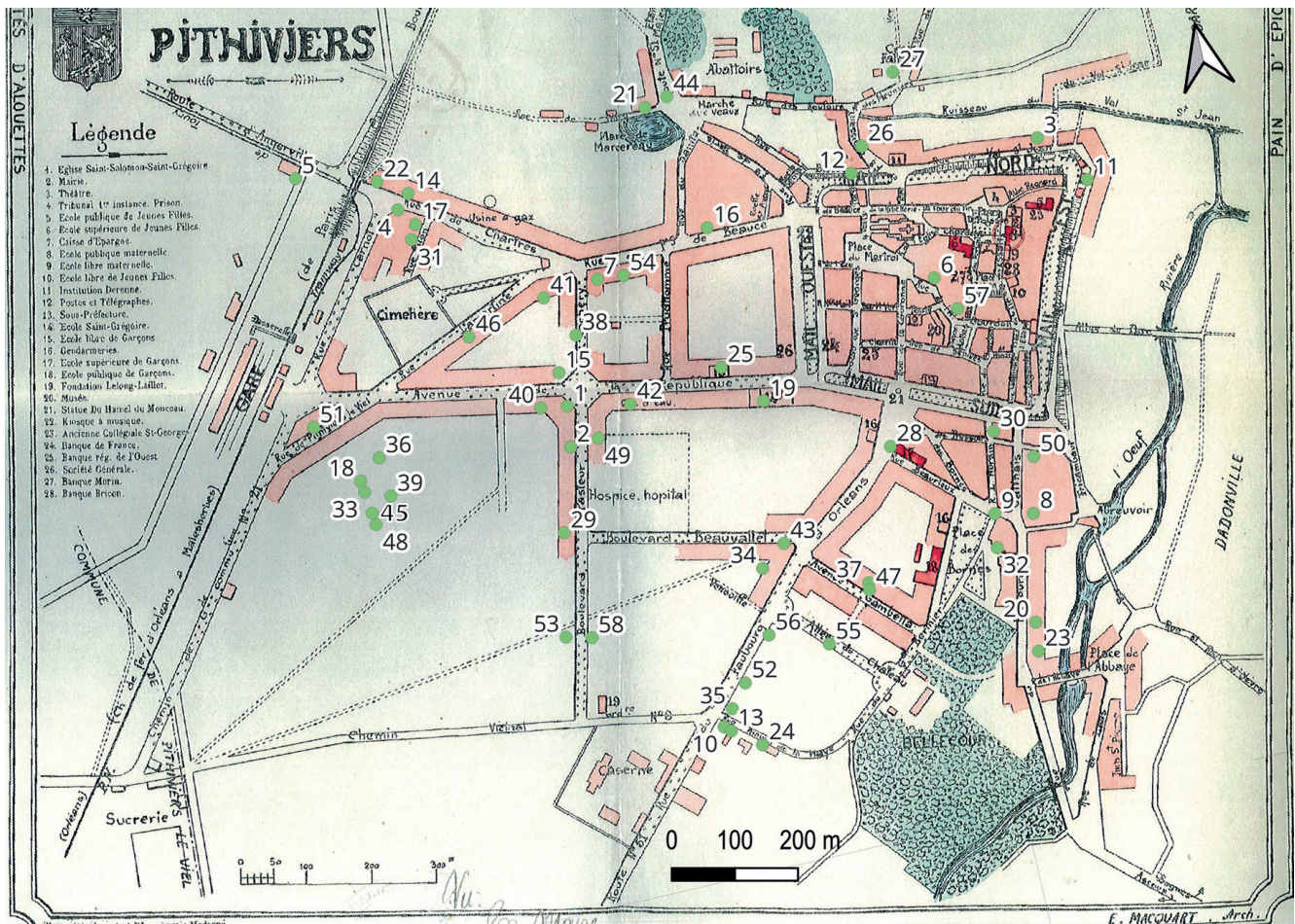


Fig. 162 Proposition de localisation des secteurs par entrepreneur des travaux de terrassement des tranchées abris sur un fond de plan de Pithiviers antérieur à 1928. Plan F. Capon, Inrap. Fond de plan Archives municipales de Pithiviers.

⁹⁶ L'imprimé indique le terme « tranchée ». Il est discutable et couvre une toute autre réalité.

Num Abris	Noms et Prénoms des propriétaires	Adresses à Pithiviers	Emplacement des tranchées construites	Nombre de personnes abritées	Type des tranchées édifiées	Matériaux fournis par le propriétaire ou par l'État	Somme à payer pour la construction	Somme à payer majoration	Totaux	Observations
1	AUCHER Roger	41 Avenue de la République	jardin	4	non couverte / non coffrée	propriétaire	200	-	200	
2	BARBERON Odilon	Boulevard Pasteur	cour	24	non couverte / non coffrée	propriétaire	1200	-	1200	
3	BARBET Henri	23 Val St Jean	jardin	4	non couverte / non coffrée	propriétaire	200	-	200	3 tranchées
4	BARDIN Georges	69 rue de Chartres	jardin	10	non couverte / non coffrée	propriétaire	500	-	500	
5	BAUDU André	Route d'Angerville	jardin	10	non couverte / non coffrée	propriétaire	500	-	500	
6	BENOIT-PAILLARD Laurence	7 rue Amiral Gourdon	jardin	16	non couverte / non coffrée	propriétaire	800	-	800	
7	Mme BEZANCON Valentine	49 Faubourg de Beauce	jardin	5	non couverte / non coffrée	propriétaire	250	-	250	2 tranchées
8	BERTRAND Georges	35 faubourg Gatinais	jardin	11	non couverte / non coffrée	propriétaire	550	-	550	
9	BIRNESSER Louis	Place des bornes	jardin	4	non couverte / non coffrée	propriétaire	200	-	200	2 tranchées
10	BOUCHET Pierre	Rue Amiral Delahaye	jardin	3	non couverte / non coffrée	propriétaire	150	-	150	
11	BOUILLON Paul	Rue du Parc	jardin	2	non couverte / non coffrée	propriétaire	100	-	100	
12	CHALAUX Lucien	2 rue Basse	jardin	11	non couverte / non coffrée	propriétaire	550	-	550	
13	CHOUZIOUX Lucien	Rue Amiral Delahaye	jardin	6	non couverte / non coffrée	propriétaire	300	-	300	2 tranchées
14	DAUVOIS Léonce	70 rue de Chartres	jardin	14	non couverte / non coffrée	propriétaire	700	-	700	
15	DE BOULONNEIX Henri	36 avenue de la République	jardin	6	non couverte / non coffrée	propriétaire	300	-	300	2 tranchées
16	DELAFOY Yvonne	26 Faubourg de Beauce	jardin	9	non couverte / non coffrée	propriétaire	450	-	450	
17	DELAGE Robert	59 rue de Chartres	jardin	4	non couverte / non coffrée	propriétaire	200	-	200	
18	DE MOOR Camille	6 cité croix Saint Martin	jardin	9	non couverte / non coffrée	propriétaire	450	-	450	
19	DENIS Raymond	5 avenue de la République	jardin	16	non couverte / non coffrée	propriétaire	800	-	800	3 tranchées
20	DION Marius	69 faubourg Gatinais	jardin	25	non couverte / non coffrée	propriétaire	1250	-	1250	3 tranchées
21	DOSIAS Maurice	Route de Malesherbes	jardin	6	non couverte / non coffrée	propriétaire	300	-	300	
22	DUPONT Lucien	78 rue de Chartres	jardin	5	non couverte / non coffrée	propriétaire	250	-	250	
23	FAUVIN Marcel	73 faubourg Gatinais	jardin	35	non couverte / non coffrée	propriétaire	1750	-	1750	4 tranchées
24	FLATTET Frédéric	Rue Amiral Delahaye	jardin	7	non couverte / non coffrée	propriétaire	350	-	350	
25	FOU TRIER Bruno	12 Avenue de la République	cour	17	non couverte / non coffrée	propriétaire	850	-	850	2 tranchées
26	FROC Charles	4 Faubourg du Croissant	cour	10	non couverte / non coffrée	propriétaire	500	-	500	
27	GINGREAU André	Croix Falaise	cour	5	non couverte / non coffrée	propriétaire	250	-	250	
28	GIRARD Paul	Faubourg Orléans	jardin	6	non couverte / non coffrée	propriétaire	300	-	300	
29	GODIN Maurice	16 Boulevard Pasteur	jardin	7	non couverte / non coffrée	propriétaire	350	-	350	
30	GOSTIAUX Henri	6 faubourg Gatinais	jardin	6	non couverte / non coffrée	propriétaire	300	-	300	
31	GUENETTE TAVERNIER	4 rue Pilon	jardin	8	non couverte / non coffrée	propriétaire	400	-	400	
32	GUENOT Roland	Place des bornes	jardin	3	non couverte / non coffrée	propriétaire	150	-	150	
33	HARDY Mauride [Maurice ?]	8 cité croix Saint Martin	jardin	31	non couverte / non coffrée	propriétaire	1550	-	1550	4 tranchées
34	LEFEVRE Hubert	Boulevard Beauvallet	jardin	9	non couverte / non coffrée	propriétaire	450	-	450	
35	LEMERLE Marie	77 Faubourg Orléans	jardin	5	non couverte / non coffrée	propriétaire	250	-	250	
36	LESUISSE Eugène	5 cité croix Saint Martin	jardin	25	non couverte / non coffrée	propriétaire	1250	-	1250	3 tranchées
37	MALARD Maurice	Avenue Gambetta	jardin	5	non couverte / non coffrée	propriétaire	250	-	250	[chiffre illisible] tranchées
38	MANGEIX André	Boulevard Cochery	jardin	10	non couverte / non coffrée	propriétaire	500	-	500	
39	MARIOT René	Cité croix Saint Martin	jardin	4	non couverte / non coffrée	propriétaire	200	-	200	
40	MARQUE Gaston	45 Avenue de la République	jardin	4	non couverte / non coffrée	propriétaire	200	-	200	
41	MATHIAS Marguerite	5 rue Lamartine	jardin	5	non couverte / non coffrée	propriétaire	250	-	250	
42	MENEALT Marguerite	31 Avenue de la République	jardin	6	non couverte / non coffrée	propriétaire	300	-	300	
43	PATY Roger	Faubourg Orléans	jardin	7	non couverte / non coffrée	propriétaire	350	-	350	

44	PAVE Pierre	Route d'Etampes	jardin	12	non couverte / non coffrée	propriétaire	600	-	600	2 tranchées
45	PICAULT André	10 cité croix Saint Martin	jardin	10	non couverte / non coffrée	propriétaire	500	-	500	2 tranchées
46	POCHON Etablissement	Rue Lamartine	cour	5	non couverte / non coffrée	propriétaire	250	-	250	
47	ROUSSEAU Felix	Avenue Gambetta	jardin	2	non couverte / non coffrée	propriétaire	100	-	100	
48	SAILLANT Rémi	12 cité croix Saint Martin	jardin	36	non couverte / non coffrée	propriétaire	1800	-	1800	4 tranchées
49	SAINT-DRENAN Joseph	Boulevard Pasteur	jardin	12	non couverte / non coffrée	propriétaire	600	-	600	2 tranchées
50	SERVAIS André	15 faubourg Gatinais	jardin	7	non couverte / non coffrée	propriétaire	350	-	350	
51	SIFFRE Jean	83 Avenue de la République	jardin	4	non couverte / non coffrée	propriétaire	200	-	200	
52	SIMON Eugénie	71 Faubourg Orléans	Jardin / 8 Rue de Pthiviers-Viel	3	non couverte / non coffrée	propriétaire	150	-	150	
53	TARANCHON Léa	Boulevard Pasteur	jardin	17	non couverte / non coffrée	propriétaire	850	-	850	2 tranchées
54	TAVERNIER Maurice	45 Faubourg de Beauce	jardin	13	non couverte / non coffrée	propriétaire	650	-	650	2 tranchées
55	TIXIER Jean	Avenue de Bellecour	jardin	11	non couverte / non coffrée	propriétaire	550	-	550	2 tranchées
56	VERGNE François	Faubourg Orléans	jardin	3	non couverte / non coffrée	propriétaire	150	-	150	
57	VILLETTE-JOLY René	Rue Amiral Gourdon	Jardin / Parc ardoise	6	non couverte / non coffrée	propriétaire	300	-	300	
58	WAROQUAUX Virgile	Boulevard Pasteur	jardin	16	non couverte / non coffrée	propriétaire	800	-	800	2 tranchées

Fig. 163 Tableau des données par secteurs et entrepreneur des travaux de terrassement des tranchées abris.

Si on suit cette hypothèse, ces abris devraient donc suivre le tracé à crémaillère qu'on a vu réalisé ci-dessus ou du moins suivre un principe similaire (plan en grecques...). Cela ne semble absolument pas le cas surtout pour les petits abris. Par exemple, l'enregistrement n°3 pour 4 personnes dans 3 tranchées. Il y a donc 2 « tranchées » pour une personne et une « tranchée » pour deux personnes. La moitié des abris ont une contenance de deux à six occupants (dont six sont constituées de plusieurs « tranchées »). Avec de telles contenances, une tranchée ferait donc de 1 à 3 m de long (occupation de deux personnes par mètre linéaire sur un rang). Il est évident que ce qui est appelé « tranchée » dans le document doit définitivement le plus souvent prendre la forme d'un trou d'homme dans le jardin ou la cour des particuliers ! Pour les plus grands abris, il est déjà possible d'écarter les cinq plus importants d'une contenance de 25 à 36 personnes puisqu'ils sont constitués de 3 à 4 « tranchées » et donc autant de petits abris. L'abri d'un seul tenant le plus important est donc l'enregistrement n°2 avec une contenance de 24 personnes. Si on suit le principe de la tranchée en crémaillère il y a donc trois tronçons de quatre mètres abritant chacun huit personnes. Même si on rajoute un escalier à chaque extrémité, ce dispositif ne devait pas être très imposant.

3 février 1945 : dans un article du Courrier du Loiret qui déplore que le mail est soit défiguré par l'abatage de ses arbres, l'auteur indique que pour les mails ouest et sud, les tranchées restent à combler.

12 mars 1945 : un point du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville porte sur le « remboursement des frais occasionné par le comblement des tranchées de défense passive ». Il prévoit l'ouverture de crédit au Conseil Municipal de 45 000 pour payer les tâcherons qui vont les combler "en raison de leur inutilité actuelle et de l'esthétique des promenades [les mails de la Ville]".

17 mars 1945 : dans un article du Courrier du Loiret le journaliste sanctionne ces travaux ainsi : "un grand merci à notre Municipalité : les tranchées, souvenir des mauvais jours, sont comblées et il n'y a plus à souhaiter que la terre, comme les passions, se tasse avec le temps".

1946 : documents sur la vente (« aliénation ») du matériel de la défense passive mais aucune information sur des éléments en lien avec les abris ou les locaux aménagés (étais...) (AMP 2H28).

13 novembre 1956 : avec les tensions de la guerre froide, un nouveau recensement des abris est demandé par la préfecture. S'il est en dehors de notre période d'étude, ce travail a le mérite de présenter la diversité des abris envisagés (et de fixer des types antérieurs pas forcément décrits au cours de la Seconde Guerre mondiale). Ces dix types sont :

- Abris avec dalle supérieure en béton armé – épaisseur dalle 2 à 3 mètres
- Abris avec dalle supérieure en béton armé – épaisseur dalle plus de 3 mètres
- Ouvrage allemand béton armé – épaisseur dalle supérieure moins de 2 mètres
- Abris maçonné ou bétonnés – épaisseur dalle supérieure comprise entre 2 m et 0,30m. Enterré, mais non placé sous un immeuble
- Abris maçonné ou bétonnés – épaisseur dalle supérieure comprise entre 2 m et 0,30m. Placé sous un immeuble
- Abris maçonné ou bétonnés – épaisseur dalle supérieure comprise entre 2 m et 0,30m. En émergence
- Caves aménagées en abris
- Tranchées couvertes avec rondins et chambranles bois
- Tranchées en béton ou maçonnées dont dalle supérieure d'environ 0 m 30 d'épaisseur
- Souterrains utilisables ou tunnels désaffectés

2002 : Dans son ouvrage sur Pithiviers pendant la Seconde Guerre mondiale, Bernard Valéry rapporte ses souvenirs sur ces abris qu'il est utile de comparer aux éléments ci-dessus (Valéry 2002 : 132-133). Il a alors 15 ans.

[Après les bombardements du 30 juin 1944.]

« Devant les risques des bombardements mais aussi des opérations militaires dont on sait les destructions qu'elles provoquent en Normandie, on prend des précautions. On remet en état les tranchées creusées au début de la guerre et on en ajoute quelques autres. Mais les édiles pithivériens en creusant les mails ont aussi une autre idée en tête. Les excavations empêchent les véhicules et plus particulièrement les chars boches de venir se planquer sous les marronniers et d'attirer à coup sûr la chasse alliée. Les places des Bornes, des Halles et Denis-Poisson sont transformées en zigzags de tranchées type défense passive. Dans le centre-ville, on aménage les nombreuses caves voûtées. On les fait communiquer entre elles et c'est ainsi que pendant les alertes on peut se promener de la pharmacie Aucher au magasin Plotton sous la place du Martroi. On stocke couvertures, eau et vivres. La mairie conseille de se munir d'un sifflet, de pelles et de pioches et de déclarer l'abri pour permettre d'éventuelles opérations de sauvetage en cas d'effondrement des immeubles. Doivent aussi être déclarés à la mairie les tranchées et abris familiaux creusés dans les cours ou jardins. La sous-préfecture recommande d'éviter tout rassemblement pendant les passages d'avions et rappelle qu'en quelques jours plus d'une centaine de bombes sont tombées sur le territoire de l'arrondissement. À Malesherbes, comme à Pithiviers, le conseil municipal décide, le 17 juillet, de construire des tranchées-abris ».

Bibliographie

Baril, Samuelian 2023

BARIL Q., SAMUELIAN N., « Des vestiges méconnus de la Seconde Guerre mondiale : les tranchées-abris du programme de défense passive: Les exemples d'Olonne-sur-Mer (Vendée), Nanterre (Hauts-de-Seine) et Sauveterre-de-Guyenne (Gironde) », *Revue d'archéologie contemporaine*, 2, 1, pp. 145-158

Blanchard et al. 2017

BLANCHARD P., BRAGUIER S., HULLIN G., MILLET S., *Loiret, Pithiviers, Place des Halles, rue de Sénives et rue de l'Amiral Gourdon : travaux d'aménagement de la place et des rues adjacentes : rapport de diagnostic*, Pantin : Inrap CIF.

Capron et al. 2018

CAPRON F., LECUYER S., DAVID, F., DEVILLERS, P.-Y., HERMENT, H., WEDAJO B., Centre - Val de Loire, Loiret, Pithiviers, Place du Général de Gaulle : rapport de diagnostic, rapport de diagnostic, Pantin : Inrap Centre – Île-de-France.

Capron et al. 2020

CAPRON F., LALLET C., COTTE O., JESSET S., PRADAT B., ROUX-CAPRON É., TANE F., THOMAS N., DEVILLERS P.-Y., FONT C., HERMENT H., LIEVAUX N., MARTEL V., ROCHE J.-L., *Centre-Val de Loire, Loiret, Pithiviers, Place des Halles, rue de Senives et rue Amiral Gourdon : Évolution d'un quartier urbain du XI^e siècle à nos jours*. Volume 1, rapport de fouille, Pantin/Saint-Cyr-en-Val : Inrap Centre – Île-de-France.

Capron 2022

CAPRON F., *Pithiviers, « Place de Gaulle » (45)*, rapport annuel PCR Archéologie des conflits contemporains en région Île-de-France et Centre-Val de Loire, Inrap.

Capron 2024

CAPRON F., *Pithiviers (45), Place des Halles*, rapport annuel PCR Archéologie des conflits contemporains en région Île-de-France et Centre-Val de Loire.

Floriacum ... 2000

Floriacum à Fleury-les-Aubrais., Fleury-les-Aubrais : Ville de Fleury-les-Aubrais.

Hardy 2008

HARDY A., « La Défense passive à Rouen », *Études Normandes*, 57, 1, pp. 61-70.

Lecoq 2024

LECOQ A., III.4. *Aspects de la défense passive à Orléans*, rapport annuel PCR Archéologie des conflits contemporains en région Île-de-France et Centre-Val de Loire.

Valéry 2002

VALÉRY B., *Jours de peine et jours d'espoir : Chroniques du pays d'entre Beauce et Gâtinais pendant la Deuxième guerre mondiale*, 2e éd. édition, Saint-Jean-de-Braye : Berger M.

4. VALORISATION SCIENTIFIQUE



PLAQUETTE DE VALORISATION

Une plaquette mise en page, éditée et diffusée en 2025 par le SRA/Drac d'Île-de-France constitue le n° 4 de la collection Archéologie en région Île-de-France.

Archéologie des conflits contemporains en régions Île-de-France et Centre-Val de Loire – Projet Collectif de Recherches.

Gwénaél Mercé, François Capron, Nicolas Samuelian, Pierrick Tigreat, Cécile Dardignac, Agathe Riou, Alexis Lecoq

Sommaire :

- Introduction générale : histoire d'un projet de recherches
- 1870-1871 : quand l'archéologie éclaire un paysage de guerre oublié
- Le camp retranché de Paris : le gigantesque système de défense de la capitale en 1914-1918
- Loin du front : les sites de préparation et d'entraînement à la Grande Guerre
- Les civils et la guerre, 1939-1945
- Infrastructures militaires de la Seconde Guerre mondiale : le cas de la luftwaffe

JOURNÉE D'ÉTUDE

Archéo-conflits : Les conflits contemporains – programmes de recherches en cours – questions de méthodes et de lexique

Journée d'étude organisée par le PCR à la médiathèque du patrimoine et de la photographie de Charenton-le-Pont. 25 mars 2025.

Cette journée, articulée en trois temps a permis :

- un tour d'horizon des travaux de recherches en cours (prospections-inventaires et PCR) dans un grand quart ouest de la France : Nouvelle Aquitaine (Quentin Baril), Charente-Maritime (Théo Aubry), Pays de la Loire (Antoine Le Boulaire) Normandie (Cyrille Billard)
- une discussion collective, portant sur les méthodes et surtout sur le vocabulaire employé pour désigner les vestiges liés aux conflits contemporains, et les possibilités d'harmonisation des lexiques et thésaurus
- une présentation générale et par thématiques des résultats préliminaires du PCR IdF/CVL

Un livret de présentation et 17 posters ont été produits à cette occasion, accessibles sur le portail « Hal-archives ouvertes ».

Les captations des interventions et discussions réalisées par les personnels de la médiathèque ont pu être mises en ligne grâce au travail de Carine Carpentier (Direction scientifique et technique de l'Inrap).

Lien : <https://sstinrap.hypotheses.org/archeologie-des-conflits-contemporains-en-region-ile-de-france-et-centre-val-de-loire>

COMMUNICATIONS/CONFÉRENCES

* Pourquoi étudier par la fouille les vestiges des conflits récents ? État de la réflexion pour la région Centre – Val-de-Loire.

François Capron. Journées du Centre Archéologique d'Eure et Loir. 2023

La tenue des journées du CAEL 2023 au Musée de la Guerre de 1870 à Loigny-la-Bataille a été l'occasion de présenter un travail en cours sur les vestiges des conflits d'époque contemporaine. Cette étude s'inscrivait dans le cadre du PCR, mené depuis quatre ans, et qui vise à fédérer les archéologues travaillant sur ce sujet en pleine expansion en France depuis une vingtaine d'années.

Dans le cadre de cette communication, il n'a pas été possible, faute de temps, de dresser un bilan exhaustif de ces recherches sur le passé récent (dans la région ou en France).

Cependant, une abondante bibliographie existe sur le sujet. Il a semblé plus pertinent, à partir de quinze cas régionaux, de montrer comment ces études ont permis de mieux documenter des événements dont la mémoire s'était perdue.

Enfin, la diffusion des résultats de ces travaux apparaît indispensable pour permettre aux archéologues de caractériser des vestiges variés mais relativement fréquents, et pour leur fournir des pistes méthodologiques pour leurs études futures.

* Archéologie de la Seconde Guerre mondiale

Pierrick Tigreat. Ateliers conférences de la ville de Gonesse (Val-d'Oise). 17 mai 2025.

En 2025, sera commémorée la fin de la Seconde guerre mondiale. Cette conférence a pour objectif de présenter les vestiges encore présents dans le sol de notre pays qui sont des témoins importants de ce conflit.

L'archéologie de la Seconde Guerre mondiale est une discipline récente qui s'attache à étudier les traces matérielles laissées par ce conflit majeur. Elle s'inscrit dans le champ plus large de l'archéologie des conflits contemporains et vise à compléter les sources écrites par des « archives du sol », révélant des aspects souvent méconnus de la guerre.

Cette approche a progressivement trouvé sa place dans la recherche française, notamment, grâce au développement de l'archéologie préventive. Les vestiges étudiés sont variés : tranchées, abris, fortifications comme la ligne Chauvineau, camps d'internement, dépôts de munitions, infrastructures de la Luftwaffe ou encore sites d'entraînement. Les méthodes mobilisées associent fouilles, prospections au sol, analyses LiDAR, photo-interprétation aérienne et exploitation des archives, permettant de reconstituer des réseaux défensifs, d'identifier des soldats et de comprendre les impacts durables des combats sur les territoires.

Ces recherches apportent des informations inédites sur l'organisation militaire, la vie quotidienne des combattants et des civils, les actes de résistance et les conséquences des bombardements. Elles contribuent également à la sauvegarde d'un patrimoine fragile, menacé par l'urbanisation et l'érosion, et participent à des projets de valorisation mémorielle.

* Archéologie des temps de guerre. La Seconde Guerre mondiale dans le Val-d'Oise

Pierrick Tigreat. Histoires croisées en Val-d'Oise, cycle de conférences organisé conjointement par la Direction des Archives départementales et le service départemental d'Archéologie du Val-d'Oise. 18 juin 2025.

Des vestiges des conflits contemporains et plus particulièrement de la Seconde Guerre mondiale sont découverts chaque année à l'occasion d'opérations d'archéologie préventive.

Ces « couches archéologiques » qui correspondent à un moment de l'histoire d'un site sont maintenant intégrées par les archéologues dans des problématiques scientifiques. Aussi, l'archéologie de la Seconde Guerre mondiale éclaire toutes les formes concrètes du conflit moins renseignées par les sources écrites avec des archives du sol inédites lues rigoureusement par des spécialistes. Elle contribue nouvellement et de façon originale à cette histoire qui devient avec le temps un passé révolu par la disparition des derniers témoins.

Dans le cadre du développement des recherches sur l'archéologie des conflits contemporains en région Île-de-France, cette conférence permettra d'illustrer la diversité des vestiges reconnus dans le Val-d'Oise et des méthodes mises en œuvre, et les apports spécifiques de l'archéologie.

Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=X2CcH7bRyT4&list=PLkfrC25oze6eMKCPNhT9AkkHMTZ-IGPdP>

*** Tranchées de défense passive en région parisienne : une approche archéologique des conflits (Seconde Guerre mondiale).**

Aurélie Battistini (service archéologie, Département du Val de Marne) et Cristina Gonçalves-Buissart (Bureau de l'Archéologie Départementale, Département de la Seine-Saint-Denis)

17e journées de l'ANACT (Association Nationale de l'Archéologie de Collectivité) : « Archéologie et mémoires territoriales ». 13-14 et 15 octobre 2025 (Musée des Beaux-Arts de Caen)

*** Sous les racines des arbres : l'histoire... Le Camp retranché de Paris pendant la Première Guerre mondiale et le camp d'entraînement oublié des Zouaves de Milly-la-Forêt**

Cécile Dardignac (archéologue, Office national des forêts) et Pierrick Tigreat (ingénieur d'études, Service régional de l'archéologie – DRAC Ile-de-France).

Parc naturel régional du Gâtinais français, à Milly-la-Forêt (Essonne). 15 novembre 2025

Le Camp retranché de Paris est un vaste ensemble concentrique d'ouvrages militaires construits à partir de 1840 pour protéger la capitale d'invasions ennemies et organisés en plusieurs lignes défensives (enceinte urbaine de Thiers, forts dits Séré de Rivières). En 1914, à la déclaration de la guerre, ces différentes lignes fortifiées sont renforcées par une dernière ligne défensive constituée d'ouvrages en terre, bois et béton, installés à 20-30 km de Paris. Entre août 1914 et septembre 1915 plus de 250 km de voies ferrées furent posées, 345 km de tranchées construites et 240 batteries de canons édifiées. Après la guerre, la majorité des tranchées fut comblée ou détruite, sauf en forêt qui conserve encore les traces d'un grand nombre de ces ouvrages. Près d'un siècle plus tard, l'Office national des forêts, accompagné de différents partenaires et associations, a exhumé ce patrimoine oublié en menant des recherches en archives et sur le terrain. Grâce à des relevés LiDAR et des prospections dans les forêts publiques d'Ile-de-France, plus de 200 ouvrages (essentiellement des tranchées mais également des batteries d'artillerie, abris et postes de mitrailleuse) ont ainsi été retrouvés. Dans la suite de ces recherches menées sur le Camp retranché de Paris, l'archéologie des conflits contemporains s'est intéressée en Île-de-France à d'autres aspects, notamment à la formation militaire et à la préparation des combattants avant leur déploiement au front. En 2023 ont été découverts les vestiges d'un camp d'entraînement à Milly-la-Forêt. Entre 1915 et 1919, les régiments de Zouaves transiteront par cette commune qui accueillera plus de 3000 soldats venant suivre une instruction militaire. En 2024 et 2025, des sondages archéologiques ont été réalisés sur une zone de cantonnement conservée en forêt, et ont mis au jour les vestiges de baraquements militaires installés à l'époque ainsi qu'une zone de sanitaires (lavabos, latrines). Les informations recueillies apportent des renseignements sur les conditions de vie des soldats pendant leur instruction. Les fouilles vont se poursuivre dans les années à venir et les recherches seront étendues sur les zones d'entraînements conservées dans les forêts alentours (tranchées, champ de tir).

ENSEIGNEMENT

*** Cours archéologie du paysage : paysage de guerre « paysage militarisé »**

Pierrick Tigreat. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, master d'archéologie - 2024-2025 - M1 - 8 avril 2025.

Le cours a mis en lumière la notion de « paysage de guerre » et de « paysage militarisé » en archéologie, en montrant comment les conflits contemporains, notamment les deux guerres mondiales, ont profondément marqué et transformé les territoires.

L'archéologie des conflits s'attache à identifier et analyser les vestiges matériels laissés par la guerre – tranchées, camps, fortifications, épaves, abris ou encore traces gravées par les soldats – en les inscrivant dans une lecture spatiale. Le paysage devient ainsi un construit historique, révélant les dynamiques d'occupation, de contrôle et de défense des espaces.

Cette approche permet de dépasser l'émiettement des découvertes pour comprendre la structuration des territoires par la guerre, tout en intégrant les enjeux mémoriels et patrimoniaux liés à la préservation et à la valorisation de ces vestiges.

* UE Système d'information archéologie de terrain

Pierrick Tigreat. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, master d'archéologie - École d'histoire de l'art & d'archéologie de la Sorbonne (EHAAS) – M2 – 1er semestre 2025-2026

Ce cours visait à initier les étudiants à la structuration et à la gestion des données archéologiques dans un cadre méthodologique rigoureux, en mobilisant les outils des systèmes d'information géographique et des bases de données. L'objectif est de dépasser la simple collecte descriptive pour intégrer les dimensions spatiales et documentaires dans une approche globale, permettant d'analyser, interpréter et archiver les informations issues des opérations de terrain.

L'exemple des fortifications de Paris, et plus particulièrement du système défensif de Thiers, constituait le fil conducteur de cette formation. Il offre un terrain d'étude concret pour articuler théorie et pratique : lecture critique des sources anciennes, constitution d'un inventaire géohistorique, élaboration d'un thésaurus spécialisé et vérification sur le terrain par prospection ciblée.

À travers ce cas, les étudiants apprennent à concevoir un système d'information appliqué à l'archéologie, capable de restituer la complexité des structures militaires dans leur contexte historique et géographique, tout en répondant aux exigences contemporaines de recherche.

FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE PROGRAMMÉE

Depuis 2024, une opération archéologique programmée est dirigée par Pierrick Tigreat, avec la collaboration de Cécile Dardignac, sur des cantonnements de la Première Guerre mondiale en Essonne.

Suite à la campagne 2025, la fouille est devenue un chantier école de l'Université de Paris 1.

Ces recherches sont résumées dans un poster réalisé pour la journée archéologique régionale d'Île-de-France 2025, dont le texte est reproduit ci-dessous.

* Le camp des zouaves (1915-1919) de Milly-la-Forêt (Essonne) : une histoire enfouie en Île-de-France

par Pierrick Tigreat et Cécile Dardignac

avec la collaboration d'Antoine Larré, Bruno Desachy, Nicolas Girault, Franck Mazereel, Véronique Médard, Ange Méjias de Haro, Christophe Petit et Régis Touquet

Au cours de travaux du PCR Archéologie des conflits contemporains en régions Île-de-France et Centre-Val de Loire, à l'issue de l'inventaire, il a été permis de définir des nouvelles problématiques de recherche, à l'échelle francilienne, plus précisément liées à la vie quotidienne des combattants durant la Première Guerre mondiale. En 2017, la forêt communale de Milly-la-Forêt (Essonne), les forêts domaniales de Fontainebleau et des Trois Pignons (Seine-et-Marne), ont été survolées pour une acquisition de données LiDAR. À la marge de cette mission, il a été identifié des anomalies topographiques révélant la présence d'un cantonnement. En juillet 1915, il est créé un centre d'instruction, situé à une quarantaine de kilomètres au sud de Paris. Au milieu des forêts du Gâtinais, la ville voit sa vie impactée par l'arrivée de plusieurs milliers de soldats. Bien évidemment, cantonnements et zones d'entraînement vont être dispersés dans les massifs environnants.

En 2024 et 2025, les limites de la zone ont été cernées grâce à une cartographie 3D et un ensemble de

pratiques de terrain : étude botanique, levé topographique, log géologique et prospection.

Au cours de l'opération d'archéologie programmée, les fouilles ont mis en évidence et caractérisé la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques présents. Le plan d'un baraquement de forme rectangulaire a été entièrement reconnu, de 32,2 m de longueur pour 7,4 m de largeur, soit une surface de 262 m². Les fondations du bâtiment mesurent 0,42 m à 0,51 m de haut. Le grès dans la construction est principalement visible dans le parement et limité aux fondations. Les pierres façonnées en moyen appareil se retrouve facilement sur les lieux des carrières à proximité. Il peut s'agir de résidus d'extraction ou de la taille du grès de Fontainebleau, bruts de débit. Les pierres et gros quartiers de grès forment la bordure de fondation de 20 cm d'épaisseur. Le démontage laisse paraître un blocage de pierres dans un bain de mortier jaune qui comble une partie de l'espace derrière le parement. Il semblerait réalisé en deux couches successives formant le massif de fondation. Sur le niveau supérieur, un ensemble de petites pierres de grès ou débris de moellons forme un radier.

Un mortier jaune d'accroche permet d'adhérer à la dalle béton blanc-gris non armée au-dessus. Elle-même est recouverte directement d'une chape formant le niveau de sol. Cette couche plane de mortier à base de ciment est destinée à atteindre un niveau déterminé et recevoir le plancher de la baraque ou à servir simplement de sol fini. Des négatifs témoignent de la mise en place des panneaux de baraque préfabriquée de type Adrian avant le sol archéologique constitué par la chape.

Le scellement du site est formé par les dépôts de sédiments liés au ruissellement sur sol nu, après le démontage des baraques le ruissellement était maximal dans la clairière, butant contre les fondations affleurantes des bâtiments d'est en ouest avant la reconstitution du couvert végétal. Le dépôt meuble porte systématiquement des éléments des matériaux de construction fragmentés liés à l'occupation durant la Première Guerre mondiale.

Une prospection sur la périphérie des baraques et l'ensemble du cantonnement a permis de détecter la présence d'aménagements annexes, sanitaires et puisards, apportant des informations sur les conditions sanitaires de vie des soldats. Un lavabo pour la toilette a permis de mettre en lumière des unités stratigraphiques d'abandon et de démolition. Parmi les découvertes figure la mise en œuvre de briques pleines estampillées « Usines des Tarterêts » (Corbeil-Essonnes, Essonne) pour ces aménagements annexes. Plus particulièrement, la brique pleine enduite est utilisée pour la séparation de l'appareil sanitaire et les briques creuses, plus légères et économiques, sont des matériaux pour le montage intérieur avec enduit de ciment Portland du vestige alimenté en eau et muni d'un dispositif de vidange.

Le massif forestier de Fontainebleau comprend de nombreuses structures militaires implantées depuis le début du XIX^e siècle. Champs de tirs, champs de manœuvres et tranchées d'entraînement vont être implantées en forêt autour de la ville à partir de 1822. L'analyse des images LiDAR a montré que plusieurs de ces structures sont conservées. Ainsi trois réseaux de tranchées d'entraînement sont visibles à une distance variant de 3 à 5,5 km à vol d'oiseau à partir des plateformes de cantonnement du « Ruisseau » ou du centre-ville de Milly-la-Forêt.

Si l'archéologie dans les forêts d'Île-de-France permet d'évoquer la notion de paysage de guerre, de son étude et de la préservation des vestiges, il est à noter aussi la notion britannique de « paysage militarisé » pour Milly-la-Forêt avec ce recensement du camp d'entraînement. Et plusieurs de ces camps font maintenant l'objet de premiers travaux archéologiques, qu'ils soient allemands, britanniques, français ou américains.

5. BILAN ET PERSPECTIVES

(G. Mercé)



Au cours de ces années de travaux collectifs menés par le « groupe PCR », qui sont la continuation de démarches collaboratives initiées à la fin des années 2000 par les archéologues de l'ONF autour du camp retranché de Paris, un volume important de données archéologiques, archivistiques ou historiques a été traité, inventorié et, autant que possible, soumis à des niveaux d'analyse plus ou moins avancés.

Concernant la « matière première » du PCR, les vestiges archéologiques liés aux conflits contemporains, 163 sites sont enregistrés dans la base de donnée relationnelle et spatiale développée à cette fin et soixante-cinq notices et notules de sites ont été rédigées.

Des investigations ont été menées dans de nombreux fonds d'archives (municipaux, départementaux, nationaux). Des centaines, sinon des milliers de documents ont été consultés. Certains de ces fonds ont été, tout ou partie, présenté au fil des rapports annuels. D'autres ont été dépouillés et doivent encore faire l'objet d'un travail de présentation critique.

Ces données archivistiques ont déjà permis d'historiciser certains vestiges, de préciser, voire de découvrir leurs fonctions et parfois leur chronologie. Elles alimentent également un SIG « historique », comptant environ 30 000 entités géométriques spatialisées (points, lignes, polygones) dont les attributs renseignent divers aspects des conflits contemporains (fortifications, combats et batailles, bombardements, crashes d'avions...).

L'année 2025, outre la production du présent rapport, a été aussi consacrée au développement d'actions de valorisation et de diffusion des connaissances.

La journée d'étude tenue en mars à Charenton-le-Pont a permis de resserrer les liens entre chercheurs œuvrant dans diverses régions.

En abordant spécifiquement les aspects de méthode et de lexique, elle a relancé les échanges engagés avec le groupe de travail Pactols depuis 2021. Plusieurs réunions se sont tenues avec l'objectif d'intégrer au thesaurus Pactols des notions et termes spécifiques liés aux vestiges des conflits contemporains. Ce travail se poursuit.

La conclusion du précédent rapport envisageait la réalisation d'un rapport de synthèse. Cela demeure d'actualité et certainement nécessaire.

Des éléments de synthèse, globaux et thématiques, présentés lors de la journée d'étude de mars 2025, seront assurément structurants.

Ce travail doit être envisagé à plusieurs niveaux.

A l'échelle du vestige, ou de la structure archéologique, la caractérisation des évolutions typo-chronologiques des polémoformes doit permettre de les identifier le plus précisément possible.

Le croisement des données archéologiques, archivistiques ou historiques permet aussi un changement d'échelle en remplaçant chaque infrastructure comme élément fonctionnel d'un site, chaque site participant d'un réseau ou d'un système.

Cette approche multiscalaire, applicable pour des systèmes de fortifications, d'exercice et d'entraînement, de logistique ou d'internement par exemple (tous étant bien sûr liés) permet d'appréhender la matérialité des conflits dans les paysages et d'aborder la notion de « paysage militarisé ».

